

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple –Un But – Une Foi**

---

**MINISTERE DU PLAN**

---

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE ET DE LA  
COORDINATION AVEC LA PLANIFICATION REGIONALE**

**PROJET**  
**PLAN D'ORIENTATION POUR LE**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET**  
**SOCIAL 2002-2007**  
**(X<sup>ème</sup> PLAN)**

**« CROISSANCE FORTE ET DURABLE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET  
BONNE GOUVERNANCE »**

**Mars 2004**

## GLOSSAIRE

<b>APD</b>	:	Aide Publique au Développement
<b>AATR</b>	:	Agence Autonome des Travaux Routiers
<b>ADM</b>	:	Agence de Développement Municipal
<b>ADPME</b>	:	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>AGETIP</b>	:	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
<b>AGOA</b>	:	African Growth And Opportunity Act
<b>AIEA</b>	:	Agence Internationale de l'Energie Atomique
<b>ANPEJ</b>	:	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
<b>APDA</b>	:	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
<b>APIX</b>	:	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
<b>APRODAK</b>	:	Agence pour la Propreté de Dakar
<b>APROSIA</b>	:	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels et Artisanaux
<b>ARD</b>	:	Agence Régionale de Développement
<b>ASC</b>	:	Association Sportive et Culturelle
<b>ASER</b>	:	Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale
<b>ASIT</b>	:	Agence Sénégalaise pour l'Innovation Technologique
<b>BADIS</b>	:	Banque de Données des Indicateurs Sociaux
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BCI</b>	:	Budget Consolidé d'Investissement
<b>BHS</b>	:	Banque de l'Habitat du Sénégal
<b>BIT</b>	:	Bureau International du Travail
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BSDA</b>	:	Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur
<b>BTP</b>	:	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAF</b>	:	Coût – Assurance – Frêt
<b>CCEMS</b>	:	Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse Salariale
<b>CDD</b>	:	Comité Départemental de Développement
<b>CEA</b>	:	Commission Economique pour l'Afrique
<b>CEA</b>	:	Communauté Economique Africaine
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEM</b>	:	Collège d'Enseignement Moyen
<b>CEMAC</b>	:	Communauté Economique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale
<b>CETUD</b>	:	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
<b>CFCE</b>	:	Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur
<b>CFP</b>	:	Centre de Formation Professionnel
<b>CGE</b>	:	Commissariat Général à l'Emploi
<b>CGSMR</b>	:	Cellule de Gestion et de Supervision des Marchés du Riz
<b>CHU</b>	:	Centre Hospitalier Universitaire
<b>CIMA</b>	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
<b>CIRAD</b>	:	Centre International de Recherches
<b>CILSS</b>	:	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CLD</b>	:	Comité Local de Développement
<b>CNCAS</b>	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
<b>CNDST</b>	:	Centre National de Documentation Scientifique et Technique
<b>CNES</b>	:	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
<b>CNH</b>	:	Comité National des Hydrocarbures
<b>CNP</b>	:	Conseil National du Patronat
<b>CNPM</b>	:	Conseil National des Pêches Maritimes
<b>CNREER</b>	:	Centre Nationale de Recherche sur les Energies
<b>CNREF</b>	:	Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation
<b>CNUCED</b>	:	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>CNUED</b>	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
<b>CONSERE</b>	:	Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement
<b>COMESA</b>	:	Community Market for East and South Africa
<b>CRODT</b>	:	Centre de Recherche Océanographique de Thiaroye
<b>CRD</b>	:	Comité Régional de Développement

<b>CPSP</b>	:	Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
<b>CRSE</b>	:	Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie
<b>CRSP</b>	:	Comité Régional de Suivi des Projets
<b>CSI</b>	:	Conseil Supérieur de l'Industrie
<b>CSE</b>	:	Centre de Suivi Ecologique
<b>CUR</b>	:	Collèges universitaires Régionaux
<b>DB</b>	:	Direction du Budget
<b>DAEB</b>	:	Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation de Base
<b>DAGE</b>	:	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
<b>DAT</b>	:	Direction de l'Aménagement du Territoire
<b>DCEF</b>	:	Direction de la Coopération Economique et Financière
<b>DDI</b>	:	Direction de la Dette et de l'Investissement
<b>DE</b>	:	Direction de l'Énergie
<b>DEEC</b>	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DERF</b>	:	Direction d'Étude, de Recherches et de la Formation
<b>DGE</b>	:	Direction Générale des Elections
<b>DGF</b>	:	Direction Générale des Finances
<b>DGID</b>	:	Direction Générale des Impôts et domaines
<b>DGPT</b>	:	Déclaration Générale de Politique des Transports
<b>DIEPA</b>	:	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>DIRE</b>	:	Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi
<b>DPNCPR</b>	:	Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale
<b>DPP</b>	:	Déclaration de Politique de Population
<b>DPS</b>	:	Direction de la Prévision et de la Statistique
<b>DSRP</b>	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DSSP /MSP</b>	:	Division des Soins de Santé Primaire / Ministère de la santé et de la Prévention
<b>DSPRD</b>	:	Direction de la Solde, des Pensions et rentes Viagères
<b>DTAI</b>	:	Direction du Traitement Automatique de l'Information
<b>DTP</b>	:	Direction des Transports Publics
<b>DTT</b>	:	Direction des Transports Terrestres
<b>ECB</b>	:	Ecole Communautaire de Base
<b>ECOSOC</b>	:	Conseil Economique et Social
<b>EDS</b>	:	Enquêtes Démographiques et de Santé
<b>EGEF</b>	:	États Généraux de l'Éducation et de la Formation
<b>EMS</b>	:	Express Mail Services
<b>ENA</b>	:	Ecole Nationale des Arts
<b>ENOA</b>	:	Ecole Nationale des Officiers d'Actives
<b>ENSA</b>	:	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
<b>EPIC</b>	:	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>EPS</b>	:	Éducation pour la Santé
<b>EPT</b>	:	Ecole Polytechnique de Thiès
<b>ESAM</b>	:	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
<b>ESIS</b>	:	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs Sanitaires
<b>ESP</b>	:	Ecole Supérieure Polytechnique
<b>ESP</b>	:	Enquête sur les Priorités
<b>FBCF</b>	:	Formation Brute de Capital Fixe
<b>FCA</b>	:	Convention Financière Africaine
<b>FDTU</b>	:	Fonds de Développement du Transport Urbain
<b>FECL</b>	:	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
<b>FENU</b>	:	Fonds d'Équipement des Nations Unies
<b>FGA</b>	:	Fonds de Garantie de l'Automobile
<b>FNPJ</b>	:	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
<b>FNE</b>	:	Fonds National pour l'Emploi
<b>FPE</b>	:	Fonds de Promotion Economique
<b>GATT</b>	:	General Agreement on Trade and Tariff
<b>GIE</b>	:	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GOPEC</b>	:	Groupe Opérationnel Permanent d'Études et de Concertation
<b>GPL</b>	:	Gaz – Pétrole – Lampant
<b>GRN</b>	:	Gestion des Ressources Naturelles

<b>GRNE</b>	:	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
<b>GTZ</b>	:	Coopération Technique Allemande
<b>HAMO</b>	:	Habitations Modernes
<b>IARD</b>	:	Incendie et Assurance Risques Divers
<b>ICS</b>	:	Industries Chimiques du Sénégal
<b>IEC</b>	:	Information, Education et Communication
<b>IDE</b>	:	Investissements Directs Etrangers
<b>IDH</b>	:	Indice de Développement Humain
<b>IEC</b>	:	Information, Education et Communication
<b>IHO</b>	:	Infirmierie Hôpital de Ouakam
<b>IMAO</b>	:	Institut Monétaire Ouest Africain
<b>INEADE</b>	:	Institut National d'Etudes et d'Actions pour le Développement de l'Education
<b>IOF</b>	:	Inspection des Opérations Financières
<b>IPRES</b>	:	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>IRD</b>	:	Institut de Recherche en Développement
<b>ISN</b>	:	Institut Sénégalais de Normalisation
<b>ISRA</b>	:	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
<b>IST</b>	:	Information Scientifique et Technique
<b>ITA</b>	:	Institut de Technologie Alimentaire
<b>ITNA</b>	:	Institut de Technologie Nucléaire Appliquée
<b>LPDA</b>	:	Lettre de Politique de Développement Agricole
<b>MA</b>	:	Ministère de l'Agriculture
<b>MAESE</b>	:	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
<b>MEFP</b>	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
<b>MPE</b>	:	Micro et petite Entreprise
<b>MICS</b>	:	Enquêtes sur les Objectifs Intermédiaires (UNICEF)
<b>MSAD</b>	:	Manufactures Sénégalaises des Arts Décoratifs
<b>MST</b>	:	Maladies Sexuellement Transmissibles
<b>MW</b>	:	Méga Watt
<b>NEAS</b>	:	Nouvelles Editions Africaines du Sénégal
<b>NPA</b>	:	Nouvelle Politique Agricole
<b>NEPAD</b>	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>NPI</b>	:	Nouvelle Politique Industrielle
<b>NTIC</b>	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>ODCAV</b>	:	Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances
<b>OHADA</b>	:	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OI</b>	:	Observatoire de l'Industrie
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	:	Organisation Mondiale pour la Santé
<b>OMVG</b>	:	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
<b>OMVS</b>	:	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>ONAS</b>	:	Office National d'Assainissement du Sénégal
<b>ONCAV</b>	:	Organisme Nationale de Coordination des Activités de Vacances
<b>ONEL</b>	:	Observatoire National des Elections
<b>ONFP</b>	:	Office National de Formation Professionnelle
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	:	Organisation paysanne
<b>OPCE</b>	:	Office des Postes et de la Caisse d'Epargne
<b>OPT</b>	:	Office des Postes et Télécommunications
<b>ORCAV</b>	:	Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances
<b>ORANA</b>	:	Office Régional d'Alimentation et de Nutrition en Afrique
<b>ORL</b>	:	Otho-Rhyno-Laryngologie
<b>ORS</b>	:	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ORSTOM</b>	:	Office de Recherches Scientifiques des Territoires d'Outre Mer
<b>OS</b>	:	Orientation Stratégique
<b>PAC</b>	:	Projet d'Appui aux Communes
<b>PAD</b>	:	Port Autonome de Dakar
<b>PADA</b>	:	Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture
<b>PAES</b>	:	Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur
<b>PAIP</b>	:	Programme d'Action et d'Investissement pour la Population

<b>PAMLT</b>	:	Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Termes
<b>PAMU</b>	:	Projet d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
<b>PAN/LCD</b>	:	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
<b>PAPA</b>	:	Programme d'Alphabétisation Priorité Adulte
<b>PAPEL</b>	:	Programme d'Appui à la Promotion de l'Élevage
<b>PAPF</b>	:	Programme d'Alphabétisation Priorité Femme
<b>PARC</b>	:	Panafrican Rinderpest Campain (Campagne de Lutte contre la Peste Bovine)
<b>PASCO</b>	:	Programme d'Ajustement Sectoriel de Compétitivité
<b>PAST</b>	:	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
<b>PDDS</b>	:	Plans Départementaux de Développement de la Santé
<b>PDEF</b>	:	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
<b>PDIS</b>	:	Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé
<b>PDPI</b>	:	Programme de Développement de la Petite Irrigation
<b>PDRG</b>	:	Plan Directeur Rive Gauche
<b>PDRH</b>	:	Programme de Développement des Ressources Humaines
<b>PDSS</b>	:	Plan de Développement Sanitaire et Social
<b>PDU</b>	:	Plan Directeur d'Urbanisme
<b>PDV</b>	:	Périmètre de Développement Villageois
<b>PETROSEN</b>	:	Société d'Exploitation du Pétrole du Sénégal
<b>PEV</b>	:	Programme Elargi de Vaccination
<b>PGAT</b>	:	Plan Général d'Aménagement du Territoire
<b>PGIES</b>	:	Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PIC</b>	:	Plan d'Investissement Communal
<b>PLD</b>	:	Plan Local de Développement
<b>PLP</b>	:	Programme de Lutte contre la Pauvreté
<b>PME</b>	:	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	:	Petites et Moyennes Industries
<b>PMIA</b>	:	Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole
<b>PNA</b>	:	Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
<b>PNAE</b>	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
<b>PNAF</b>	:	Programme National d'Action Pour la Femme
<b>PNAT</b>	:	Plan National d'Aménagement du Territoire
<b>PNB</b>	:	Produit National Brut
<b>PNDS</b>	:	Plan National de Développement Sanitaire et Social
<b>PNG</b>	:	Position Nette du Gouvernement
<b>PNIR</b>	:	Programme National d'Infrastructures Rurales
<b>PNRST</b>	:	Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technique
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PODES</b>	:	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
<b>PPEA</b>	:	Programme de Promotion des Exportations Agricoles
<b>PPR</b>	:	Petits Projets Ruraux
<b>PPTE</b>	:	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PRDI</b>	:	Plan Régional de Développement Intégré
<b>PRDS / PDDS</b>	:	Plans Régionaux et Départementaux de Développement de la
<b>PRDS</b>	:	Plan Régional de Développement Sanitaire
<b>PREF</b>	:	Programme de Redressement Economique et Financier
<b>PRI</b>	:	Politique de Redéploiement Industriel
<b>PRODAM</b>	:	Programme de Développement de Matam
<b>PRODEC</b>	:	Projet de Développement des Espèces à Cycle Court
<b>PSAOP</b>	:	Programme des Services Agricoles et des Organisations
<b>PSE</b>	:	Projet Sectoriel Eau
<b>PSELT</b>	:	Projet Sectoriel Eau à Long Terme
<b>PSIC</b>	:	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles
<b>PSSA</b>	:	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
<b>PST II</b>	:	Programme Sectoriel des Transports
<b>PT</b>	:	Perspectives Triennales
<b>PTB</b>	:	Petit Train Bleu
<b>PTIP</b>	:	Programme Triennal d'Investissement Public
<b>PTIAP</b>	:	Programme Triennal d'Investissement et d'Actions Publics

<b>PUR</b>	:	Plan d'Urbanisme de Référence
<b>PVD</b>	:	Pays en Voie de Développement
<b>RCFM</b>	:	Régie des Chemins de Fer du Mali
<b>RCFS</b>	:	Régie des Chemins de Fer du Sénégal
<b>RENES</b>	:	Redéploiement Energétique du Sénégal
<b>RGDE</b>	:	Recensement Général des Demandeurs d'Emploi
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SADC</b>	:	South African Development Community
<b>SAR</b>	:	Société Africaine de Raffinage
<b>SCRAT</b>	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
<b>SDAU</b>	:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
<b>SDE</b>	:	Sénégalaise Des Eaux
<b>SEFICS</b>	:	Société des Chemins de Fer des ICS
<b>SENELEC</b>	:	Société Nationale d'Exploitation d'Energie Electrique
<b>SENTEL</b>	:	Sénégal – Téléphone mobile
<b>SETI</b>	:	Société d'Exploitation du Transport International
<b>SFD</b>	:	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SICAP</b>	:	Société Immobilière du Cap-Vert
<b>SMIG</b>	:	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SNCS</b>	:	Société Nationale des Chemins de fer du Sénégal
<b>SNP</b>	:	Système National de planification
<b>SNHLM</b>	:	Société Nationale des Habitats à Loyers Modérés
<b>SNTR</b>	:	Stratégie Nationale de Transport Rural
<b>SODESP</b>	:	Société de Développement de l'Elevage dans la zone Sylvo-
<b>SODEVA</b>	:	Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
<b>SOGEM</b>	:	Société de Gestion des eaux de Manantali
<b>SOGED</b>	:	Société de gestion des Eaux de Delta
<b>SONACOS</b>	:	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du
<b>SONATEL</b>	:	Société Nationale de Télécommunications
<b>SONEES</b>	:	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
<b>SONES</b>	:	Société Nationale des Eaux du Sénégal
<b>SOTRAC</b>	:	Société de Transport du Cap-Vert
<b>SPIDS</b>	:	Syndicat des Professionnels et Industriels du Sénégal
<b>SRP</b>	:	Service Régional de Planification
<b>SSS</b>	:	Soin de Santé Secondaire
<b>SST</b>	:	Services Scientifiques et Technologiques
<b>SYSMIN</b>	:	Système de Stabilisation des Mines
<b>TBS</b>	:	Taux Brut de Scolarisation
<b>TEC</b>	:	Tarif Extérieur Commun
<b>TICAD</b>	:	Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de
<b>TNDS</b>	:	Théâtre National Daniel Sorano
<b>TOFE</b>	:	Tableau des Opérations Financières de l'État
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UA</b>	:	Union Africaine
<b>UASSU</b>	:	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
<b>UCAD</b>	:	Université Cheikh Anta Diop
<b>ACP</b>	:	Afrique-Caraïbes-Pacifique
<b>UE</b>	:	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMA</b>	:	Union du Maghreb Arabe
<b>UMOA</b>	:	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>USA</b>	:	United States of America
<b>VAN</b>	:	Valeur Actuelle Nette
<b>ZEE</b>	:	Zone économique Exclusive
<b>ZMAO</b>	:	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

# TABLE DES MATIERES

<b>PRESENTATION</b> .....	<b>11</b>
<b>GEOGRAPHIE</b> .....	<b>11</b>
<b>POPULATION</b> .....	<b>12</b>
<b>INSTITUTIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>CHAPITRE 0 : INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>0.1. METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU X<sup>EME</sup> PLAN</b> .....	<b>13</b>
<b>0.2. PRESENTATION DU X<sup>EME</sup> PLAN D'ORIENTATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</b> .....	<b>14</b>
<b>PARTIE I : LE SENEGAL A LA VEILLE DU X<sup>EME</sup> PLAN</b> .....	<b>17</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE SENEGAL AU DEBUT DU XXI<sup>EME</sup> SIECLE</b> .....	<b>18</b>
<b>1.1. TENDANCES DEMOGRAPHIQUES</b> .....	<b>18</b>
1.1.1. <i>Population, structure et répartition spatiale</i> .....	18
1.1.2. <i>Mortalité et fécondité</i> .....	18
<b>1.2. CONDITIONS DE VIE</b> .....	<b>19</b>
<b>1.3. MUTATIONS SOCIO-CULTURELLES RAPIDES</b> .....	<b>20</b>
<b>1.4. MUTATIONS ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE LENTES</b> .....	<b>21</b>
<b>1.5. MUTATIONS MONDIALES ACCELEREES</b> .....	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>25</b>
<b>2.1. DROITS DE L'HOMME ET SYSTEME DEMOCRATIQUE</b> .....	<b>25</b>
<b>2.2. ADMINISTRATION PUBLIQUE</b> .....	<b>26</b>
<b>2.3. DECENTRALISATION</b> .....	<b>29</b>
<b>2.4. CLIMAT DES AFFAIRES</b> .....	<b>32</b>
<b>2.5. SYSTEME JUDICIAIRE</b> .....	<b>33</b>
<b>CHAPITRE 3 : LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE</b> .....	<b>36</b>
<b>3.1. ORIGINES ET EMPLOIS DU PIB</b> .....	<b>36</b>
3.1.1. <i>Ressources du Produit Intérieur Brut (PIB)</i> .....	36
3.1.2. <i>Consommation Finale</i> .....	38
3.1.3. <i>Investissement brut</i> .....	38
<b>3.2. SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE</b> .....	<b>39</b>
<b>3.3. BALANCE DES PAIEMENTS EXTERIEURS</b> .....	<b>43</b>
<b>CHAPITRE 4 : LA CONTRIBUTION DES SECTEURS AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>47</b>
<b>4.1. SECTEUR PRIMAIRE</b> .....	<b>47</b>
4.1.1. <i>Agriculture</i> .....	47
4.1.2. <i>Gestion des Ressources Naturelles et Environnement (GRNE)</i> .....	49
4.1.3. <i>Elevage</i> .....	52
4.1.4. <i>Hydraulique rurale</i> .....	54
4.1.5. <i>Pêche</i> .....	55
<b>4.2. SECTEUR SECONDAIRE :</b> .....	<b>57</b>
4.2.1. <i>Energie</i> .....	57
4.2.2. <i>Industrie</i> .....	61
4.2.3. <i>Mines – Géologie</i> .....	63
4.2.4. <i>Artisanat</i> .....	64
<b>4.3. SECTEUR TERTIAIRE</b> .....	<b>65</b>
4.3.1. <i>Transport</i> .....	65

4.3.2. Télécommunications et poste .....	68
4.3.3. Commerce Intérieur .....	70
4.3.4. Tourisme .....	72
<b>CHAPITRE 5 : L'ÉTAT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN .....</b>	<b>74</b>
5.1. EDUCATION ET FORMATION.....	74
5.2. SANTE.....	78
5.3. EMPLOI .....	84
5.4. URBANISME ET HABITAT .....	86
5.5. HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT .....	87
5.6. CULTURE.....	89
5.7. SPORTS ET JEUNESSE .....	92
5.7.1. Sports .....	92
5.7.2. Jeunesse .....	92
5.8. LES FEMMES .....	93
5.9 LES AINES.....	93
<b>CHAPITRE 6 : LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE .....</b>	<b>95</b>
6.1. ASPECTS GENERAUX DE LA RECHERCHE.....	95
6.2. SITUATION DES RECHERCHES SECTORIELLES .....	96
6.3. SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SST).....	98
<b>CHAPITRE 7 : LE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....</b>	<b>99</b>
7.1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REGIONS .....	99
7.1.1. Région de Dakar .....	99
7.1.2. Région de Diourbel.....	100
7.1.3. Région de Fatick .....	101
7.1.4. Région de Kaolack .....	102
7.1.5. Région de Kolda.....	102
7.1.6. Région de Louga .....	103
7.1.7. Région de Matam.....	104
7.1.8. Région de Saint-Louis .....	105
7.1.9. Région de Tambacounda.....	106
7.1.10. Région de Thiès.....	107
7.1.11. Région de Ziguinchor.....	108
7.2. ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES.....	109
<b>CHAPITRE 8 : L'IMPACT DU IX° PLAN SUR LA STRATEGIE DE SORTIE DU SCENARIO TENDANCIEL .....</b>	<b>112</b>
8.1. CONTRIBUTION FAIBLE AU SCENARIO DE SORTIE .....	112
8.2. CROISSANCE ENCORE INSUFFISANTE .....	116
<b>PARTIE II : LES STRATEGIES DU X<sup>EME</sup> PLAN.....</b>	<b>119</b>
<b>CHAPITRE 9 : LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME.....</b>	<b>120</b>
9.1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	120
9.1.1 La mondialisation persistante .....	120
9.1.2. Initiatives régionales hardies.....	121
9.1.3. Initiatives sous-régionales redynamisées.....	123
9.1.4. Contexte du X <sup>eme</sup> plan.....	123
9.1.5. Défis actuels.....	124
9.1.6. Atouts de la société sénégalaise.....	127
9.2. GERMES DE CHANGEMENT .....	129
<b>CHAPITRE 10 : VISION DU NEPAD ET SCENARIO DE CROISSANCE DU X° PLAN .....</b>	<b>130</b>
10.1. CADRE DE REFERENCE DU X <sup>EME</sup> PLAN ET LES AXES STRATEGIQUES DU NEPAD .....	130
10.2. CADRAGE MACROECONOMIQUE SUR LA PERIODE DU X <sup>EME</sup> PLAN (2002-2007) .....	133



<b>10.3. POLITIQUE BUDGETAIRE.....</b>	<b>135</b>
<b>10.4. POLITIQUE MONETAIRE ET FINANCIERE.....</b>	<b>136</b>
<b>10.5. BALANCE DES PAIEMENTS.....</b>	<b>136</b>
<b>CHAPITRE 11 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES POLITIQUES NATIONALES .....</b>	<b>138</b>
<i>OS 1 : Miser sur les ressources humaines pour élever la productivité et renforcer le développement humain durable.....</i>	<i>138</i>
<i>OS2 : Améliorer la gouvernance publique et privée pour bâtir un État stratège et accroître la transparence .....</i>	<i>150</i>
<i>OS 3 : Faire de la région un pôle de développement.....</i>	<i>156</i>
<i>OS4 : Mettre en place des infrastructures de qualité pour accroître les flux d'investissement privé.....</i>	<i>161</i>
<i>OS 5 : Créer une dynamique interne au système productif pour lui permettre de dégager des surplus exportables.....</i>	<i>171</i>
<i>OS 6 : Accélérer les efforts d'intégration sous-régionale, construire l'union africaine et tirer profit des autres cadres de coopération.....</i>	<i>179</i>
<i>OS 7 : Poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.....</i>	<i>182</i>
<i>OS 8 : Appuyer les efforts d'intensification et de diversification de la production pour sécuriser les revenus du monde rural.....</i>	<i>186</i>
<b>PARTIE III LES INSTRUMENTS D'EXECUTION ET DE SUIVI DU PLAN .....</b>	<b>190</b>
<b>CHAPITRE 12 : L'EVALUATION DES INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES .....</b>	<b>191</b>
<b>12.1. INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'ECONOMIE .....</b>	<b>191</b>
12.1.1. Stratégies à long terme .....	191
12.1.2. Stratégies à moyen terme .....	192
12.1.3. Programme Triennal d'Investissements et d'Actions publics .....	193
<b>12.2. BUDGET.....</b>	<b>194</b>
<b>12.3. GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES .....</b>	<b>194</b>
12.3.1. Conception et la formulation des projets/programmes.....	194
12.3.2. Evaluation ex-ante des projets/programmes.....	194
12.3.3. Sélection des projets.....	195
12.3.4. Programmation des projets.....	195
12.3.5. Recherche de financement .....	196
12.3.6. Exécution physique des projets .....	196
12.3.7 Suivi physique et financier des projets et programmes.....	196
12.3.8. Evaluation ex-post des projets/programmes .....	196
<b>12.4. AGENCES.....</b>	<b>196</b>
<b>12.5. PROCEDURES D'ELABORATION ET D'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES .....</b>	<b>198</b>
12.5.1. Programmation des dépenses publiques.....	198
12.5.2. Contraintes liées à la préparation des dépenses publiques .....	198
12.5.3. Exécution du budget.....	199
12.5.4. Contraintes relevées dans l'exécution des dépenses d'investissement.....	201
12.5.5. Réformes sur les procédures d'exécution des dépenses publiques.....	201
<b>CHAPITRE 13 : LES INSTRUMENTS ET MECANISMES D'ARTICULATION ENTRE LE PLAN ET LE NIVEAU DECENTRALISE.....</b>	<b>203</b>
<b>13.1. INSTRUMENTS DE PLANIFICATION EXISTANTS AU NIVEAU DECENTRALISE .....</b>	<b>204</b>
13.1.1. Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT).....	204
13.1.2. Plan Régional de Développement Intégré (PRDI).....	204
13.1.3. Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan Local de Développement (PLD).....	204
13.1.4. Plans d'urbanisme .....	204
13.1.5. Documents de planification sectorielle.....	204
<b>13.2. PROCESSUS D'EXECUTION DES PRDI, PIC ET PLD .....</b>	<b>205</b>
13.2.1. Préparation des projets : .....	205
13.2.2. Evaluation des projets.....	205
13.2.3. Sélection, programmation et budgétisation des projets .....	205

<b>13.3. ARTICULATION PLAN- PROGRAMME- BUDGET DES COLLECTIVITES LOCALES.....</b>	<b>206</b>
<b>13.4. INSTRUMENTS DE SUIVI DES PLANS REGIONAUX ET LOCAUX.....</b>	<b>206</b>
13.4.1. <i>Suivi technique</i> .....	206
13.4.2. <i>Suivi administratif</i> .....	207
<b>CHAPITRE 14 : LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN .....</b>	<b>208</b>
<b>14.1. MISE EN ŒUVRE DU PLAN .....</b>	<b>209</b>
<b>14.2. SUIVI DU PLAN .....</b>	<b>211</b>
14.2.1. <i>Suivi technique</i> .....	211
14.2.2. <i>Suivi politique</i> .....	213

## PRESENTATION

### Géographie

Le Sénégal, avec la presqu'île du Cap-Vert, occupe la position la plus avancée de l'Afrique de l'Ouest dans l'Océan Atlantique. Il se situe entre le 12° et le 17° de latitude Nord, et le 11° et le 18° de longitude Ouest. Il est limité au Nord et au Nord-Est par la Mauritanie, au Sud-Est par le Mali et au Sud, la Guinée et la Guinée-Bissau. La Gambie constitue une enclave de 10.300 km<sup>2</sup> à l'intérieur de son territoire.

La superficie totale du Sénégal est de 196.722 km<sup>2</sup>. Hormis la région du Sud-Est où le relief est quelque peu accidenté, sans que l'altitude dépasse toutefois 581 mètres au point culminant des contreforts du Fouta-Djalou, le Sénégal est un pays plat, ne s'élevant pas au dessus de 130 mètres.

Le climat tropical est généralement soumis à la fois à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques. D'une part, la présence d'une façade maritime de plus de 700 km et la situation à l'extrême Ouest du Continent africain entraînent des différences climatiques entre la zone côtière et les régions de l'intérieur. D'autre part, la circulation atmosphérique, facilitée par l'absence d'obstacles montagneux, place le territoire sous les effets de l'alizé maritime, de l'harmattan et de la mousson. Ces masses d'air vont déterminer deux saisons différenciées par une pluviométrie très contrastée.

De Novembre à Avril, la saison sèche voit, sur la grande côte, la prédominance de l'alizé maritime, tandis que l'intérieur est sous l'influence d'un alizé continental saharien, l'harmattan. Pendant la saison des pluies, appelée aussi hivernage, souffle la mousson qui atteint tout d'abord dans la région de Tambacounda puis gagne le reste du pays. Cependant, les pluies diminuent progressivement, en durée et en intensité, du Sud au Nord. C'est ainsi que les précipitations décroissent de 1.500 mm de pluies par an dans la région méridionale (Ziguinchor) à 800 mm dans la zone centrale (Kaolack), puis à 330 mm au Nord (Saint-Louis). Le Sud connaît, pendant cinq mois, des précipitations supérieures à 1000 mm, par contre, cette période se réduit à trois mois dans le Nord du pays.

Le réseau hydrographique est marqué comme dans la plupart des pays de climat tropical par des différences importantes de débit entre la saison des pluies et la saison sèche qui peuvent même entraîner le tarissement des rivières. Les trois principaux fleuves que sont le Sénégal, la Casamance et la Gambie, prennent leur source dans les hauts plateaux du Fouta-Djalou en Guinée. En eau toute l'année, ces fleuves subissent néanmoins les effets de la saison sèche.

La crue du fleuve Sénégal contribue à l'alimentation de certaines nappes phréatiques. Le territoire dispose d'importantes ressources d'eaux souterraines qui permettent la mise en œuvre des programmes d'hydraulique villageois.

L'influence du climat et de l'hydrologie, ainsi que la nature des sols, déterminent plusieurs zones de végétation. Au Nord du pays, la zone sahélienne est couverte d'une brousse clairsemée où prédominent les épineux. La savane arborée, riche en faune, caractérise les zones soudaniennes. La forêt épaisse est localisée dans la zone subguinéenne, limitée à la région de Basse-Casamance.

## **Population**

Estimée à 9,800 millions d'habitants en 2000, la population du Sénégal se caractérise par sa jeunesse et son inégale répartition. Près de la moitié de la population a moins de 15 ans, et les 2/3 vivent sur 14% de l'espace national. La population compte une dizaine d'ethnies principales inégalement réparties sur l'ensemble du territoire :

- le groupe soudano-souhélien, le plus important, se compose surtout des wolofs, des sérères et des hal pulaar. D'après les résultats du RGPH de 1988 les wolofs représentent près de 40% de la population et la langue wolof est parlée par plus de 75% des sénégalais ; les sérères représentent 15% de la population. Le groupe hal pulaar représente 23% de la population. Il est réparti dans tout le pays, avec une forte concentration dans la zone sylvo- pastorale et la vallée du Fleuve Sénégal ;
- le groupe subguinéen comprend de nombreuses ethnies (Diola, Balante, Bassari) toutes localisées en Basse Casamance et au Sud de la région de Tambacounda;
- le groupe Mandé rassemble plusieurs ethnies parmi lesquelles domine l'ethnie Mandingue installée en haute et moyenne Casamance et dans la Région de Tambacounda.

La religion musulmane est pratiquée par plus de 90% de la population et environ 5% de la population sénégalaise est de religion chrétienne. Enfin, l'animisme subsiste dans certaines zones de la Casamance et de Tambacounda.

## **Institutions**

Le Sénégal est une République Laïque et Démocratique. Tous les citoyens sont égaux devant la loi sans distinction de race, de croyance, de sexe et d'origine. Aux termes de l'article 6 de la Constitution, les institutions de la République du Sénégal sont le Président de la République et le Gouvernement, le Parlement, le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, les Cours et Tribunaux.

Comme tout État moderne, le Sénégal obéit au principe de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Cependant, malgré cette indépendance, le pouvoir judiciaire reste tributaire de la tutelle administrative et budgétaire du Ministère de la Justice.

L'État du Sénégal a adopté un régime présidentiel. Le Président de la République détermine la politique de la Nation que le Gouvernement applique sous la conduite du Premier Ministre. La langue officielle est le français ; la devise : Un peuple, Un but, Une foi. Le drapeau est composé de trois bandes verticales et égales de couleur verte, or et rouge. Il porte, au centre de la bande or, une étoile verte à cinq branches.

Le Sénégal est membre de l'Union Monétaire Ouest- Africaine (UMOA) dont la monnaie est le franc CFA avec une parité fixe : 1 Euro = 655,957 F CFA.

## CHAPITRE 0 : INTRODUCTION

Ce chapitre permet de revisiter la méthodologie utilisée pour l'élaboration du plan et de présenter ses différentes composantes. Il passe en revue les différentes étapes administratives (signature de décret...) et techniques (organisation des travaux des Commissions Nationales de Planification). La spécificité du X<sup>ème</sup> Plan réside dans la prise en compte plus étroite de la double planification dont le système renforce l'articulation entre la planification macroéconomique régionale.

### 0.1. Méthodologie de l'Elaboration du X<sup>ème</sup> plan

Les travaux du X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social ont démarré officiellement avec la signature du décret n° 2000-248 du 23 Mars 2000 portant création des Commissions Nationales de Planification, fixant leur mode de fonctionnement ainsi que le calendrier d'exécution. L'élaboration du document s'est effectuée selon les modalités prévues par le décret impliquant, dans une démarche participative, toutes les forces vives de la nation. Les termes de références ont largement insisté sur la procédure de concertation et de négociation entre partenaires (élus, collectivités locales, secteur privé, administration, société civile) pour permettre une anticipation rationnelle et accroître l'autonomie dans le contrôle et la maîtrise des moyens de réalisation de notre politique économique à moyen terme. Ainsi, tous les acteurs, porteurs de nouvelles problématiques, ont été regroupés au sein des six Commissions fixées par décret, à savoir :

- la Commission Nationale de Planification Macroéconomique et de Synthèse ;
- la Commission Nationale de Planification du Secteur Productif et d'Appui à la Production ;
- la Commission Nationale de Planification de la Décentralisation et du Développement Régional ;
- la Commission Nationale de Planification du Développement Humain Durable et de la Réduction de la Pauvreté ;
- la Commission Nationale de Planification de la Recherche Scientifique, Technique et Technologique ;
- la Commission Nationale de la Planification de la Bonne Gouvernance et de la Transparence.

Chaque Commission, regroupant des personnes issues de la société sénégalaise dans toutes ses composantes (arrêté n° 7682 du 1<sup>er</sup> Août 2000) en raison de leurs expériences et expertises, a élaboré un document consensuel autour d'une stratégie susceptible de porter vers un développement humain durable. Les termes de référence des Commissions ont insisté sur une approche systémique des problèmes à traiter en les étendant à toutes les sphères politique, économique, sociale et culturelle pour mieux appréhender les contraintes essentielles et identifier les solutions à large effet multiplicateur.

La Commission chargée de la Décentralisation et du Développement régional a engagé une réflexion sur le lien entre la planification macroéconomique au sommet et la planification régionale. Elle visait à opérationnaliser le concept de système de double planification. Pour ce faire, il est nécessaire de diviser les critères économiques en régions et d'élaborer pour chacune d'elles des projets visant des objectifs réels et non monétaires (physiques) et d'identifier les moyens pour les atteindre.

Les rencontres des Commissions ont été préparées par la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale qui a élaboré des notes techniques sur les différents secteurs socio-économiques, les évolutions de l'environnement économique international et de celles des agrégats macroéconomiques. Elle a également pris en charge la logistique. Des problématiques nouvelles ont été soumises aux Commissions dont la base de connaissance ainsi

élargie a permis de mieux circonscrire les diagnostics pour des stratégies plus efficaces. Toute cette documentation a été mise à la disposition de tous les Commissaires.

La phase diagnostic s'est déroulée en novembre 2000. Sur la base des notes techniques de la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale et de diverses autres contributions, les Commissions nationales réunies en ateliers ou séminaires ont produit des rapports diagnostics conformes à leurs termes de référence. Un document de synthèse a été élaboré par la Commission Macroéconomique et de Synthèse, qui a fait l'objet d'un séminaire de restitution et de validation organisé selon la méthode ZOPP. Des représentants des pouvoirs publics, des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé ont tous pris part à cette rencontre. Ce séminaire tenu en mai 2001 a permis de :

- restituer et valider le bilan diagnostic de la situation économique et sociale ;
- hiérarchiser les contraintes qui entravent le développement économique et social du pays ;
- identifier et hiérarchiser les options stratégiques pour le développement économique et social.

Les résultats de ce séminaire ont permis d'établir la directive pour la définition des orientations stratégiques. A partir des axes stratégiques de l'Etude Prospective " Sénégal 2015", de l'émergence de phénomènes nouveaux tels que la mondialisation, l'approfondissement du processus d'intégration et la démocratisation occasionnant de nouveaux enjeux, le cheminement du scénario de sortie a été mieux précisé. Le croisement entre l'arbre des solutions tiré du ZOPP et les axes stratégiques de l'étude prospective a permis d'identifier huit orientations stratégiques. La Commission Macroéconomique et de Synthèse, réunie le 14 Août 2001 a établi son document de directive sur les orientations stratégiques. Sur cette base, toutes les commissions ont tenu des séminaires pour l'identification des lignes d'action aptes à insérer l'économie sénégalaise dans ces orientations. Durant cette phase stratégique, une documentation assez détaillée est fournie par la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale. La synthèse de ces travaux a permis d'élaborer la partie stratégique du X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social.

Les 29 et 30 Novembre 2001 la Commission Macroéconomique et de Synthèse s'est réunie pour l'adoption de la version provisoire du X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social. Les résultats de cette rencontre ont permis de finaliser l'avant projet de document. Ce dernier a été examiné au sein d'un comité de lecture mis en place par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Conseil Supérieur du Plan du 24 décembre 2002 a permis de renouveler les orientations stratégiques en les articulant sur le NEPAD et surtout en précisant le rôle de l'État et des régions. La vision des autorités dans différents secteurs a été mieux prise en compte dans les stratégies sectorielles.

## **0.2. Présentation du X<sup>ème</sup> plan d'orientation pour le développement économique et social**

Le présent document s'articule autour de trois grandes parties traitant de la situation du Sénégal à la veille puis à l'horizon du X<sup>ème</sup> Plan. La première partie est consacrée à la situation de la société sénégalaise en procédant à un état des lieux à la veille du X<sup>ème</sup> Plan. La deuxième est consacrée à la stratégie à moyen terme pour le développement socio-économique du pays après avoir traité des défis au regard de l'évolution de l'environnement international à moyen terme. La dernière procède à une analyse critique des instruments et procédures de gestion

économique et propose des modalités et moyens d'exécution des politiques tant au niveau national, régional et local. Le document comporte quatorze chapitres.

**Le chapitre 1** passe en revue les tendances démographiques défavorables marquées par une inégale répartition spatiale de la population et des conditions de vie précaires, des mutations socio-culturelles rapides en réponse à la globalisation et aux défis de la survie, des mutations administratives et politiques lentes en dépit des efforts faits depuis l'indépendance et des mutations mondiales accélérées dans le contexte de la mondialisation où le monde est devenu un seul village planétaire.

**Le chapitre 2** donne une appréciation du système démocratique et de l'état des droits de l'homme. Il met en exergue les dysfonctionnements au sein de l'Administration publique et identifie les contraintes qui pèsent sur le fonctionnement des collectivités locales entraînant des difficultés dans la mise en œuvre de la réforme portant sur le transfert des compétences. Les dispositions prises ainsi que les contraintes au développement du secteur privé sont également analysées dans ce chapitre.

**Le chapitre 3** examine l'évolution de la croissance et son profil depuis 1990. Il permet de constater que le taux de croissance n'a cessé de dépasser 5% par an depuis la dévaluation, ce qui a permis d'améliorer les revenus par tête mais demeure insuffisant pour réduire la pauvreté du fait notamment des mécanismes de répartition primaire et secondaire de la richesse créée. La dernière partie de ce chapitre analyse les comptes extérieurs.

**Le chapitre 4** traite de la contribution des secteurs au développement économique. Il démontre que le secteur primaire qui contribuait fortement à la formation du PIB a connu une baisse tendancielle de son rythme de croissance depuis 1985 tandis que les autres secteurs (secondaire et tertiaire) enregistrent des taux de croissance de plus en plus élevés. Le chapitre met aussi en exergue les contraintes de chaque secteur, après une revue des politiques mises en œuvre. Pour les secteurs disposant d'une politique formelle, l'absence de rigueur dans la mise en œuvre des mesures, actions et réformes constitue une tendance générale.

**Le chapitre 5** procède à l'état des lieux du développement humain caractérisé par l'ampleur des déficits dans les différents secteurs sociaux (santé, éducation, assainissement, accès à l'eau potable,...) qui font l'objet dans ce chapitre d'une analyse approfondie (évolution des indicateurs, état des infrastructures, situation du personnel, moralité des financements ...). Les pouvoirs publics ont pris la ferme volonté d'améliorer les conditions de vie, d'où l'importance des réformes, mesures, actions et mécanisme de suivi mis en place

**Le chapitre 6** présente les aspects généraux de la recherche scientifique, leur état au plan sectoriel ainsi que la situation des services dans un contexte où les nouvelles technologies de l'information et de la communication deviennent de plus en plus un outil indispensable. Globalement, il apparaît que leur usage reste faible, les résultats sont peu valorisés alors que les performances peuvent être améliorées.

**Le chapitre 7** donne une présentation socio-économique succincte des onze régions administratives et procède à une analyse des disparités existant entre elles. Il ressort de cette analyse que les actions publiques renforcent les déséquilibres au profit des régions de l'Ouest et du Centre.

**Le chapitre 8** procède à un constat du degré d'inflexion opéré par les VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> Plan au regard du cheminement vers le scénario de sortie. Ainsi, pour chaque axe stratégique, il décline les réalisations qui contribuent au sentier correspondant.

**Le chapitre 9** porte sur les perspectives à moyen terme de l'environnement international et traite de la mondialisation qui renforce la concurrence et affaiblit la souveraineté des États. Plusieurs grandes conférences mondiales ont défini des objectifs auxquels tous les États sont assujettis. L'avènement de l'Union Africaine constitue un cadre idéal de concrétisation des objectifs de la nouvelle vision du développement de l'Afrique du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Cette dernière constitue le cadre de référence de nos politiques. Il décrit le contexte du X<sup>ème</sup> Plan, les défis majeurs, les atouts et les germes de changement de la société sénégalaise. Conformément aux perspectives de développement, il interpelle les autorités dans la prise en compte des défis mais aussi des atouts pour élever durablement la productivité globale de la nation.

**Le chapitre 10** traduit l'ambition des décideurs de faire du Sénégal un pays émergent à moyen terme avec un taux faible de prévalence de la pauvreté. Sur la base de la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), il propose huit orientations stratégiques pour le X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social dont le scénario participe à pour combler le gap par rapport aux pays du Nord et parachever la décentralisation. Le choix des orientations repose sur la nécessité d'imprimer à l'économie une croissance forte, durable et apte à réduire la pauvreté dans un contexte de bonne gouvernance. Il décline ainsi le cadrage macro-économique correspondant à une telle vision.

**Le chapitre 11** expose des éléments de stratégies pour les huit orientations stratégiques identifiées à partir des secteurs sociaux et économiques dont les lignes d'action constituent des leviers efficaces pour mettre l'économie sénégalaise dans un scénario de forte croissance. Elles visent, à moyen terme, à relever les défis toujours actuels de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national, du développement humain durable et surtout de la bonne gouvernance par l'édification d'un État stratège. Pour l'essentiel, elles interpellent l'État en tant que facilitateur mais doivent également être prises en charge par d'autres acteurs de la société.

**Le chapitre 12** évalue les instruments et les procédures relatives à la mise en œuvre des stratégies de développement telles que définies dans le plan. Cet instrument est analysé en relation aussi bien avec les instruments classiques tels que le Plan National d'Aménagement du Territoire, l'étude prospective et le Programme d'investissement qu'avec le nouvel instrument qu'est le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

**Le chapitre 13** note la faible articulation entre les niveaux régional et local au Système National de Planification. Il décrit les mécanismes d'articulation entre le Plan National et les instruments au niveau décentralisé en proposant des mesures pour une meilleure prise en compte des aspirations régionales et locales et le développement équilibré du pays.

**Le chapitre 14** montre que la mise en perspective du X<sup>ème</sup> Plan des orientations stratégiques repose d'abord sur le respect des procédures de mise en œuvre, mais aussi sur un suivi technique permanent et un suivi au niveau politique permettant de veiller sur la trajectoire définie.



**PARTIE I : LE SENEGAL A LA  
VEILLE DU X<sup>ème</sup> PLAN**

## CHAPITRE 1 : LE SENEGAL AU DEBUT DU XXI<sup>ème</sup> SIECLE

En ce début du XXI<sup>ème</sup> Siècle, le Sénégal est entré résolument dans la dynamique de mondialisation de l'économie et de l'approfondissement de la démocratie. Au plan international, il s'est opéré pendant les années 90 une plus grande prise de conscience de la nécessité d'apporter une réponse appropriée à la demande sociale et, au-delà de celle-ci, à la pauvreté. Cette prise de conscience s'est renforcée au plan national par les espoirs placés dans l'alternance politique intervenue en mars 2000 pour l'avènement d'une ère de croissance économique durable et génératrice d'emplois.

Dans le sillage des grands sommets mondiaux des années 90 et des multiples initiatives proposées sur l'allègement du fardeau de la dette des pays moins avancés, il est aussi apparu qu'une plus grande participation des populations à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques serait porteuse de développement humain durable. En Afrique, un Nouveau Partenariat a aussi été proposé à la communauté internationale. Ce qui confirme le pari de l'intégration régionale voire continentale comme base d'insertion réussie dans l'économie mondiale.

### 1.1. Tendances démographiques

De l'indépendance à nos jours, le Sénégal a connu une forte croissance démographique caractérisée par les concentrations urbaines particulièrement dues à l'exode rural dans la région de Dakar. Ce mouvement s'est accéléré à partir des années 70, entraînant une dégradation des conditions de vie.

#### 1.1.1. Population, structure et répartition spatiale

La population sénégalaise, estimée à 9,8 millions en 2000, se caractérise par sa jeunesse : 47% ont moins de 15 ans. L'espérance de vie de 51 ans pour les hommes et de 53 ans pour les femmes. Avec un taux de croissance annuel de 2,7%, le Sénégal connaît un taux d'accroissement démographique parmi les plus élevés d'Afrique, qui se traduit par un doublement de la population tous les 26 ans.

La population est inégalement répartie. Elle est surtout concentrée à l'Ouest et au centre au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplé : 65% de la population vivent sur seulement 14% de l'espace national. La région de Dakar regroupe 25% de la population sur une superficie de 0,3% du territoire. Le taux de croissance urbain est de 4%. La répartition actuelle de la population s'explique, en partie, par des mouvements migratoires importants mais mal connus (exode rural, migrations saisonnières).

#### 1.1.2. Mortalité et fécondité

Le potentiel d'accroissement de la population reste important du fait d'une fécondité qui demeure forte et d'une mortalité élevée quoiqu'en baisse constante. L'indice synthétique de fécondité est passé de 6,6 enfants par femmes en 1986 (EDSI) à 5,7 enfants par femme en 1997 (EDSIII). L'intervalle entre deux naissances est actuellement de 33 mois.

La mortalité générale n'est pas connue avec précision contrairement à celle des enfants. La mortalité infanto-juvénile a sensiblement baissé depuis 25 ans mais reste encore élevée : 145 pour 1000 naissances vivantes en 1999. La mortalité juvénile, quant à elle, a augmenté de 68 à 80 pour 1000 entre 1993 et 1997 entraînant ainsi une détérioration de la santé des enfants ces dernières années.

La mortalité maternelle dont le niveau est estimé à 510 décès pour 100.000 naissances vivantes (EDS 92/93) est encore importante. Ce taux est plus élevé dans les régions à faible couverture sanitaire (850 décès pour 100.000 naissances vivantes à Tambacounda).

Au regard des évolutions comparées de la population et du développement, l'on note :

- un croît démographique encore plus élevé que les possibilités de génération d'emplois ;
- Une occupation de l'espace national encore marquée par des déséquilibres régionaux importants ;
- des migrations internes intenses entraînant une dévitalisation des campagnes et alimentant une urbanisation accélérée non liée à une industrialisation et à un développement conséquents ;
- une économie rurale pauvre et un chômage élevé dans un espace urbain désarticulé ;
- un environnement en constante dégradation du fait des multiples sollicitations humaines.

Malgré les performances économiques, le niveau élevé du croît démographique ralentit la croissance du revenu par tête.

## **1.2. Conditions de vie**

L'Enquête Sur les Priorités (ESP) de 1991/92 révélait que 32% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté correspondant à un niveau de consommation minimal de 2.400 calories par jour et par adulte. L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) de 1994 faisait ressortir un taux de pauvreté de près de 58% pour les ménages.

Parmi les caractéristiques des ménages, l'on note que l'incidence de la pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage : 63% des ménages dirigés par une personne âgée de 55 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 57% pour ceux dont les chefs de famille âgés de 35 à 55ans et de 49% pour les ménages plus jeunes.

En milieu rural, la pauvreté s'explique par une faiblesse du revenu monétaire et de l'autoconsommation, des difficultés d'accès au crédit et par la faible couverture des services sociaux. Le revenu annuel moyen par ménage est 3,5 fois inférieur à celui enregistré en milieu urbain.

Dakar se détache comme la région relativement riche où la proportion de ménages pauvres se situe à 20,2% en dessous de la moyenne nationale (57,9%), pendant que toutes les autres régions affichent des taux au-dessus de la moyenne nationale : Ziguinchor (65,5%), Tambacounda (69,2%), Kaolack (75,7%), Louga (59,2%, Fatick (81,4%), Saint Louis (67,7%, Diourbel (65,3%), Thiès (68,4%) et Kolda (79,2%).

L'analyse de l'accès aux services sociaux révèle parallèlement des déficits importants :

- le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar à 15,5 km dans la région de Tambacounda ;
- la scolarisation n'atteint pas 600.000 enfants parmi ceux âgés de 7 à 12 ans ;
- Près de trois quarts des enfants scolarisés n'arrivent pas à l'école secondaire et leur possibilité d'accéder à d'autres formations spécialisées sont très limitées et 400.000 enfants sont en situation difficile (handicapé, sidéen, victime d'abus, etc...) ;
- le taux d'analphabétisme reste important 1999/2000, avec 48,9% dont (49,9% pour les femmes, et 47,9% pour les hommes).

En zone rurale, 2/3 des ménages (contre 15% en milieu urbain) ne disposent pas d'un système d'assainissement. En ville, 52% des ménages occupent des logements qui ne leur appartiennent pas. Le système d'assainissement est déficient et atteint environ 27%, en (2000). L'eau potable n'est pas accessible à près de 27,3% (2000) de la population et 73,6% (1997) n'ont pas d'électricité.

### **1.3. Mutations socio-culturelles rapides**

L'analyse des valeurs et mentalités est déjà présente dans l'étude prospective " Sénégal 2015 ". Celle-ci avait conclu qu'il s'agit d'une variable à long terme marquée par un processus de destruction/restructuration. La capacité du substrat culturel de la société sénégalaise à stimuler la compétitivité de son économie constitue le thème central de la préface du IX<sup>ème</sup> Plan.

Les actions de développement gagneraient à prendre en considération les valeurs intrinsèques de la culture sénégalaise et les mentalités qui leur sont subsidiaires, à savoir, le culte de la tolérance et de la solidarité.

Le développement de l'économie informelle fondée sur la libre entreprise et la solidarité se renforce grâce aux pratiques socioculturelles spécifiques à certaines composantes de la société qui y concentrent leurs activités. Les notions de réseaux et de communautés constituent le ciment des groupes identitaires et idéologiques.

De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité, malgré la rébellion du Sud reste une valeur dominante, ce qui soustrait le pays des guerres tribales ou claniques, de l'ethnocentrisme, de la xénophobie et de l'intolérance. Le phénomène de l'exclusion et de la marginalisation des minorités est banni à la parenté inter-ethnique.

Les normes, les valeurs et mentalités encore en vigueur dans la société cultivent la réussite, le refus du déshonneur et de la défaite qui s'accrochent bien avec l'esprit d'entreprise. Néanmoins, il faut souligner que certaines valeurs issues de la tradition peuvent être en contradiction avec celles qu'exige le développement de l'entreprise, il s'agit en particulier des relations affectives, des cultures de la "cola", et des dépenses ostentatoires occasionnées par certaines cérémonies.

L'investissement par le travail pour l'individu est dominé par la préservation de relations sociales stables et la recherche d'un certain prestige dans ces relations. De même, en milieu urbain, l'on note des mutations sociales relativement profondes et révélatrices des effets de l'exode rural : remise en cause de l'échelle des valeurs, notamment celle de la famille, phénomènes de pauvreté et de délinquance juvénile, installation anarchique et non-respect des normes d'hygiène.

#### **1.4. Mutations administrative et politique lentes**

Au plan politique, le Sénégal a opté pour le multipartisme intégral depuis 1981. Il compte aujourd'hui plusieurs partis politiques dont certains sont représentés à l'Assemblée Nationale. Le Sénégal a organisé à partir de la fin des années 70 plusieurs élections pluralistes. A la suite des élections présidentielles de février-mars 2000, le pays a connu une alternance politique pacifique saluée par l'ensemble des partenaires au développement et le reste du monde.

En matière de développement local et de déconcentration de l'administration, les régions ont été érigées en collectivités locales, les communes d'arrondissements ont été créées, les prérogatives et compétences des collectivités locales (10 régions, 66 communes et 320 communautés rurales) ont été renforcées par les lois de 1996 portant sur la décentralisation. Une nouvelle réforme vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale et porte notamment sur la création d'une onzième région (Matam), de quatre nouveaux départements et de sept autres communes.

Parallèlement à ces changements, les médias connaissent un véritable essor et comptent aujourd'hui une quinzaine de journaux quotidiens, cinq hebdomadaires et, avec l'ouverture de la bande FM, plusieurs radios privées. Les médias privés jouent un rôle important dans la consolidation du système démocratique comme relais des différentes sensibilités du pays. Il leur est reconnu une part importante dans la transparence des élections ayant conduit à l'alternance. La télévision reste encore un monopole public, même si des chaînes privées sont annoncées. La presse continue de réclamer plus de liberté et notamment la suppression des délits de presse qui ont engendré plusieurs arrestations et procès contre les journalistes.

Malgré la prédominance de l'Islam et la forte influence des confréries musulmanes, le Sénégal, République laïque, est communément cité comme un pays de tolérance ethnique et religieuse. Mais, la stabilité politique du pays continue d'être affectée en Casamance par une rébellion indépendantiste.

Au plan juridique, le Sénégal a mis en place un certain nombre d'institutions qui ont pour objectif de garantir l'État de droit. Le système judiciaire est organisé autour du Conseil Constitutionnel, de la Cour de Cassation, du Conseil d'État, de la Cour des Comptes et des Cours et Tribunaux. La Constitution consacre trois principes : l'indépendance des magistrats des cours et tribunaux, l'inviolabilité des droits de l'homme et le caractère absolu des droits de la défense. Cependant, les acteurs non-étatiques relèvent un certain manque de fiabilité de l'environnement juridique que dénoteraient une soumission des magistrats du parquet au pouvoir exécutif, une formation insuffisante des magistrats, l'insuffisance du personnel judiciaire et une non-application des sanctions parfois en raison d'influences religieuses ou politiques.

Le fonctionnement de l'administration et de la justice continue d'être une source de préoccupations de la part des usagers, même si le Sénégal dispose de plusieurs structures chargées directement ou indirectement de la lutte contre la corruption et les pratiques illégales connexes à savoir l'Inspection Générale d'État, la Cour des Comptes, l'Inspection Général des Finances et les Inspections internes des ministères. Par ailleurs, l'absence d'incitations et le faible niveau des salaires favorisent les départs parmi les agents de l'État les plus performants ; cette situation contribue à une détérioration de la qualité du service public. Enfin, les insuffisances dans l'application des sanctions contre les responsables et les agents fautifs risquent d'accentuer une culture d'impunité.

Au plan des relations extérieures, la diplomatie sénégalaise, tout en maintenant ses liens avec ses partenaires traditionnels tels que les pays de l'OCDE ( en particulier la France), les pays arabes (en particulier, le Maroc et les pays du Golf), entretient également des relations avec plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine. Au plan africain, le Sénégal est actif dans les structures d'intégration régionale et s'investit au plus haut sommet de l'État dans la réalisation de l'Union Africaine en vue de l'unité politique du continent et plus récemment dans l'établissement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Le défi aujourd'hui est la préservation et la consolidation des acquis en matière de démocratie et de droits de l'homme, la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques et de l'État de droit. La société civile a un rôle important à jouer à ces différents niveaux. Le Sénégal doit aussi trouver une solution définitive au conflit en Casamance et redonner aux populations concernées de meilleures perspectives de développement. Ces solutions obligent, en tout état de cause, à une prise en compte des importantes mutations de l'environnement mondial.

### **I.5. Mutations mondiales accélérées**

La décennie 90 a été marquée par l'accélération des échanges commerciaux issus des cycles de négociations internationales d'Uruguay et a conduit à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Celle-ci est chargée de superviser le commerce mondial, d'arbitrer tout différend entre pays et de renforcer le processus de libéralisation des échanges de biens et de services.

L'application de ces accords a entraîné une érosion des marges préférentielles et une élimination progressive des barrières non tarifaires qui étaient appliquées aux exportations des pays en développement. Des mesures significatives ont ainsi été prises dans ce domaine. La première a consisté à placer le commerce des produits agricoles sous le régime commercial multilatéral du GATT. La deuxième a été l'établissement d'un calendrier pour l'élimination progressive de l'Accord multi-fibres sur une période de 10 ans pour les produits textiles et de l'habillement. Enfin, la réglementation régissant le recours à la limitation "volontaire" des exportations et aux mesures de sauvetage a été durcie.

Pour les produits agricoles, la plupart des barrières non tarifaires ont été transformées en tarifs ad-valorem à caractère obligatoire à réduire sur six ans. Une taxe supplémentaire n'est applicable qu'en cas de chute brutale des volumes d'importation. Pour l'accord multi-fibres, il est prévu l'élimination progressive de restriction quantitative pour chaque catégorie de produits.

Cependant, une croissance vigoureuse et régulière du commerce mondial, constatée depuis près de 30 ans, ne profite pas au continent africain. Ainsi, la part des exportations africaines n'a cessé de baisser passant de 5,3% en 1950 à 1,5% en 1995. Sur la même période, les exportations de l'Afrique subsaharienne sont ramenées de 3,3% à 0,8% du total mondial. Cette tendance à la baisse est confirmée également par le recul des importations qui sont passées de 3,1% du total mondial à 0,9%. Elle s'est poursuivie sur la période de 1995/1998 pendant que l'Asie a connu un taux de croissance de ses exportations de 7% par an et l'Amérique latine de 5%.

**Tableau 1 : Part des pays en développement dans les exportations et les importations mondiales, par région, 1950-1995**

	1950	1960	1970	1980	1985	1990	1995
<b>Exportations</b>							
Ensemble des PVD	33,0	23,9	18,9	29,0	25,2	23,7	27,7
Amérique	12,1	7,7	5,5	5,4	5,6	4,2	4,4
Afrique	5,3	4,2	4,1	4,6	3,2	2,3	1,5
Afrique subsaharienne	3,3	2,9	2,4	2,5	1,7	1,2	0,8
Asie	15,2	11,5	8,5	18,4	15,8	16,7	21,4
NPI du premier rang	2,8	1,6	2,0	3,8	5,8	7,7	10,4
<b>Importations</b>							
Ensemble des PVD	28,9	25,2	18,8	24,0	23,2	22,2	29,1
Amérique	10,0	7,5	5,7	5,9	4,2	3,6	4,8
Afrique	5,7	5,1	3,4	3,7	2,8	2,1	1,7
Afrique subsaharienne	3,1	3,0	2,3	2,2	1,5	1,1	0,9
Asie	12,6	11,8	8,5	13,4	15,4	15,8	22,0
NPI du premier rang <sup>1</sup>	3,0	2,2	2,7	4,3	5,3	7,5	10,8

**Source :** CNUCED, Manuel de statistiques du commerce et du développement, 1997

La situation n'est pas plus brillante au chapitre des investissements directs étrangers (IDE) : en 1995, moins d'un dixième des flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement a été mobilisé par l'Afrique, soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis : 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord. Parallèlement, l'Afrique reste encore le premier bénéficiaire de l'Aide Publique au Développement (APD) marquée par une tendance décroissante en raison de la baisse des fonds budgétaires alloués par les donateurs.

Le Sénégal développe des initiatives avec ses partenaires de la sous région pour faire face ensemble à la mondialisation grâce à une exploitation rationnelle de leurs immenses potentialités et une meilleure coordination de leur politique économique et sociale.

La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique de l'Afrique (CEA), a pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous-région. Toutefois, les différences de monnaies, les pratiques douanières et policières nuisibles à la libre circulation des biens et des personnes limitent l'action de la CEDEAO pour l'accroissement des échanges. Cependant, des acquis importants méritent d'être notés, à savoir la libre circulation des personnes et l'existence d'un Fonds de soutien à l'intégration.

Dans le souci de mieux gérer la parité de leur monnaie commune, les pays membres de l'UMOA ont décidé en janvier 1994 de créer une zone économique, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en vue de l'intégration des économies au-delà des

<sup>1</sup> Hong Kong (Chine), République de Corée, Singapour et Taïwan

échanges. Elle est dirigée par la Commission, et à ses côtés ont été mis en place, un système judiciaire et législatif à savoir, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité Interparlementaire. Des actes importants de cette intégration ont été décidés en Mai 1996 par la Conférence des Chefs d'État et qui se sont matérialisés par :

- l'harmonisation des législations avec l'entrée en vigueur du cadre plus large de l'OHADA en 1998 ;
- l'organisation de la surveillance multilatérale à partir de 1997 avec la convergence des performances et des politiques macro-économiques nationales ;
- la réalisation du marché commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 avec la mise en place du Tarif Extérieur Commun.

Les bases d'un marché commun sont jetées depuis 1996 avec la levée de toutes les barrières non tarifaires, la libre circulation en franchise de tous droits et taxes des produits du cru et de l'artisanat et la réduction progressive des droits d'entrée pour les produits industriels originaires de l'Union agréés sur trois ans ( avec respectivement, 60% en juillet 1997, 80% en juillet 1999 et enfin 100% depuis janvier 2000 ).

Par ailleurs, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a mis en place des mécanismes complémentaires d'assurance et de garantie des investissements dans la Communauté afin d'améliorer l'efficacité de la Bourse régionale des valeurs.

De façon globale, les mutations mondiales en cours laissent apparaître un monde unipolaire marqué par la fin de la guerre froide et, en conséquence, par le triomphe du paradigme néolibéral qui inspire aujourd'hui toutes les politiques proposées par les partenaires au développement. Les contours de la mondialisation dans sa forme actuelle et la réhabilitation du rôle du marché ne sont qu'une résultante de ce libéralisme ambiant.



## **CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Les années 90 ont consacré la réflexion sur la modernisation de l'État aussi bien dans son fonctionnement interne que dans la prise en charge de ses fonctions régaliennes. Cette réflexion s'est poursuivie avec la "Concertation Nationale" sur la qualité du service public et la bonne gouvernance. Déjà en 1998, une première version du programme national de bonne gouvernance a été présentée par le Gouvernement du Sénégal à la communauté des bailleurs de fonds. Malgré les retards et difficultés de formulation imputables aux changements institutionnels, ce programme ambitionne de couvrir de très larges domaines.

### **2.1. Droits de l'Homme et Système démocratique**

Le Sénégal a largement ratifié les instruments internationaux de protection des droits de l'homme, ce qui l'oblige à prendre des mesures d'ordre interne nécessaires à leur respect. Ceux-ci ont donc été consacrés par la Constitution dont le préambule affirme que le peuple sénégalais proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la déclaration universelle du 10 décembre 1948.

Au plan législatif, le Sénégal a, à la suite de la ratification de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels et inhumains, adopté plusieurs textes de lois relatifs à la lutte contre la torture. L'excision a été érigée en infraction pénale. Enfin, certaines dispositions du code de procédure pénale ont été modifiées pour permettre à la personne poursuivie de se faire assister d'un conseil.

Par ailleurs, un statut particulier a été reconnu aux ONG contribuant à la défense des droits de l'homme et un comité national des Droits de l'Homme a été créé. Un guichet des droits de l'homme vient également d'être créé.

La sécurité des personnes s'est dégradée, ces dernières années, surtout dans les villes, justifiant la prolifération des comités de vigilance dans les quartiers et des sociétés privées de surveillance. C'est pourquoi l'État, pour garantir la sécurité des populations, a fait un effort exceptionnel pour accroître les moyens d'intervention des forces de sécurité.

Les libertés d'association et de presse sont reconnues au Sénégal. La presse comprend une pluralité d'organes et joue un rôle essentiel dans la consolidation de la démocratie. Seul, le secteur de la télévision n'est pas encore ouvert aux privés et pourtant plusieurs télévisions étrangères sont suivies dans le pays.

La primauté du droit est donc de plus en plus perçue comme une condition du jeu démocratique. L'évolution du processus démocratique est ainsi marquée par d'importants changements institutionnels et politiques.

Sur le plan des institutions, le Sénégal a connu un régime parlementaire avec un Président du Conseil, responsable devant le Parlement. Un régime présidentiel a été institué après la crise de 1962. En 1970 est intervenue une réforme de la Constitution dont la principale caractéristique est la création d'un poste de Premier Ministre, disposant d'une délégation de certains pouvoirs du Président de la République. Ce poste de Premier Ministre, supprimé en 1984, a été rétabli en 1991.

La nouvelle constitution, introduite par référendum en Janvier 2001, consacre un parlement monocaméral, réduit le mandat du président de 7 à 5 ans renouvelable une fois et le nombre de députés de 140 à 120 ainsi qu'elle reconnaît explicitement le statut de l'opposition.

Le principe de la séparation des pouvoirs est consacré par la Constitution. Le pouvoir législatif a pour mission d'exercer un contrôle effectif sur le Gouvernement en adoptant ou en rejetant des projets de loi, en posant des questions orales ou écrites aux membres du Gouvernement et en constituant des commissions d'enquête. Le Parlement peut également voter une motion de censure contre le Gouvernement.

Sur le plan politique, un renforcement progressif du multipartisme a été constaté. Ainsi le paysage politique comprend actuellement plus d'une soixantaine de partis politiques dont 13 sont représentés à l'Assemblée Nationale.

La vie démocratique a connu plusieurs compétitions électorales opposant différents partis. Depuis 1983, les lendemains d'élections ont toujours été émaillés de contestations occasionnant des troubles sociaux. Mais après l'élection de 1988, un code électoral consensuel a été adopté en 1991 mettant fin à la pratique du recours au boycott des élections. Aux termes de la loi électorale en vigueur, la compétition électorale est également ouverte aux candidatures indépendantes pour la présidentielle.

La question de l'opportunité d'une structure indépendante chargée d'organiser les élections a suscité un débat passionné de la part des partis politiques et de la société civile. Un décret présidentiel de 1997 a formalisé le cadre de cette réflexion qui a abouti à la création de l'Observatoire National des Elections (ONEL) pour assurer le contrôle et la supervision des élections. Une Direction Générale des Elections (DGE) a été créée au sein du Ministère de l'Intérieur pour l'organisation des consultations électorales.

Une des faiblesses du fonctionnement normal du jeu démocratique réside dans le faible niveau d'instruction de la population, la sous représentativité des femmes dans les sphères de décision et l'immixtion de l'argent dans les processus électoraux.

Les groupes religieux, les organisations laïques, les leaders d'opinion et la presse comptent parmi les contre-pouvoirs les plus importants.

## **2.2. Administration Publique**

### **2.2.1. Fonction publique**

Les agents de l'État sont au nombre de 65 981 en fin décembre 1999. Les effectifs ont atteint un niveau record en 1986-87 avec 68 938 agents avant de décroître régulièrement. Le nombre de fonctionnaires pour 1000 habitants est donc passé d'un taux plafond de 10,8 en 1983 à 7,9 en 1994. Cette baisse résulte des mesures visant la maîtrise de la masse salariale avec une nouvelle grille des indices et un contrôle strict des recrutements en plus de la mise en place de propositions de départs volontaires durant le programme d'ajustement structurel.

La masse salariale en 1999 s'élève environ à 166,6 Milliards de FCFA soit 5,7% du PIB et 34% des recettes fiscales. La Fonction publique pèse donc lourdement dans l'évolution des agrégats macro-économiques et dans les ressources publiques. La structure de la Fonction publique révèle une forte concentration des agents (87% ) dans cinq ministères : le ministère

de l'éducation nationale ( 36,6% ), les Forces Armées ( 24,2%), l'Intérieur ( 13% ), la Santé (7,5% ), l'Economie et les Finances ( 6% ). Les autres ministères se partagent les 13% restant. La pyramide des âges révèle un vieillissement des agents de l'État, conséquence du quasi blocage du recrutement dans la fonction publique. Depuis 1997, la Fonction publique ne recrute plus automatiquement les sortants des écoles nationales de formation.

Ces agents évoluent dans un cadre juridique qui se caractérise par une prolifération de statuts particuliers. Les dispositions du statut général et des statuts particuliers aujourd'hui dépassées, ne correspondent plus au contexte de recherche permanente de flexibilité de l'économie pour mieux s'intégrer dans le processus de mondialisation. A cela s'ajoute la cohabitation entre les agents de l'État et ceux des projets, qui déstabilise l'Administration. Les rigidités contenues dans les dispositions du statut général conduisent, entre autres, à l'absence d'un management efficient des ressources humaines. La non-effectivité des sanctions positives ou négatives a engendré un laxisme et un absentéisme. En outre, les règles pour obtenir une promotion ne sont pas toujours fondées sur des critères objectifs. Ainsi, les engagements et les actions des agents de l'État sont souvent éloignés d'un professionnalisme impartial.

Malgré le poids important de la masse salariale, le niveau des salaires n'est pas assez motivant pour les agents au regard du pouvoir d'achat. Statistiquement, le salaire moyen mensuel brut dans l'administration est de 246 000 F CFA alors que plus de la moitié perçoit moins de 200 000 F CFA. La grille des salaires est caractérisée par un trop faible écart entre les hiérarchies. Cette situation favorise non seulement beaucoup de départs parmi les éléments les plus performants mais également participe à une détérioration de la qualité du service public en favorisant continuellement la corruption.

Les structures administratives sont souvent cloisonnées, ce qui explique le manque de circulation de l'information. Les prérogatives et les missions ne sont pas respectées. En plus, certaines structures de l'Administration continuent d'obéir à des règles et des procédures qui datent de l'indépendance. Il y a peu de cohérence entre les structures et les objectifs. Ainsi le processus de décision s'est fortement morcelé avec l'intervention de plusieurs ministères en plus des nombreuses directions. A un échelon inférieur, on assiste à une inflation de structures poursuivant les mêmes objectifs, sans relations fonctionnelles, ce qui entraîne des duplications et des chevauchements (multiplicité de directions et création de cellules d'exécution de projets).

Les multiples réformes de l'Administration, notamment le désengagement de l'État, la déconcentration et les autres réformes administratives se sont focalisées presque exclusivement sur l'aspect budgétaire (diminution des niveaux des effectifs) et non sur la qualité du service. Pourtant, la mise en place d'un service public efficace et performant offrant des prestations de qualité est un préalable à une bonne gouvernance. Dans ce cadre l'État a modifié le système d'avancement des agents en attendant les grandes réformes de la Fonction publique. Déjà, la contractualisation s'est étendue dans le souci de contenir la progression de la masse salariale.

### **2.2.2. Qualité des prestations de l'Administration**

Avant les réformes du programme d'ajustement structurel, l'action de l'État était marquée par une prolifération de procédures dans les actes d'octroi de licences, la délivrance d'autorisations ou d'agrément divers. Les contrôles étaient nombreux, du fait des mécanismes bureaucratiques. L'absence de transparence dans les procédures d'appel d'offres et de passation

des marchés publics, l'absence de conservation de la mémoire et le mauvais système d'information ont été des caractéristiques marquantes de l'Administration.

Une étude sur la productivité réalisée par le Ministère du Travail et de l'Emploi en novembre 1997 indique que la qualité du service n'est pas toujours satisfaisante : Les constats faits par les usagers sont par degré d'importance :

- une mauvaise capacité de réponse et de réaction ;
- une administration lourde avec des procédures longues ;
- un taux d'absentéisme des agents de la fonction publique très élevé conduisant souvent à un manque d'interlocuteur pour orienter l'utilisateur ;
- une administration rigide incapable de s'adapter au changement et d'anticiper sur le futur ;
- un désintéressement des agents à leur tâche qui est un frein à leur esprit d'initiative ;
- une mauvaise utilisation des équipements et des ressources humaines;
- des guichets fermés avant l'heure ;
- une complexité des règles.

Ce constat montre que la qualité du service public n'était pas au centre des réformes prévues. En effet, l'Administration n'a pas le réflexe de considérer l'utilisateur comme un client et un partenaire qui mérite attention et sollicitude. Le citoyen est désarmé face à la toute puissance d'un agent qui manifeste une mauvaise volonté à rendre, comme de droit, le service attendu. Ce désarroi de l'utilisateur face à l'État a conduit au désir d'assouplir les rapports Administrés/Administration. Cela s'est traduit par la mise en place d'un système de recours au Médiateur de la République qui, au terme de la loi organique du 11 février 1991, est chargé de faciliter le dénouement des contentieux opposant l'administration et les administrés en invitant les pouvoirs publics à rechercher l'esprit des lois dans les textes et le souci d'équité dans leurs relations avec les citoyens.

L'absence de critères de performance se traduit par une diminution considérable de l'efficacité dans l'administration du fait des procédures lourdes et de l'absence de considération de certains agents à l'égard du travail administratif et de leur fonction. Les heures statutaires ne sont pas pleinement utilisées pour répondre aux attentes des usagers. La certitude d'un revenu garanti et la sécurité de l'emploi n'incitent pas à la constante amélioration des performances.

La dégradation continue du service public est devenue un frein à la mise en œuvre des politiques et programmes, ce qui reflète le faible taux d'absorption des crédits. Cette situation résulte de l'absence de ressources humaines de qualité notamment dans les ministères techniques qui jouent un rôle essentiel dans les dépenses d'investissement. L'inexistence de plans de carrière et l'absence d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines démotivent le personnel et limitent son efficacité.

L'instabilité institutionnelle et les fréquents déménagements des services de l'Administration contribuent à leur affaiblissement en raison de la perte documentaire et du délai nécessaire pour être opérationnel.

La qualité du service dans les entreprises du secteur parapublic n'est guère meilleure en dépit d'un mode de gestion privée. Cela découle d'une position monopolistique qui ne participe pas à l'amélioration de l'efficacité et au respect de l'utilisateur en plus de l'immunité d'exécution forcée. Les interventions répétées de l'État dans la gestion financière ne peuvent s'accommoder avec les règles de prudence et d'orthodoxie financière.

Le cloisonnement entre structures administratives rend la circulation de l'information difficile entre l'Administration et les usagers. Les vieilles habitudes ont conduit notamment à une inadéquation des procédures en rapport avec le besoin d'accès universel à l'information et une quasi rupture parfois des relations avec l'utilisateur.

Cependant, la dimension information des usagers a toujours été intégrée dans la définition des objectifs et lignes directrices de l'État, à travers notamment des mesures législatives et réglementaires (circulaires et instructions présidentielles, primatoriales, ministérielles...) et surtout la création d'un Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST). L'impact de toutes ces mesures est demeuré limité en raison de l'impossibilité d'accroître les ressources disponibles. Ceci a conduit à l'inexistence de bureaux d'information et de documentation fonctionnels dans les ministères et directions. Le personnel (archiviste, documentaliste) pour un traitement et une conservation adéquate des documents administratifs demeure insuffisant.

L'information administrative est trop souvent frappée à tort du sceau de la confidentialité. La création de bibliothèque personnelle par les agents de l'État l'emporte sur le fond documentaire à pourvoir aux bureaux de documentation existants.

Concernant l'information statistique, pendant longtemps, elle a été caractérisée par les retards dans la publication des documents en raison de la faible capacité de collecte des informations destinées à construire les comptes nationaux (déclarations statistiques et fiscales pour le secteur moderne, informations sur le secteur informel...) et de l'insuffisance des ressources humaines de haut niveau pour traiter et analyser l'information.

Par ailleurs, l'État n'a pas encore pris toutes les dispositions pour organiser des réseaux et permettre la circulation de l'information scientifique et technologique entre les différents acteurs impliqués par ce type d'information.

Pour rapprocher l'Administration des bénéficiaires de ses prestations à la base, une politique de décentralisation a été initiée par l'État.

### **2.3. Décentralisation**

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente qui a connu plusieurs étapes. Celle de 1990 a été marquée par un renforcement de la décentralisation avec la suppression des communes à statut spécial et l'accroissement des attributions des présidents des communautés rurales devenus ordonnateurs de budget.

Pour parachever l'architecture de la décentralisation, il fallait combler le vide existant entre l'État central fort et lointain et les collectivités de base proches des populations mais démunies, en transformant la Région en une collectivité locale intermédiaire. La réforme de 1996 a eu pour dominante le changement de statut de la Région et le transfert de compétences dans neuf domaines (Domaines, Environnement et Gestion des Ressources naturelles, Santé, Population et Action sociale, Jeunesse, Sport et Loisirs, Culture, Education, Planification, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat). Concomitamment à ce transfert de compétences, l'État a mis en place un Fonds de dotation de la décentralisation destiné à servir de compensation financière aux compétences transférées. En outre, les principes de la libre administration des collectivités locales et de la non tutelle d'une collectivité locale sur une autre ont été réaffirmés.

Le contrôle a priori des actes des collectivités locales n'est plus la règle mais l'exception. L'article 336 du nouveau code des collectivités locales cite les domaines d'exception nécessitant une approbation préalable du représentant de l'État. Cependant, il y est clairement spécifié que " l'approbation du représentant de l'État est réputé tacite si elle n'a pas été notifiée à la collectivité locale dans un délai d'un mois à compter de la date de l'accusé de réception par le représentant de l'État ". En cas de litige entre la collectivité locale et l'administration ou le citoyen, c'est le Conseil d'État qui est compétent.

Parallèlement à la décentralisation, la déconcentration représente une autre mesure pour rapprocher l'administration des bénéficiaires de ces prestations à la base. C'est ainsi que les pouvoirs de l'administration territoriale et des autorités qui l'animent ont été régulièrement renforcés par les premières réformes administratives (plus particulièrement celle de 1972). Cependant force est de reconnaître que depuis plus d'une décennie (1990) l'écart s'agrandit entre le niveau de la décentralisation très avancée et celui de la déconcentration qui piétine.

Les collectivités locales de chaque région créent entre elles une Agence Régionale de Développement (ARD) qui a pour mission de leur apporter une assistance gratuite dans tous les domaines d'activités liés au développement. A ce titre, elle est chargée, entre autres, d'aider à la conception et à l'exécution de tous les plans et études concernant le développement économique, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique de la Région, des Communes et des Communautés rurales. En outre, elle peut être chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que la Région, les Communes et les Communautés rurales lui délèguent.

Le principe de partenariat entre l'État et les collectivités locales pour le développement régional et local est consacré par les Lois 96-06 et 96-07 du 22 mars 1996. Cette situation nécessite la mise en place des contrats-plans entre l'État et les collectivités locales qui pourront ainsi constituer le cadre privilégié de mise en œuvre du PNAT ainsi que des plans régionaux et locaux. Les contrats-plans, support du développement régional et local, devront s'inscrire dans une vision nationale de développement équilibré du territoire. L'appui de l'État devrait être modulé dans le cadre de cette contractualisation en fonction de certains indicateurs tels que le taux de chômage, l'évolution de la situation de l'emploi et le potentiel fiscal de chaque région.

Les plans régionaux, communaux et locaux de développement trouvent difficilement du financement. Dans le souci d'appuyer le développement socio-économique à la base, l'État a mis en place d'importants programmes et projets, par exemple le Programme de Lutte contre la Pauvreté, le Programme National d'Infrastructures Rurales et le Programme d'Appui aux Communes dont l'outil de mise en œuvre est l'Agence de Développement Municipal (ADM). Celle-ci a été créée pour mettre en œuvre les programmes prioritaires d'investissements

communaux. Ses prêts sont accompagnés d'un ajustement des finances municipales. L'intervention de l'État vise à créer des entités viables économiquement pour une prise en charge progressive par les collectivités de leur développement. Cependant, ces actions ne touchent pas encore toutes les collectivités locales.

Au stade actuel de la mise en œuvre de la réforme, d'importantes contraintes sont à noter :

- le manque de formation et le taux d'analphabétisme assez élevé chez les élus locaux ne sont pas conformes avec l'étendue de leurs pouvoirs et responsabilités ;
- la faible capacité de formulation et de pilotage des politiques régionales et locales de développement par les élus et leur méconnaissance des procédures d'accès aux sources de financement ;
- la capacité limitée des services techniques régionaux et locaux dans la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets ;
- la faible participation des populations à la gestion des affaires régionales et locales à travers les organisations communautaires de base ;
- la prépondérance des ministères techniques, de l'administration territoriale et des autres structures de l'État dans les décisions qui concernent le développement régional et local au détriment des instances élues des Régions, Communes et Communauté Rurales ;
- la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines des collectivités locales ; la fiscalité locale ne procure que des ressources dérisoires aux Communes et aux Communautés rurales (moins de 10% des ressources de l'État pour les deux réunies), tandis que les Régions qui n'ont pas encore de fiscalité propre sont entièrement dépendantes de l'État, cette faiblesse des ressources entraîne un problème de financement du développement régional et local ;
- la non-existence d'une administration propre aux collectivités locales à l'exception des grandes villes, lacune due à la faiblesse des ressources et à l'inexistence d'un cadre législatif et réglementaire pour l'institution d'une fonction publique régionale et locale;
- les difficultés de mise en œuvre du transfert de compétence : (i) la mauvaise interprétation des textes portant transfert de compétence entre les responsables des collectivités locales et les représentants de l'État ; (ii) le coût exorbitant de certaines missions transférées sans contrepartie financière (gestion de l'exploitation forestière); (iii) la non dépendance aux collectivités locales des agents de l'État qui assurent les services transférés (santé, éducation...).

La déconcentration, condition nécessaire pour la réussite de toute politique de décentralisation, permet d'atteindre de bons résultats sur le plan de l'efficacité de l'action administrative. L'Administration territoriale remplit cinq missions essentielles : (i) assurer la permanence de l'État et la sécurité des citoyens par la garantie et le maintien de l'ordre public, la protection des personnes et des biens, des réseaux de communication et de transport, la prévention et le traitement des risques naturels ou technologiques ; (ii) développer la citoyenneté et l'exercice des droits qui y sont liés, garantir l'application de la règle de droit et le respect des libertés publiques ; (iii) exercer le contrôle administratif des collectivités locales, qui comporte à la fois

le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire de leurs actes et de ceux de leurs établissements publics et des organismes publics exerçant une mission d'intérêt général et utilisant des fonds publics ou percevant des ressources parafiscales ; (iv) protéger les intérêts nationaux en assurant l'explication, la coordination et la mise en cohérence à l'échelon territorial des politiques interministérielles ; (v) rationaliser la gestion des ressources et des moyens de l'État. Force est de constater que les ressources mises à sa disposition demeurent dérisoires au regard de l'importance de ses missions.

#### **2.4. Climat des affaires**

Dans la première vague de réformes pour faire du secteur privé le moteur de l'économie, l'État s'est focalisé sur l'élimination du contrôle des prix, l'abolition des barrières non tarifaires et l'élimination des monopoles. L'objectif était de faire jouer au marché un rôle central dans l'allocation des ressources. L'État s'est ainsi désengagé de la commercialisation du riz (liquidation de la CPSP), du transport urbain à Dakar et des structures d'encadrement du monde rural (liquidation de la SODEVA et de la SODESP). L'État a procédé à des privatisations entières ou partielles de 16 entreprises en 1999 et d'autres sont en attente. Ce retrait de l'État de la sphère productive a réduit fortement le poids du secteur public et parapublic dans l'économie. La privatisation de la SONATEL a permis de promouvoir le petit actionariat.

Dans la deuxième phase marquée par le dialogue entre Secteur privé et Gouvernement, pour l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur, l'accent a été mis sur le développement d'infrastructures, la promotion des secteurs sociaux et le rôle de l'État dans la régulation économique. Des politiques de libéralisation et de renforcement du rôle du marché ont été adoptées. Le développement de l'environnement des affaires initié au lendemain de la dévaluation constitue le principe directeur de la promotion du secteur privé grâce à l'amélioration de l'environnement économique et le renforcement des capacités des entreprises. Aussi, des dispositions ont été adoptées pour améliorer le cadre juridique des affaires, un Centre d'Arbitrage a été créé à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Le programme de formation des magistrats et des auxiliaires de justice au droit des affaires se poursuit. L'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA depuis janvier 1999, s'est traduite par une mise en conformité des textes nationaux.

Cependant, le comité d'Allègement et de Simplification des Formalités et Procédures Administratives (CASFPA), instance interministérielle mise en place en 1992, n'a jamais pu remplir ses missions parce que d'autres comités similaires dotés de plus de moyens, ont été créés parallèlement. Il s'agit du Comité de Réforme Juridique (CRJ), de la Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises (CAEE), de la Fondation du Secteur Privé et du Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance (GRCC).

Malgré la détermination des pouvoirs publics à renforcer la libéralisation de l'économie, les nouvelles réformes ont été superficielles et partielles, car les textes juridiques (loi, décrets, arrêtés) établissant les réformes prêtent à confusion. L'impartialité et la transparence ne sont pas toujours assurées dans la mise en œuvre des politiques économiques. Le manque d'organisation des données relatives au registre de commerce est perceptible au niveau des tribunaux régionaux et départementaux. Une étude réalisée par le Foreign Investment Advisory Service (FIAS), en collaboration avec la Banque Mondiale en 1998, a révélé que l'investisseur prépare 23 dossiers différents, passe par 31 services de l'Administration (dont 6 plusieurs fois), qu'il lui faut 9 à 24 mois pour finaliser ces procédures. De nombreuses procédures, en de nombreux domaines, demeurent encore particulièrement lourdes, complexes



et génératrices de surcoûts, et constituent des freins importants au développement de l'investissement privé. Les relations entre l'administration et le secteur privé peuvent s'améliorer. De façon plus globale, l'objectif de construire une économie compétitive se heurte à plusieurs facteurs :

- la fiscalité de porte, malgré quelques aménagements apportés à la suite du changement de parité du franc CFA, continue d'être la préoccupation des opérateurs économiques du fait que les gains de compétitivité induits par la dévaluation sont en train d'être absorbés par : (i) les surcoûts au niveau des intrants, les facteurs de production et (ii) la fiscalité intérieure très élevée ;
- l'absence de dialogue social formalisé au sein des unités de production, mais le département en charge, en collaboration avec les partenaires sociaux a entrepris de travailler à la modernisation des relations sociales ;
- les coûts salariaux restent encore élevés. Par ailleurs, les pesanteurs sociales marquées par la fréquence de fêtes religieuses assorties de journées chômées et payées, l'absentéisme induit par les cérémonies et la rigidité dans les mécanismes de gestion des ressources humaines sont notamment les facteurs qui obèrent la productivité de la main-d'œuvre ;
- les coûts et la disponibilité des facteurs techniques (eau, électricité et communication), malgré l'engagement politique d'approfondir les réformes structurelles et sectorielles permettant de lever les distorsions et les entorses, limitent encore la compétitivité des entreprises ;
- l'enclavement de certaines régions ne facilite guère la fluidité des circuits d'approvisionnement à l'intérieur du pays;
- la faible compétitivité du port de Dakar et le coût élevé de ses prestations, le monopole d'Air Afrique jusqu' à une date récente sur le fret constituent enfin des facteurs d'enchérissement des coûts de revient des produits destinés à l'exportation, ce qui oblige des partenaires importants comme le Mali à recourir aux ports d'Abidjan ;
- le faible niveau de développement technologique de l'environnement et la taille restrictive du marché.

## **2.5. Système judiciaire**

L'organisation judiciaire fortement décentralisée, est construite sous forme pyramidale au sommet de laquelle se trouvent le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, les Cours et Tribunaux.

Le Conseil Constitutionnel proclame les résultats des législatives et de l'élection présidentielle et contrôle la constitutionnalité des lois.

Le Conseil d'État est juge de l'excès de pouvoir des autorités exécutives ainsi que de la légalité des actes des collectivités locales. Il connaît également, en dernier ressort, du contentieux des inscriptions sur les listes électorales, des élections aux conseils des collectivités locales, ainsi que les recours contre la décision des Cours et Tribunaux en matière administrative et des organismes administratifs à caractère juridictionnel.

La Cour de Cassation veille à la bonne application de la règle de droit par les juridictions inférieures.

L'organisation judiciaire comprend également des Cours d'Appel. Il n'existe à ce jour que deux Cours d'Appel à Dakar et à Kaolack alors que la loi en avait prévu une pour chaque région.

Le bas de la pyramide est constitué par les tribunaux régionaux, les tribunaux départementaux et les tribunaux de travail. La couverture géographique des juridictions est actuellement mieux assurée avec la création des tribunaux départementaux dans tous les chefs lieu. Il reste, cependant des efforts à faire au niveau des tribunaux du travail.

Il faut noter l'existence des juridictions spécialisées notamment la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite qui est non fonctionnelle. La loi sur l'enrichissement illicite, instaurée en 1981, avait mis en place un arsenal sur le plan juridique et institué une juridiction spéciale, la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI) et une Brigade spéciale d'intervention et d'investigation confiée à la Gendarmerie. Ce dispositif a permis de faire la lumière sur quelques affaires avant d'être abandonné, consacrant une tolérance dans l'utilisation de pratiques non transparentes dans la gestion des dépenses publiques et les trafics d'influence.

Il faut aussi souligner l'institution des maisons de justice par une réforme de 1999 et dont l'objectif essentiel est de rapprocher la justice de ses usagers. Cette réforme attend néanmoins des mesures d'application.

On note la création d'un Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation au niveau de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) qui tranche les litiges et contentieux entre les entreprises d'une part, entre celles-ci et l'État, d'autre part. Au niveau sous régional, l'institution d'une cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, sise à Abidjan, va dans ce sens.

La réforme du code des marchés publics, en remplacement de celle de 1982, a pour objectif d'asseoir une réglementation adéquate et de promouvoir des pratiques plus saines en la matière. Il s'agit de renforcer la transparence des procédures de passation des marchés et de respecter le principe d'égal accès des contractants privés, en vue de sauvegarder l'intérêt général et de protéger les fonds publics contre les engagements trop onéreux. La nouvelle réglementation vise les objectifs suivants : (i) réaliser un maximum d'économie et d'efficacité dans la passation des marchés ; (ii) favoriser la concurrence entre les candidats ; (iii) garantir un égal accès à tous les candidats admis à concourir ; (iv) promouvoir l'intégrité et l'équité dans les procédures de passation des marchés. Elle édicte des changements touchant à la préparation, à l'exécution et au contrôle des marchés. Globalement, il s'agit d'une réforme majeure qui vient tout juste d'être adoptée.

Des procédures judiciaires trop lourdes, une législation vétuste ainsi que des ressources humaines insuffisantes, notamment aux niveaux des magistrats et des auxiliaires de justice sont la cause d'une lenteur excessive dans l'instruction des dossiers. Les auxiliaires de justice exercent pour la plupart des charges publiques et sont, de ce fait, contrôlés par le Ministère de la Justice. Ils sont organisés en ordres professionnels dont les conditions d'accès varient d'un ordre à un autre.

Les conseils juridiques peuvent, actuellement, exercer librement leurs activités avec le décret 95-132 du 1<sup>er</sup> février 1995 supprimant l'autorisation préalable.

Pour parfaire le fonctionnement du système judiciaire, d'importantes réformes ont été initiées. En 1993, il a été mis fin au pouvoir de maniement des fonds du Greffier en chef et mis en place la Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA). Pour l'assistance judiciaire, un crédit de deux cents millions de F CFA géré par l'Ordre des Avocats est mis en place.

Au nombre des contraintes identifiées, l'on peut citer, en plus des lourdeurs dans les procédures, l'accès difficile à l'information et à la justice du fait notamment du coût élevé de la justice (timbres, droits d'enregistrement, frais et honoraires des avocats).

Les interventions du Projet d'Appui à la Réforme du Système Judiciaire, le recrutement de cent magistrats sur la période 1996-1998, ont contribué à la résorption partielle des besoins de développement des ressources humaines des cours et tribunaux et à une amélioration des conditions de travail par un appui matériel et logistique. Le projet vise également l'accès au droit du justiciable.

La persistance des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire malgré les efforts déployés pourraient s'expliquer par :

- l'éparpillement des juridictions à travers la ville de Dakar en attendant la finition des travaux du nouveau palais de justice ;
- l'insuffisance des moyens matériels ;
- l'insuffisance des juridictions d'appel, car en dépit de la création d'une seconde Cour à Kaolack, celle de Dakar reste engorgée;
- le nombre de contentieux dilatoires en raison de la procédure du sursis à exécution occasionnant l'encombrement de la Cour de Cassation ;
- l'inadaptation des textes de lois aux réalités sociales et à l'évolution économique.

## CHAPITRE 3 : LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

La croissance économique est marquée par une crise aiguë de 1990 à 1994, suivie d'une forte reprise à la faveur de la dévaluation. Cette crise a permis à tous les partenaires nationaux d'engager un dialogue fécond sur la situation de l'économie. Depuis, la concertation entre tous les acteurs du développement s'est approfondie. Ce nouveau partenariat a permis de conduire avec efficacité les réformes d'après dévaluation. Le taux de croissance, observé depuis, n'a cessé de dépasser 5% par an, ce qui constitue un record depuis l'indépendance. Il a certes permis d'améliorer le revenu par tête, mais demeure insuffisant pour réduire la pauvreté.

### 3.1. Origines et emplois du PIB

#### 3.1.1. Ressources du Produit Intérieur Brut (PIB)

De 1990 à 1994, le taux de croissance moyen a été de 1,3%. Les dernières années du Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Termes (PAMLT) ont été marquées par la réduction substantielle de l'aide extérieure, à la suite d'une divergence entre le Sénégal et la communauté des bailleurs de fonds sur l'interprétation des résultats du programme. Cette situation a conduit à une dégradation continue des principaux agrégats macro-économiques surtout des finances publiques. Pour contenir cette évolution défavorable, le Gouvernement a adopté un Plan d'Urgence qui a conduit à un approfondissement de l'assainissement des finances publiques. La mise en œuvre de ces réformes a permis, pour la première fois, un large débat entre les principaux acteurs sur la situation présente et l'avenir de l'économie sénégalaise. Malgré les efforts entrepris, le taux de croissance du PIB a fléchi de 2,2% en 1993. La dévaluation de 1994 a permis de renouer avec la croissance grâce aux réformes structurelles et sectorielles qui l'ont accompagnée.

Ainsi, depuis le début du IX<sup>ème</sup> Plan, le taux de croissance du PIB a dépassé le seuil des 5 %. Cette évolution positive s'explique par les gains de compétitivité dus à la dévaluation qui a bénéficié à plusieurs secteurs notamment le secondaire et le tertiaire. Le déflateur du PIB comme le taux d'inflation a baissé régulièrement depuis 1994. Ce qui traduit une bonne maîtrise de l'évolution de la masse monétaire et des coûts salariaux. L'examen des composantes du PIB permet de mieux apprécier leurs performances.

La part du **secteur primaire** dans le PIB au cours de la période a reculé. Sa croissance depuis 1990 n'a cessé de connaître des évolutions contrastées avec des amplitudes prononcées à la baisse. Ces fluctuations sont consécutives à sa forte dépendance à l'agriculture.

En effet, la faible productivité induite par la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance dans la diversification des produits et la nature de l'outil de production encore très archaïque, ont conduit à des contre-performances du sous secteur agricole. En moyenne annuelle, la valeur ajoutée agricole ne s'est accrue que de 3,9% entre 1990 et 1998. Ainsi de 6.1% de croissance en 1996, le secteur primaire a reculé pendant deux ans (-2,5% en 97 et -3,2 % en 98) avant de retrouver le niveau de 1996 en 1999 (6.1%). Ces contre-performances s'expliquent en grande partie par la récession de l'agriculture et l'évolution erratique des autres sous secteurs. Comme le secteur primaire occupe plus de 60% de la population, son recul a conduit à une baisse notable des revenus de la majorité des ménages ruraux.

Le **secteur secondaire**, par contre, a connu une hausse régulière sur la période 1990 -2000 en occupant une part de plus en plus importante dans le PIB (de 18,6% en 1990 à 21,0% en 2000). Cette tendance s'est nettement confortée au détriment du secteur primaire depuis la dévaluation. Ces performances sont surtout imputables aux BTP et aux autres industries qui ont été dopées respectivement par les investissements publics et l'amélioration de la compétitivité après la dévaluation. Une bonne tenue des huileries est enregistrée depuis 1998. Par contre, les industries extractives ont été marquées par de fortes fluctuations à la hausse suivies de récessions, à l'image des cours mondiaux. Le secteur énergétique, tributaire d'un stock de capital vétuste et d'une gestion peu efficace, après une bonne reprise en 1994, a connu une décélération avant de tomber dans un marasme depuis 1999, affectant du coup, les performances de l'économie.

Le **secteur tertiaire**, qui contribue le plus à la formation du PIB, a bénéficié de la bonne tenue du secteur secondaire, des performances des sous secteurs transports et télécommunications ainsi que d'autres services, ce qui lui a permis de jouer un rôle appréciable dans l'activité économique. Sa part se situe en moyenne à 48,7% sur la période 90/95 et à 50,6% sur la période 96/2000.

Quant **aux services non marchands**, les exigences de l'assainissement financier ont conduit à leur maîtrise, puis à la baisse de leur part dans le PIB. En effet, la gestion rigoureuse des finances publiques a maintenu leur évolution à un niveau en deçà de la croissance du PIB.

**Tableau 2 : Evolution sectorielle (%) à prix constants de 1987**

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997*	1998*	1999 *	2000*	Tx de crois moy. 90/95	Tx de crois moy. 96/00
<b>Primaire</b>	9,4	-5,1	1,7	-5,2	9,3	2,2	6,1	-2,5	-3,2	6,3	11,5	2,1	3,6
Agriculture	21,8	-11,4	1,7	-10,6	15,9	0,5	10,6	-10,6	-8	8,5	21,2	3,0	4,3
Elevage	1,4	3,2	1,0	3,9	1,5	4,7	0,6	5,4	3,3	4,8	3,1	2,6	3,4
Pêche	-7,6	4,3	7,1	-6,4	6,7	3,1	4,8	11,8	-3,4	4,1	2,5	1,2	4,0
Foret	-11,6	-5,2	-5,6	-9,7	8,6	1,0	0,5	2,0	-3,8	1,2	1,4	-5,1	0,3
<b>Secondaire</b>	5,7	-1,2	5,1	-2,5	-0,5	11,7	5,3	5,9	8,4	7,2	7,8	3,1	6,9
Industries extractives	0,1	-13,3	15,3	-21,6	-5,3	38,7	-1,4	9,8	-2,8	39,5	-1,0	2,3	1,6
Huileries	14,4	-33,7	0,4	-6,0	15,4	18,1	-5,1	-20,9	28,4	7,1	24,9	1,4	6,9
Energie	5,0	2,7	-7,3	-4,8	10,0	2,4	8,8	6,5	5,5	0,5	7,9	1,3	5,8
BTP	15,6	1,9	14,7	-1,0	10,8	-3,1	9,6	14,9	12,7	15,7	15,0	6,5	13,6
Autres industries	3,3	-0,4	4,6	-2,0	-5,5	17,2	4,2	4,3	7,2	4,8	4,8	2,9	5,1
<b>Tertiaire</b>	1,2	2,1	1,9	-2,1	2,2	5,1	5,7	8,7	8,5	4,3	2,5	1,7	5,9
Transports et télécom	4,2	0,4	4,7	1,8	3,2	3,7	6,0	12,0	7,5	6,6	3,2	3,0	7,1
Commerce	1,4	2,7	-0,7	-5,8	-1,8	6,0	8,7	7,4	7,8	4,1	2,0	0,3	6,0
autres services	-0,9	2,5	3,6	0,4	6,7	4,8	2,1	8,3	10,0	3,3	2,6	2,9	5,2
<b>PIBE</b>	4,0	-0,3	2,5	-2,9	3,2	5,8	5,7	5,5	6,0	5,5	6,0	2,1	5,7
Services non marchands	3,0	-0,9	0,1	2,9	0,4	0,8	0,8	1,2	3,0	3,2	6,1	1,1	2,9
<b>PIB</b>	3,9	-0,4	2,2	-2,2	2,9	5,2	5,1	5,0	5,7	5,1	5,5	1,9	5,3

Source : DPS/MEFP, (\* estimations) à prix constants de 1987

### 3.1.2. Consommation Finale

La propension moyenne à consommer est restée autour de 0,93 jusqu'en 1993 avant d'amorcer une tendance à la baisse depuis la dévaluation. Les ménages et les Administrations ont eu à contenir de manière significative leur demande depuis le changement de parité en 1994. Une part importante de cette demande de consommation s'adresse à l'extérieur, ce qui explique en partie le déficit de la balance commerciale. Les produits alimentaires importés ont connu sur la période 1996/2000 une forte progression représentant le triple du croît démographique. La consommation finale a été un facteur significatif de croissance jusqu'en 1993 pendant une période où le PIB connaît des taux de croissance faibles voire négatifs, malgré la maîtrise de l'inflation. En conséquence, durant la phase d'expansion, les ménages, comme l'Administration, se sont orientés vers la reconstitution de leur épargne.

### 3.1.3. Investissement brut

Le taux de l'investissement brut jusqu'en 1995 a dépassé à peine 13% du PIB, ce qui est en deçà du taux de renouvellement des équipements. Le taux de l'investissement brut, bien qu'évoluant en hausse ces dernières années, avec un taux de croissance moyen annuel de 6,9%, n'a pas atteint la part requise pour créer les conditions d'une transformation profonde des structures économiques. Sa reprise justifie largement la relance économique en raison du fléchissement de la part de la consommation finale. L'importation des biens d'équipement et des biens intermédiaires connaît une relative progression.

La répartition de l'investissement brut par agent montre une relative stabilité de la part des ménages qui tourne autour de 1,9% du PIB sur la période, une hausse régulière de la part des Administrations, surtout après la dévaluation et une nette augmentation de la part des entreprises qui passe de 6,4% à 10% entre 1990 et 2000.

Au niveau des **investissements publics**, le contenu en Formation Brut de Capital Fixe (FBCF) des investissements publics est passé de 85% en 1998 à 82% en 1999. La mobilisation des financements représente en moyenne 70,3% sur la période et ce taux varie de 61,2% pour le secteur tertiaire, 75,9% pour le quaternaire, 69,8% pour le secondaire et 71,9% pour le primaire. Une des conséquences de cette faiblesse est la baisse des performances économiques.

En ce qui concerne l'**investissement privé**, le faible niveau d'IDE pour l'Afrique au Sud du Sahara vaut encore plus pour le Sénégal qui, pourtant, en 1990, voyait le niveau de ses flux nets (57 millions \$) atteindre 6,17 % du total de l'Afrique subsaharienne. Ce pourcentage a été de 0,7 % en 1995 et de 0,76 % en 1999. Entre 1998 et 1999, les flux nets pour le Sénégal ont baissé, passant de 71 millions \$ à 60 millions \$.

De façon globale, l'investissement privé représente en moyenne, sur la période 90/2000, les 2/3 des investissements totaux. Cependant, son rythme de progression a évolué plus que celui des investissements publics dans la période post-dévaluation malgré l'importance des ressources tirées de la privatisation qui ont permis d'augmenter, de façon substantielle, les dépenses d'investissements publics.

### 3.2. Situation monétaire et financière

Le financement du développement se caractérise par une prédominance des crédits bancaires, un balbutiement du marché financier, une faiblesse du système financier décentralisé et une prudence dans la gestion budgétaire.

**Le crédit bancaire** s'effectue dans le cadre d'une Politique monétaire qui est définie au niveau de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)<sup>1</sup> et mise en œuvre par la BCEAO qui assure la sauvegarde de la monnaie commune. La souplesse introduite par cette institution oblige les banques à plus de hardiesse dans la gestion des liquidités. Cependant, l'analyse des **crédits à l'économie** montre que la part des crédits à court terme est assez importante par rapport au total des crédits alloués à l'économie passant de 54% en 1994 pour atteindre 60% en 1999. Les crédits à long terme occupent donc une place faible sur le total des crédits distribués. L'analyse des financements recensés par la Centrale des Risques montre que 40 à 50% de l'utilisation des crédits est faite au profit du secteur commerce. Les secteurs agricoles et le secteur minier occupent une part assez faible dans l'utilisation des crédits en raison du caractère incertain des résultats des activités agricoles (aléas climatiques, pluviométrie et mode de production traditionnelle), de l'insuffisance des fonds de garantie chez les agriculteurs et de la lourdeur des investissements dans le secteur minier dont les résultats sont incertains.

Le taux de surliquidité des banques commerciales atteint des proportions importantes. De 1997 à 1999, 50% des dépôts dans les banques sont constitués de dépôt à vue qui sont des ressources peu stables et de courte durée, ce qui rend difficile le financement de l'investissement. Par application des règles prudentielles édictées par la BCEAO, les banques commerciales ne font que des crédits courts en se protégeant contre un certain nombre de risques et de sanctions encourues.

Comme moyen spécifique de financement de l'investissement et palliatif de la difficulté d'accès au crédit classique, des lignes de crédit ont été ouvertes pour soutenir et accélérer la croissance par le développement du secteur privé. Ces lignes domiciliées auprès des banques commerciales visent à mettre à la disposition des PME/PMI en général, des ressources longues pour le financement de leurs investissements. Le dispositif est notamment caractérisé par une grande diversité dans les modes d'intervention d'une part, et une absence de concertation et de coordination dans la mise en place de certains financements, d'autre part.

Cette situation s'explique par l'absence d'une stratégie globale cohérente et efficiente par rapport à la politique de financement du secteur privé. L'existence d'un fonds de garantie important limite la responsabilité des intermédiaires financiers de couvrir efficacement les crédits alloués et enlève une certaine rigueur dans la gestion du crédit.

Toujours dans le cadre de la promotion du secteur privé et du financement de l'investissement, l'UEMOA a créé une bourse régionale depuis 1999. Pour l'instant, la SONATEL est la seule entreprise sénégalaise dont les actions font l'objet d'une cotation à la bourse. Les obligations émises par la SONATEL et les ICS ont permis à ces entreprises de mobiliser d'importants financements pour leurs investissements. Les acteurs économiques (États et le secteur privé) ont désormais la possibilité de lever des capitaux selon leurs besoins de financement sur le marché boursier. Les résultats enregistrés sont à cet égard prometteurs : la capitalisation boursière moyenne se situe à 1000 milliards de F CFA, pour un objectif de 950 milliards des

---

<sup>1</sup> Les pays membres sont le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo

douze (12) premiers mois. La valeur totale des transactions sur la même période est de 44,1 milliards de F CFA, pour un objectif initial de 20 milliards. Du côté du marché obligataire, durant la période 1998 et 1999 un total de 84,6 milliards de F CFA a été levé.

Pour les micro-réalisations, **un système financier décentralisé** a été mis en place. Entre 1995 et 1997, il y a eu une nette augmentation des dépôts auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), ceux – ci étant passés de 2,7 milliards de FCFA en 1995 à 8,5 milliards en 1997, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 77% entre 1997 et 2000 cette progression est multipliée par deux puis que le niveau des dépôts passe de 7,7 milliards à 17,6 milliards. Il en va de même pour l'encours de crédits qui est passé de 9,2 milliards de FCFA à 15,2 milliards de F CFA durant la même période, soit une augmentation annuelle moyenne de 29%. De 1997 à 2000 le niveau des crédits passe de 8,2 milliards à 18,8 milliards confortant la progression notée au niveau des dépôts soit un dédoublement du montant initial.

Dans le domaine de la **politique budgétaire**, un accent particulier a été mis sur l'augmentation des recettes de l'État au moyen de l'instauration d'un régime fiscal de droit commun le plus large possible en éliminant tous les régimes d'exception et en abaissant le taux moyen de taxation avec la réforme de la fiscalité de porte d'avril 1998. Ce désarmement tarifaire vers le Tarif Extérieur Commun (TEC) réduit le taux moyen de taxation en vigueur au Sénégal de plus de la moitié (taux passant de 65% à 30%) entre 1994 et 1998.

La pression fiscale est largement en deçà de 20% du PIB (17,4% en 2002). La faiblesse du rendement du système fiscal tient à plusieurs facteurs : le poids écrasant du secteur informel dans l'économie nationale (plus de 50% du PIB) qui ne s'acquitte que des impôts indirects (notamment les droits de douane) et de l'impôt forfaitaire, la fraude et les évasions fiscales, les moyens limités de l'Administration fiscale et la faible proportion des contribuables payant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (moins de 2% de la population). En conséquence, les impôts sur le revenu représentent moins du quart des recettes de l'État (22,9% en moyenne sur la période 92/98).

La dévaluation du franc CFA n'a pas permis d'inverser cette tendance. La structure du système fiscal est marquée par la prépondérance des impôts indirects qui représentent plus de 2/3 du total des impôts. On note depuis 1998 la diminution des droits de douanes qui est compensée largement par les taxes sur biens et services. L'impôt sur la propriété est très faible.

**Tableau 3: Structure des recettes fiscales du budget de l'État (en%)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Impôts sur Revenus</b>	27,9	23,2	21,0	21,8	21,4	21,6	24,1	21,9	24,2	22,9
<b>Taxes sur b&amp;s</b>	19,6	21,8	21,8	22,8	23,8	25,6	28,8	36,6	39,4	54,3
<b>Impôts sur comm. Ext.</b>	38,0	37,2	41,1	42,5	45,2	41,9	42,3	37,9	32,6	18,4
<b>Impôts sur la propriété</b>	4,7	3,7	3,8	3,0	3,1	3,7	3,5	ND	ND	ND
<b>Rec.non fisc.</b>	15,8	13,9	11,1	9,8	6,3	7,2	4,6	3,1	4,4	4,3

**Source:** MEF

Les recettes totales ont fortement progressé entre 1980 et 1999, puisqu'elles ont vu leur montant plus que tripler, passant de 139,2 milliards à 506,8 milliards de F CFA.

En matière de dépenses publiques, l'option de l'État vise la maîtrise des dépenses courantes et notamment la masse salariale, le service de la dette et l'amélioration des dépenses



d'investissement public en mettant l'accent sur les infrastructures de base et les secteurs sociaux. L'approche budget par objectifs a été initiée en vue de rendre plus efficaces les dépenses publiques. La programmation des budgets par objectifs concerne les trois ministères–tests : Santé, éducation et justice. A l'heure actuelle, seuls les deux premiers ont démarré, aidés dans leur exercice par des programmes sectoriels (PDIS, PDEF) qui articulent les budgets d'investissement et de fonctionnement.

L'évolution de la structure des dépenses publiques révèle que les dépenses courantes ont évolué à la baisse de 57,1% environ en 1990 à 47,5% en 1998. Les transferts et subventions représentent moins de 10% des dépenses totales.

Quant aux dépenses d'investissement, leur part dans le total a augmenté considérablement en passant de 13,5% en 1990 à 35,4% en 1998. On note ainsi une amélioration de l'allocation des ressources publiques en faveur des dépenses d'investissement et au détriment des dépenses de consommation. En outre, sur la période 1990-1998, les dépenses en capital financées sur ressources internes représentent en moyenne 25% environ.

**Tableau 4 : Structure des dépenses publiques et prêts nets (% par rapport au total)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Consommation</b>	57,1	53,0	58,2	56,5	46,8	46,8	50,0	45,0	47,5
<b>Investissement</b>	13,5	18,6	23,3	20,3	23,6	26,5	28,5	37,2	35,4
<b>Transferts</b>	8,5	9,3	11,1	10,6	7,9	6,8	6,5	9,1	7,5
<b>Intérêts dette publique</b>	12,7	11,9	9,0	10,8	16,8	14,5	12,5	12,4	7,0

Source : MEF

**Tableau 5 : Autofinancement dépenses en capital (%)**

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
44,2	42,6	56,4	43,0	26,1	30,3	32,6	39,0	44,9

Source: MEF

L'assainissement des finances publiques n'a pas permis de faire face à la pression de la demande sociale. En effet, le niveau et la structure des dépenses publiques ne sont pas conformes aux normes requises pour améliorer la couverture des services sociaux de base.

**Tableau 6 : Dépenses publiques et développement humain**

	1995	1996	1997	1998	Normes
<b>(1) dépenses publiques / PNB</b>	19,8 %	18,1%	17,7%	18,1%	<b>25,0%</b>
<b>(2) dépenses sociales / dépenses publiques</b>	33,3 %	39,8%	38,3%	40,1%	<b>40,0%</b>
<b>(3) dépenses sociales prioritaires /dépenses sociales</b>	31,7%	33,1%	30,2%	27,9 %	<b>50,0%</b>
<b>(4) ratio de dépenses de développement humain = dépenses sociales / PNB</b>	2,1%	2,4%	2,0%	2,0%	<b>5,0%</b>
<b>Niveau moyen = (2) X (3)</b>	10,7%	13,2%	11,6%	11,2%	<b>20,0%</b>

Source : Etude sur Initiative 20/20 (juillet 2001)

Au regard des normes retenues par le PNUD seul le ratio des dépenses publiques sociales par rapport aux dépenses totales atteint la norme. Par contre, le poids des dépenses sociales prioritaires ne s'établit qu'à 11,2% en 1998 contre une norme de 20%.

En ce qui concerne l'affectation de l'aide extérieure, on constate également que les résultats sont en deçà des normes fixées. Sur la période 1994–1997 le ratio services sociaux de base/ aide extérieure est estimé à 12,8%.

**Tableau 7 : Aide aux services sociaux de base : montants (en milliards de F CFA) et valeurs relatives (%)**

	1994	1995	1996	1997	1994-97
Services Sociaux de Base (SSB)	34	43	32	34	36
Secteur Sociaux (SS)	66	61	69	60	64
Aide totale	362	271	269	215	279
SSB / SS	51,6%	70,0%	46,6%	55,8%	55,6%
SS / Aide totale	18,1%	22,7%	25,8%	28,0%	23,0%
SSB / Aide totale	<b>9,3%</b>	<b>15,9%</b>	<b>12,0%</b>	<b>15,6%</b>	<b>12,8%</b>

**Source :** Etude sur Initiative 20/20 (juillet 2001)

Ainsi, même si le poids des dépenses sociales est relativement élevé dans le budget de l'État celles-ci ne sont pas suffisamment utilisées avec efficacité et orientées vers les services sociaux de base.

L'aide extérieure reste une source vitale de financements des investissements publics. Elle s'opère dans le cadre d'une stratégie d'endettement basée sur la mobilisation des ressources externes à des taux concessionnels, l'interdiction d'aval et de garantie de dette privée et la recherche de mesures d'allègement du stock. La priorité revient aux subventions dont les charges récurrentes induites sont supportables par l'État.

La mise en œuvre du schéma de rééchelonnement classique a permis d'avoir un nouveau profil avec la prépondérance de prêts dont l'élément don atteint au moins 25% du montant du prêt élevé actuellement à 35%. En conséquence, les taux d'intérêt moyens connaissent une baisse substantielle, passant de 3,4% en 1983 à 1,8% en 1999 alors que la durée et le différé moyens connaissent une stabilisation respective autour de 30 ans et de 8 ans.

**Tableau 8 : les Ratios d'endettement après la dévaluation**

Ratios d'endettement	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Intérêt dette pub Extérieure	58,3	55,8	31,4	34,7	20,7	32,5	36,9	24,7
Principal	83,1	73,1	55,3	58,1	55,7	57,2	67,8	68,7
Stock de la dette en Mds Fcfa	1781,8	1809,8	1837,6	1972,9	2114,5	2165,5	2418,7	2530,6
Service de la dette en Mds FCFA	141,4	128,9	86,7	92,9	76,4	89,7	104,7	93,4
Service de la dette/rec.fisc.(en %)	46,8	35,1	21,9	21,4	16,6	17,5	19,5	16,2
Stock de la dette/ PIB ( en %)	88,1	81	77,2	77,2	77	74	77,7	74,9
Stock de la dette /export. (en %)	725	252	253	227	257	244	260	255
Service de la dette/dépens.ord(en %)	44,4	40,7	38,2	37,1	27,8	25,5	28,6	19,2
VAN dette ext./Recettes fisc. (en %)	ND	ND	ND	ND	310	255,8	211	242,3
VAN de la dette /Export (en %)	ND	ND	ND	ND	165	134,2	131	159,1
Service de la dette/export. (en %)	21,7	26,6	23,8	18,7	9,3	9,0	13,3	9,4

**Source :** DDI/MEF

Un meilleur profil de la dette s'est dessiné après la dévaluation comme en témoigne l'évolution des trois principaux indicateurs : service de la dette/ recettes fiscales qui s'améliore, service de la dette/ dépenses et service de la dette sur exportation qui baissent.

Les Finances publiques présentent aujourd'hui un meilleur profil grâce à l'effort conjugué de l'accroissement des ressources par le biais du recouvrement des grands contribuables et du début d'extension de la TVA au secteur de la distribution. En effet, la mobilisation des ressources internes a été renforcée par une nette amélioration des recettes fiscales tandis que la politique de rationalisation des dépenses publiques s'est consolidée avec une plus grande maîtrise de la masse salariale et des autres dépenses courantes. La priorité dans cette perspective est accordée aux dépenses d'investissement, à l'entretien des infrastructures et au capital humain (éducation et santé). La part de ressources internes dans le financement des investissements de l'ordre de 25% s'améliore. L'épargne extérieure permet de combler le gap sans compromettre l'équilibre budgétaire à moyen terme.

### **3.3 Balance des paiements extérieurs**

Les composantes de la balance des paiements sont particulièrement marquées par des soldes déficitaires à l'exception des transferts sans contreparties et parfois des flux de capitaux. Sur la période 1990-1994, les importations de biens ont augmenté en moyenne plus vite que les exportations, ce qui a largement contribué à creuser le déficit de la balance commerciale au rythme moyen annuel de 12,3%.

Les importations de biens et services ont connu, pour la même période, une baisse moyenne de 2,5%. La récession est largement à la base de ce repli des produits importés. Les cinq principaux produits représentent en moyenne sur la période 52,3% du total des importations. Il s'agit des produits pétroliers 14,1%, des machines et appareils 13,9%, des produits céréaliers 10,7%, des matériels de transport 7,2% et des métaux et ouvrages en métaux 6,4%.

Les fournisseurs du Sénégal sont essentiellement l'Union Européenne avec 55% des importations totales sur la période, la CEDEAO avec 12%, l'UEMOA 5,5% et enfin la CEMAC avec 1,9%.

Pour les exportations, deux caractéristiques majeures apparaissent : la faible valeur ajoutée des principaux produits exportés et la forte concentration sur certains produits (produits arachidières, les produits halieutiques, le phosphate et le tourisme).

Sur la période 1990-1994, les exportations de biens ont enregistré un taux de croissance réel de 10% en moyenne annuelle : l'Union Européenne (UE) est la principale destination des exportations avec en moyenne 46% sur la période puis, la CEDEAO avec 16% dont 10% avec les pays membres de l'UEMOA.

Les exportations arachidières sont soumises à plusieurs contraintes. Au niveau de l'offre, la production recule en raison des conditions climatiques défavorables, de la baisse des rendements, de la faible utilisation de l'engrais et des difficultés d'accès au crédit. Au niveau de la demande, on note une diminution de la demande mondiale d'oléagineux et surtout une baisse tendancielle de la part relative de l'arachide dans la demande des produits. L'huile d'arachide est fortement concurrencée par le soja et le tournesol.

En ce qui concerne les tourteaux exportés par le Sénégal, leur part dans le marché européen leur principale destination est passée de 10% dans les années 70 à moins de 1% dans les années 90.

Quant aux exportations de produits halieutiques, elles sont limitées par plusieurs contraintes telles que le caractère saisonnier de la pêche démersale et la vétusté de l'outil de production (les chalutiers ont une moyenne d'âge de 23 ans alors que le délai normal d'amortissement est de 10 ans) ainsi que les problèmes d'ordre logistique (capacités de frêt aérien limitées pour les exportations de produits frais).

Sur la période 1995-2000, les principaux produits à l'exportation demeurent les mêmes et représentent en moyenne 56% des exportations totales de biens avec un taux de croissance de 6%. Le gain de compétitivité n'a pas contribué à la diversification des produits d'exportation. L'accroissement des volumes des exportations dans la sous-région se heurte à la presque identité des offres. Pour l'accès aux marchés des pays développés, notre système de production peine à s'adapter à la demande.

Les importations de biens et services non-facteurs du Sénégal ont enregistré une hausse en moyenne annuelle de 5% sur la période 1995-2000. La destination géographique des produits importés demeure inchangée.

L'examen de la balance commerciale révèle une nette désarticulation entre l'offre de produits et les tendances de la demande mondiale. Ce qui explique la difficulté de rendre opérationnelle la stratégie de promotion des exportations.

La persistance de ces contraintes structurelles et la faible part des exportations non traditionnelles expliquent pourquoi l'économie sénégalaise n'a pas tiré le meilleur parti de la politique de libéralisation mise en oeuvre dans les années 80 et 90, et surtout des gains de compétitivité résultant de la dévaluation du franc CFA.

Le déficit de la balance des services, par contre, a connu une amélioration régulière au taux annuel moyen de 18% sur la période en raison des performances du tourisme et des remises de dette substantielles. Le solde de la balance des services est passé de -11,7% en 1997 à -10,5 milliards en 1998. L'estimation en 2000 porte ce déficit à -9,9 milliards. D'importants potentiels dans le domaine des services restent sous-utilisés pour faire de Dakar un centre de services et élargir l'espace touristique national, de même que les produits offerts.

La balance des transferts est la seule à enregistrer un excédent : 85,2 milliards en 1996, 104,2 milliards en 1997, 101,0 milliards en 1998, 97,9 milliards en 1999 et selon les estimations 102,6 milliards pour 2000. Cette hausse des transferts courants est à mettre en relation avec le relèvement des envois de fonds des travailleurs émigrés qui ne cessent d'augmenter (entre 1996 et 2000, ce montant est passé de 20,4 milliards à 53,4 milliards, soit une croissance moyenne annuelle de 21,2%).

Le déficit du compte courant a représenté -4,3% du PIB en 1996, -4,2 % en 1997, -5,3 % en 1998 et -6,7% en 1999. Ce déficit hors dons est passé de -7,3% en 1996, -7,7% en 1997. Il est estimé à près de -8,7% en 2000.

La balance des capitaux s'est particulièrement améliorée à la suite du traitement du stock de la dette par le Club de Paris. Les capitaux publics nets se sont chiffrés à 86,5 milliards en 1996,

56,0 milliards en 1997, 58,0 milliards en 1998, 60,7 milliards en 1999 et selon les dernières estimations 63,4 milliards en 2000. L'État du Sénégal, ces dernières années, a fortement amélioré sa solvabilité extérieure en respectant à bonne date tous ses engagements financiers.

Le financement exceptionnel qui s'est réduit au seul rééchelonnement épouse une tendance supportable : 36,2 milliards en 1996, 24,2 milliards en 1997, 29 milliards en 1998, 33,3 milliards en 1999, 47,2 milliards en 2000, selon les estimations.

L'évolution des capitaux privés s'est améliorée durant la période en raison de la plus grande confiance accordée aux réformes structurelles qui ont permis la réussite de la privatisation de certaines entreprises. Les capitaux à long terme privés nets se chiffrent à 33 Milliards en 1994 alors qu'ils étaient négatifs depuis 1991. En 1996, l'investissement direct étranger connaît une remontée qui s'est vite dégonflé les années suivantes.

Sur la base des éléments disponibles à la mi-février 2001, la balance des paiements du Sénégal laisse apparaître un solde global déficitaire estimé à 26,2 Milliards en 2000. Ce solde s'inscrit en forte hausse par rapport à l'excédent observé en 1999 (+44,8 Milliards). Ceci s'explique par le déficit structurel de la balance commerciale qui est de -289,6 (contre -212,9 milliards en 1999) malgré l'excédent de la balance des transferts (+102,6) soit un déficit de la balance des paiements de -0,8% du PIB en 2000.

Les transferts en capital se sont élevés à 63,4 milliards en 2000 contre 60,7 milliards en 1999, soit un accroissement de 2,7 milliards. Le solde excédentaire des opérations financières s'est situé à 182,0 milliards en 2000 contre 176,3 milliards en 1999, soit une hausse surtout imputable aux ressources mobilisées auprès de la Banque Mondiale au titre de l'appui à la réforme tarifaire et à la compétitivité. Cette évolution à la hausse a été atténuée par la baisse des tirages sur financement d'investissement.

**Tableau 9 : Quelques indicateurs de compétitivité de l'économie sénégalaise**

Indicateurs de compétitivité	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 *	2001
Taux de croissance en termes réels (%)	3,9	-0,4	2,2	-2,2	2,9	4,8	5,6	5,2	5,7	5,1	5,6	5,6
Déflateur du PIB (%)	1,2	0,4	0,6	-1,4	27,8	5,8	3,5	2,3	1,7	1,4	0,9	2,8
Taux d'inflation (%)	0,3	-1,8	0,0	-0,7	32,1	8,1	2,8	1,8	1,1	0,8	0,7	2,4
Solde budgétaire hors dons/PIB (%)	-3,1	-1,7	-0,8	-1,3	-14,0	-6,2	-2,2	-1,6	-1,2	-3,5	-2	-3,9
Solde courant hors dons/PIB	-3,4	-3,6	-3,6	-5,2	-11,3	-9,2	-1,9	-3,2	-9,1	-9	-10	-6,9
Taux d'export. TE = (X/PIB)	25,4	25,6	22,4	22,2	32,2	32,2	29,5	29,2	29,9	30,4	29,9	29,4
TPI = (M/I+C)	28,9	28,0	26,8	26,6	33,3	37,2	33,7	33,6	34,3	34,3	36,2	35,0
DO = [(X+M)/2PIB]	27,9	27,3	25,4	25,2	33,0	36,2	32,6	32,6	33,5	33,2	34,8	33,7
Effort à l'exportation (EFE = X/C+I)	24,3	24,8	21,2	20,9	31,8	29,8	27,7	27,4	28,0	27,9	27,2	27,1
Internationalisation TI= ((1-TE)*TPI)	21,6	20,8	20,8	20,7	22,6	25,2	23,7	23,8	24,0	23,9	25,4	24,7

**Source :** DPS/MEF, (\*) estimations DO : Degré d'Ouverture

En conclusion, l'examen de quelques indicateurs de compétitivité de l'économie sénégalaise montre, depuis 1994, une tendance à l'amélioration. L'année 1995 bénéficiant du gain de compétitivité après dévaluation présente, pour plusieurs indicateurs, un niveau record. Le degré d'ouverture qui s'est dégradé jusqu'en 1993 a fluctué légèrement à la hausse depuis 1994. La stagnation du taux d'internationalisation s'explique par une augmentation plus rapide des importations alors que l'exportation se stabilise.

## **CHAPITRE 4 : LA CONTRIBUTION DES SECTEURS AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La décennie 90 est surtout marquée par la dévaluation du FCFA en 1994 à la suite d'une situation critique des finances publiques qui a atteint son paroxysme en 1993. L'ajustement monétaire a permis de relancer les différents secteurs surtout ceux d'exportations. Cependant, la faible émergence de nouveaux produits d'exportation révèle l'impact limité des mesures d'accompagnement qui ont surtout amélioré les équilibres financiers sans conduire à une transformation profonde de la structure de production. La faible articulation de l'offre de production à la demande mondiale explique des performances limitées. Cette situation est consécutive à l'absence de rigueur dans la mise en œuvre des politiques sectorielles notamment du non-respect des délais prescrits dans la prise de décision. Pourtant au regard du potentiel de croissance des différents secteurs, des acquis plus substantiels auraient pu être atteints en matière de croissance.

### **4.1. Secteur primaire**

Les contre performances du secteur sont consécutives à la lenteur de la mise en œuvre des mesures et réformes dans les principaux sous-secteurs, surtout l'agriculture. Ainsi, le secteur agricole continue d'être sensible aux conditions climatiques et aux fluctuations des marchés extérieurs. Alors que l'élevage et la pêche viennent tout récemment de disposer d'un cadre de pilotage et de gestion plus cohérent avec l'adoption de leurs politiques sectorielles, la rigueur attendue dans la mise en œuvre des actions retenues dans les autres sous secteurs a fait largement défaut.

#### **4.1.1. Agriculture**

Les politiques agricoles de la décennie 90 constituent un prolongement de la Nouvelle Politique Agricole dont les mesures, réformes et actions les plus difficiles n'ont cessé d'être reprogrammées. Ainsi, le niveau d'exécution de la lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) est resté timide. Les objectifs majeurs assignés à cette politique sont : la croissance agricole soutenue, l'amélioration de la sécurité alimentaire, une meilleure gestion des ressources naturelles, la sécurisation foncière, la génération d'emplois, l'accroissement des revenus en milieu rural, la promotion de l'investissement privé et l'efficacité des dépenses publiques.

Cette politique a été déclinée par des programmes et projets qui s'inscrivent dans la consolidation des réformes relatives à la politique de libéralisation (liquidation de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP) et abandon des prix administrés sur les produits agricoles), de privatisation et de restructuration institutionnelle pour promouvoir la compétitivité et le développement de l'investissement privé. La réforme de la politique des prix a conduit à une libéralisation des prix dont le niveau est fixé au sein d'un groupement inter-professionnel en tenant compte de l'évolution des cours mondiaux. La réforme foncière reste toujours au stade d'étude.

Pour faciliter les conditions de production, les pouvoirs publics ont procédé à la baisse de la fiscalité sur les intrants et les matériels agricoles et du taux d'intérêt du crédit dans le cadre du programme de relance de l'agriculture.

Le programme d'investissement se compose essentiellement du Programme des Services Agricoles et des Organisations Paysannes (PSAOP), du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), du Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols (PGIES), du Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI) en complément des autres programmes et projets déjà en exécution notamment le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et le Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA).

La lenteur dans la mise en œuvre de ces différentes actions n'a pas permis d'améliorer la performance du secteur. En effet, l'agriculture qui contribue pour environ 10% à la formation du PIB et occupe 60% de la population totale, connaît une situation alarmante qui résulte de l'effet conjugué d'un certain nombre de contraintes à savoir :

- la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissement en milieu rural, en raison de la baisse, en termes réels, des prix des produits agricoles et le lourd endettement des producteurs ainsi que les coûts élevés des facteurs de production limitant l'intensification agricole ;
- la régression du paquet technologique liée notamment à une inadéquation entre la recherche et le développement et à la faiblesse voire même l'absence d'encadrement des paysans (mécanisation, semences sélectionnées, renforcement des capacités) ;
- la mauvaise tenue foncière : près de 65% de la superficie totale ( 19.500.000 hectares ) est dégradée en plus de l'utilisation insuffisante d'engrais chimiques ou organiques ainsi que l'inadéquation de leur formule chimique face au processus de dégradation des sols ;
- la mauvaise organisation des circuits de commercialisation et une concurrence sévère des produits importés ;
- l'insuffisance d'infrastructures d'appui à la production notamment des pistes rurales ;
- l'évolution erratique de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace qui ne permettent pas une meilleure planification des activités culturales.

Malgré ces contraintes, le secteur dispose d'atouts majeurs : (i) une disponibilité en terre ( sur une superficie de 19,5 millions d'hectares, les superficies cultivables sont estimées à 3,8 millions d'hectares dont en moyenne 2,4 millions d'hectares effectivement cultivées soit 63,15% des terres cultivables) ; (ii) une disponibilité en main d'œuvre rurale (le secteur rural occupe plus de 50% de la population du Sénégal estimée à 9.524.089 d'habitants en 2000) ; (iii) un climat, qui est à la fois soumis à des facteurs géographiques et à des influences atmosphériques, permet une campagne hivernale pour les cultures pluviales et une campagne de contre saison pour les cultures irriguées ; (iv) un potentiel en ressources en eau relativement important de l'ordre de 35 milliards de mètres cubes par an d'où des ressources exprimées per capita estimées à 4780m<sup>3</sup>/habitant/an, nettement supérieures au seuil de 1000m<sup>3</sup>/habitant/an, seuil critique indiquant l'apparition de pénuries et de crises latentes en eau.

Par ailleurs, le pays dispose de services météorologiques satisfaisants qui permettent de disposer de prévisions pluviométriques et atmosphériques relativement fiables. Le Centre de



Suivi Ecologique (CSE) peut également aider au suivi de l'évolution des cultures améliorant ainsi les prévisions de récolte.

#### **4.1.2. Gestion des Ressources Naturelles et Environnement (GRNE)**

Dans le cadre de la dynamique impulsée par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED ), de 1992 le Sénégal a adopté une démarche intégrée et cohérente dans l'optique de résoudre ses problèmes environnementaux tels que la dégradation du couvert végétal, la pollution de l'air, des eaux et des sols, les risques industriels, etc..

C'est ainsi que le Sénégal a souscrit à une série de conventions proposée par la Communauté Internationale parmi lesquelles on peut citer :

- la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination de 1989 ;
- la convention de Vienne et le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ratifiés en 1993 ;
- les conventions sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, ratifiées en 1994 ;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1994 ;
- la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international 1998 ;
- la convention Stockholm sur les polluants organiques persistants, 2001.

En vue de respecter ces engagements internationaux, le Sénégal a entamé, en février 1995, un processus participatif et décentralisé de préparation de sa stratégie nationale en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Les résultats issus de ces travaux ont permis d'adopter en septembre 1997 un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) articulé aux autres exercices de planification nationale et devant faire l'objet d'une actualisation périodique. Dans cette perspective, le PNAE, adopté par le Gouvernement en mars 1998, est conçu comme outil d'affirmation concrète de la politique environnementale du IX<sup>ème</sup> Plan.

Le dispositif de mise en œuvre du PNAE comporte une série de mesures de soutien à la stratégie de rupture des contraintes observées. Ces mesures s'articulent autour de sept axes majeurs : (i) lutte contre la pauvreté ; (ii) politique de population et gestion de l'environnement ; (iii) femmes, jeunes et environnement ; (iv) santé et environnement ; (v) information, éducation et communication relatives à l'environnement ; (vi) gestion décentralisée de l'environnement et financement des initiatives locales ; (vii) environnement et coopération sous-régionale et régionale.

Les efforts de mise en œuvre du PNAE se sont concentrés pour l'essentiel sur l'amélioration de la base de connaissance, préalable indispensable aux interventions de grande envergure, pour faire face efficacement à une dégradation accélérée des ressources naturelles imputable principalement à la croissance démographique et aux cycles de sécheresse. Il contribue ainsi à l'amélioration des conditions de vie des pauvres tout en assurant leur accès capital naturel et à l'utilisation durable de celui-ci, à la prévention des risques environnementaux participant à la dégradation de la santé (pollution et nuisance) et à la réduction de la vulnérabilité des populations face aux risques environnementaux et catastrophes naturelles (zones côtières et système d'alerte et de communication).

La dégradation des formations naturelles semble s'accélérer à cause des pratiques anthropiques destructrices de l'environnement: surexploitation des produits de la forêt, défrichements aux fins agricoles, surpâturage et perte de fertilité des sols. Il en résulte une disparition de 7,4% des ressources végétales en l'espace de dix ans ainsi qu'une baisse moyenne annuelle des ressources ligneuses de l'ordre de 2 millions de m<sup>3</sup>.

La dégradation de l'environnement par le secteur industriel persiste avec la quasi-destruction de la baie de Hann et du littoral sénégalais ainsi que les risques industriels qui pèsent sur la population dakaroise. Cette situation est imputable en partie à la déconnexion des approches sectorielles de gestion de l'environnement, de la dimension démographique, de l'aménagement du territoire et des politiques de développement.

Ainsi, à la suite de l'adoption par notre pays de différents plans d'actions et de la ratification de plusieurs conventions au niveau international, une dynamique participative large au niveau local et au niveau national a permis de procéder à un large diagnostic du secteur avec des stratégies visant à corriger les tendances négatives des écosystèmes. Des acquis importants ont été enregistrés grâce à une bonne coordination des acteurs :

- la création d'un centre de formation et de recyclage pour le renforcement des capacités des acteurs en GRNE ;
- la mise en place d'un Programme National de Semences Forestières (PRONASEF) ;
- la création d'un Programme d'Appui au Développement Forestier ;
- le Centre du Suivi Ecologique (CSE) dispose à présent d'une masse d'informations qui permet un suivi régulier des ressources naturelles mais aussi d'un système d'acquisition et de traitement des données géospatiales qui lui donne la possibilité d'appuyer désormais tous les secteurs de développement économique et social;
- l'harmonisation des différents codes, qui a permis l'adoption d'un nouveau code de l'environnement en l'an 2000 qui oblige tout projet de développement à tenir compte des impératifs de protection et de mise en valeur de l'environnement, notamment par une étude d'impact environnemental;
- la mise en place d'un réseau national de surveillance continue des ressources en eau et la mise en œuvre des mesures de suivi de l'évolution, de protection et reconstitution des nappes ;
- l'adoption du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), ce dernier constitue le cadre de pilotage et de mise en œuvre de la politique de l'environnement : ce qui a permis

l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action environnementaux au niveau national, régional et local et le renforcement du CONSERE ;

- la recherche en cours d'une solution viable en vue de surseoir au problème des ordures ménagères et à la menace que constitue la décharge de Mbeubeuss ;
- la sensibilisation des populations sur les questions d'environnement et le renforcement de l'éducation environnementale.

Des insuffisances majeures demeurent, notamment :

- la faiblesse des ressources affectées au secteur empêchant l'exécution ou la mise en œuvre d'importants projets ou programmes dérivant des différents plans d'actions ;
- la mauvaise gestion des déchets dangereux en particulier les déchets industriels et hospitaliers malgré l'existence d'un plan national de gestion des déchets dangereux ;
- la déficience du système d'assainissement malgré la création de l'ONAS ;
- la pollution des eaux, l'insalubrité, la mauvaise gestion des ordures ménagères et la pollution atmosphérique et ses impacts sur la santé humaine ;
- l'absence de prise en compte effective de la lutte contre la dégradation des ressources de l'environnement, base de la productivité économique dans la lutte contre la pauvreté.

L'environnement fait également face à des contraintes lourdes au regard des zones écogéographiques avec :

- la salinisation des eaux du fleuve Sénégal et des terres situées dans la zone du delta ;
- l'ensablement des cuvettes maraîchères et la remontée des nappes salées dans la zone des Niayes ;
- la baisse de la fertilité des sols et la pénurie de combustibles ligneux dans le bassin arachidier ;
- la réduction du potentiel fourrager (herbacé et aérien) dans la zone du Ferlo ;
- la réduction des mangroves et la récolte des huîtres, la chute de la production de bois d'œuvre et la crise de la riziculture menacée par la salinisation dans la zone Sud ;
- la destruction accélérée des forêts dans la zone sylvoo-pastorale du centre-est.

Par ailleurs, les écosystèmes particulièrement vulnérables (zones humides continentales et littorales, milieu marin) connaissent des mutations rapides mettant en jeu leur survie : (i) des remontées d'eau marine et érosions côtières; (ii) fortes variations saisonnières et inter-annuelles; (iii) limitation des possibilités d'irrigation gravitaire.

En matière de disponibilité des ressources naturelles, le secteur bénéficie de plusieurs atouts dont :

- 6.237.648 ha de forêts classées et d'un domaine protégé dont la superficie est de 6.500.000 ha;
- disponibilités importantes en bois de service avec un potentiel national estimé à près de 49 millions de m<sup>3</sup> dont la quasi totalité se trouve dans les régions forestières de Tambacounda, Kaolack et Kolda et s'étend sur une superficie de 3,5 millions d'hectares dont 2,4 millions sont effectivement exploités ;
- potentialités appréciables de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale;
- disponibilité des ressources minières et énergétique ;
- une grande biodiversité pour un pays sahélien ;
- disponibilité des eaux de surface et souterraines ;
- une production halieutique élevée du fait des 500 Km de côtes poissonneuses ;
- un relais de migration de nombreux oiseaux des zones humides littorale et continentale ;
- un réseau consistant et fonctionnel d'aires protégées qui offrent des perspectives prometteuses en matière d'éco-tourisme (parc national des oiseaux de Djoudj, Niokoloko Koba).

#### **4.1.3. Elevage**

Les politiques mises en œuvre ont été traduites par la suppression des campagnes de vaccination contre la peste bovine depuis 1996 et le développement de la médecine vétérinaire privée. L'incitation au développement de la dynamique organisationnelle au niveau de certaines filières a favorisé la création de comités interprofessionnels et l'allègement des conditions d'octroi de crédit par la CNCAS avec le fonds de garantie et de bonification d'intérêt au niveau des projets d'élevage (PAPEL, PARC, PRODAM) .

En juillet 1999, l'État a adopté une Politique de Développement de l'Elevage dans laquelle l'option de l'élevage comme poumon du développement économique et social est mis en exergue grâce à la définition et la réalisation d'objectifs forts visant la promotion des exportations. Dans cette perspective, un Plan d'Actions a été élaboré comme instrument de mise en œuvre de cette politique.

L'élevage, avec un cheptel estimé à plus de 35 millions de têtes, participe pour une part non négligeable à la formation du PIB national pour près de 6,5%. En 1998 ; sa contribution au PIB du secteur primaire est estimée à 35,5%. Le cheptel est estimé à 2.800.000 têtes de bovins, 7.183.000 petits ruminants et 454.000 chevaux en 1995 (PSAOP).

Au niveau socio-économique, l'élevage concerne quelques 350 000 familles, soit près de 30% des ménages sénégalais. Il permet un accroissement des productions végétales par la traction animale et par la production de fumier et constitue une épargne refuge pour les acteurs du monde rural. L'apport de l'élevage est particulièrement important en milieu pastoral, représentant 55 à 70% des revenus ruraux. Sur la décennie 90, l'élevage a enregistré des résultats satisfaisants.

**La filière viande** produit plus de 100.000 tonnes par an provenant principalement des bovins (47%), des petits ruminants (28%) et de la volaille (18%). Elle connaît depuis 1990 une croissance positive moyenne de 4,5% par an, grâce à l'amélioration du niveau organisationnel des producteurs et de la santé animale, au développement de la pratique de l'embouche ovine et bovine et au développement de l'aviculture industrielle. Bien que les importations de viandes soient en baisse, l'offre en viande ne représente actuellement que 11,6 kg/an/habitant contre 20 kg/an/habitant en 1960.

**La filière porcine** est assurée par une production traditionnelle dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Kaolack et sur la Petite Côte. La performance numérique et pondérale est faible car de nombreuses contraintes sont rencontrées : accès difficile aux sous-produits (tourteaux), encadrement spécialisé très réduit, inexistence de programmes sanitaires harmonisés.

**La filière avicole** dominée par l'aviculture traditionnelle. Le cheptel traditionnel approvisionne entre 60 et 70% du marché sénégalais. L'effectif de l'aviculture traditionnelle est estimé à 14,240 millions de têtes contre environ 6 millions de sujets en 1998. La part des volailles dans la production locale de viande est passée de 11% à 18,3% de 1986 à 1997. La production d'œufs est passée de 118,5 millions d'unités en 1994 à 200 millions d'unités en 1998 pour l'industriel.

**La production de lait**, quant à elle, est relativement faible avec 110 millions de litres par an qui proviennent essentiellement de l'élevage traditionnel et par une importation considérable de 120 millions de litres par an représentant un coût annuel en devises de 36 milliards de FCFA. La consommation annuelle per capita a fortement baissé, passant de 42 litres d'équivalent lait en 1993 à 26 litres en 1998.

**La filière cuirs et peaux** constitue la principale source de recettes d'exportation de l'élevage. Elle regorge d'énormes potentialités sous exploitation des phanères dans l'artisanat. Les tonnages exportés sont néanmoins passés d'environ 1000 tonnes en 1992 à plus de 2500 tonnes en 1999.

**La filière apicole** est caractérisée par un niveau de production de miel et de cire estimé actuellement à 770 et 101,24 tonnes respectivement, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13%/an pour le miel et de 2%/ an pour le cire.

Toutefois, des obstacles au développement du secteur persistent surtout aux niveaux sanitaire, alimentaire et génétique.

Sur le plan sanitaire, même si des progrès certains ont été enregistrés dans la lutte contre les deux grandes épizooties que sont la peste bovine et la péripneumonie, la situation zoonositaire reste préoccupante du fait de la persistance de maladie enzootique (PPR, clavelée chez les petits ruminants, maladie tellurique chez les bovins, pseudo peste aviaire..) et une

recrudescence de certaines maladies notamment parasitaires. La situation alimentaire est marquée par la restriction qualitative et quantitative des pâturages naturels durant la saison sèche. Cette dernière induit une carence nutritionnelle estimée à 16 000 tonnes de viandes et 80 000 hl de lait. Il est constaté aussi au plan génétique que les races locales ont de faibles performances laitières et viandeuses.

Les contraintes institutionnelles relèvent de la faiblesse du financement public en faveur du secteur, du nombre restreint de projets bénéficiant d'un concours extérieur et d'un système de crédit longtemps inadapté au contexte de l'élevage.

Les contraintes législatives et réglementaires sont dues à l'inadéquation des textes législatifs et réglementaires au contexte actuel de libéralisation notamment dans le cadre de l'expérience privée de la profession vétérinaire. Il s'y ajoute l'absence d'une gestion concertée des espaces agro- sylvo - pastoraux.

De plus, les atouts structurels, malgré ces obstacles, sont liés aux mesures incitatives pour développer le secteur privé et la mise en œuvre des réformes structurelles, à savoir la privatisation de la médecine vétérinaire, la promulgation de la loi portant création de l'ordre des vétérinaires ainsi que les décrets portant code de déontologie et l'institution du mandat sanitaire.

Les atouts intrinsèques à l'élevage résultent de l'existence d'un cheptel diversifié et important numériquement, du potentiel d'amélioration des races locales, des compétences humaines héritées des traditions pastorales et de l'existence d'un disponible fourrager. Il existe, en plus, des races adaptées à des conditions difficiles et au système d'élevage extensif.

#### **4.1.4. Hydraulique rurale**

La politique de l'hydraulique rurale vise la satisfaction des besoins en eau des populations, du cheptel et des cultures. Pour ce faire, elle est articulée autour de la mise en place de forages équipés, de la gestion décentralisée des ouvrages et des équipements et de l'aménagement d'autres points d'eau permanents ou temporaires (forages, retenues collinaires, mares pastorales, etc...).

La mise en œuvre de cette politique a permis la réalisation de 927 forages motorisés, 74 forages ou puits à énergie éolienne et 1028 ouvrages équipés de pompes manuelles, ce qui a porté le niveau de production à près de 270 000 m<sup>3</sup> /jour soit un taux de desserte per capita de 28 litres / jour et un taux de couverture des besoins en eau des populations de 54%. Ces taux cachent une disparité entre les régions.

En ce qui concerne la satisfaction des besoins en eau des cultures, les zones irriguées représentent moins de 4% des surfaces agricoles cultivées, niveau faible en rapport avec les importantes potentialités qu'offrent les grandes zones d'aménagement hydro-agricole du pays. Le rythme d'aménagement réalisé durant la période du IX<sup>ème</sup> Plan est estimé à 2000 ha/an très inférieur à 5 000 ha/ an fixé comme objectif. Dans les Niayes, les ressources en eau sont mobilisées à partir de la nappe phréatique qui affleure en grande partie dans la zone. Des problèmes de salinisation apparaissent à cause de la proximité du biseau salé provenant de la mer. Actuellement, près de 11 000 ha des superficies dans cette zone sont exploitées.

Cependant, malgré ces réalisations, les contraintes ci-dessous constituent un frein à la satisfaction des besoins en eau :

- la baisse généralisée des niveaux de certaines nappes phréatiques due à un déficit de réalimentation et à une forte évaporation entraînant leur salinisation par la remontée de la langue salée dans certaines régions ;
- l'excentricité des eaux de surface par rapport aux centres de forte consommation comme l'agglomération dakaroise pour la consommation humaine et la zone des Niayes pour la petite irrigation, d'où des investissements importants pour leur transport et leur traitement;
- l'augmentation sans cesse croissante de la demande en eau dans les régions déficitaires (Ferlo, Bassin Arachidier) pour l'alimentation des populations et du cheptel, l'agriculture, la conservation des écosystèmes et la préservation de la biodiversité ;
- la grande profondeur de certaines nappes comme le maëstrichtien impose des forages de plusieurs centaines de mètres avec des coûts exorbitants ;
- la faiblesse des capacités en matière de gestion technique et de maintenance des ouvrages ;
- la faiblesse des ressources allouées au secteur, d'où la faiblesse des superficies irrigables ;
- le prix de l'eau estimé pour le maraîchage avec la facturation mensuelle inappropriée ;
- la faible disponibilité de l'eau dans les Niayes.

Toutefois, la situation actuelle du secteur présente globalement de nombreux atouts :

- la maîtrise des écoulements du fleuve Sénégal grâce à la réalisation des barrages de Diama et de Manantali ;
- un important potentiel en eaux de surface et souterraines relativement peu exploité ;
- l'existence d'associations d'usagers d'eau d'irrigation en voie de professionnalisation.

#### **4.1.5. Pêche**

Les objectifs recherchés sont essentiellement axés sur la gestion de la ressource halieutique et le développement soutenu et durable du secteur. Au niveau de la pêche artisanale, l'augmentation des captures est visée tout en veillant à une meilleure valorisation de la production. Dans le domaine de la pêche industrielle, il s'agissait d'adapter l'outil industriel existant aux exigences du marché extérieur et aux normes internationales.

Il est procédé à la révision du code de la pêche maritime dont certaines dispositions sont soumises à modification et concernent : (i) la réglementation de l'accès à la ressource ; (ii) la sécurité des embarcations et des pêcheurs artisans en mer ; (iii) le suivi des activités de pêche.

Ces nouvelles dispositions ont été renforcées par la réglementation des activités de pêche artisanale et la création d'un Conseil National des Pêches Maritimes (CNPM) pour la validation des plans d'aménagement des pêches et des conseils locaux de pêche artisanale.

En matière de coopération, des accords de types scientifiques, techniques, économiques et environnementaux ont été mis en œuvre par un appui plus substantiel aux programmes de développement du secteur.

La mise en œuvre des politiques de pêche a permis un développement soutenu grâce à la motorisation, à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aux mesures incitatives. Cependant, malgré ces efforts, la pêche est confrontée à une surexploitation de ses ressources. En 1999, l'élaboration par le Gouvernement d'une Politique de Développement du Secteur vise à disposer d'un cadre cohérent de mise en œuvre des programmes et projets. Cette décision répond au fait que la pêche et ses activités connexes jouent un rôle crucial dans le processus de création de la richesse nationale en contribuant à hauteur de 11% du PIB du secteur primaire et à 2,5% du PIB total.

La pêche artisanale est caractérisée par une croissance soutenue depuis les années 70. Elle contribue à hauteur de 88% des volumes débarqués pour une valeur se situant à 48% de la valeur commerciale des captures. Ce type de pêche est pratiqué par une flotte de 10 700 embarcations dont 7 616 pirogues de mer et 3 084 destinées à la pêche fluviale. Elle a connu durant ces dix dernières années une baisse des volumes des captures transformées ou consommées et une hausse des produits commercialisés en frais et des produits perdus. L'importance des pertes après capture est liée à la déficience technologique, en plus des insuffisances de formation et d'organisation.

La pêche industrielle contribue à hauteur de 12% du volume des captures et de 52% de la valeur commerciale de celles-ci. Elle concerne essentiellement les pêches sardinière, chalutière et thonière. Les sardiniers ont baissé de 56% de 1990 à 1999, en raison d'une utilisation massive des sennes tournantes et leur vétusté. En conséquence, les volumes ont baissé de 59,2%. La pêche chalutière est pratiquée sur le plateau et le talus continental par 226 navires en moyenne annuelle (dont 62,4% sénégalais) sur les 10 dernières années. Leurs débarquements sont estimés à 98 468 tonnes par an pour une valeur de 30 Milliards de FCFA, dont 51% réalisés par les sénégalais. Quant à la pêche thonière, elle concerne 44 unités essentiellement étrangères (seulement 11% sénégalais) dont 25% basées à Dakar. Le niveau de débarquement est d'environ 30 000 tonnes par an (dont 3% de la flottille nationale) pour une valeur de 11,5 Milliards de Fcfa. La pêche industrielle est caractérisée par la vétusté de la flottille nationale et la réduction de celle étrangère. Cette situation a, cependant, une faible incidence sur les volumes de débarquements. Les autres contraintes rencontrées sont :

- le manque de compétitivité de certains produits sur le marché international;
- les difficultés liées à l'approvisionnement des unités à terre;
- la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité du secteur;
- la faible mobilité, obsolescence de l'armement de la flottille nationale;
- l'insuffisance de financement;



- l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource;
- la surexploitation des ressources démersales côtières ;
- la dépendance des programmes de recherche des ressources de financements extérieurs ;
- la faible connaissance de l'état actuel des différentes ressources de la ZEE ;
- la dégradation continue des zones côtières ;
- l'insuffisance et vétusté des moyens de contrôle et de surveillance.

En dépit de ces contraintes, le secteur continue à être un pourvoyeur de devises du fait d'un certain nombre d'atouts :

- présence d'une côte poissonneuse de 700 Km;
- diversité des ressources exploitées offrant ainsi de nombreuses filières d'activité ;
- part importante des opérateurs nationaux dans l'exploitation des ressources;
- disponibilité d'un potentiel annuel de l'ordre de 450.000 tonnes;
- importance des sous- secteurs de transformation;
- existence d'une tradition de pêche.

## **4.2. Secteur secondaire :**

Au niveau du secteur secondaire, les réformes ont surtout porté sur la promotion du privé et de l'énergie. Les résultats sont en deçà des exigences consécutives du rôle assigné au secteur privé en raison surtout de l'absence de vision partagée entre les secteurs public et privé. Du côté des mines et de l'artisanat un effort de renforcement de la capacité de gestion et de pilotage est en cours pour mieux redynamiser les activités.

### **4.2.1. Energie**

Suite aux contraintes (difficultés de mobilisation des ressources, risques environnementaux) liées au Programme de Redéploiement Energétique du Sénégal (RENES), une politique de développement du secteur de l'énergie basée sur des réformes structurelles et sectorielles a été adoptée en 1997.

Les objectifs de cette politique sont : (i) éliminer les inefficacités ; (ii) diminuer le coût d'approvisionnement supporté par les consommateurs; (iii) favoriser le financement du développement du secteur de l'énergie.

Pour ce faire, il est retenu de redéfinir les missions de l'État et de promouvoir une plus grande participation du privé par la libéralisation du secteur et la création de conditions d'une saine concurrence. Ainsi la politique énergétique met l'accent sur trois dimensions fondamentales :

- économique : rationaliser les conditions d'approvisionnement, de production, de distribution et de consommation d'énergie, dans le respect des intérêts à long terme du pays ;
- environnementale : respecter les équilibres écologiques fondamentaux et encourager une gestion rationnelle des espaces ruraux dans les zones d'exploitations forestières à usage énergétique ;
- sociale : élargir l'accès des populations aux formes modernes d'énergie, condition sine qua non de réussite de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration de la santé des populations, du succès dans les efforts de réduction de l'analphabétisme, du développement de l'agriculture et de la promotion de la femme.

C'est ainsi que des réformes ont été introduites dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité ainsi que des combustibles domestiques dans le but de lever les distorsions et entorses inhérentes qui entament l'efficacité et la compétitivité du secteur de l'énergie.

En ce qui concerne le sous secteur des hydrocarbures, les réformes visent à :

- recentrer les missions de PETROSEN dans la promotion du bassin sédimentaire en le rendant plus attractif pour les investisseurs privés dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures ;
- diminuer le coût des produits en libéralisant totalement les activités qui sont exercées par les opérateurs privés et en stimulant la concurrence.

Aussi, les mesures et actions suivantes ont-elles été prises pour maîtriser les coûts économiques et éliminer les subventions :

- adoption d'un nouveau code pétrolier ainsi que de ses décrets d'application ;
- révision des statuts de PETROSEN en vue de recentrer ses missions dans la promotion du bassin sédimentaire sénégalais ;
- adoption de la loi 98-31 du 14 avril 1998 relative aux activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures ;
- mise en place du Comité National des Hydrocarbures et définition des conditions d'exercice des activités d'importation, de stockage, de transport et distribution des hydrocarbures : les modalités de calcul des droits de passage ; les modalités de constitution des stocks de sécurité des hydrocarbures raffinés ; les spécifications applicables aux hydrocarbures raffinés ; et les modalités de détermination des prix des hydrocarbures raffinés ;
- instauration d'un système de licences pour l'exercice des activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution d'hydrocarbures ;

- révision de la convention d'établissement liant la SAR à l'État permettant de supprimer, à terme son monopole de fait sur l'importation des produits pétroliers ;
- instauration d'une surtaxe dégressive sur les importations de certains produits raffinés pour protéger l'activité de raffinage, en raison des investissements de modernisation et d'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité de la raffinerie, puis ouverture du marché à la concurrence ;
- égal accès des tiers aux infrastructures de réception, stockage et chargement ;
- entrée de nouveaux opérateurs dans le secteur par l'instauration de la concurrence en retenant le principe de l'accès des tiers aux installations de stockage ;
- établissement d'une nouvelle politique des prix des produits pétroliers raffinés avec un ajustement mensuel sur la base des cours internationaux du brut et de la parité US \$/FCFA ;
- création du Comité National des Hydrocarbures (CNH).

Dans le sous secteur de l'électricité, les objectifs fixés sont : (i) assurer la garantie de l'approvisionnement en électricité dans les meilleures conditions de prix et de sécurité, compatible avec la situation économique du pays ; (ii) accélérer l'électrification du pays. Dans cette perspective, les mesures suivantes ont été prises avec l'adoption de la loi 98-29 du 14 Avril 1998 portant orientation du secteur de l'électricité :

- restructuration du secteur en introduisant la compétition au niveau de la production et de la distribution ;
- ouverture du capital de la SENELEC au secteur privé pour favoriser le financement du secteur, l'amélioration des conditions de fournitures, notamment en terme de continuité de service, l'accroissement du gain d'efficacité dans les différents compartiments technique, économique et financier et la réduction du coût de l'énergie électrique ;
- la création de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) ;
- la fixation des conditions et des modalités de délivrance et de retrait de licence ou de concession de production, de distribution et de vente d'énergie électrique ;
- la mise en place des principes et procédures de détermination et de révision des conditions tarifaires ;
- la mise en place de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER).

Pour faire face aux difficultés liées au déficit de production (offre de 250 MW contre une demande de 280 MW) le capital de la SENELEC a été ouvert au Consortium Elyo-Hydro Québec en 1998. Cette première opération de privatisation n'ayant pas donné les résultats escomptés les deux parties ont décidé une rupture à l'amiable de leur partenariat.

La reprise du processus de privatisation de la SENELEC, actuellement en cours, s'est inscrite dans le cadre des grandes options décrites dans la loi d'orientation de l'électricité. De plus,

l'État a introduit des modifications dans la géographie du capital et au niveau de la loi 98-29 en décidant de céder 51% des actions aux partenaires stratégiques contre 34% initialement. Aux termes de la loi 2002-01 du 10 janvier 2002 les lignes électriques sont réintégrées dans le domaine public. Par ailleurs la SENELEC peut développer de nouvelles centrales électriques en concurrence avec des producteurs indépendants.

En ce qui concerne les combustibles domestiques, la politique de décentralisation a permis d'apporter des changements substantiels majeurs dans la gestion des ressources naturelles par une participation plus responsable des communautés. Ainsi, le nouveau Code forestier offre des garanties pour le transfert et la gestion rationnelle des ressources forestières aux collectivités locales riveraines. Notamment, il confirme que les gestionnaires des ressources forestières seront bénéficiaires des revenus des ventes de bois et que l'exploitation se fait dorénavant selon la possibilité des forêts et va porter sur des volumes de bois sur pied. Cette réforme, soutenue par d'importants programmes, devra se traduire par la vérité des prix sur le charbon de bois. Mais, les combustibles de cuisson proposés aux ménages restent peu diversifiés.

Toutefois, avec les mesures combinées d'augmentation du prix du charbon de bois et de la baisse des subventions de l'État sur le gaz butane, une surveillance plus pointue de l'exploitation des ressources ligneuses est nécessaire pour contenir la pression et ses implications sur la dégradation de l'environnement agro-écologique.

Pour ce qui concerne la situation énergétique, deux sous secteurs coexistent avec peu de lien structurel ou fonctionnel : l'énergie traditionnelle et l'énergie moderne. L'énergie traditionnelle est largement dominée par le bois et le charbon de bois utilisés pour la cuisson des aliments et certaines activités artisanales. L'énergie moderne comprend les combustibles pétroliers en quasi-totalité importés et l'électricité d'origine thermique. Cependant l'électricité d'origine hydroélectrique, avec la mise en service du barrage de Manantali pour 66 MW est attendue en 2002.

Avec le premier projet sectoriel sur l'énergie conduit dans la période 1985/90, les actions entreprises dans le secteur de l'énergie n'ont pas réussi à lever toutes les inefficacités et à mettre ce secteur sur la voie de la relance. Le bilan énergétique établi en 1992 faisait apparaître la prépondérance du bois (60%), suivi du pétrole (35%) et de l'électricité d'origine thermique (5%). En 1995, un second bilan a connu une autre configuration : les combustibles ligneux ont représenté 57% de la consommation totale (bois 41%, charbon de bois 16%), la consommation en produits pétroliers du transport et de l'industrie a été de 38%. La part de l'électricité et du gaz butane dans ce bilan était respectivement de 3% et 2%.

Compte tenu de son importance dans les secteurs socio-économiques, les performances de ce secteur ne sont pas encore à la hauteur des espérances, même si sur la période 1994/1996 le PIB du secteur de l'énergie a connu une évolution sensible en valeur absolue avec un taux d'accroissement moyen annuel de 6%. Le secteur énergétique a accumulé une bonne expérience avec :

- une industrie pétrolière fonctionnant selon des standards de classe internationale ;
- des ressources humaines compétentes ;
- un cadre institutionnel dans le sous secteur des produits pétroliers permettant une dynamique des activités de prospection ;

- un sous-secteur des combustibles domestiques dynamiques qui vise avec le nouveau code forestier une gestion durable des ressources forestières.

Cependant, sa pleine expansion se heurte à des contraintes spécifiques parfois trop sévères surtout dans le domaine de l'électricité et des produits pétroliers.

Dans le domaine de l'électricité : (i) installations de centrales de production très vétustes et des retards d'investissement, qui ont pour conséquences un important déficit de production et des délestages intempestifs qui obèrent la compétitivité des entreprises et éloignent les investisseurs, en plus du niveau élevé des prix en raison de la dépendance de la production aux produits pétroliers ; (ii) accès très limité à l'électricité des populations des zones péri-urbaines et rurales à cause du très faible taux de couverture géographique du pays et l'absence d'une politique volontariste de l'État ; (iii) inexistence d'un cadre attractif pour les investisseurs dans le domaine de l'électrification rurale et insuffisance des ressources affectées à celle-ci ; (iv) inexploitation des synergies entre l'électrification et l'hydraulique rurales afin d'accroître le taux d'électrification ; (v) acuité du problème de financement du secteur car, pratiquement, aucun financement concessionnel n'a été enregistré ces dernières années particulièrement de la part de nos partenaires au développement.

Dans le domaine pétrolier, la faiblesse des capacités de financement des activités d'exploitation explique largement la sous exploitation du bassin sédimentaire : 6 forages réalisés pour 10 000 km<sup>2</sup> contre une moyenne mondiale qui se situe à 85 forages pour 10 000 km<sup>2</sup>. Le raffinage des produits pétroliers est assuré par la SAR qui a un monopole limité de fait sur l'importation des produits. Les autres contraintes du sous-secteur pétrolier sont : (i) la faible concurrence dans la distribution des produits ; (ii) la cartellisation de leur transport ; (iii) le système de fixation des prix encore rigide malgré quelques itérations opérées mensuellement ; (iv) le niveau élevé des subventions budgétaires sur certains produits tels que les combustibles SENELEC et le GPL (gaz lampant).

#### **4.2.2. Industrie**

Le développement de l'investissement privé et l'amélioration constante de l'environnement des affaires constituent les axes de la politique de promotion de l'industrie. Des acquis importants sont à consolider avec l'encouragement de la concurrence dans les secteurs marchands de l'économie nationale, la promotion des exportations, le développement de l'investissement et le renforcement de la compétitivité et des capacités du secteur privé.

La politique de redéploiement industriel en cours d'élaboration ainsi que l'Observatoire de l'Industrie (OI) participent de cette volonté du Gouvernement d'améliorer les cadres politique et institutionnel définissant les options de stratégies du développement industriel. L'Observatoire de l'Industrie est un outil d'aide à la prise de décision des Pouvoirs publics et d'appui au Secteur Privé. La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat Industriels, qui est aujourd'hui fonctionnelle, vise à contribuer à la densification du tissu industriel et au raffermissement des liens intersectoriels.

L'environnement juridique a été amélioré avec la modernisation des textes législatifs et réglementaires régissant l'entreprise et la promotion du droit des affaires. La mise en place du Centre de Formation Judiciaire en 1999, a permis de développer des modules de formation portant sur le droit pénal économique et financier, le traitement judiciaire de l'entreprise en difficulté, le traité de l'OHADA et le code CIMA. Egalement, le cadre institutionnel a été

renforcé et le tribunal régional de Dakar a été doté en équipements pour améliorer le fonctionnement de la juridiction qui traite en première instance l'essentiel du contentieux commercial. La mise en place du centre de formalités des entreprises, du centre de gestion agréé et du centre d'arbitrage (règlement des litiges nés des transactions) en 1999 s'inscrivent également dans le processus d'amélioration de l'environnement des affaires.

Les premières initiatives de l'État pour la promotion du secteur privé avaient pris la forme d'une création de cadres institutionnels et de structures d'appui. Seulement, pour les besoins de la concertation et du partenariat secteur public/secteur privé, l'environnement institutionnel n'a pas échappé à la démultiplication des interlocuteurs. Du côté du secteur privé, il y a un manque de rationalisation des structures de coordination (CNP, CNES, Coordination patronale, SPIDS etc.). En revanche, avec l'État, c'est la démultiplication des structures d'appui au développement du secteur privé apportant généralement les mêmes services d'appui conseil. En adoptant en avril 1999 la nouvelle stratégie de développement du secteur privé et en créant en décembre 2000 l'Agence de Promotion des Investissements des Exportations et des Grands Travaux (APIX/GT) le gouvernement a pris l'option de rationaliser ses interventions en vue d'améliorer la qualité du service public.

Malgré les réformes politiques, le secteur de l'industrie n'arrive pas à « décoller ». Le début de la libéralisation de l'économie. La bonne gestion de l'après dévaluation n'a pu éliminer les signes observés d'un essoufflement. Seul le secteur d'exportation a pu améliorer ses performances. Confrontée à des contraintes multiples dont la plus importante est l'inefficacité et le coût élevé des services d'infrastructures, l'industrie se diversifie très peu.

Le ralentissement au niveau du secteur industriel a été révélateur des distorsions et des entorses dont les principaux facteurs résident dans : (i) la réduction des opportunités nouvelles de développement, (ii) la stagnation de la productivité et de la compétitivité, (iii) les dysfonctionnements dans l'environnement des affaires.

Depuis la dévaluation, le secteur industriel a enregistré des signes de reprise notamment au niveau des branches « matériaux de construction », « industries chimiques » et « industries alimentaires ». Ces branches ont joué un rôle important dans les performances économiques enregistrées en termes de croissance réel du PIB. Toutefois, la transformation structurelle et profonde de l'économie tant recherchée pour une croissance encore plus forte se fait attendre malgré les atouts certains. Plusieurs unités du secteur industriel ont procédé plus à des investissements de renouvellement que de renforcement des capacités de production.

Le recensement industriel effectué en 1995 a permis d'identifier plus de 500 entreprises ou considérées comme telles ayant eu une activité entre 1992-1995. Les industries alimentaires représentent 145 unités soit 30% des unités recensées, suivent les industries chimiques avec 20%, les industries du bois et du papier 12%, les industries mécaniques 12% et les autres secteurs 26%.

Le secteur industriel, concentré en grande partie dans la région de Dakar, reste largement dominé par une trentaine de grandes industries qui réalisent l'essentiel des performances. Le poids du secteur public y est encore considérable.

La bonne connaissance du secteur industriel se heurte au caractère confidentiel des comptes des entreprises (bilan et compte de résultats) transmis uniquement aux services des impôts. Ce qui réduit considérablement le champ des utilisateurs potentiels pour des fins d'analyse

économique. L'observatoire industriel qui devait corriger les lacunes dans le système d'information sur le secteur industriel n'arrive pas à surmonter l'épineuse difficulté de la circulation des informations financières sur les entreprises constituant l'assiette fiscale industrielle.

### **4.2.3. Mines – Géologie**

En dépit d'un manque de politique de développement formel, le sous-secteur présente une situation relativement favorable à son essor. En effet le Sénégal appartient à un ensemble géologique réputé pour la richesse et la diversité de ses potentialités minières. Le sous-sol possède une grande variété de richesse minérale : phosphates (calciques et alumino-calcique), or, diamant, fer, cuivre, uranium, tourbe, argile (attapulгите), diatomite, silice, sables de plage titanifères, sel, calcaire pour l'industrie du ciment et diverses roches pour la production de granulats nécessaire à la construction locale.

Le secteur minier, jusqu'ici exclusivement réduit à la filière phosphate et à la production de ciment et de granulats, représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de francs CFA. Par ses effets d'entraînement, il joue un rôle essentiel dans l'apport de devises, l'amélioration de la balance commerciale, la création d'emplois directs (plus de 2500 salariés permanents) et indirects notamment dans les secteurs du transport ferroviaire (80% du trafic de la SNCS), de la manutention portuaire (65 à 74% du total des embarquements de produits en vrac), des entreprises de sous-traitance, de maintenances et de services.

Dans l'ensemble, la contribution du secteur minier à la formation du PIB est restée depuis 1993 très limitée malgré l'existence d'un potentiel important. Le secteur minier contribue pour moins de 2% du PIB du secteur secondaire et plus de 20% des exportations de biens et services.

Les principaux atouts du secteur sont :

- la richesse et la diversité des potentialités minières et des combustibles fossiles (hydrocarbures, tourbes, lignite etc.) ;
- le regain, depuis 1995, de la recherche des substances minières notamment l'or et le cuivre (une trentaine de permis de recherche soit 70 millions de dollars US d'investissement pour la prospection) ;
- le recentrage des missions de PETROSEN dans les fonctions de régulation et de promotion du bassin sédimentaire ;
- l'engagement des pouvoirs publics à rendre le secteur plus attractif par l'adoption d'un nouveau code pétrolier, d'un code de l'environnement et d'une politique minière commune au sein de l'UEMOA.

Le développement du secteur se heurte toutefois aux contraintes suivantes :

- l'absence de cadre institutionnel adéquat pour la gestion des problèmes environnementaux (nuisance minière et industrielle) ;
- les conditions législatives, réglementaires et fiscales qui gouvernent l'investissement minier ne sont pas attrayantes pour les opérateurs privés nationaux comme étrangers ;

- l'inexistence d'infrastructures de transport efficaces et efficaces pour l'évacuation des produits ;
- l'insuffisance d'un réseau électrique dans les zones minières ;
- l'insuffisance de données pertinentes sur le secteur minier.

#### **4.2.4. Artisanat**

La catégorisation de l'artisanat laisse apparaître une prééminence de la section production qui occupe 68 % des entreprises artisanales contre 19 % pour l'artisanat de service et 13 % pour l'artisanat d'art. Selon le recensement de 1992 plus de 80 % des chefs d'entreprises ne sont pas répertoriés au registre des métiers.

La liaison entre le secteur de l'artisanat et la PME/PMI reste encore légère. En dehors du Centre de Gestion et les services techniques des Chambres de Métiers, il n'existe pas de structure publique d'appui pour assister l'artisan dans la gestion. Les efforts du Gouvernement dans ce sens n'apparaissent pas du fait notamment de l'atomicité des entreprises et du caractère informel du secteur.

Les artisans ne tirent pas profit des avantages qui leur sont accordés dans le cadre des marchés publics en raison de (i) la primauté du décret 82-690 du 07/02/1982 sur la circulaire 71 PM/SGE du 28 juillet 1976 ; (ii) la concurrence des PME/PMI mieux organisées ; (iii) l'absence de responsables de ce secteur dans les commissions de dépouillement des marchés aussi bien nationales que régionales ; (iv) le problème de la recevabilité des dossiers ; (v) les risques multiples liés à l'environnement du secteur informel pour leur impact sur la santé et la sécurité au travail .

Le secteur de l'artisanat connaît un certain nombre de contraintes structurelles qui entravent son développement :

- le faible niveau d'équipement des ateliers artisanaux souvent vétustes;
- les faibles capacités managériales des artisans;
- le faible niveau d'organisation et la gestion personnalisée de l'entreprise artisanale;
- les difficultés d'accès au crédit;
- les contraintes au niveau de la promotion commerciale des produits et des services de l'artisanat.

Par ailleurs, les faiblesses constatées dans les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et financières constituent encore des contraintes majeures à la promotion de l'Artisanat.

Le renforcement du cadre institutionnel n'a pas engendré de véritables actions d'envergure permettant à l'État et aux organisations professionnelles d'améliorer l'assistance des artisans.



Cependant, le dynamisme du secteur se manifeste à travers la participation des artisans à plusieurs foires internationales. A cet effet, une initiation aux techniques de commercialisation a été dispensée aux artisans pour une bonne participation aux grands fora.

Il est à noter en ce moment des appuis institutionnels de la Fondation F.EBERT, de la coopération française, des ONG et du Partenariat entre Chambres de Métiers.

En vue de relever le niveau de qualification et de faciliter l'accès au crédit, des initiatives sont naturellement en cours avec :

- l'élaboration d'une politique et d'un programme de développement de l'artisanat ;
- la ligne de financement BOAD dont la mise en œuvre à mi-parcours reste encore faible (16,32% en mai 1999, 421 projets, 1974 emplois, 2914 apprentis et bénéficiant aux femmes à hauteur de 36,34%).

### **4.3. Secteur tertiaire**

En raison de l'importance des infrastructures dans le renforcement des capacités productives, les pouvoirs publics ont engagés des actions vigoureuses au niveau du transport et des télécommunications. Des résultats positifs ont été enregistrés même si des faiblesses persistent au niveau du transport. De manière générale, le secteur des services se renforce même si une bonne partie tend à évoluer dans l'informel.

#### **4.3.1. Transport**

Le transport constitue un secteur d'appui à la production et un facteur d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (Education, Santé). Il facilite l'accès aux marchés (tant urbains que ruraux) et constitue un important vecteur d'intégration entre les États. D'importants efforts ont été faits pour développer ce secteur, avec l'appui des partenaires au développement. La contribution des transports à la formation du PIB national est évaluée à environ 10%, en moyenne, sur la période 1997-2000.

En 1990, les autorités sénégalaises avaient initié un programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (P.A.S.T) en consacrant 80% des ressources à l'entretien et le reste aux nouvelles infrastructures. Ce programme visait essentiellement à améliorer l'efficacité du secteur de manière spécifique à : (i) réduire les coûts des transports au Sénégal ; (ii) renforcer la gestion du secteur, y compris sa capacité de programmation et d'investissement ; (iii) privatiser l'exécution des travaux et la prestation de services dans le secteur ; (iv) doter les organismes parapublics du secteur d'une grande autonomie administrative et financière et leur permettre une exploitation commerciale sans recours aux subventions de l'État.

L'exécution du P.A.S.T a permis la mise en place d'un certain nombre de réformes notamment : (i) la redéfinition des missions de la DTP sur la planification générale des transports, la coordination des transports terrestres et la mise en œuvre d'une politique efficace de sécurité routière ; (ii) la réouverture du CFP au secteur privé tout en renforçant ses capacités et en adaptant ses modules de formation aux besoins des bénéficiaires. (iii) la privatisation de l'exécution de l'entretien routier en 1994.

Les objectifs au niveau routier n'ont été réalisés que de façon partielle : l'entretien des routes bitumées a représenté 75% en fin 1998 dont plus de 48% de routes renforcées. Pour les routes en terre, en septembre 1996, seuls 245km sur 1 300 prévus, soit 19%, ont été rechargés. Le transport routier dispose d'une valeur patrimoniale évaluée à 650 milliards.

La mise en œuvre du PAST a permis de reprendre un bon nombre de tronçons, d'améliorer la qualité de la circulation et de contribuer favorablement à la réduction des coûts d'entretien et de maintenance des véhicules.

Quant au **volet ferroviaire**, le niveau d'exécution des réformes et des réalisations physiques est satisfaisant. La SNCS dispose désormais d'une autonomie de gestion et peut faire appel au secteur privé pour ses activités de maintenance des infrastructures, du matériel et des prestations de services. Le projet de rénovation de la voie Tambacounda-Kidira n'a malheureusement pas pu être réalisé.

Concernant le **volet portuaire et fluvio-maritime**, les investissements dans ce secteur ont surtout porté sur les travaux d'extension des infrastructures et de réhabilitation des réseaux. Pour le volet aérien, les actions ont porté sur la réfection de piste, l'acquisition d'équipements de production d'électricité, de sécurité incendie et d'aide à la navigation et à l'atterrissage.

Les réformes ont permis aussi d'accroître la dotation du fonds routier. Malgré tout, la cherté du coût unitaire et l'inefficacité de la fonction de maintenance persistent.

Sur la base des expériences du P.A.S.T, une stratégie à moyen terme (1998-2003) du secteur a été élaborée. Il s'agit du deuxième Projet Sectoriel des Transports (PSTII) entré en vigueur en 1998, vise à consolider et à renforcer les réalisations du P.A.S.T tout en corrigeant les insuffisances de ce dernier. Sa mise en œuvre jusqu'en 2000 a permis l'instauration d'un cadre institutionnel et réglementaire.

En dépit de ces politiques, les services de transport restent inefficaces au niveau des différents modes de transport (route, chemin de fer, fluvial, maritime et aérien). Le transport intérieur est dominé par la route (90% des déplacements de personnes et 90% du transport de marchandises) et plus de 90% du commerce international transite par le port de Dakar.

Au niveau du **transport routier**, si l'état actuel du réseau routier classé pris globalement ne devait pas être très différent de la situation en 1994, par contre, les routes bitumées (en particulier les routes nationales) sont dans un meilleur état car ayant fait l'objet d'un entretien périodique.

L'inventaire le plus récent (septembre 1996) du réseau routier classé fait état d'une longueur totale de 14 248 Km décomposée en 4 248 Km de routes butinées (30%) et 9 972 Km de routes non revêtues (70%).

Une des caractéristiques de ce réseau est sa convergence vers Dakar qui s'explique par le poids économique de la capitale par rapport au reste du pays. Par ailleurs, ce réseau n'est pas suffisamment relié à celui des pays limitrophes. Sur le plan de la couverture du territoire national, il convient de déplorer la persistance de zones partiellement ou entièrement enclavées, notamment dans les régions périphériques du nord, du sud et de l'est du pays. Le réseau de pistes de production, censé compléter le maillage du réseau routier, est insuffisamment

développé. Le réseau non classé ne bénéficie pas d'un service entretien car son cadre institutionnel reste mal défini.

Selon les dernières données disponibles à la Direction des Transports Terrestres ( DTT ), le parc de véhicules immatriculés s'élèverait à plus de 120000 véhicules. Le nombre de véhicules en circulation n'est pas connu. La moyenne d'âge actuelle ne doit pas être différente de celle de 1993 qui était de 13 ans.

Le transport routier de marchandises est assuré presque exclusivement par le secteur privé. Le système reste cependant informel et souffre de beaucoup d'insuffisances organisationnelles. Il faut surtout signaler l'inadéquation des types de véhicules utilisés pour les livraisons terminales et l'encombrement de la circulation causé par les véhicules à marche lente.

Le transport urbain n'est organisé que dans très peu de villes. Il est essentiellement réalisé par le secteur privé (car rapide, calèche, taxi et clando). A Dakar où l'ampleur de l'activité économique et la taille de la population rendent nécessaire un système de transport assez développé, les déplacements collectifs sont assurés par différents opérateurs : société nationale de chemins de fer du Sénégal (petit-train de Banlieue-PTB), la SOTRAC avant sa liquidation puis Dakar Dem Dikk, les cars rapides et la chaloupe Dakar-Gorée. Le trafic est relativement limité pour cette dernière.

Le **transport ferroviaire** est géré depuis 1989 par une Société nationale (SNCS) dotée d'une large autonomie et appelée à exercer son activité sur une base commerciale. La configuration des voies ferrées nationales est caractérisée par une ligne principale (Dakar-Kidira) d'une longueur de 643Km qui supporte le trafic international et de la ligne Thiès- Saint-Louis longue de 193 Km qui raccorde la liaison desservant les mines des phosphates de Taïba et divers embranchements (Diourbel-Touba 43 Km, Guinguinéo-Kaolack 21 Km). Depuis 1995, avec la suppression du transport national de voyageurs sur les lignes déficitaires, seule la voie principale fait l'objet d'une exploitation régulière. Cependant ce trafic est handicapé par la très forte dégradation d'une section d'au moins 180 Km de voies entre Tambacounda et Kidira dont le mauvais état constitue un facteur important d'insécurité et un sérieux handicap pour la productivité du trafic international.

Le **transport maritime** assure près de 90% des échanges du Sénégal avec l'extérieur pour l'essentiel à travers le port de Dakar géré par une société nationale créée en 1987. Le port de Dakar dispose d'environ 8326 mètres linéaires de quais répartis en 34 postes d'accostage. Près de 85% des postes sont dragués au moins à -10 m. Les zones de stockage couvrent une superficie totale de 117 ha dont plus de 6 ha de hangars. Le port autonome de Dakar dispose de 22 Km de voies ferrées qui desservent les deux zones commerciales et qui sont mises à la disposition de la SNCS moyennant une redevance d'utilisation.

La baisse contenue du trafic observée de 1989 à 1993 s'est inversée depuis 1994 et une nouvelle croissance a été amorcée (1994 : 5 millions tonnes ; 1995 : 5,7 millions tonnes ; 1996 : 6,2 : millions tonnes). Cette évolution est consécutive en particulier à une amélioration de la situation économique nationale et à une meilleure compétitivité des produits à l'exportation dans les proportions de 2/3 et 1/3 du trafic total. Ce déséquilibre qui fait de Dakar un port essentiellement de déchargement constitue un handicap pour le développement d'activités d'éclatement du fait de l'enclavement du Sénégal par rapport au reste du pays et des états voisins.

Les principaux ports secondaires qui continuent à jouer un rôle important dans le système de transport sont, le port de Ziguinchor qui a reçu en 1996 23 bateaux avec 27000 tonnes de marchandises et le port de Kaolack avec 3 bateaux pour un trafic d'environ 5000 tonnes. Il s'y ajoute deux wharfs privés à Kaolack, l'un pour la SONACOS et l'autre pour la Société des Salins.

Avec la régularisation partielle du fleuve Sénégal par le barrage de Manantali, le fleuve est navigable toute l'année de Saint Louis à Boghé. Les conditions de navigabilité sur les fleuves Saloum et Casamance ne sont connues que pour les tronçons allant des embouchures aux ports de Kaolack et de Ziguinchor respectivement. Le transport fluvial reste cependant marginal.

Pour le **transport aérien**, le Sénégal compte 14 aéroports nationaux ouverts à la circulation aérienne publique et comprenant l'aéroport international de Dakar, trois aéroports contrôlés ou de première catégorie (Ziguinchor, Cap Skirring et Saint Louis), un aéroport non contrôlé mais pourvu d'un service de protection de la navigation aérienne (Tambacounda) et de 9 aérodromes. La piste de l'aéroport de Dakar est la plus longue (3490 m X 60 m) en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il dispose d'installations lui permettant d'accueillir et de traiter tous les types d'avions. En dehors de Dakar, les capacités des installations de tous les autres aéroports sont suffisantes pour la demande. La privatisation de la gestion des aéroports est actuellement à l'étude.

Le transport intérieur par voie aérienne reste cependant limité en partie par les faibles dimensions du pays et par la présence d'obstacles naturels. Le coût relatif élevé du service et les difficultés financières et techniques persistantes ont conduit à la privatisation de l'unique compagnie nationale " Air Sénégal " qui devient " Air Sénégal International ". Des privés commencent à investir le marché.

#### **4.3.2. Télécommunications et poste**

Au regard des profondes et rapides mutations intervenues dans le monde des **télécommunications**, le Sénégal a opéré des réformes institutionnelles ces dernières années. La première est intervenue en 1985, date à laquelle les activités de télécommunications sont confiées à la SONATEL et celles postales à l'Office des Postes et de la Caisse d'Épargne (OPCE), suite à l'éclatement de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

La nouvelle politique adoptée après 1994 a conduit à une seconde réforme intervenue en 1997 et marquée par la privatisation partielle de la SONATEL, avec la libération par l'État de 2/3 du capital de la société au privé avec 1/3 réservé à un partenaire stratégique (France Câble et Radio filiale de France Télécom) et le reste réparti entre le grand public et le personnel. A la suite de cette opération, la SONATEL a fait l'objet d'une cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). D'autres mesures, contenues dans la loi n° 96-03 du 22 février 1996 portant code des télécommunications, ont modifié le paysage institutionnel et favorisé le développement de l'initiative privée, ce qui a permis la naissance d'un second opérateur dans le mobile en 1999 (SENTEL). Le régime de monopole pour le réseau et le service du fixe reste maintenu jusqu'en 2004.

Aujourd'hui, les télécommunications, facteur essentiel dans le développement des services et des nouvelles technologies, constituent l'un des secteurs les plus dynamiques dans un contexte international caractérisé par la globalisation des économies.

Ce nouveau paysage des télécommunications tourné vers l'économie de marché a conduit naturellement la mise en place d'une structure de régulation, susceptible de garantir les règles d'une concurrence à la fois dynamique et loyale.

Dans le cadre de son plan quadriennal glissant, la SONATEL a mis en place un ambitieux programme d'investissement, qui a permis l'extension des capacités de raccordement, mais également le renforcement des systèmes de commutations et la généralisation des systèmes de fibre optique. La SENTELE poursuit également son développement en diversifiant ses produits.

Les efforts ainsi menés ont porté la densité téléphonique à 1,51 LP pour 100 habitants. Bien qu'étant la plus élevée de la sous-région, elle reste relativement faible. La demande reste encore élevée par rapport au parc installé surtout en zone rurale pour permettre aux régions de participer pleinement au développement économique et social. C'est ainsi que sur un total de 850 villages répertoriés à desservir avant 2005, 446 localités ont été desservies en 1998.

Les performances du secteur sont : (i) un réseau de télécommunications à 100 % numérique ; (ii) une évolution du parc de lignes passant de 40.413 en 1990 à 180.000 lignes en 2000, ce qui donne une densité téléphonique de 1,88 téléphones pour 100 habitants ; (iii) une augmentation des centraux téléphoniques de 33.000 en 1988 à 155.348 lignes en 1998 ; (iv) une diversification des services offerts (serveurs, minitel, internet et GSM) ; (v) une amélioration nette de la qualité de service.

Toutefois, ces bons résultats risquent d'être entravés si certaines contraintes ne sont pas corrigées :

- l'importance des investissements à réaliser dans un temps très court demande des mesures incitatives conséquentes ;
- la lourde fiscalité sur les services de télécommunications ;
- le niveau encore élevé des tarifs malgré les récentes baisses.

Au niveau de l'information, la bande FM a été totalement libéralisée pour la radio alors que le monopole persiste du côté de la télévision malgré l'invasion des télévisions étrangères.

En ce qui concerne la **poste**, son statut a évolué en 1995 vers plus d'autonomie financière et de gestion en passant du statut d'EPIC à celui de Société Nationale. Ainsi, en 1996, la Poste et le Trésor Public ont signé une convention qui régit leurs relations. Dans ce cadre, le Trésor, au nom de l'État, se porte garant de la Poste auprès de la B.C.E.A.O pour les opérations de chèques postaux et de caisse d'épargne. Les deux filières opérationnelles de la Poste, postale et para-bancaire ont structuré leur développement sur des politiques d'amélioration de la qualité de service et des diversifications de prestation pour atteindre leurs objectifs. Toutefois, il faut noter que la Poste souffre de certaines contraintes nées de la politique, malgré les efforts déployés ces dernières années.

La concurrence du secteur privé a rendu la Poste plus vulnérable d'autant qu'elle ne dispose pas de moyens, et n'est pas structurée de manière flexible pour y faire face. Ceci est manifeste au niveau du courrier accéléré, grâce à des multinationales de la messagerie reposant sur des filiales de droit sénégalais. Les parts de marché de l'EMS postal se sont légèrement effritées.

D'une manière générale, les résultats du bilan obtenus à travers le plan de développement postal 1994/98 montrent clairement des progrès réalisés en dépit d'un environnement difficile. Aujourd'hui, le service public est assuré à un niveau acceptable. L'offre de prestations nouvelles et l'adaptation des produits postaux classiques sont effectivement réalisés selon les besoins de la clientèle et l'image de la Poste évolue positivement.

Malgré ces tendances positives, les résultats obtenus ne permettent pas à la fois de résorber le déficit d'exploitation et de dégager des réserves suffisantes pour faire face aux besoins d'investissement. C'est pourquoi, dans son deuxième plan de développement 1999/2003, la poste ambitionne d'augmenter ses produits et d'optimiser ses coûts. Aussi face à la concurrence des sociétés de messagerie privées et à celles des technologies de l'information et de la communication, elle a réussi à s'incruster dans le marché du courrier accéléré en créant EMS-Sénégal qui possède environ 14% des parts du marché et dans celui du transfert électronique de fonds en association avec " Western-Union ".

La Poste est cependant soumise à de multiples contraintes dont la principale est la sujétion de service public qui limite son développement et sa participation à la création de la richesse nationale. En plus de cette contrainte principale, le secteur souffre des faiblesses suivantes :

- contrainte réglementaire (loi bancaire) : malgré l'existence de réserves financières la poste n'a pas la possibilité de faire du crédit, du fait de la loi bancaire qui ne le lui autorise pas ;
- problème d'adressage : pour l'acheminement rapide et efficace du courrier, la poste se heurte à un mauvais adressage des rues ;
- absence d'autorité de régulation : face au phénomène de mondialisation et à l'envahissement du secteur par des multinationales très puissantes, l'absence d'une autorité régulatrice du secteur constitue une entrave réelle au développement de la poste.

Malgré ces contraintes, le secteur de la poste doit son développement à un certain nombre de forces à savoir :

- le réseau postal qui couvre presque tout le territoire national parfois jusqu'aux villages les plus reculés ;
- la capacité technique satisfaisante grâce à la qualité de ses ressources humaines, qui lui confère une capacité managériale avérée et l'utilisation presque généralisée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### **4.3.3. Commerce Intérieur**

Dans ce domaine, la volonté des pouvoirs publics est de doter le commerce intérieur du dynamisme nécessaire pour son développement. Celle-ci s'est traduite par la mise en place, dans un marché ouvert et concurrentiel, d'instruments de régulation opérationnels, d'une politique d'importation de produits de qualité, des produits industriels locaux dont beaucoup répondent aux normes ISN et d'insertion progressive des nationaux dans les circuits de distribution et de commercialisation.

La politique dans ce domaine a consisté en une révision du cadre juridique par la refonte des textes législatifs et réglementaires qui régissent l'activité commerciale. Parallèlement à la loi

sur la concurrence, il a été procédé à la suppression de la presque totalité des autorisations préalables et à la mise en place d'une facilitation et d'un allègement des procédures dans tous les domaines.

Après la dévaluation, les pouvoirs publics ont procédé à la libéralisation des prix, et à celle du commerce des produits agricoles, et au retrait complet de l'État des fonctions de production, de transformation et de commercialisation au profit du secteur privé par :

- l'abandon des prix administrés sur le riz importé et sur le paddy ainsi que la libéralisation des marges de distribution ;
- le retrait de la CPSP de l'importation et de la distribution du riz brisé au profit du secteur privé ;
- la promotion des activités de transformation des céréales locales pour la satisfaction des consommateurs.

Parallèlement, une série de réformes a été initiée et a conduit à la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur le marché. Il s'agit de la Commission Nationale de la Concurrence, du Conseil national de la Consommation et de la Cellule de Gestion et de Surveillance des Marchés du Riz ( CGSMR).

Pour améliorer la distribution des produits d'une part, et pour mieux protéger les intérêts des consommateurs sénégalais en matière de prix et de qualité d'autre part, des actions ont été prises, il s'agit notamment de :

- la conclusion d'une charte de modération du prix du riz ;
- l'adoption et publication d'un barème des " prix justes " validé au sein du Conseil national de la Communication ;
- la redynamisation du Conseil national de la Consommation ;
- le renforcement des acquis dans le domaine de l'iodation du sel ;
- la mise en place de magasins de référence : actuellement il en existe 16 à Dakar.

Il est par ailleurs procédé au renforcement du contrôle de qualité des produits à l'importation et des principaux produits à l'exportation, pour favoriser la production locale et pour satisfaire l'exigence des partenaires sur les normes.

Il convient d'insister sur la nécessité de renforcer les capacités de la Cellule de Gestion et de Surveillance des Marchés du Riz en la transformant en observatoire et en étendant son champ d'action à d'autres grands produits essentiels, en particulier : le blé, le sucre, les farines et les oléagineux, pour une meilleure maîtrise des prix en situation de monopole.

Ainsi le laboratoire de la Direction du commerce intérieur a été renforcé pour surveiller l'utilisation croissante d'additifs, la retombée des radio-éléments dans certains produits alimentaires (légumes, viande, lait) et l'usage d'antibiotiques, fongicides qui rendent les contrôles plus complexes. En matière de normes, il est à signaler que l'Institut Sénégalais de

Normalisation (ISN) ne dispose pas de laboratoire. Ce dispositif concourt à la protection effective des consommateurs. La préservation du pouvoir d'achat des consommateurs est assurée par le renforcement de la concurrence et le développement des mouvements de défense des consommateurs.

L'équilibre de notre marché intérieur suppose l'adoption et l'application de règles de transparence et de loyauté dans les transactions commerciales, mais implique aussi un encouragement à la consommation grâce à la mise en œuvre d'une politique hardie de distribution et de protection efficace des consommateurs.

#### **4.3.4. Tourisme**

Bien que le secteur touristique soit dominé par le privé, l'État du Sénégal a aidé au décollage du secteur par la réalisation des plans d'aménagement de la Petite Côte et de la Basse Casamance. La priorité portait sur la réhabilitation des installations existantes plutôt que de créer des hôtels.

Toutefois, après une expérience assez réussie, le secteur souffre de certaines difficultés : caractère coûteux, statique et peu diversifié de la destination Sénégal et insécurité dans la zone Sud (rébellion en Casamance).

C'est ainsi qu'un Plan stratégique de développement du tourisme à l'horizon 2010 a été élaboré pour renverser ces tendances, et dont les différents axes d'intervention concernent la promotion et la commercialisation du produit, le développement du transport aérien, la redynamisation et la diversification de l'animation entre autres. Les objectifs de ce plan stratégique 1996– 2010 en termes d'accroissement de capacités sont loin d'être atteints.

Pourtant, le Sénégal occupe, depuis plus d'une vingtaine d'années, une bonne place comme destination touristique dans le monde. La France demeure de loin le marché le plus important avec plus de 101,4 milliards de FCFA en 1999 ; le secteur touristique demeure le second fournisseur de recettes en devises après la pêche et devant les phosphates et l'arachide. Les recettes fiscales, quant à elles, représentent 4,5% à 5% du total. La contribution du tourisme à la formation du PIB a été de 2,3% en 1992 et en 1996 de 2,0 %, loin de son niveau de 1989 soit 3%.

Durant cette même période, la capacité d'hébergement est passée de 12.230 à 17.586 lits répartis entre 245 établissements contenant 8.472 chambres. Le taux moyen d'occupation /lit a été de 40,0 % en 1998 et de 42,8% en 1999. Ce taux proche de celui de 1976 (43,2%) augure d'une reprise du secteur. La répartition régionale des capacités fait ressortir deux zones typologiques de développement qui correspondent de fait à deux types de tourisme. La zone de Dakar, avec 35,0% de la capacité, est caractérisée par le tourisme d'affaires et celle vouée au tourisme de détente et de découverte comme la petite côte avec Saly Portudal (26%) et la basse Casamance "jardin de l'Afrique" (21,7%).

Le tourisme rural intégré offre de petites unités d'hébergement appartenant à des communautés villageoises qui en assurent elles-mêmes la gestion. Jusqu'en 1994, 17 campements villageois ont été réalisés dont 15 villages dans les régions de ZIGUINCHOR, FATICK (Palmarin) et TAMBACOUNDA (Dindéfelo).

Certaines contraintes risquent de freiner le développement futur du secteur. Il s'agit de :



- une fiscalité lourde sur les produits importés ;
- un coût élevé des facteurs techniques de production (eau, électricité, téléphone, main-d'œuvre, etc...) ;
- une faible présence d'investisseurs sénégalais dans le secteur touristique ;
- un manque de diversification du produit touristique dominé par le balnéaire ;
- un manque de dynamisme de l'animation touristique qui ne favorise pas la politique de promotion de l'été (basse saison) ;
- des faiblesses d'accueil et de sécurité des touristes qui ternissent l'image de la destination ;
- un manque de formation permanente et de professionnalisme du personnel hôtelier ;
- une absence de plan national d'aménagement touristique et régional ;
- un défaut d'infrastructures d'accompagnement qui auraient pu faciliter l'accessibilité de certains sites (état des routes).

Malgré tout, le secteur dispose d'importants atouts qui méritent d'être valorisés dans le contexte économique actuel. Ils concernent notamment :

- la position géographique : Pointe Ouest du continent africain ;
- l'existence de 500 km de plage : Côte plate et sableuse ;
- la présence de facteurs climatiques très favorables : essentiellement exceptionnel, tempéré par la présence des alizés, très faible pluviométrie et sur une période très courte ;
- la disponibilité d'infrastructures de qualité ;
- la possibilité d'un développement potentiel de nouveaux sites et de nouveaux produits.

## CHAPITRE 5 : L'ÉTAT DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Pour le relèvement du niveau du développement humain qui constitue une base à long terme pour une croissance économique de qualité et durable, les pouvoirs publics se sont engagés dans des politiques vigoureuses visant à généraliser l'accès aux services sociaux. La quasi totalité des secteurs concernés ont fait l'objet d'une politique explicite appuyée par un programme d'investissement. Cependant, l'offre reste largement en deçà de la demande en raison notamment du croît démographique élevé, mais également de l'exigence de qualité consécutive à la démocratisation de la vie publique.

### 5.1. Education et formation

La politique du gouvernement en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre des conclusions des États Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), des recommandations de la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF), et de la Loi d'Orientation du 16 février 1991. Elle vise le développement des capacités individuelles et collectives, grâce à un enseignement adapté et des apprentissages mieux articulés aux besoins économiques, sociaux et culturels des populations.

Les orientations politiques du sous-secteur ont été déclinées en un certain nombre d'objectifs et de priorités à moyen et long termes et mises en œuvre à travers divers projets et programmes, notamment le PDRH, le PAES, le PAPF, le PAPA, le PADEF etc.

Les innovations pédagogiques et institutionnelles ont aussi concerné l'ouverture d'écoles pilotes, le système de classes à double flux et à flux multigrade, la restructuration des écoles de formation et la nouvelle approche pédagogique.

Le développement de l'enseignement élémentaire a toujours constitué une priorité nationale et a permis un relèvement du taux de scolarisation, dans le cadre du PDRH. Les efforts ont aussi porté sur une réduction des inégalités entre zones rurale et urbaine, la maîtrise des coûts de l'enseignement, le relèvement de l'inscription des filles, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité internes du système, l'extension des classes à double flux et à flux multigrade, et la diversification des sources de financement.

Dans l'enseignement moyen, des investissements importants ont été consentis pour la mise en place de nouveaux collèges, permettant de se rapprocher de l'objectif "un collège par arrondissement" et de maintenir la politique de régulation des flux des élèves issus du primaire.

Dans l'enseignement moyen et secondaire, il s'est agi de mettre en œuvre des mécanismes pour contenir et réguler les effectifs. Des mesures ont été prises pour préserver et améliorer la qualité de cet enseignement et la gestion des établissements concernés. Des efforts ont été initiés pour réaliser :

- l'adéquation formation-emploi et l'optimisation de la rentabilité des structures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- l'élargissement de l'accès et l'amélioration de la qualité de l'enseignement moyen et secondaire ainsi que des capacités de gestion des établissements notamment par un renforcement de la formation des professeurs ;

L'enseignement supérieur a bénéficié du Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES) visant notamment (i) le développement de la recherche, support nécessaire aux formations dispensées, (ii) l'amélioration de la qualité des études universitaires dans le sens d'une meilleure adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins du développement et au marché du travail, (iii) le développement d'un encadrement général et technologique de qualité, (iv) l'amélioration de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le Gouvernement s'est proposé de restructurer les centres de formation professionnelle en vue de leur permettre de fonctionner de manière autonome et de s'adapter au marché du travail. L'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des programmes de formation, et sur la promotion et la participation des employeurs et des bénéficiaires aux coûts de la formation.

Dans le sous secteur de l'alphabétisation, l'objectif poursuivi est de réduire le taux d'analphabétisme de 5 points de pourcentage par an afin de le ramener à 36% en l'an 2004. Dans cette perspective, un Plan d'Action en matière d'éducation non formelle, a été élaboré dont les objectifs sont mis en œuvre dans une stratégie axée sur le "faire-faire" qui est une nouvelle approche partenariale fondée sur une gestion concertée du secteur et une distribution rationnelle des rôles et responsabilités entre les différents acteurs. A cet effet, l'objectif de 120.000 auditeurs programmés par année est régulièrement dépassé depuis 1993, date de démarrage du Plan d'Action.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le Sénégal a élaboré une politique sectorielle et un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 2000-2010) en vue de la scolarisation universelle ; la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés se fonde d'une part, sur les expériences du Projet de Développement des Ressources Humaines, et d'autre part, sur l'application de la réforme de l'éducation, notamment les innovations pédagogiques et structurelles.

Dans l'application de ces politiques, les principaux résultats enregistrés au cours des dix dernières années par les secteurs de l'éducation et de la formation concernent l'élargissement de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité des enseignements et la gestion du système, à tous les différents niveaux éducatifs.

**Dans l'éducation préscolaire :** En 1996/97 existaient 271 établissements qui accueillaient 18.515 élèves. Les effectifs et le nombre des établissements ont évolué, avec 356 écoles en 1999/2000 (dont 37 rurales) pour 25.392 élèves (dont 51% de filles) soit une hausse de 37 % des effectifs. Les écoles sont essentiellement localisées dans les agglomérations urbaines (72% des établissements) et principalement dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor. Ces performances au niveau du préscolaire sont à mettre au compte du dynamisme du secteur privé.

**Dans l'enseignement élémentaire :** Les taux bruts de scolarisation sont passés pour les dix dernières années au niveau national de 55,8% en 1991/92 à 68,3 % en 1999/2000 soit une progression de 12 points en huit ans. Le nombre d'établissements est passé, dans le même temps, de 2 434 écoles, à 4 751 dont 4 338 écoles publiques. Ces écoles comptent 21 730 classes dont 18 554 relèvent du public. Les régions de Dakar (86 %) et Ziguinchor (99%) sont

parmi les plus scolarisées du pays tandis que les régions de Kolda, Tamba, Thiès et St-Louis ont des taux de scolarisation au-dessus de la moyenne nationale contrairement aux régions de Diourbel (40%) et Kaolack (44%).

Actuellement, le taux de scolarisation est de 73.5 % pour les garçons et de 63.0% pour les filles. La scolarisation des filles qui était de 49,8 % en 1995/96 s'est donc améliorée avec un gain de près de 13 points. Dans ce domaine, les régions de Kolda et de Tamba ont obtenu les meilleurs résultats avec des taux de scolarisation qui sont passés entre 95/96 et 1999/00, respectivement, de 26,5 % à 61,1% et de 29,3 % à 64,6%. D'autres régions, comme Fatick, Louga, St-Louis, Thiès et Diourbel ont aussi réalisé de bonnes performances.

Dans le domaine de l'amélioration de la qualité, il convient également de souligner l'édition et la diffusion par l'INEADE de onze nouveaux titres sur la période 1995–1997 pour un tirage d'environ 1.000.000 d'exemplaires. Au total, 31 titres sont actuellement disponibles, couvrant l'ensemble des besoins de l'élémentaire.

La formation initiale et continue des enseignants a été intensifiée dans le cadre du PDRH, mais demeure insuffisante surtout à l'endroit des volontaires.

Malgré les efforts consentis, le ratio maître/élève (1/59) demeure encore élevé, les taux de redoublement au niveau de l'élémentaire tournent autour de 14% en moyenne dans les cinq premières années et atteignent une moyenne de 28% au CM2. Le taux de réussite au CFEE évolue favorablement passant de 35% en 1995/96, à 48 % en 1999/2000. Le taux de réussite à l'entrée en sixième est de 25%.

Pour **l'enseignement moyen**, le nombre d'établissements est passé de 334 en 1996/97 à 455 en 1999/00 et celui des classes de 3165 à 3835 (1 311 appartiennent au privé soit 34,2%). Ces CEM sont localisés principalement à Dakar et à Thiès (dont 52 % privés). L'enseignement moyen a également enregistré un accroissement des effectifs qui sont passés de 151.735 à 186.138 élèves (dont 40% de filles et 29% du privé) durant la même période. Le taux de scolarisation au cours de ces six dernières années se situe autour d'une moyenne de 20 % avec un écart d'au moins dix points entre les garçons et les filles. Ce taux dans l'enseignement moyen en 1998/99 est de 21,8% contre 20,6 % en 97/98 ce qui représente un léger accroissement. Les garçons sont scolarisés à 27,2 %, contre 16,8% pour les filles en (1998/99). Dans ce secteur, le privé tient une place importante et contribue pour beaucoup à la scolarisation

**L'enseignement secondaire général**, qui comptait 79 établissements en 1996/97 a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Le pays dispose en 1999/2000 de 111 lycées (dont 63 privés) qui accueillent 40% des sortants de l'enseignement moyen. Les effectifs qui étaient de 55 453 en 1996/1997 sont passés à 58 983 en 1999/2000. Malgré tous les efforts déployés, le taux de scolarisation connaît une baisse tendancielle entre 1991/1992 et 1997/1999, passant de 10,6% à 9,8%. Sur la même période, le taux de scolarisation pour les garçons est passé de 15,7% à 12,4% alors que celui des filles a régressé de 6,5% à 5,9%. Le taux de réussite au bac tourne autour d'une moyenne de 43% pour ces dernières années.

**L'enseignement secondaire technique**, dans ce domaine, le secteur public offre jusqu'ici des formations dans des filières peu diversifiées et concentrées pour l'essentiel dans les techniques industrielles, commerciales, et l'informatique dans une moindre mesure. L'émergence de plus en plus d'établissements privés dans le secteur commercial (2 au total) permet de diversifier

l'offre de formation et d'accroître la capacité d'accueil. L'élargissement de l'accès se poursuit avec la création de nouveaux lycées notamment à Kédougou (lycée industriel et minier) et Bignona (lycée agricole). Le nombre total d'élèves fréquentant ces établissements s'élève à 4 425 dont 667 pour le privé.

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, la mise en œuvre du PAES depuis 1994 a permis, ces dernières années, une plus grande maîtrise des flux, l'amélioration du cadre pédagogique, l'élaboration de nouveaux programmes et des filières professionnelles internes ainsi que la construction et la réhabilitation d'infrastructures. Aujourd'hui, l'Université de Dakar compte 23.198 étudiants, soit un peu moins qu'en 1994. Les taux de réussite y sont très faibles dans le premier cycle où on note un engorgement des amphithéâtres. Au niveau de l'Université de Saint-Louis, les effectifs ont triplé, entre 1990 et 2000. Ils se sont cependant stabilisés, autour de 2.100 étudiants ces dernières années. Avec la rationalisation des flux d'entrée dans les universités de Dakar et de Saint Louis, plusieurs établissements d'enseignement supérieur privés, offrant des programmes de formation dans des filières spécialisées et diversifiées comme la communication, l'informatique, la gestion, le management ou le commerce ont vu le jour. Plusieurs d'entre eux travaillent en partenariat avec des établissements du Nord (Canada, USA, France).

Au niveau de **l'éducation non formelle**, la population connaît un niveau d'analphabétisme assez élevé. Cependant, ce taux qui était de 68,9% en 1988 a fortement baissé ces dernières années pour atteindre 48,9 % en 1999. Ce qui donne un taux d'analphabétisme de 47,9 % pour les hommes et 49,9 % pour les femmes. Ces performances résultent des efforts conjugués de l'État et de ses partenaires à savoir, les ONG, les organismes de développement, les associations culturelles et divers ministères techniques (environnement, famille...). En plus de l'alphabétisation fonctionnelle, l'expérimentation de modèles alternatifs avec les Ecoles Communautaires de Base permet de prendre en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet (quatre ans) d'éducation de base à dominante pratique et pré-professionnelle en langues nationales et en français.

Pour obtenir tous ces résultats, d'importants moyens ont été dégagés par diverses sources pour financer le système éducatif dont principalement par :

- le budget de l'État qui y consacre depuis 1995 plus de 30 % de ses ressources budgétaires ;
- l'Aide Publique au Développement, qui a atteint son niveau le plus faible en 1992 avec 9,9 milliards avant de se situer à 22 milliards en 1994 soit près de 14,4% du financement du secteur pour une part prépondérante des dépenses d'investissement ;
- le secteur privé ;
- les collectivités locales, qui, outre le fonds de dotation mis à leur disposition par l'État dans le cadre du transfert de compétences depuis 1998, fournissent un effort encore faible mais stable depuis 1992 à près de 1% en moyen ;
- la contribution des ménages, destinée à la prise en charge pour l'essentiel de certaines dépenses de fonctionnement, est passée de 5,8 milliards en 1992 à 14 milliards en 1998 soit 7,2% en moyenne.

Par ailleurs, l'État et ses différents partenaires ont mobilisé depuis 1994 plus de 13,5 milliards pour financer les différents projets d'alphabetisation.

Malgré tous ces efforts, le système éducatif reste tributaire de diverses contraintes endogènes et exogènes qui ont limité ses performances :

- fort accroissement régulier de la demande scolaire;
- inefficacité du système de gestion et de planification du secteur;
- formation continue très limitée des maîtres et leur suivi pédagogique;
- évolution rapide de la population jeune conjuguée aux ressources limitées;
- contraintes socio-économiques et pesanteurs culturelles;
- accès et maintien des enfants en particulier des filles à l'école;
- déficit important en manuels;
- déficits importants en infrastructures et en personnel;
- afflux de personnel contractuel très précaire ;
- manque de matériels pédagogiques et d'équipements scientifiques;
- équipements vétustes et filières peu diversifiées;
- concentration des effectifs dans le premier cycle;
- absence de politique de maintenance.

## **5.2. Santé**

Depuis 1995, l'État a initié une réforme en profondeur de la politique de santé. Elle s'est traduite par l'élaboration des Plans Régionaux et Départementaux de Développement de la Santé (PRDS/PDDS), qui s'étaient fondés sur les objectifs généraux contenus dans la Déclaration de Politique Nationale de Santé à savoir : (i) améliorer l'état de santé des populations ; (ii) améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; (iii) réduire la prévalence des fléaux sociaux.

En 1991 déjà, l'État a procédé au découpage du territoire national en 50 zones opérationnelles appelées districts. Ce découpage doit permettre un renforcement de la planification à la base afin d'harmoniser les actions en matière de santé sur le plan national. Ces zones opérationnelles comprennent chacune au minimum un centre de santé où exerce un médecin qui dirige l'équipe cadre du district et un réseau de postes de santé. Au niveau régional, la structure de coordination est la région médicale qui est dirigée par un médecin de santé publique avec une équipe cadre régionale animée par les chefs de services régionaux.

Le système se présente sous une forme pyramidale à trois niveaux de la base au sommet. Les postes de santé dans les villages et communautés rurales ; les centres de santé urbains (niveau intermédiaire) dans les communes et les hôpitaux. L'hôpital régional offre les services et les soins spécialisés, tandis que le centre hospitalier Universitaire ( CHU ), qui occupe le sommet de la pyramide, constitue le dernier recours et sert aussi de cadre de recherche.

L'élaboration d'un Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) a permis de construire une vision prospective pour l'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale sur la période 1998-2007. Les principales orientations retenues par le PNDS portent sur : (i) les réformes institutionnelles ; (ii) l'amélioration de l'accès aux services ; (iii) l'amélioration de la qualité des services ; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'amélioration de la performance des programmes de santé de la reproduction; (vi) le renforcement de la surveillance épidémiologique et du contrôle des grandes endémies ; (vii) la promotion des mesures d'hygiène de protection individuelle et collective ; (viii) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (ix) le développement de la recherche opérationnelle en santé ; (x) l'amélioration du cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables; (xi) l'appui institutionnel.

Ces orientations sont traduites en actions à travers un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS) dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs prioritaires du secteur pour les cinq prochaines années couvrant la période 1998-2002. Ces objectifs sont : (i) réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile, (ii) réduire l'indice synthétique de fécondité ; (iii) améliorer le cadre de vie des familles démunies. Il fait ainsi la synthèse des priorités des Plans Régionaux et Départementaux (PRDS/PDDS).

Plusieurs autres programmes sont aujourd'hui intégrés au PDIS. Il s'agit essentiellement du Programme Elargi de Vaccination, des programmes de lutte contre la tuberculose, le paludisme, la bilharziose, le ver de Guinée, la mortalité maternelle et les MST/SIDA, celui de la santé de la reproduction ainsi que du programme des médicaments essentiels.

La mise en œuvre de l'approche programme permet une plus grande rationalisation dans la mobilisation et l'utilisation des ressources affectées au programme de santé. L'existence de manuel de procédures comptables et de gestion, le renforcement du rôle de la Direction de l'Administration Générale et de l'équipement (DAGE) dans la gestion des fonds, la décentralisation de la gestion au niveau régional et le développement de la contractualisation avec les ONG et l'AGETIP ont constitué des avancées significatives dans la mise en œuvre. Dans le cadre du financement alternatif, de nouveaux textes organisant les comités de santé ont été élaborés. Parallèlement, le développement des mutuelles de santé se poursuit pour permettre en particulier aux populations les plus démunies d'accéder à une meilleure couverture sanitaire.

En dépit des efforts déployés, la situation sanitaire reste encore précaire. En effet, on note une détérioration des conditions d'hygiène, d'assainissement et de soins accessibles.

Le taux de mortalité au Sénégal est estimé actuellement à 18 pour mille et l'espérance de vie à la naissance à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. La mortalité des enfants reste élevée du fait des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV et du paludisme. En 1993, sur les 15 premières causes de morbidité, le paludisme est responsable de 29,6% des cas, les parasitoses de 9,5%, les affections de la peau de 6% et les affections respiratoires de 4,7%. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les

principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies. D'après les résultats de l'EDS III publiés en 1997, les quotients de mortalité des enfants s'établissent actuellement à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et 76.5 pour 1000 pour la mortalité juvénile et à 140 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. La mortalité infantile a stagné entre 1992 et 1997 contre une légère hausse de celle juvénile. Les résultats de la MICS (2000) confirment cette évolution des niveaux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile avec respectivement 70‰, 81‰ et 145 ‰. Le taux de mortalité maternelle qui est de 510 décès pour 100.000 naissances montre l'importance du risque obstétrical lié à la maternité et à la grossesse. Il s'explique en partie par la faible couverture en consultation prénatale, la forte proportion des accouchements non assistés, les intervalles inter gésésiques rapprochés et les grossesses précoces. Ce risque obstétrical varie selon le milieu de résidence ou le niveau d'instruction : les femmes rurales ou analphabètes sont les plus exposées.

Les taux de couvertures en CPN et PEV sont relativement faibles (respectivement 30% et un peu plus de 40% en 1996 début du IX<sup>ième</sup> plan, puis 60% et 45% en l'an 2000 vers la fin du IX<sup>ième</sup> plan). Cela résulte de plusieurs facteurs parmi lesquels : (i) le déficit chronique en personnels socio-sanitaires ; (ii) la modicité des ressources allouées au fonctionnement des structures comme les centres de santé ; (iii) l'insuffisance de la supervision à tous les niveaux ; (iv) la faible intégration entre les différents programmes de santé ainsi que le manque de coordination des actions des différents intervenants ; (v) les coûts élevés d'intervention des équipes mobiles ; (vi) l'insuffisance et la vétusté des moyens logistiques ; (vii) la faible intégration de la vaccination aux autres composantes des Soins de Santé Primaire ; (viii) la faiblesse et l'absence des chaînes de froid. Selon les résultats de l'EDS III, 48% des accouchements ont lieu dans un service de santé, 47% des naissances sont assistées par du personnel qualifié et huit naissances sur 10 (82%) ont bénéficié de soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

La prévalence contraceptive est encore faible avec un taux de 8,1% (EDS III) malgré les importants efforts déployés au niveau de la sensibilisation par les programmes de planification familiale.

Le taux de séroprévalence est de 1,2% actuellement et le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77.000 adultes. Le renforcement de la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles se poursuit normalement par le développement des activités de sensibilisation et d'information, la formation du personnel de santé et d'autres acteurs et l'équipement des laboratoires et banques de sang. Une baisse de près de 90 % a été obtenue par le Sénégal sur les coûts des traitements par les antirétroviraux.

La situation nutritionnelle des enfants reste également préoccupante en raison des déficits aigus ou chroniques de calories, de protéines ou de micro-nutriments, tels que les vitamines et les éléments minéraux en rapport avec les croyances et les habitudes alimentaires. Les résultats de l'EDS 1992 montrent que 22,9% des enfants souffrent de malnutrition chronique, 22,3% d'insuffisance pondérale et 6,7% d'émaciation. La carence en vitamine A et les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants et sont les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par l'hygiène, l'allaitement maternel et l'immunisation. La tranche d'âge 0-4 ans qui constitue le groupe vulnérable le plus victime d'une forte morbidité et d'une mortalité importante. Selon les résultats de l'EDS, 139 enfants sur 1000 meurent avant d'atteindre leurs cinq ans.



Par ailleurs, le Sénégal est sur la voie de l'éradication de la polio conformément à l'objectif fixé par l'OMS grâce aux efforts accrus dans la vaccination. Dans la lutte contre le ver de Guinée, des résultats encourageants ont été obtenus. Aucun cas n'a été observé en 2000.

Des foyers épisodiques de méningite ont été observés ces dernières années. Il a été dénombré néanmoins cette année 6870 cas avec des taux de létalité de 10%.

Dans le domaine de **l'hygiène et l'assainissement**, la lutte antivectorielle en période pré-hivernale et hivernale a été systématisée dans les grandes agglomérations pour prévenir le paludisme. A ces actions s'ajoutent les diverses initiatives de sensibilisation pour l'utilisation de moustiquaires imprégnées dont les coûts ont été sensiblement réduits. En outre, diverses actions ont été initiées comme la construction de latrines dans le cadre de la lutte contre le péril fécal.

Face à ces besoins multiples, nés en partie du croît démographique, l'accroissement des infrastructures n'a pas pu suivre et leur répartition spatiale est assez déséquilibrée. Le nombre d'hôpitaux (18) a certes évolué depuis 1993, mais le ratio de couverture, a connu une baisse tendancielle. Il est passé d'un hôpital pour 439.616 habitants en 1993 à un hôpital pour 515.479 habitants en 1999 soit une réduction de la couverture de 17 % qui s'établit très loin des normes de l'OMS (1 hôpital pour 150.000 habitants). La région de Dakar concentre 40 % des hôpitaux du pays pour 23 % de la population totale. Ainsi, Dakar (07), Saint-Louis (03) et Thiès (02) concentrent l'essentiel des hôpitaux. Chaque région dispose d'un hôpital. Certains d'entre eux (Diourbel, Louga, Tambacounda) nécessitent la création de services spécialisés tels que la Pédiatrie, l'Ophtalmologie et l'O.R.L qui font cruellement défaut. Par ailleurs, des infrastructures sanitaires sont en construction dans les hôpitaux de Fann (réhabilitation de la neurochirurgie) et Le Dantec (clinique de chirurgie cardiaque), en plus de la réhabilitation de l'hôpital de Thiès. Certains hôpitaux fonctionnent le plus souvent comme des centres de santé de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> niveau entraînant une utilisation trop forte des équipements.

Le pays est couvert actuellement par 52 centres de santé. Ils sont répartis en centres de santé secondaires dépourvus de blocs opératoires (84 %) et en centres de référence dotés d'une unité chirurgicale (16%). Les blocs opératoires sont peu fonctionnels en raison d'un manque de personnel et parfois d'équipements. Bien que 78 % des centres se situent à moins de cinquante (50) kilomètres d'une unité chirurgicale appartenant à un hôpital (national, régional ou départemental), des efforts restent encore à faire pour la prise en charge des urgences chirurgicales. L'offre de couverture a connu un accroissement de 2 % passant de 1 centre de santé pour 84.182 habitants à 1 centre de santé pour 82.845 hbts en 1999. Les régions de Ziguinchor et de Kolda sont les moins fournies.

Le nombre de postes de santé a augmenté d'années en années depuis 1993 en passant de 920 à 1.206 structures en 1999 soit une hausse de 31 %. Au niveau des postes de santé, le ratio poste par population est passé de 1 poste pour 8.601 habitants en 1993 à 1 poste pour 7.694 habitants en 1999 ( la norme est de 1 poste de santé pour 10 000 habitants). La couverture s'est ainsi améliorée de 11 % durant cette période. Elle est assez faible dans les régions de Louga, Kolda et Fatik. Le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est actuellement inférieur à 9,3 km pour l'ensemble du pays avec cependant de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda.

A ces structures s'ajoutent 10 secteurs des grandes endémies, un service national d'hygiène avec 10 brigades régionales et 30 sous-brigades départementales, 66 centres de SMI/PF, un centre

national d'appareillage et d'orthopédie, un centre d'éducation et de réadaptation pour enfants handicapés physiques et un centre national de transfusion sanguine.

L'essentiel des cliniques privées se situe à Dakar qui concentre également plus de 50% des cabinets privés.

Malgré ces réalisations, les infrastructures sanitaires restent insuffisantes. Beaucoup d'entre elles sont vétustes, sous équipées et souffrent d'un engorgement. La fonctionnalité du système de santé reste donc caractérisée par le vieillissement, le non-respect du système de référence, le manque de matériel d'entretien, de consommables et le déficit crucial en personnel.

De nouvelles réformes institutionnelles sont en cours dans un souci de coordination et d'intégration des services avec une nouvelle organisation du ministère de la Santé par la création de nouvelles directions (DES, DERF) et le renforcement des capacités des anciennes (DAGE). L'année 1999 a été également marquée par des réformes intervenues dans les secteurs hospitaliers, de la pharmacie et du médicament et des comités et mutuelles de santé.

Dans le cadre de la réforme hospitalière, six hôpitaux ont été érigés en Etablissements Publics de Santé et la PNA en EPS non hospitalier. Il faut déplorer le fonctionnement encore timide des structures, le retard dans l'élaboration des projets d'établissement qui devront permettre une meilleure planification stratégique.

Dans le secteur de la pharmacie et du médicament, l'utilisation de médicaments génériques dans le secteur privé et la priorité qui leur est accordée en conditionnement hospitalier se poursuivent. Ce qui a permis de baisser sensiblement les coûts des médicaments. Des officines privées ont été créées en dehors des grands centres urbains ainsi que deux nouveaux dépôts de médicaments en zone rurale. Cependant des lenteurs existent dans l'utilisation des médicaments essentiels génériques dans le privé.

Le système de santé souffre également d'un déficit permanent de personnel qui le met en deçà des normes en vigueur. Les effectifs du département sont de 259 médecins, 41 pharmaciens, 28 chirurgiens-dentistes, 265 techniciens supérieurs, 612 sages-femmes d'état, 919 infirmiers d'état, 1069 agents sanitaires et 284 assistants et aides sociaux.

Le ratio de couverture qui était en 1993 de 1 sage-femme pour 2.884 femmes âgées de 15-49 ans se situe en 1999 à 1 SG pour 3.371 (norme OMS : 1 pour 300), soit une baisse de couverture de 17 %. Le ratio paramédical par habitant est passé durant la même période de 1 paramédical pour 2.673 hbts à 1 paramédical pour 3.341 soit une baisse de couverture de 25 %. Au niveau des médecins, le ratio est passé de 1 pour 11.067 hbts (norme : 1 pour 10000) à 10185 en retrait de 8%.

L'effectif réel du personnel qualifié (médecins, sages-femmes, infirmiers, techniciens supérieurs, agents d'hygiène) est inégalement réparti. Plus de la moitié de ces professionnels exercent dans les districts de deux régions que sont Dakar et Thiès avec 52% des médecins, 69% des sages-femmes et 31% des infirmiers. Le déficit en spécialistes comme les gynécologues, les pédiatres et les anesthésistes est plus marqué en zone rurale et dans les centres de santé. Face à l'importance du déficit en personnel, l'État a engagé une politique de recrutement de 250 agents par an depuis 1998 et de formation permanente. Cet effort reste insuffisant en raison des nombreux départs et des besoins en personnels induits par la création de nouvelles infrastructures. Pourtant les comités de santé ont recruté 2.417 agents, contre

seulement 516 agents pour les collectivités locales. Les déficits sont encore plus marqués pour les spécialités. Dakar et les grandes villes concentrent l'essentiel des agents surtout les infirmiers et les sages-femmes. Cette situation entraîne un dysfonctionnement de la pyramide sanitaire et accentue les évacuations sur Dakar. Il en résulte un engorgement des structures de la capitale avec une baisse de la qualité des services et un délaissement des structures de référence régionales. L'écart entre le croît démographique, la capacité des infrastructures et l'insuffisance du personnel est également important.

Du point de vue de son financement, le système de la santé a souffert des effets de l'assainissement malgré la priorité accordée dans le cadre du programme de développement des ressources humaines. Toutefois, la détermination des pouvoirs publics à investir dans le développement humain a conduit à une amélioration du budget de la santé

Le budget de fonctionnement de la santé, après une baisse jusqu'en 1993, s'est maintenu en hausse depuis 1994. Mais les dépenses de personnel représentent 60% des allocations. Les dépenses d'investissements ont également progressé même si l'essentiel vient de nos partenaires extérieurs pour 90%. L'État poursuit son effort d'accroissement budgétaire au secteur au rythme de plus de 0,5% point de pourcentage par an pour atteindre la norme de l'OMS qui est de 9% du budget national. La contribution des collectivités locales avant l'adoption de la loi sur le transfert de compétences s'élevait globalement à 6,3 milliards sur la période 92/96. Les populations à travers les comités de santé ont mobilisé 1,5 milliards en 1994 et 2,2 milliards en 1996, soit une hausse de 44%.

Depuis 1998, début de la mise en œuvre du PDIS, 133,6 milliards de francs CFA ont été injectés dans le secteur de la santé répartis entre l'État (72 milliards de francs CFA), les populations (16,3 milliards de f CFA), les collectivités locales (4,5 milliards) et les partenaires au développement (40,8 milliards de francs CFA).

Néanmoins, dans le cadre de l'exécution du budget du programme, il convient, malgré les efforts des différents acteurs, de relever la faible participation des collectivités locales, le retard dans la mise en place du fonds de dotations et la mauvaise réallocation des ressources qui ne sont pas entièrement versées aux structures bénéficiaires. Les postes de santé ruraux sont marginalisés dans l'allocation des ressources du fait de l'utilisation par les seuls maires des ressources affectées aux districts au seul profit des centres de santé et postes urbains.

Par ailleurs la lourdeur des procédures de certains partenaires au développement et la non maîtrise par certains acteurs des procédures de gestion et de mobilisation des ressources constituent une contrainte majeure récurrente pour l'exécution des plans d'opération annuels. Il convient de souligner aussi les difficultés dans la maîtrise des ressources des comités de santé et le manque de transparence dans leur gestion dans certains cas. A cela s'ajoutent des difficultés d'une planification pertinente de toutes les ressources mobilisables en particulier celles des partenaires du fait des procédures et de la réalimentation des caisses d'avance.

### 5.3. Emploi

L'emploi au Sénégal est la préoccupation majeure du gouvernement. Pour résoudre ce problème, l'État a procédé à des modifications de la législation et des interventions actives de créations d'emploi sans vision cohérente. C'est durant le IX<sup>ème</sup> plan que les pouvoirs publics ont adopté une politique visant trois objectifs que sont :

- la réduction de la pression du chômage en milieu urbain grâce à la dynamisation des activités structurées et à la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif ;
- le ralentissement de l'exode rural en développant l'emploi local ;
- le développement de l'employabilité et de l'emploi, en particulier des groupes cibles défavorisés sur le marché de l'emploi.

La stratégie de développement de l'emploi dans le secteur moderne tourne autour de deux axes à savoir, le développement des P.M.E et micro-entreprises dans tous les secteurs et la relance du secteur manufacturier. Cette stratégie est combinée à des mesures prises par l'État. Il s'agit :

- des mesures d'incitations fiscales directes et indirectes à travers des mécanismes d'appui aux initiatives créatrices d'emplois salariés ou indépendants ;
- des mesures législatives avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement pour motif économique ;
- la mise en place de fonds spéciaux de financement centrés sur l'insertion des populations cibles avec notamment le projet des Petits Projets Ruraux, le Groupe Opérationnel Permanent d'Études et Concertation (GOPEC), le Fonds National de l'Emploi (FNE) et le Fonds de Promotion Économique (FPE), ainsi que des mesures de traitement des effectifs avec le Programme de travail à haute intensité de main d'œuvre (AGETIP);
- des réformes institutionnelles avec la création de structures chargées de la gestion active de l'emploi que sont la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE) et le Commissariat Général à l'Emploi (CGE).

Avec l'adoption d'une politique nationale de l'emploi en 1997 et de son plan d'action en 1999, suivi de la signature d'une convention nationale État/employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes en 2000 ainsi que de la mise en œuvre de politique de développement de mutuelles d'épargne et de crédit et la facilitation des procédures de mise en place des GIE, le secteur dispose d'un atout majeur. Il s'y ajoute la mise en place d'un Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) en 2000 et la création du service civique national.

Cependant, des problèmes subsistent. Le marché de l'emploi se caractérise par une augmentation rapide de la demande en raison de la forte croissance démographique, une insuffisance sectorielle de l'offre et un chômage qui frappe essentiellement les jeunes et les femmes.

L'enquête sur les priorités effectuée en 1991 montre que 37,13% des chômeurs sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans tandis que ceux de la tranche 15-34 ans représentent 63,61%. Cette situation semble résulter de plusieurs facteurs parmi lesquels : (i) l'inadéquation entre la formation et les emplois disponibles ; (ii) le manque d'expérience professionnelle des jeunes diplômés, (iii) les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs. Les phénomènes de chômage et de sous emploi affectent de plus en plus les femmes qui sont trois fois plus sous employées que les hommes en milieu urbain. Les résultats du Recensement Général des Demandeurs d'Emploi de février 1999 montrent que 63,6% des recensés sont de sexe masculin.

Au niveau de l'offre la situation se présente comme suit :

- un secteur moderne qui connaît une quasi-stagnation depuis une quinzaine d'années avec un emploi de près de 200.000 occupés ;
- une fonction publique également stable en raison de la limitation de la masse salariale (66.800 en 1999 contre 67.100 en 1997-98) ;
- un secteur informel, essentiellement urbain, qui a connu ces dernières années une croissance exponentielle avec 700.000 emplois contre 250.000 en 1975 ;
- un secteur rural dont la part dans l'emploi global, environ 2.000.000 au début des années 90, a diminué du fait de l'exode rural ;
- une émigration qui constitue un exutoire non négligeable en direction des pays africains et de l'Europe, en particulier de la France, et plus récemment vers les pays arabes et les USA malgré les politiques restrictives appliquées dans les pays d'accueil.

En fait, le dispositif de gestion institutionnelle du marché de l'emploi reste marqué depuis des décennies par les insuffisances du système d'intermédiation entre l'offre et la demande suite au recul du service de la main d'œuvre et aux limites sérieuses du système d'information. Toute chose qui affecte négativement la transparence, la lisibilité, l'équité et l'efficacité du marché du travail. Ainsi, des mesures sont en cours pour renforcer le système d'information.

Pour la **protection sociale**, le processus de restructuration et de ralentissement de l'emploi moderne a rejailli négativement sur la situation des institutions sociales avec la diminution de manière drastique des flux financiers générés par les cotisations (aussi bien pour la CSS que pour l'IPRES). Pour cette dernière, le ratio est passé de cinq (5) cotisants pour un (1) retraité à deux (2) cotisants pour un (1) retraité.

Pour les **salaires**, entre 1989 et 1996, le taux horaire du SMIG en francs courants est passé de 201,06 à 209,10 F CFA. Toutefois, une augmentation de 5 à 20% des salaires catégoriels du secteur privé a eu lieu en 1994 après la dévaluation. En 1996, les augmentations ont concerné les salaires catégoriels de l'ordre de 5% pour la première catégorie à la 7<sup>ème</sup> et de 3% pour les agents de maîtrise et les cadres. Au niveau de la fonction publique, la baisse de salaire opérée en 1993 a été supprimée après la dévaluation. Une légère hausse a été opérée en 2000 pour 2000 F CFA par agent. En septembre 1999, les salaires dans le secteur privé ont connu des augmentations avec des taux allant de 2% à 7% selon les catégories. En janvier 2002, ces mêmes salaires ont été augmentés dans des proportions variant entre 4% et 8%. Dans le secteur public, des augmentations allant de 5,5 à 10% ont été accordées.

## 5.4. Urbanisme et Habitat

L'**habitat** et le cadre de vie constituent les éléments immédiats des conditions de vie des populations. L'objectif global de la politique du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat est d'améliorer le cadre de vie. Les objectifs spécifiques (production des parcelles viabilisées pour le grand nombre, des logements adéquats et suffisants et des équipements de base) interpellent l'État au regard des politiques de décentralisation et de maîtrise de la croissance démographique. Les objectifs intermédiaires sont :

- impliquer les populations de base dans la gestion urbaine ;
- améliorer le système de planification en matière d'urbanisme ;
- faire assurer par les collectivités locales la prise en charge d'une manière effective des établissements humains ;
- veiller à une meilleure application des plans et des règlements d'urbanisme ;
- accroître et rendre disponibles les moyens financiers ;
- mieux maîtriser la gestion foncière ;
- favoriser la création d'unités de production de matériaux de construction ;
- rendre plus opérationnel le dispositif de promotion de l'habitat social ;
- rendre plus opérationnel le dispositif de contrôle en matière d'habitat.

La mise en œuvre de cette politique n'a pas permis à beaucoup de sénégalais d'accéder à la propriété et de bénéficier d'un habitat ainsi que d'un cadre de vie adéquat. En effet, plusieurs difficultés entravent la mise en place et l'application des plans d'urbanisme dans un contexte marqué par la croissance naturelle de la population et l'exode rural, alimentée par la forte émigration à partir des régions Nord, Centre et Est. Aujourd'hui 45% des sénégalais vivent en milieu urbain. Toutes les prévisions démographiques témoignent d'une évolution de cette urbanisation qui est un véritable défi car elle s'accompagne actuellement d'une recrudescence de l'habitat spontané souvent constitué de quartiers insalubres qui couvrent 30% des zones urbaines particulièrement à Dakar où ce taux atteint environ 45%.

D'après les données de l'ESAM 1994-95, les sénégalais vivant dans un habitat moderne (maison ou immeuble) ne représentent que 62,5%, alors que 34,1% occupent des cases et 3,1% des baraques. Sur la période 1996-2000, la tension entre l'offre et la demande de logement reste encore très forte, la production maximale de logement par an ne dépasse guère 2 000 unités contre une demande estimée à 5.000 unités/an. La crise des sociétés publiques de promotion immobilière et le coût des financements de logement n'ont pas facilité l'accès à la propriété. La moitié des sénégalais sont encore des locataires contre 19% de propriétaires.

Pourtant, le Sénégal dispose d'atouts non négligeables pour résoudre le problème de l'habitat dont l'existence d'institutions spécialisées dans le financement, une dynamique très forte des coopératives d'habitat et une capacité substantielle de production des matériaux notamment du ciment.

En matière d'**urbanisme**, l'élaboration de plans-cadres (Plan Directeur d'Urbanisme/Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plan d'Urbanisme de Référence, Plan d'Urbanisme de Détail) a pu être faite pour la plupart des grandes villes. Certaines localités ont pu bénéficier de documents cartographiques ou de photographies aériennes, ce qui n'est pas le cas des communes érigées en 1996.

La production de parcelles accessibles aux réseaux de base telles que la voirie, l'eau potable, l'assainissement et l'électricité s'amenuise depuis quelques années. La réalisation des tranches des zones d'aménagement concerté (ZAC) a permis de résoudre en partie le déficit de terrains accessibles aux lotisseurs et promoteurs.

La BHS a pu financer pour la gestion 1996 un programme de 122 logements mené par des promoteurs privés, en même temps la SIPRES en financement conjoint de la BHS et Shelter Afrique a pu réaliser 152 logements. La société HAMO qui avait une capacité annuelle de production de 2000 logements par an jusqu'en 1991 est aujourd'hui liquidée.

Le secteur coopératif correspond à une demande importante de logements. Il a été enregistré 300 coopératives rassemblant 40 000 membres disposant d'une épargne évaluée à plus de 9,5 milliards et logée pour l'essentiel à la BHS.

Mais pour l'essentiel, les acteurs ont identifiés plusieurs contraintes qui demeurent encore dans ce domaine à la fin du IX<sup>ème</sup> Plan. Il s'agit de la difficulté d'accès des promoteurs privés aux réserves foncières, du faible nombre de production de logement, du coût élevé du logement, de la mauvaise application des plans d'urbanisme et des règlements en matière d'habitat et d'environnement et de la difficulté de gestion des compétences transférées aux collectivités locales dans ce domaine.

## **5.5. Hydraulique Urbaine et Assainissement**

Pour faire face à l'ampleur des besoins en eau potable et en assainissement consécutive à la forte progression de la population urbaine, les pouvoirs publics ont adopté en 1995 une politique ayant pour objectif principal l'amélioration de la qualité de l'approvisionnement en eau des centres urbains, plus particulièrement de l'agglomération dakaroise. Elle repose sur deux axes principaux : (i) une réforme institutionnelle visant la viabilité financière du secteur et l'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau ; (ii) un important programme d'investissements à travers le Projet Sectoriel Eau (PSE) en vue de limiter le déficit de la production d'eau potable et d'améliorer le service rendu aux usagers.

La réforme institutionnelle, intervenue en Avril 1996, a substitué à l'ex-SONEES trois entités à savoir :

- la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) pour la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine (mise en valeur, amortissement et service de la dette, programmation et maîtrise d'ouvrage des investissements, contrôle de la qualité de l'exploitation, sensibilisation du public) ;
- la Sénégalaise des Eaux (SDE) pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures ainsi qu'une partie du réseau de distribution d'eau potable ;

- l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) pour les travaux d'assainissement ainsi que l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement.

Il a été également procédé au renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Hydraulique, de la SONES et de l'ONAS en matière de gestion et de planification. Cette réforme institutionnelle s'est accompagnée d'un programme d'investissement qui vise notamment les objectifs suivants : (i) améliorer la gestion du secteur de l'eau, en vue d'assurer sa viabilité financière ; (ii) réduire le déficit de l'alimentation en eau potable de la région de Dakar et améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones défavorisées des centres urbains ; (iii) adopter une stratégie globale et cohérente de gestion des ressources en eau ; (iv) renforcer l'assainissement en vue de combler son retard par rapport à l'hydraulique en milieu urbain.

La mise en oeuvre de cette stratégie s'est traduite par les résultats suivants :

- rééquipement des forages permettant de porter la production de 19.000 m<sup>3</sup>/j à 205.000 m<sup>3</sup>/j et de mobiliser en 1999 une production supplémentaire de 60 000 m<sup>3</sup>/j au profit de la région de Dakar ;
- augmentation du nombre de branchements (clients) passant de 241.671 en 1996 à 300.000 en 2000 ;
- une meilleure gestion des ressources en eau et renforcement des capacités de gestion et de planification du secteur par l'ONAS et la SONES ;
- augmentation régulière de l'ordre de 3 % par an des tarifs de l'eau depuis 1995 pour l'équilibre financier du sous-secteur de l'hydraulique urbaine (eau potable) ;
- paiement régulier des factures d'eau de l'Administration et des communes qui ont été versées dans le régime commun ;
- réduction de l'alimentation en eau des zones maraîchères qui s'est traduite par une diminution de 50 % des consommations passant de 24 000 m<sup>3</sup>/j en 1995 (avant la réforme) à 10 500 m<sup>3</sup>/j en 1998 ;
- poursuite et approfondissement de la politique visant à rendre les zones maraîchères plus autonomes en alimentation en eau et à adopter des systèmes d'irrigation plus économes en eau (lutte contre les fraudes, facturation mensuelle au prix moyen, déclassement des forages de Beer Thilane au profit des maraîchers).

L'extension du réseau de distribution a connu un accroissement faible du taux d'accès à l'eau potable dans la région de Dakar passant de 80,2 % en 1995 à 82,2 % en 1999. Ceci résulte du retard dans l'exécution du programme de branchements sociaux et de bornes – fontaines. Sur l'ensemble du périmètre affermé le taux de desserte se situe à 77,4 % pour un objectif de 77%. La population additionnelle desservie entre 1996 et 1999 est estimée à 470.000 personnes dont 90 % se situent dans les zones défavorisées.



Quant au sous-secteur de l'assainissement, le nombre de branchements au réseau de Dakar a connu une progression régulière de 9 % par an entre 1995 et 1999 (de 40.794 à 56.200). Les objectifs de réutilisation des eaux usées sont loin d'être atteints en raison de la non réalisation des stations d'épuration décentralisées alors que le volume d'eaux usées traitées à Dakar a cru de 15 % par an entre 1995 et 1999.

Le programme d'alimentation en eau potable au niveau régional a permis de réaliser 135 bornes fontaines et 3416 branchements sociaux dans les villes de Richard-Toll, Dagana, Podor, Matam, Bakel et Kédougou. Au niveau de la Petite Côte, il a permis l'augmentation de la capacité de production de 6.400 m<sup>3</sup> à 16.000 m<sup>3</sup>, celle de stockage de 2.500 m<sup>3</sup> et la réalisation de 3.500 branchements sociaux. Pour les travaux d'extension et de raccordements des bornes fontaines, le taux de réalisation est de 80 %.

Ces résultats sont en deçà des objectifs du programme. Les difficultés persistent toujours à savoir :

- le déficit persistant de l'approvisionnement en eau potable de Dakar dont le niveau atteindra 30 000 m<sup>3</sup>/j dès 2001 en saison de pointe ;
- les niveaux moyens de services d'assainissement médiocres surtout dans les zones péri-urbaines de la région de Dakar avec les risques subséquents sur l'environnement et la santé des populations ;
- la situation financière de l'ONAS dont les ressources tirées de la redevance assainissement ne lui permet pas de faire face à ses coûts d'opération et encore moins d'assurer le renouvellement des infrastructures ;
- la pression persistante sur la ressource principale en eau sur laquelle la ville de Dakar devra compter à l'avenir (Lac de Guiers) compte tenu des usages multiples possibles et des risques environnementaux pesant sur la ressource (pollution, dégradation des digues de protection, etc...) ;
- l'absence de ressources alternatives (eau brute du Lac de Guiers et/ou eaux usées traitées) à l'eau potable utilisée pour l'irrigation avec pour conséquence la poursuite de la délivrance de quantités d'eau potable pour les maraîchers de la région de Dakar à un tarif préférentiel ;
- les risques environnementaux liés à la poursuite de la surexploitation des nappes du Cap Vert.

## **5.6. Culture**

La politique culturelle est fondée sur la certitude que la prise de conscience de la richesse de notre patrimoine culturel et la revendication d'une identité culturelle nationale devraient permettre de canaliser les énergies et de créer une synergie vers le développement.

Ces dernières années, la valorisation des activités culturelles a souffert des contingences budgétaires des programmes d'ajustement structurel et beaucoup d'infrastructures culturelles sont dans un certain état de déliquescence.

L'effervescence de la vie culturelle a coïncidé avec la définition d'une charte nationale de la politique culturelle qui s'est assignée deux objectifs : (i) aider à l'émergence d'un sénégalais nouveau, assumant pleinement son héritage culturel, ouvert aux autres et cultivant les vertus de patriotisme, de probité, de tolérance et de culte du travail ; (ii) imprégner la jeunesse des valeurs culturelles nationales et lui donner les moyens de parachever l'œuvre de la construction nationale.

L'État reconnaît ainsi la nécessité de mettre en œuvre des programmes cohérents et réalistes tenant compte de l'étroitesse des interactions entre la culture et les autres secteurs d'activités socio-économiques. Il annonce aussi sa volonté d'associer les populations à la conception et à l'exécution des projets culturels. Il entend promouvoir le développement du secteur culturel en s'inscrivant dans une dynamique devant permettre de préserver les acquis et de jeter les bases d'un développement d'entreprises et d'industries culturelles. Les priorités de cette politique culturelle portent ainsi sur :

- le renforcement des capacités de l'administration à entretenir, encadrer et impulser les initiatives;
- l'équipement des structures déconcentrées pour soutenir les activités de création et de diffusion culturelle ;
- la création d'espaces de valorisation et de promotion des créateurs et de leurs œuvres ;
- l'éducation permanente à travers la consolidation du réseau national de bibliothèque publique ; la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel ;
- la consolidation de l'unité nationale à travers des actions d'identification et de fédération des éléments de convergence au sein de la nation ;
- la coopération culturelle internationale.

Pour développer le secteur, des sociétés et établissements publics et des entreprises et industries culturelles ont été érigés pour servir de locomotives à la créativité culturelle et au rayonnement culturel international du Sénégal: Théâtre National Daniel Sorano (TNDS), Manufactures Sénégalaises des Arts Décoratifs (MSAD), Nouvelles Editions Africaines du Sénégal (NEAS), Université des Mutants de Gorée...Un réseau de centres culturels régionaux a été implanté pour servir de relais à une action culturelle décentralisée et impulsée par les acteurs locaux à savoir les ONG, les associations de base et les collectivités locales.

Le secteur dispose de structures de formation (filiales de l'Ecole Nationale des Arts - ENA) pour l'instruction des acteurs culturels. Ces structures ont pu doter le pays de cadres compétents dans leurs domaines respectifs. Les opérateurs privés jouent un rôle de plus en plus grandissant dans les industries de la musique et du spectacle, du livre et de la lecture, de l'audio visuel et du cinéma ou du sous-secteur des arts plastiques.

La création du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (B.S.D.A.) et les résultats appréciables qu'il obtient dans la lutte contre la piraterie concourent positivement à la protection et la rentabilisation des investissements. De nombreuses dispositions en matière de fiscalité interne et de fiscalité de porte sont favorables aux industries et entreprises culturelles. C'est ainsi

qu'une baisse du niveau de la taxation des biens et équipements est amorcée (audiovisuel, instruments de musique, d'édition et de métiers à tisser) et des intrants industriels (fils textiles, tissus, couleurs de peintures artistiques...). Il s'y ajoute les exonérations douanières du Code des Investissements ainsi que les régimes douaniers suspensifs. Il est mis en place le "Fonds d'Aide aux Artistes et au Développement de la Culture" pour appuyer la création et la diffusion culturelles. Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles (PSIC), créé avec le soutien de l'Union Européenne apporte une contribution à la professionnalisation des acteurs.

Malgré ces acquis, de sérieuses contraintes persistent avec les restrictions budgétaires et le regroupement des Directions nationales, les empêchant de jouer un rôle d'impulsion des activités. De même, les centres culturels régionaux, du fait de leurs dotations budgétaires symboliques, n'arrivent pas à remplir correctement leurs missions.

Le profil des acteurs reste peu diversifié. La formation continue dans les métiers de la culture et dans les domaines de pointe comme le management des entreprises culturelles, la planification stratégique ou l'utilisation des nouvelles technologies d'expression et de création est insuffisante, voire inexistante.

Le patrimoine culturel est peu valorisé malgré sa richesse et sa diversité. Il est peu intégré aux programmes de développement. Le besoin d'une stratégie de conservation et d'exploitation des ressources et possibilités économiques du patrimoine matériel (sites et monuments historiques) ou immatériel (contes, mythes, légendes, fêtes traditionnelles, musique traditionnelle, folklore...) se fait sentir. A cet égard, l'inexistence d'un calendrier culturel, ajoutée à l'insuffisance ou la dégradation des équipements culturels, constitue un facteur limitant.

Au niveau des arts vivants (musique, danse, théâtre), des arts plastiques, de la mode et de l'audiovisuel, de la création littéraire et de l'édition, on note, malgré tout, un dynamisme indéniable des opérateurs privés. Dans ce domaine, les contraintes sont :

- une faible organisation au niveau de la production, de la promotion, de la diffusion, de la distribution et de la commercialisation ;
- une insuffisance des espaces de promotion et de diffusion (salles de spectacle, galeries, scènes...).

Par ailleurs, il importe de tirer toutes les conséquences de notre adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en mettant notre législation en conformité avec l'Accord sur les Aspects des Droits de la Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce et en se dotant d'une législation moderne en matière de Droits Voisins.

Malgré certains avantages fiscaux, la détermination d'une fiscalité adaptée au secteur se heurte à la difficulté d'identifier les produits à caractère culturel; d'où la nécessité d'une nomenclature aussi détaillée que possible. En outre, le manque de structuration du secteur dominé par l'informel ainsi que l'ignorance par les acteurs de leurs droits et devoirs rendent souvent inopérante l'application de la réglementation fiscale.

Aujourd'hui, le contexte culturel continue d'être marqué par une ouverture de plus en plus importante sur l'extérieur et une intensification des échanges. Partout émergent, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des formes d'expressions

plurielles de la création, de la production et de la diffusion de produits culturels qui offrent des opportunités de promotion individuelle et collective.

## **5.7. Sports et Jeunesse**

### **5.7.1. Sports**

Le secteur des sports ne dispose pas encore d'une politique sectorielle qui aurait l'avantage de mettre en cohérence les objectifs visés et les programmes à réaliser. Des journées d'études ont été organisées en mai 2000 sur la définition des nouvelles orientations et missions du secteur . Les priorités suivantes ont été dégagées :

- la mise en place d'un organigramme du département chargé des sports à partir des nouvelles orientations et missions ;
- la responsabilisation des structures fédérales (étendue de la tutelle et degré d'autonomie, cogestion);
- l'évaluation du mouvement associatif.

Il importe de noter également l'absence d'une politique sectorielle pouvant permettre d'assurer la coordination des différentes interventions du Ministère. Dans le domaine de l'éducation physique, 224 professeurs et 273 maîtres assurent la couverture de la carte scolaire pour la formation, la gestion, l'encadrement et l'enseignement de l'éducation physique et du sport. Les élèves sont regroupés dans l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) qui compte 5.000 établissements regroupant 800.000 jeunes. L'Organisme Nationale de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV) gère les activités sportives, socio-éducatives et culturelles de vacances dites "Navétanes". Il compte 34 O.D.C.A.V, 11 O.R.C.A.V, 207 Zones ,1730 A.S.C et plus de 107.000 licenciés.

Les contraintes sont liées au faible recrutement de la fonction publique, 42% des cadres en activité seront atteints par la limite d'âge et iront à la retraite en 2002. Par ailleurs, malgré les bonnes performances en matière de sport de haut niveau, les conditions de vie des pratiquants restent encore précaires.

### **5.7.2. Jeunesse**

Malgré les importants moyens mobilisés pour assurer la promotion des jeunes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé etc, leurs conditions de vie demeurent toujours précaires. La prise en compte de la diversité des besoins de la jeunesse conduit à la création de multiples structures d'intervention aussi bien publiques que privées.

Ainsi, des mesures d'appui institutionnel ont été prises en faveur du Conseil National de la Jeunesse, organisation fédérant toutes les associations de jeunes. Le soutien à la vie associative a revêtu diverses formes, notamment la formation des cadres bénévoles des associations, l'appui matériel et financier. Ainsi, diverses actions de formation ont été mises en œuvre pour renforcer les ressources humaines des associations. Des appuis institutionnels ont concerné les associations en termes de matériel d'animation, de matériel audio-visuel et de subvention.

Face à l'acuité des problèmes de santé reproductive des jeunes, le Ministère, en relation avec les associations et ONG a mis en œuvre un certain nombre de programmes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) pour informer et sensibiliser les jeunes sur l'Education à la Vie Familiale, les Maladies Sexuellement Transmissibles en particulier le SIDA. Cela a permis une meilleure connaissance par les jeunes des méthodes contraceptives et des risques liés au SIDA. Depuis 1996, ces programmes ont été complétés par la mise en place de structures spécialisées de prestation et d'offre de services en matière de santé de la reproduction des jeunes. Il s'agit de Centres Conseils pour Adolescents et constituent des espaces d'écoute et de dialogue jouant un rôle important dans la résolution de problèmes sociaux et sanitaires des jeunes.

Pour la promotion du civisme et du volontariat des jeunes, il a été créé un Service Civique National qui, entre autres objectifs, vise à développer l'esprit civique, la culture de la citoyenneté et le volontariat chez les jeunes. Egalement, une Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPJ) et un Fonds National de Promotion de la Jeunesse sont créés. En plus, le projet ASC-Emploi est rattaché au Département de la Jeunesse. Le programme des vacances citoyennes mobilise les jeunes dans des actions de développement pendant les grandes vacances. A ce dispositif s'ajoute le Groupe opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation (GOPEC).

### **5.8. Les femmes**

Les femmes, représentant plus de la moitié de la population, jouent un rôle important dans le développement socio-économique et politique du pays. Elles s'investissent dans des secteurs aussi variés que l'agriculture, le commerce, la transformation de produits agricoles et halieutiques, l'artisanat et les travaux domestiques. Elles représentent la majorité du corps électoral. Toutefois, ce rôle socio-économique et politique est loin d'être valorisé. En effet, les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès aux ressources et moyen de production, aux services sociaux de base, à la formation qualifiante et à l'information qui les empêchent de valoriser leur potentiel d'initiatives et de capacité en vue de contribuer réellement à la production de richesse nationale et s'impliquer dans le processus de prise de décision. Les pesanteurs socioculturelles, notamment celles liées aux statuts de la femme, entraînent des conséquences préjudiciables telle la recrudescence des mariages précoces, des violences conjugales et intra familiales et la discrimination dans l'accès à l'emploi et aux postes de responsabilités.

Cependant, ces dernières années, des mesures législatives et réglementaires ont été prises pour combattre les violences faites aux femmes et réduire leur exclusion de certains domaines mais les actions visant la création de garderies d'enfants et la mise en place d'équipement d'allègement des travaux domestiques mériteraient d'être renforcés pour libérer davantage les femmes.

### **5.9 Les Aînés**

Bien que représentant à peine 3% de la population, cette frange connaît un taux de progression élevé qui justifie une meilleure prise en charge. Dépositaires des valeurs cardinales de notre société, les aînés subissent souvent, sans avoir les moyens de les modifier, la rupture de l'équilibre social et de la paupérisation des familles. De manière spécifique, on note :

- l'effritement progressif du statut socio - culturel valorisant les personnes âgées ;

- la faible participation de ces dernières à la citoyenneté et aux instances de décision ;
- l'insuffisance d'organisation et de système de prise en charge des personnes âgées ;
- la marginalisation économique qui est source de précarité et d'insécurité sociale due à l'exclusion prématurée et à la non utilisation de leur expertise ;
- les coûts élevés des consultations, des actes médicaux et des médicaments relatifs à leur santé physique (la poly pathologie).

## CHAPITRE 6 : LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'état de développement des activités scientifiques et technologiques, leur degré de diffusion dans le système éducatif et culturel et leur niveau d'utilisation dans l'appareil productif constituent des facteurs déterminants de la capacité d'une nation à assumer son destin. Facteurs essentiels de création de richesse, de compétitivité, d'amélioration des gains de productivité des entreprises et du mieux être des communautés, la recherche scientifique et la technologie font aujourd'hui l'objet d'une concurrence effrénée, singulièrement dans le contexte de globalisation et de libéralisation de l'économie mondiale.

Notre pays dispose présentement d'un réseau d'institutions scientifiques couvrant la quasi-totalité des secteurs économiques et conduisant des programmes de recherche d'une grande importance. Mais en dépit des efforts publics, la recherche connaît encore de nombreuses contraintes qui entravent son développement et l'interface entre la recherche et le développement n'est toujours pas évidente.

L'élaboration d'une stratégie d'innovation technologique dans le cadre d'une véritable politique scientifique et technologique est nécessaire. Elle devra s'intégrer harmonieusement dans les politiques de développement économique et social.

### 6.1. Aspects généraux de la recherche

La politique du pays en matière de science et de technologie est caractérisée par une large ouverture sur l'extérieur. Membre de plusieurs organisations scientifiques au niveau multilatéral, notre pays a eu à passer une quarantaine d'accords de coopération bilatérale en la matière. Toutefois, en dépit des efforts déjà consentis, les résultats obtenus sont loin de correspondre aux attentes escomptées en raison notamment d'un certain nombre de contraintes à savoir :

- l'élaboration des accords sans une connaissance préalable des structures de recherche et des potentialités des pays tiers ;
- l'absence de politique sous régionale et continentale en matière de recherche basée sur la mise en œuvre de programmes conjoints d'envergure permettant d'optimiser les moyens, de favoriser la mobilité des chercheurs et de créer un espace viable pour la valorisation des résultats de recherche ;
- la faiblesse des bourses nationales de recherche et à l'absence de mesures en faveur de la promotion de la " recherche en alternance".

Au plan de **l'organisation, de la coordination et de l'orientation de la recherche**, l'un des problèmes majeurs du secteur est l'instabilité chronique que connaît l'organe directeur de la politique scientifique et technique. Cette situation n'a pas permis de constituer une capacité forte en matière de gestion et de pilotage de la politique scientifique et de faire l'inventaire exhaustif et actualisé du potentiel scientifique et technique. Celui-ci qui est pourtant un outil indispensable pour l'élaboration de toute politique scientifique véritable.

Au plan **institutionnel et organisationnel**, les instituts de recherche ont, depuis 1997, le statut d'Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique. Mais seuls l'ISRA et l'ITA jouissent à ce jour de ce statut contrairement aux laboratoires appartenant tant aux instituts de recherche qu'aux universités qui n'ont pas de personnalité juridique propre. Cette situation constitue dans certains cas un obstacle à l'exploitation de toutes les potentialités qui existent

(développement de partenariat, constitution d'équipes pluridisciplinaires, diversification des sources de financement).

Au plan de **la mobilisation des financements**, les ressources proviennent surtout de l'extérieur. Une telle dépendance réduit les capacités nationales de pilotage et de gestion des priorités de recherche.

Au plan **du statut du personnel**, des efforts importants ont été faits en matière de renforcement des capacités techniques. Cependant, la sédentarisation du personnel de recherche bute encore sur l'absence d'un statut et d'un plan de carrière qui constituent la première cause de départ massif des chercheurs expérimentés. Il est nécessaire de préciser, par ailleurs, que la liaison Enseignement-Recherche qui devait être le pilier de notre politique de formation des chercheurs est encore d'un niveau très faible en dépit des efforts entrepris ces dernières années notamment par l'ISRA et l'ITA.

Au plan de la **valorisation des résultats de la recherche**, notre pays, grâce aux efforts conjugués des chercheurs nationaux et étrangers, a obtenu dans les différents secteurs de l'activité économique des résultats importants ; mais l'exploitation de ces résultats se heurte encore à des difficultés réelles ; il s'agit notamment de :

- l'absence de capitaux à risque destinés au financement du développement technologique ;
- la dépendance de la plupart des grosses entreprises implantées au Sénégal vis à vis des multinationales, ce qui fait qu'elles font très peu appel aux technologies locales ;
- l'inexistence de mesures d'ordre fiscal propres à favoriser l'exploitation industrielle des résultats de la recherche : le technopole de Dakar qui devait servir d'incubateur n'ayant pas encore répondu aux attentes ;
- l'absence d'une structure chargée spécifiquement de promouvoir la valorisation des résultats de la recherche.

## **6.2. Situation des recherches sectorielles**

Les recherches en sciences sociales et humaines sont développées à l'UCAD notamment à la faculté de géographie. Le développement des recherches en sciences sociales et humaines est handicapé par :

- l'anachronisme constitué par le fait le département de géographie soit logé en faculté des lettres et sciences humaines plutôt qu'en faculté des sciences. Cette situation entraîne une distanciation par rapport à ses domaines privilégiés d'interaction que sont la géologie, la physique, la biologie, la chimie et les mathématiques ;
- l'existence d'une multitude de structures relevant de tutelles ministérielles différentes;



- la duplication des programmes et le manque de coordination entre les différentes institutions, ce qui ne permet pas de rationaliser les faibles moyens consacrés à la recherche en sciences sociales ;
- la faible optimisation de l'important potentiel humain dont dispose l'Université (très peu de place est consacrée aux activités de recherche ).

Concernant **la recherche médicale et pharmaceutique**, elle occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement en matière de développement sanitaire. La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) et plusieurs institutions de recherche ont obtenu dans ce domaine d'importants résultats de portée internationale. Néanmoins, la recherche médicale et pharmaceutique reste confrontée aux difficultés suivantes :

- la multiplicité des structures et surtout leur manque de coordination qui constituent une entrave pour une utilisation rationnelle des faibles moyens mis à la disposition du secteur ;
- le morcellement du financement extérieur et la diversité des bailleurs qui rendent difficile l'évaluation des programmes ;
- la faiblesse des ressources budgétaires ;
- la faible prise en charge par le secteur des connaissances traditionnelles.

S'agissant de **la recherche agricole**, elle est de par ses moyens humains et financiers mobilisés, un secteur de concentration des efforts déployés par notre système de recherche. Ainsi, l'enveloppe réservée à la recherche est absorbée à hauteur de 80% par ce secteur où interviennent trois principales structures qui sont : l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) ; l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) ; l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. En relation avec les structures nationales, des organismes de coopération bilatérale (IRD) ou multilatérale (CIRAD) mènent également des activités de recherche dans le domaine agricole au Sénégal.

Pour ce qui est **des recherches agro-industrielles**, les activités sont essentiellement menées au sein de l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) ; mais cet institut reste confronté à des difficultés. Il s'agit notamment :

- du non renouvellement de son parc technologique et de ses laboratoires et ateliers ;
- du manque de hall technologique opérationnel, doté d'infrastructures et d'équipements appropriés pour la transformation de la viande et du poisson et destiné au traitement des produits animaux ;
- de la non harmonisation de son règlement d'établissement avec celui de l'ISRA ;
- de la possibilité limitée de recrutement de jeunes chercheurs pour renforcer la masse critique de son effectif et assurer sa relève.

Quant aux **recherches technologiques et industrielles**, seules les énergies renouvelables ont bénéficié d'une attention particulière aussi bien de la part de l'État du Sénégal que de ses partenaires au développement. Cependant, la vulgarisation de ces technologies se heurte encore à plusieurs difficultés notamment :

- le coût élevé des équipements en énergies renouvelables ;
- la faiblesse des capacités techniques, organisationnelles et financières du Centre de Recherche sur les Energies Renouvelables (CERER) pour assurer avec succès la diffusion de ces équipements.

### **6.3. Services Scientifiques et Technologiques (SST)**

Après la connexion du Sénégal à l'Internet, l'essentiel des actions s'organise autour de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de contenu permettant à notre pays de tirer partie de cet outil. Malgré les atouts réels dont dispose notre pays pour réaliser son ambition dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), les contraintes subsistent, à savoir :

- l'absence d'un cadre institutionnel apte à favoriser le développement du secteur ;
- l'inexistence d'un programme national de développement des NTIC ;
- le faible niveau d'équipement et de raccordement aussi bien des structures de formation que des entreprises.

Quant à l'**Information Scientifique et Technique (IST)**, elle a été matérialisée par la création du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (CNDST) dont la mission essentielle est la mise en œuvre de la politique du pays en matière d'information et de documentation scientifiques et techniques. Dans le domaine de la création des réseaux sectoriels, d'importants résultats ont été obtenus par ce centre. En dépit de l'effort entrepris ces dernières années pour rendre plus fonctionnel le CNDST, celui-ci se trouve encore confronté à un certain nombre de contraintes. Il s'agit principalement de :

- l'instabilité institutionnelle empêchant le centre de jouer son rôle transversal de collecte et de diffusion de l'IST et de valoriser toutes ses capacités en profitant des opportunités offertes par les NTIC ;
- l'insuffisance des ressources financières et humaines par rapport au volume de travail qu'il doit accomplir.

## **CHAPITRE 7 : LE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

Le Sénégal est actuellement subdivisée en onze (11) régions. Ces régions qui n'étaient que des entités purement administratives, ont acquis un nouveau statut à la faveur de la réforme de 1996 qui les a érigées en collectivités locales. Comme les précédentes, cette réforme affiche la volonté de faire des régions des unités d'aménagement du territoire et de développement économique et social. Cependant, force est de reconnaître que les objectifs de développement régional et de résorption des disparités ne sont pas encore atteints.

### **7.1. Situation socio-économique des régions**

#### **7.1.1. Région de Dakar**

La région de Dakar constitue une presqu'île à l'extrême ouest du Sénégal et du continent africain. Elle couvre une superficie de 550 km<sup>2</sup> soit 0,28 % du territoire national. Sa population est estimée en 2000 à 2 326 929 habitants, soit une densité de 4212 habitants/km<sup>2</sup>.

L'économie de la région repose essentiellement sur les activités relevant des secteurs secondaire et tertiaire.

L'agriculture est orientée vers la production maraîchère (30 % de la production nationale) favorisée par des facteurs physiques et climatiques propices (sols hydromorphes, mousson, alizé maritime, nappe phréatique peu profonde). Cependant, avec l'explosion démographique et l'extension de l'habitat sur les zones agricoles, la région risque d'être rayée de la carte agricole. L'élevage se caractérise par un système dit moderne dont l'encadrement est assuré par des vétérinaires privés. Le système traditionnel est composé de 15 000 bovins, 114 000 petits ruminants, 800 porcins, 2 200 000 volailles, 500 asins et 6 000 équins.

Au niveau de la pêche artisanale, les mises à terre ont connu une nette amélioration pendant les 5 dernières années avec une production moyenne de 22 974 tonnes pour la période 1990/94, soit une valeur commerciale de 3,3 milliards de FCFA puis une production moyenne de 33 584 tonnes pour la période 1995/99 pour une valeur marchande de 13 milliards de FCFA. La pêche industrielle débarque en moyenne plus de 80 000 tonnes par an.

Dakar abrite la quasi-totalité des industries. Cette situation s'explique par la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et par l'existence de la plus grande concentration de consommateurs. Ces mêmes raisons expliquent le dynamisme des activités commerciales, des services et du secteur informel.

Dans les structures publiques de santé, le personnel médical et para médical se présente comme suit: 21 médecins, 6 pharmaciens, 5 chirurgiens dentistes, 30 techniciens supérieurs, 23 aides et assistants sociaux, 201 sages-femmes, 250 infirmiers et agents sanitaires. Les hôpitaux nationaux sont implantés pour la plupart à Dakar : CHU Aristide Le Dantec, CHU Fann, l'Hôpital Principal et l'Hôpital Général de Grand Yoff, Hôpital Albert Royer, Hôpital Psychiatrique de Thiaroye, Institut de Pédiatrie Sociale de Pikine, Infirmerie Hôpital de Ouakam (IHO) pour les militaires. Les infrastructures privées comptent 22 cliniques, 134 cabinets médicaux, 23 infirmeries, 77 officines et 7 laboratoires d'analyses.

L'éducation préscolaire comprend 162 établissements dont 21 publics avec un effectif de 11 388 élèves. L'enseignement élémentaire regroupe 595 écoles dont 326 publiques abritant 3 408 classes avec un effectif de 303 294 élèves dont 228 643 du public. Le taux brut de scolarisation est de 87 % avec 89 % chez les garçons et 84 % pour les filles.

La région de Dakar est confrontée à des problèmes environnementaux divers liés à la croissance démographique, la concentration élevée d'unités industrielles, le parc automobile vieillissant et les problèmes d'enlèvement des ordures et d'évacuation des eaux usées. Il s'y ajoute : le rétrécissement des terres de culture et de pâturage du fait de l'urbanisation non contrôlée ; la baisse des ressources halieutiques à cause d'une pollution due aux rejets d'eaux usées non traitées et de déchets industriels dans les plages et les eaux marines; une pollution des nappes phréatiques par l'absence d'un système fonctionnel d'égoûts, de l'élimination adéquate des déchets solides et des résidus industriels liquides et la trop forte concentration de personnes et d'activités sur un petit espace et son corollaire (embouteillages, pertes de temps et d'énergie).

### **7.1.2. Région de Diourbel**

Située au centre du pays, la région de Diourbel correspond approximativement à l'ancienne province du Baol et couvre une superficie de 4 819 km<sup>2</sup>, soit 2,3% du territoire national. C'est la plus petite région du pays après celle de Dakar. Sa population est estimée à 902 327 habitants en 2000 contre 619 245 habitants lors du recensement de 1988, soit un taux d'accroissement annuel de 3,2% nettement au-dessus de la moyenne nationale. Cette croissance démographique est essentiellement due au développement prodigieux de la ville sainte de Touba. Avec 207 habitants au km<sup>2</sup>, la région de Diourbel a l'une des densités les plus élevées.

L'économie de la région repose sur l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Les principales productions agricoles sont le mil qui constitue la base d'alimentation des populations de la région, l'arachide, le niébé et le sorgho. Les superficies emblavées avoisinent 200 000 ha. Le secteur informel se caractérise par son dynamisme et sa grande capacité de pourvoyeur d'emplois. Le nombre de personnes évoluant dans ce secteur est estimé à 32 000.

Sur le plan sanitaire, la région de Diourbel est subdivisée en 4 districts. Elle compte un hôpital régional d'une capacité d'accueil de 192 lits et un autre hôpital à Touba, 5 centres de santé, 65 postes de santé et 175 cases de santé.

Au niveau de l'éducation, la région a le taux brut de scolarisation le plus faible du pays avoisinant 40 %. Cependant, l'enseignement coranique y est très développé. En outre, les écoles franco-arabes comptent 11800 élèves ce qui porte le taux de scolarisation de la région à 54,3%.

L'environnement et le cadre de vie sont affectés en milieu rural par l'impact de la croissance démographique et la pression sur les ressources naturelles. En milieu urbain, ce secteur souffre des effets négatifs de la densification des villes et de la paupérisation de larges couches de la population sous la pression d'un exode rural massif et mal maîtrisé : pollution et nuisance de toutes sortes, prolifération de dépôts sauvages d'ordures ménagères, inondations et insuffisance d'espaces verts et d'infrastructures socio-éducatives.

Les principales contraintes au développement de la région sont la dégradation des sols et du couvert végétal, l'irrégularité de la pluviométrie et la paupérisation de larges couches de la population. Ce qui occasionne une forte pression négative sur l'environnement et les ressources naturelles et l'émigration de la force productive.

### **7.1.3. Région de Fatick**

Avec une population estimée à 600 000 Habitants la région de Fatick couvre une superficie d'environ 7 475 Km<sup>2</sup>. L'économie de la région est basée sur les activités agro-sylvo-pastorales (90 % de la population active). Les superficies emblavées représentent environ 265.000 ha soit 67,2 % des superficies cultivables. Les principales spéculations sont l'arachide, le mil, le riz, le maïs, le niébé et la pastèque. L'élevage occupe une place non négligeable dans l'économie régionale. Le cheptel assez important est composé de 207 130 bovins, 254 850 ovins, 232 560 caprins, 49 999 porcins, 74 225 équins, 52 745 asins et 1 134 487 volailles. La pêche et ses activités connexes bénéficient d'atouts naturels, la côte y est longue de 65 km. Une étude du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) avait estimé le potentiel halieutique à 200 000 tonnes avec des possibilités de capture de 30 000 tonnes par an. En 1997, la région comptait 1 645 pirogues dont 795 motorisées et les mises à terre s'élevaient à 6 49 tonnes.

Le potentiel minier de la région est essentiellement constitué par le sel, les coquillages, les sables titanifères et la tourbe. L'exploitation du sel est une activité importante dans la région.

Au niveau sanitaire, en plus de l'hôpital régional en construction, il existe 6 centres de santé, 57 postes de santé et 161 cases de santé. Les affections les plus fréquemment rencontrées sont celles infectieuses et parasitaires. Avec 55 % des malades, le paludisme devance de loin toutes les autres affections.

Dans le domaine de l'éducation, en 1999/2000, il est dénombré 399 écoles élémentaires dont 22 privées. Les effectifs étaient de 76 911 élèves dont 34 484 filles, soit une proportion de 46,3 % de filles et un taux brut de scolarisation de 54,5 %. Cependant, la demande scolaire au niveau de l'élémentaire ne cesse de s'accroître et sa satisfaction reste confrontée à l'insuffisance des infrastructures.

La région souffre du faible équipement de ses établissements humains car aucune ville n'est dotée d'un réseau d'assainissement, de son enclavement interne en raison des faibles liaisons entre les différentes localités, de la faible polarisation du chef-lieu de région sur les autres espaces qui la composent et du taux de pauvreté relativement élevé de ses populations.

Les principales contraintes au développement de la région de Fatick sont : le sous équipement et son corollaire (enclavement des zones de production) ; la dégradation de l'environnement caractérisée par une forte salinisation des terres agricoles ; la faible valorisation locale des productions agricoles et halieutiques.

#### **7.1.4. Région de Kaolack**

Sur une superficie total de 16 010 Km<sup>2</sup>, la région de Kaolack compte 1 100 000 habitants soit une densité de 68 hbt/ Km<sup>2</sup>. L'économie régionale repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La région occupe une place de choix dans les productions arachidière (1/3 de la production nationale) et céréalière (1/3 de la production nationale de mil souna). L'effectif du cheptel de la région correspond à 12 % de l'effectif national et l'élevage procure 40 % des revenus ruraux.

Le maillage de la région en infrastructures sanitaires est assez satisfaisant. On compte un Hôpital, 53 Postes de santé, 4 centres de santé et 362 cases de santé. Cependant, le niveau de couverture des besoins est encore insuffisant. On dénombre 1 médecin pour 42 263 habitants, 1 infirmier pour 5 751 habitants, 1 sage-femme pour 967 femmes en âge de procréer.

La région compte 487 écoles, 2 021 classes, 94 157 élèves soit 48 élèves par classe. Le taux brut de scolarisation est de 46,8 %. Le taux d'analphabétisme y est très élevé (64,8 %). Les daras (écoles coraniques) sont très répandus dans la région, surtout dans le département de Kaffrine et accueillent un nombre élevé de talibés.

L'évaluation des conditions de vie des populations de la région révèle un paradoxe entre la place de la région dans l'économie nationale, notamment sa contribution dans la production agricole d'une part, et d'autre part, son taux de pauvreté élevé.

Les principales contraintes au développement de la région sont : la baisse de la fertilité des terres agricoles, le faible équipement des paysans et la vétusté du matériel agricole et l'analphabétisme élevé chez les populations.

#### **7.1.5. Région de Kolda**

Elle couvre une superficie estimée à 21 011 Km<sup>2</sup> avec environ 797 000 Habitants. Sa particularité est de partager des frontières avec trois pays limitrophes du Sénégal, ce qui, combinée à son enclavement, accentue sa polarisation par ces États. Cette situation confère à cette région un atout stratégique majeur dans l'intégration sous-régionale. Le marché de Diaobé est devenu un important carrefour sous-régional d'échanges.

L'économie régionale est basée sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Près de 80% de la population s'adonne à l'agriculture qui procure 70 % des revenus des ruraux. Deuxième région agricole après celle de Kaolack, Kolda compte plus de 50 % de sa population dans le secteur primaire. Les cultures céréalières couvrent plus de 60 % des superficies cultivées. Avec le glissement de la culture du coton au Sud du bassin arachidier, la région se confirme dans ce domaine. L'arachide y a connu une forte extension pour atteindre 40 % des surfaces emblavées en haute Casamance. Les cultures horticoles constituent un domaine nouveau d'activités avec le développement des cultures maraîchères. En matière d'élevage, elle compte 25 % du cheptel national. Elle est fortement marquée par sa vocation pastorale grâce à des conditions agro-climatiques favorables et à la diversité des espèces et abrite l'une des dernières réserves forestières du pays. L'exploitation forestière y demeure une activité importante. Malgré l'existence de potentialités non négligeables, elle est la région la moins industrialisée du pays avec 4 unités industrielles seulement.

La situation sociale est caractérisée par un important déficit en infrastructures. Kolda compte un hôpital, un centre de santé pour 241 195 habitants, et un poste de santé pour 12 476 habitants. Le taux brut de scolarisation est de 76,8 % en 1999/2000.

Le double enclavement (intérieur et extérieur) de la région et le sous équipement constituent les principales contraintes à son développement.

### **7.1.6. Région de Louga**

Avec une population estimées à 280 000 habitants sur une superficie environ 29 000 Km<sup>2</sup>. La région de Louga a une densité de 19 hbts/ Km<sup>2</sup>. L'agriculture est l'activité dominante. Elle est essentiellement pluviale malgré le développement du maraîchage dans la zone des Niayes et dans la basse vallée du Ferlo. Elle est tributaire de la dégradation des écosystèmes résultant des aléas climatiques et de l'action anthropique.

De par sa position géographique, la région est fortement exposée aux problèmes de désertification. Les ressources naturelles connaissent un niveau de dégradation alarmant du fait de l'action de l'homme et de son bétail mais aussi des aléas climatiques. La remise en eau de la basse vallée du Ferlo s'est traduite par des effets bénéfiques portant notamment sur la sécurisation de l'abreuvement du cheptel, la renaissance de la pêche continentale et la régénération de la flore et de l'avifaune.

L'élevage, seconde activité, est surtout pratiqué dans la zone sylvopastorale qui s'étend sur les 2/3 de la superficie de la région. En 1999, le cheptel est estimé à 427.289 bovins, 1.021.416 ovins, 901.751 caprins, 64.192 équins, 26.560 asins, 1.944 camelins et 1.638.061 volailles. L'aviculture est à l'état embryonnaire, elle se pratique surtout autour de la ville de Louga. Du point de vue de l'importance du cheptel, elle est la quatrième région après Tamba, Kolda et Saint-Louis. Cependant, elle abrite le plus grand marché de bétail du pays avec le foirail de Dahra qui draine en moyenne 1200 bovins et 3.000 petits ruminants chaque dimanche.

La pêche maritime est pratiquée sur la frange côtière ( 54 Km) entre Potou et Loumpoul. La région est loin de connaître l'exploitation optimale de ses ressources halieutiques en comparaison avec d'autres régions côtières, du fait d'une insuffisance d'infrastructures. La faiblesse de la productivité et la valorisation limitée des principales activités du secteur primaire dans la région ne garantissent pas un niveau de revenus convenable aux populations. Le commerce occupe la seconde place dans la hiérarchie des secteurs pourvoyeurs d'emplois. L'activité commerciale a surtout pour objet la vente des produits de première nécessité et les matériaux de construction. Il existe un déséquilibre notoire entre l'offre et la demande d'emploi (13.500 demandeurs d'emploi lors du recensement de 1999). Le marché officiel de l'emploi en milieu urbain est peu florissant : seulement 3.263 personnes actives y sont employées, à travers des activités diverses (État, ONG, Pharmacies, stations-service, entre autres).

Il convient de noter également que le secteur informel, quoique relativement dynamique, ne génère pas de revenus conséquents pour l'ensemble de ses acteurs. La dualité entre le mode de production traditionnel (axé sur les activités agro-pastorales) et l'environnement économique dégradé de la région constitue le principal facteur d'émigration de la population active.

L'analyse de la situation sanitaire des différents districts a révélé que Louga souffre de problèmes de santé divers dont les plus cruciaux sont : une mortalité maternelle élevée, une

morbidité diarrhéique élevée (6,5% des consultations); une morbidité palustre élevée (27% des consultations); une insuffisance de la prise en charge des maladies bucco-dentaires.

Au cours de ces trois dernières années, l'éducation préscolaire a fait un progrès important. En effet, le nombre d'établissements est passé de 8 en 1997 à 15 en 2000. Les effectifs accueillis en 2000 par l'enseignement élémentaire se chiffrent à 53.673 élèves, soit un taux brut de scolarisation de 56,15 %. Celui des filles est de 50,62 %.

Le réseau se développe grâce à la construction de nouvelles classes et au renforcement du personnel par le recrutement des volontaires. Ainsi, en 1996, il y avait 876 classes et en 2000, 1 470 classes dont 1 345 pour le public. L'effectif dans l'enseignement moyen s'élève à 6 156 élèves. C'est un secteur qui s'est développé au cours de ces dernières années. C'est ainsi qu'entre 1996 et 2000, 7 nouveaux collèges ont vu le jour. Chaque département a un lycée et au minimum 3 collèges. Dans le secondaire, 4 établissements franco-arabes abritent des classes du second cycle. L'effectif dans l'enseignement secondaire public et privé est de 1 675 élèves. L'enseignement technique compte 2 centres d'enseignement technique féminin pour 116 élèves et constitue le maillon le plus faible du système. En effet, il n'existe ni collège technique, ni lycée technique dans la région.

La région reçoit d'importants revenus de transferts envoyés par les immigrés. Cependant, elle n'a pas échappé à l'augmentation du phénomène de paupérisation constaté au niveau national. En effet, de 40 % en 1991 (ESP), le taux de pauvreté est passé à 59,2 % (ESAM 94/95).

Les contraintes majeures au développement de la région de Louga sont la dégradation très avancée des ressources naturelles (sol et couvert végétal), l'enclavement de certaines zones de grande production (frange maritime pour le maraîchage et la pêche ; ferlo pour l'élevage).

#### **7.1.7. Région de Matam**

Créée en 2002, la région de Matam est territorialement composée de l'ancien département de Matam auquel sont rattachées deux (2) communautés rurales du département de Linguère (Vélingara et Louguéré Thiolly). Elle couvre une superficie d'environ 26 000 km<sup>2</sup> et compte 3 départements nouvellement constitués : Matam, Kanel et Ranérou, 5 arrondissements, 7 communes et 14 communautés rurales. L'économie de la région de Matam repose sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le commerce et le tourisme complètent les principales activités économiques.

L'agriculture y est pratiquée sous trois formes : cultures pluviales dans le Diéri, cultures de décrue sur les bords du fleuve Sénégal, et cultures irriguées dans les aménagements qui sont pour l'essentiel réalisés par la SAED.

L'élevage constitue une activité importante dans la région. Les systèmes d'élevage sont en majorité basés sur l'exploitation des pâturages naturels et des forages dans le Diéri et le Ferlo. Il est marqué par son caractère transhumant en fonction des disponibilités en fourrages et en points d'eau.

La région recèle une activité sylvicole relativement importante en raison de l'existence d'espèces recherchées comme le gommier pour sa sève, le Dialambane (*Dalbergia melanoxylon*) pour son bois d'œuvre et le Beibei (*Pterocarpus lucens*) qui est une excellente espèce fourragère.



Matam se caractérise aussi par l'existence d'un important gisement de phosphates évalué à 40 millions de tonnes dans la zone de Ndendory.

Avec une population estimée à 350 000 habitants en 2000 sur 29.000 km<sup>2</sup>, elle est la moins peuplée et compte une des densités les plus faibles (12 habitants au km<sup>2</sup>). Les moins de 20 ans représentent 64% et connaissent une forte propension à la migration. Les femmes représentent 54,3%.

La région dispose d'un hôpital à Ourrossogui, d'un centre de santé à Matam et de 39 postes de santé, mais le personnel sanitaire demeure insuffisant. Il en est de même pour l'éducation où l'on note un nombre relativement important de classes gelées faute de maîtres (78 sur un total de 360 classes de l'élémentaire en 1995).

Les principales contraintes au développement de la région de Matam sont :

- son éloignement par rapport à la capitale nationale (plus de 500 km) et surtout la zone de grande consommation ;
- son faible niveau d'équipement ;
- le coût élevé des aménagements hydro-agricoles, la faible capacité des producteurs et leurs difficultés d'accès au crédit.

#### **7.1.8. Région de Saint-Louis**

Elle couvre une superficie de 19 000 Km<sup>2</sup> environ avec une population de 576 000 Habitants. Avec des sols riches et variés, des ressources végétales et fauniques importantes et diverses, elle offre les bases d'un développement durable. La quasi-totalité des terres de la région ont une vocation agricole. En effet, elle abrite la majeure partie du potentiel de terres irrigables (240 000 ha) de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal. La bonne qualité des terres est le résultat des dépôts de limons durant les périodes de décrue. C'est ainsi que dans le département de Podor, de grandes superficies sont exploitées en décrue sans apport d'engrais et donnent des rendements satisfaisants.

L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture. Les systèmes d'élevage sont en majorité basés sur une exploitation des pâturages naturels et des forages du Diéri, mais aussi des sous-produits de récoltes dans le Walo en saison sèche. Il se caractérise dans le Diéri par sa mouvance à l'intérieur de la zone d'emprise des forages, mais également à l'extérieur de celle-ci sous la forme de transhumance accidentelle ou traditionnelle en fonction des disponibilités en fourrages et en eau d'abreuvement.

En générant, environ 6 milliards de FCFA de revenus en 1999, la pêche contribue considérablement à la production des richesses de la région. Elle concourt aussi à la consommation de protéines (5.508 tonnes) et emploie quelques 16.000 pêcheurs et plusieurs personnes dans le mareyage et la transformation du poisson. Les principales contraintes qui entravent le plein essor du secteur sont la dépendance des zones de pêche frontalières de la Mauritanie, la présence d'une barre surtout de novembre à février et les difficultés d'exploiter certaines ressources (espèces démersales profondes, espèces hauturiennes, etc.).

Le tissu industriel de la région est constitué de deux grosses entreprises et de petites unités agro-industrielles de décorticage du riz, de fabrication de concentrés de tomates et autres dont la densité et le développement sont entravés par l'accès difficile au crédit.

La mer, le fleuve, les parcs et les réserves, les sites, monuments, vestiges et l'aéroport international sont des atouts pour la promotion touristique de la région. Trente deux ( 32) établissements, 534 chambres et 1247 lits ont été recensés en 1998. La demande est également en augmentation : 33 000 arrivés en 1997 pour 82 502 nuitées globales. Le taux d'occupation moyenne ( 42 %) est supérieur à la moyenne nationale.

Le système éducatif régional couvre tous les niveaux d'enseignement allant du préscolaire au supérieur. L'éducation préscolaire se développe. Dans le domaine de l'alphabétisation, les associations de langues déploient de grands efforts et donnent satisfaction. L'Université Gaston Berger de Saint-Louis contribue, depuis bientôt une décennie, à régler le problème d'orientation des bacheliers de la région. Elle a aussi commencé à intégrer les préoccupations régionales et locales dans ses activités de recherche.

La région de Saint-Louis compte une importante population émigrée qui contribue de façon appréciable à la formation des revenus des ménages par un transfert massif et régulier d'argent.

Sur le plan sanitaire, la région comprend 4 districts sanitaires, 1 hôpital régional à Saint-Louis, 1 hôpital départemental à Ndioum, 4 centres de santé ( 1 par district) et 89 postes de santé.

Parmi les contraintes au développement de la région de Saint-Louis, les plus importantes sont le coût élevé des aménagements hydro-agricoles, le mode de tenure foncière défavorable à l'éleveur ( insuffisance des zones de parcours ) et l'insuffisante capacité de stockage des produits frais ( halieutiques et maraîchers).

### **7.1.9. Région de Tambacounda**

La plus vaste région du point de vue de sa superficie estimée à 59 600 Km<sup>2</sup>, Tambacounda a une population de près de 518 000 habitants soit une densité moyenne de 9hbts/ Km<sup>2</sup>.

L'agriculture contribue à hauteur de 40 % dans la part du secteur primaire à la formation du PIB régional et mobilise plus de 70 % des actifs. Les superficies occupées par les cultures vivrières sont passées de 99 026 ha en 1995 à 122 460 hbts en 1999, soit une augmentation moyenne par an de 5 859 ha. Les principales cultures sont : le coton, l'arachide, le riz, le maïs, le mil souba, le sorgho et le fonio. Il est aussi récolté des quantités appréciables de fruits, de légumes, de niébé et de manioc. L'élevage contribue à hauteur de 32 % dans la part du secteur primaire à la formation du PIB régional.

Les principaux atouts pour l'industrialisation de la région résident dans la mise en valeur des énormes potentialités minières et la valorisation des importantes ressources animales et agricoles que possède la région. Les principales réserves de minerai sont estimées à 800 millions de tonnes de minerai de fer de bonne qualité, 30 tonnes d'or, et 1.400.000 tonnes de marbre (dont 350.000 tonnes prouvées) à Ibel, Ndébu et Bandafassy. L'exploitation de ces ressources nécessitera des investissements importants, compte tenu de l'enclavement de leur zone de localisation et du manque d'eau engendré par la non généralisation de la nappe. Limitée à l'Est par le Mali et la Mauritanie et au sud par la Guinée la région a une vocation sous régionale qui mérite d'être mieux précisée.

L'enseignement élémentaire a bénéficié ces dernières années d'importants investissements qui ont permis de porter le taux brut de scolarisation (TBS) de 38,75 % en 94/95 à 76 % en 99/2000. Le TBS des filles est passé pendant la même période de 29,3% à 64,7 %. L'enseignement moyen et secondaire général connaît lui aussi un développement ces dernières années avec l'augmentation des effectifs et la création de nouveaux établissements. Cependant, le manque de structures d'accueil pour les élèves venant du monde rural handicape sérieusement l'enseignement secondaire. Le TBS des filles dans l'enseignement moyen se situe à 6,9 % contre 16,7 % pour les garçons.

La région est relativement peu pourvue en formations sanitaires. Les taux de couverture s'établissent ainsi qu'il suit : 1 centre de santé pour 126 482 habitants, 1 poste de santé pour 7 228 habitants et 1 case de santé pour 2 290 habitants. Les ratios de la couverture médicale pour le personnel sont 1 médecin pour 33 728 habitants, 1 infirmier pour 5 270 habitants, 1 sage femme pour 7 943 femmes en âge de procréer et 1 pharmacien pour 50 592 habitants. Le paludisme reste encore de très loin la principale cause de mortalité dans la région.

Le cadre de vie est marqué par l'absence de réseaux d'assainissement au niveau des villes de la région. Dans la région, seuls 9 % des ménages sont alimentés en eau potable (robinet). L'usage des latrines n'est pas encore généralisé, environ 45,4% des ménages en possède.

Les principales contraintes au développement de la région sont le sous-peuplement, le sous-équipement, l'enclavement interne et l'absence de réseau d'assainissement.

#### **7.1.10. Région de Thiès**

Elle couvre une superficie de 6 600 Km<sup>2</sup> et compte 1 310 000 habitants, soit une densité de 198hbt/Km<sup>2</sup>.

L'agriculture est très diversifiée dans cette région du fait de l'importance des zones éco-géographiques. Les principales productions agricoles de la région sont: le mil souba (72 300 tonnes), l'arachide (52 100 tonnes), le manioc (38 260 tonnes), le sorgho (9 400 tonnes), le niébé (8 607 tonnes) et la pastèque (16 257 tonnes). Le maraîchage est surtout pratiqué dans la partie ouest du département de Tivaouane (Zone des Niayes) avec les  $\frac{3}{4}$  de la production maraîchère et  $\frac{1}{4}$  de la production fruitière régionale. Les principales productions maraîchères de la région donnent : 6 228 tonnes de pommes de terre, 5 575 tonnes de choux, 5 497 tonnes de tomates, 2 031 tonnes d'aubergines, 2 202 tonnes de diakhatou, 899 tonnes de piment et 197 tonnes d'oignons. Les productions fruitières sont constituées principalement en 1995 de mangues (11 824 tonnes), d'agrumes (1 906 tonnes) et de bananes (170 tonnes).

La situation de l'élevage est assez satisfaisante. Les effectifs du cheptel en 1997: 152.250 bovins, 288.890 ovins et caprins, 17.230 porcins, 49.460 équins, 45.880 asins et 2.301.350 volailles. La production de cuirs et peaux tourne autour de 155 tonnes pour une valeur marchande de 1,74 milliards de FCFA. La filière laitière enregistre des recettes de l'ordre de 500 millions FCFA.

L'activité touristique est importante dans la région qui dispose d'un grand nombre d'établissements particulièrement sur la Petite Côte. Elle bénéficie d'importantes ressources et potentialités touristiques par une grande diversification des formules touristiques (balnéaire, découverte, chasse..), une longue façade maritime de 200 km, la proximité de l'aéroport de

Dakar, la richesse en valeurs culturelles et historiques et des infrastructures touristiques et hôtelières de grande qualité.

La situation sanitaire est caractérisée par une légère amélioration de l'effectif du personnel de santé passé de 513 agents en 1996 à 537 agents en 2000. Cependant, le personnel demeure insuffisant et mal réparti entre les zones urbaines et le milieu rural. Les principaux ratios de couverture sanitaire sont : 1 médecin pour 17.976 habitants, 1 infirmier pour 4.240 habitants et 1 sage-femme pour 2.562 femmes en âge de procréer.

L'éducation préscolaire concerne 3.758 enfants dont 1.961 filles soit 2,5% de la population âgée de 3 à 6 ans. Au niveau de l'enseignement élémentaire on dénombre 155.514 élèves pour 2.701 classes soit une moyenne de 58 élèves par classe. L'enseignement moyen compte 67 collèges dont 33 relevant du public pour un effectif de 28 457 élèves (5 687 pour le public). L'enseignement secondaire général comprend 17 établissements dont 7 pour le public pour un effectif de 9 050 élèves (853 pour le privé). On note une stagnation au niveau des infrastructures. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, Thiès vient en deuxième position après la région de Dakar avec 22 établissements dont 8 du public et 14 du privé pour un effectif de 2.292 élèves. La région de Thiès est bien dotée en structures d'enseignement supérieur avec 3 établissements : l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA) et l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA). Thiès abrite également une structure d'éducation spécialisée, l'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA).

Dans la région, les problèmes d'environnement et de protection du cadre de vie sont surtout liés à l'effet des industries extractives sur leurs sites d'implantation (Taïba Ndiaye, Ndomor, Lam-Lam, plateau de Thiès).

Les contraintes majeures au développement de la région de Thiès sont l'insuffisance des espaces (terres cultivables et pâturages) et l'électrification rurale, la faible diversification du tissu industriel régional et la dégradation de l'environnement du fait des industries extractives.

#### **7.1.11. Région de Ziguinchor**

Avec ses 543 000 habitants, la région de Ziguinchor couvre une superficie de 7 340 Km<sup>2</sup> soit une densité de 74 hbts/ Km<sup>2</sup>. Sur le plan économique, la région a une vocation essentiellement agricole, mais la pêche, l'artisanat et le tourisme demeurent des secteurs importants de l'économie régionale. Bénéficiant d'atouts naturels certains (pluviométrie abondante de 700 à 1 250 mm, sols riches et variés), l'agriculture contribue de manière significative à la réduction des importations de produits alimentaires. Les principales productions agricoles sont : le riz (17 274 tonnes), le mil (15 040 tonnes), l'arachide (13 275 tonnes), le maïs (2 981 tonnes) et le sorgho (2 018 tonnes). L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture. Le cheptel est essentiellement composé de bovins, avec le taureau de race Ndama trypanotolérant et très prolifique (76 500 têtes), les petits ruminants de race Djallonké (77 500 ovins et 90 500 caprins), les porcins (37 000) et la volaille (1 115 000). Le cadre géophysique a favorisé le développement de formations forestières denses. Ce patrimoine, comprenant 196 776,3 ha de forêts classées, un parc de 5 000 ha et deux réserves ornithologiques de 16 et 90 ha, est menacé par l'action de l'homme.

Avec près de 85 km de côtes, les ressources biologiques océaniques, estuariennes et fluviales de la région de Ziguinchor sont importantes (130 000 tonnes/an) mais sous exploitées.

L'armement comprend 626 pirogues motorisées contre 1 906 pirogues à rame soit un rapport inférieur à 1 pour 4 pour un effectif de 6 090 pêcheurs en 1998.

Avec des infrastructures composées de 89 réceptifs toutes catégories confondues, 1 920 chambres et 2 818 lits, la région de Ziguinchor a enregistré 26 916 arrivées de touristes pour 129 691 nuitées. C'est une des principales régions touristiques du Sénégal. Cette situation qui est due à un certain nombre d'atouts naturels (climats doux, littoral ensoleillé, végétation luxuriante, rites et cérémonies culturelles) est contrecarrée pendant ces dernières années par l'insécurité prévalante.

Avec un taux brut de scolarisation de 99,1 %, Ziguinchor est la première région scolaire du pays. Elle compte 35 écoles préscolaires dont 13 publiques, 347 écoles élémentaires dont 330 publiques, 41 collèges d'enseignement moyen dont 21 publics, 11 établissements d'enseignement secondaire dont 3 publics pour un effectif global de 87 839 élèves dont 38 543 filles.

Sur le plan sanitaire, la région est également bien lotie avec une pyramide complète dont les principaux éléments sont : 1 hôpital régional, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 3 centres de santé, 75 postes de santé, 134 cases de santé et 217 maternités rurales. Les principales maladies rencontrées sont le paludisme et les maladies diarrhéiques.

Les principales contraintes au développement de la région de Ziguinchor sont : (i) la situation d'insécurité ; (ii) la salinisation progressive des terres ; (iii) le déficit en main d'œuvre dû à l'exode vers les centres urbains ou l'extérieur ; (iv) les difficultés d'accès à certaines zones ; (v) la trypanosomiase qui attaque les animaux non résistants ; (vi) la réduction de l'aire de cueillette des huîtres consécutive à la régression des mangroves.

## **7.2. Analyse des disparités régionales**

Les indicateurs économiques, ces dernières années, montrent l'aggravation des disparités régionales qui sont accentuées par l'intervention publique. Les déséquilibres villes/campagnes et Ouest/Est sont renforcés par la distribution spatiale inégale des actions du PTIP. Les variables qui suivent illustrent parfaitement cette situation.

La situation démographique montre une forte concentration de la population à Dakar 2.320.929 habitants et dans la partie ouest du pays avec des densités avoisinant ou dépassant 200 habitants au km<sup>2</sup>. Toutes les régions périphériques à l'exception de Ziguinchor ont une densité inférieure à la moyenne nationale.

Trois régions ont une densité de population comprise entre 50 et 100 habitants au km<sup>2</sup>. Il s'agit de Fatick (79 habitants au km<sup>2</sup>), Ziguinchor (74 habitants au km<sup>2</sup>) et Kaolack (68 habitants au km<sup>2</sup>). La concentration humaine est fortement corrélée à celle des infrastructures.

A côté des collectivités locales de la région de Dakar dont les ressources avoisinent 20 milliards (19 635 millions exactement), les autres régions affichent des ressources relativement faibles. Les plus nanties tournent autour de 1 milliard. Il s'agit des collectivités locales de la région de Kaolack (1 382 millions) et celles de la région de Thiès (1 192 millions FCFA) . Les régions les plus démunies tournent autour de 300 millions. C'est le cas de Kolda (346 millions), Fatick (332 millions) et Tambacounda (274 millions) .

**Tableau 10 : Indicateurs des disparités régionales**

Indicateurs Régions	Densité Pop. Année 2000 (hbts/km <sup>2</sup> )	Budget CL en Millions CFA 1996	Montant CFPB en Millions CFA 1996	PTIP En % 99/01	Réseau Bitumé par 1000km <sup>2</sup> 1992	% Scol. Année 2000	Santé Hab/ Médec 2000	IDH 1998	% Pau- Vreté 1994
<b>Dakar</b>	4 212	19 635	2 852	10,5	492	86,3	9 270	0,438	20,2
<b>Diourbel</b>	207	700	19	2,8	40	40,4	31 115	0,262	65,3
<b>Fatick</b>	79	332	14	1	45	54,5	39 310	0,301	81,4
<b>Kaolack</b>	68	1 382	111	1,4	24	44,3	47 866	0,315	75,7
<b>Kolda</b>	37	346	33	3,6	27	76,8	79 716	0,213	79,2
<b>Louga</b>	19	435	13	0,2	20	55,9	18 368	0,277	59,2
<b>St-Louis<sup>1</sup></b>	19	1 132	73	9,4	14	75,2	19 571	0,307	65,7
<b>Tamba</b>	9	274	14	4,4	5	76,3	27 265	0,222	69,2
<b>Thiès</b>	198	1 182	22	1,6	67	69,6	31 974	0,301	68,4
<b>Ziguinchor</b>	74	511	104	3,6	44	99,1	36 259	0,385	65,5
<b>SENEGAL</b>	<b>48</b>	<b>394 300</b>	<b>3 256</b>	<b>61,6*</b>	<b>20,5</b>	<b>68,3</b>	<b>35 018</b>	<b>0,324</b>	<b>57,9</b>

**Source :** Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale /\* Cette donnée n'intègre pas les taux des régions ; elle vient en complément .

C.F.P.B Contribution Foncière du Patrimoine Bâti ; **1** y comprise la région de Matam

La répartition des projets du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) 1999-2001 reste marquée par la prédominance des projets nationaux non localisables, 61,6 % du total contre 38,4 % réparti entre les 10 régions. Une comparaison entre les régions accorde la première position à Dakar 10,5 % du PTIP. Les régions les plus démunies ont les taux d'investissements du PTIP les plus bas : il s'agit notamment de Louga (0,2 %), Fatick (1 %) et Kaolack (1,4 %). Le relèvement des taux pour les régions périphériques s'explique par leurs potentialités hydroagricoles. C'est le cas de Saint-Louis (9,4 %), Tambacounda (4,4%), Kolda (3,6 %) et Ziguinchor (3,6 %). La répartition des investissements a obéi aux mêmes ordres de grandeur dans les PTIP depuis 1996, les disparités se sont donc maintenues. Elles se reflètent notamment dans la densité du réseau bitumé par région. Avec un taux de 492 km sur 1 000 km<sup>2</sup>, la région de Dakar affiche de loin le meilleur taux. Elle est suivie de loin par les régions de Thiès (67 km/1 000 km<sup>2</sup>), Fatick (45), Ziguinchor (44) et Diourbel (40). La région de Tambacounda qui n'affiche que 5 km/1 000 km<sup>2</sup> a un grand retard à rattraper dans ce domaine.

Dans le domaine de la scolarisation, les disparités entre régions sont moins énormes. Cependant, les taux bruts de scolarisation varient de 99,1 % pour la région de Ziguinchor qui occupe la première position à 40,4 % pour la région de Diourbel.

Dans le domaine de la santé, toutes les régions sont dotées d'au moins un hôpital. Les hôpitaux régionaux de Fatick et de Kolda sont en construction très avancée. Cependant, la moitié des hôpitaux du pays est implantée dans la région de Dakar (9 hôpitaux). Les hôpitaux régionaux connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de l'équipement et du personnel. En termes de nombre d'habitants par médecin, Dakar a le meilleur taux de couverture avec un médecin pour 9 279 habitants. Avec un médecin pour 79 716 habitants, Kolda présente le plus grand déficit. Les régions de Louga et St-Louis y comprise Matam obtiennent des situations enviables avec respectivement des ratios de 1 médecin pour 18 368 et 19 571 habitants.

L'Indice de Développement Humain (IDH) place Dakar en tête avec 0,438 contre une moyenne nationale de 0,324. Les autres régions se distinguent entre 2 groupes celles situées entre 0,300 et 0,400 avec Ziguinchor (0,385), Kaolack (0,315), St-Louis (0,307), Fatick (0,301) et Thiès (0,301) et le reste entre 0,200 et 0,300 comprenant Louga (0,277), Diourbel (0,262), Tambacounda (0,222) et Kolda (0,213).

Le taux de pauvreté des ménages calculé sur la base des résultats de l'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) de 1994 donne une moyenne nationale de 57,9 %. Ce taux cache un écart important entre Dakar qui est à 20,2 % et les autres régions qui ont toutes un taux de pauvreté situé au dessus de la moyenne nationale. Ces taux varient de 59,2 % pour Louga à 79,2 % pour Kolda soit un écart de 20 points.

## **CHAPITRE 8 : L'IMPACT DU IX<sup>o</sup> PLAN SUR LA STRATEGIE DE SORTIE DU SCENARIO TENDANCIEL**

Le IX<sup>o</sup> Plan, comme le précédent, a été inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de sortie définie par l'étude prospective "Sénégal 2015" dont les axes stratégiques à long terme synthétisant les options de développement du Sénégal sont :

- Élever durablement la productivité globale de la nation ;
- Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité ;
- Renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale ;
- Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale ;
- Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement international.

La mise en perspective des stratégies du IX<sup>ème</sup> Plan, sélective pour mieux concentrer les efforts de développement en plaçant l'économie sur un sentier de forte croissance, devait occasionner un changement systémique de tous les compartiments de la société.

L'impact de ces changements, notamment dans la relation entre croissance et développement, a permis de mettre en relief les problématiques et défis majeurs à savoir la compétitivité de l'économie nationale, l'attractivité de l'espace national, l'édification d'un État-stratège, le développement humain et le développement durable.

### **8.1. Contribution faible au scénario de sortie**

La combinaison des axes stratégiques et des défis a permis de dégager dix orientations stratégiques dont l'objectif global est de réaliser une forte croissance saine et durable pour la période 1996/2001. A la différence du VIII<sup>o</sup> Plan, le IX<sup>o</sup> a fortement inspiré les politiques sectorielles et les programmes qui ont largement décliné les lignes d'actions constituant les leviers principaux d'exécution des orientations stratégiques.

#### **1. Élever durablement la productivité globale de la nation**

La déclinaison de cet axe stratégique s'est faite grâce à l'approfondissement des réformes institutionnelles rendant le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs, à améliorer la qualité des interventions de l'État dans la fourniture des services et des infrastructures de base et à adapter l'environnement financier aux besoins de l'activité.

Une série de mesures visant à améliorer le cadre réglementaire et juridique a été prise en vue de libérer les initiatives privées, faire jouer au marché un rôle central dans l'allocation des ressources et sécuriser les affaires afin d'attirer les investisseurs privés tant nationaux qu'étrangers. L'État a mis en place une chambre d'arbitrage et révisé progressivement le droit des affaires conformément aux directives de l'OHADA. La libéralisation de l'économie a été renforcée et la privatisation a touché les secteurs dits stratégiques comme les télécommunications, l'énergie électrique et l'approvisionnement en eau potable.



L'État a développé des actions visant le renforcement des capacités managériales des entrepreneurs, des apports techniques et technologiques et une mise à niveau par rapport aux normes internationales pour une meilleure pénétration des marchés extérieurs. Le secteur informel a bénéficié d'un cadre de prise en charge avec les centres de gestion agréés, la bourse de sous-traitance industrielle et la formation par l'ONFP.

En ce qui concerne le coût des facteurs, l'instauration de la concurrence dans la sphère productive n'a pas conduit à leur réduction significative. La vérité des prix tend à contenir l'inflation grâce à la concurrence sauf dans le cas de l'eau potable. L'électricité a été par contre le talon d'Achille de l'économie en raison de son inefficacité (mauvaise qualité et coût élevé) qui a conduit à décélérer la croissance de l'économie.

La recherche-développement connaît une impulsion avec la création d'un fonds pour la recherche agricole et agro-alimentaire et la loi portant sur les établissements publics à caractère scientifique et technique. Notre pays dispose aujourd'hui de la bande passante Internet la plus importante en Afrique au Sud du Sahara.

La promotion du secteur privé fait l'objet d'une stratégie adoptée en 1989. L'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) a été créée pour l'allègement des procédures et l'élargissement du faire-faire à tous les secteurs d'activités. D'importants financements sont mobilisés au bénéfice de secteurs d'appui à la production (transport, énergie, eau, téléphone). Le financement de l'économie a enregistré l'extension du système financier décentralisé et de la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), en plus des lignes de crédit déjà existantes.

## **2. Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité**

La mise en perspective de cet axe devait passer par l'éclosion de l'initiative privée et renforcer des mutations dans le domaine de l'auto-organisation. Des cadres de concertations à tous les niveaux ont été mis en place entre l'État et le secteur privé et/ou les syndicats. Tout au long de la mise en œuvre du IX<sup>e</sup> Plan, la formulation de certaines politiques sectorielles s'est faite étroitement avec les acteurs concernés.

Les concertations entre l'État et les acteurs porteurs de croissance visaient la rationalisation des rapports entre l'État et le secteur privé et le renforcement de la communication entre les acteurs eux-mêmes. Dans le domaine des groupements et associations, l'OHADA a adopté des dispositions législatives visant l'allègement des procédures, même si les coûts demeurent relativement élevés.

Un fait majeur est la création du Service Civique National appuyant l'État et les collectivités locales dans la réalisation de leur objectif de développement. Le Comité civilo-militaire participe également à cet objectif. La création du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur répond au renforcement des rôles des sénégalais vivants ou établis à l'extérieur en tant qu'agents de développement.

Depuis 1997, une stratégie de lutte contre la pauvreté venant en complément des politiques sectorielles a été adoptée par le gouvernement. Plusieurs projets sont mis en œuvre dans ce cadre et toutes les politiques sectorielles de nouvelle génération sont soutenues par des programmes ayant un volet important d'appui au développement à la base.

### **3. Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement et élargir la communication sociale**

La prise en charge de cet axe s'est réalisée grâce aux orientations stratégiques visant le renforcement du système éducatif, l'accès à l'information, la promotion de la communication sociale, la poursuite de la mise en valeur des ressources humaines et l'atténuation des tendances démographiques défavorables.

Les réformes, mesures et actions ont été importantes, vigoureuses et diverses dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines qui constituent pour les pouvoirs un enjeu de développement à long terme. Les efforts engagés depuis la fin du VIII<sup>e</sup> Plan se sont renforcés avec surtout l'élévation au rang de première priorité des secteurs du quaternaire. Des mesures budgétaires conséquentes ont été prises tant au niveau du budget d'investissement que de celui du fonctionnement. L'approche programme a été mieux appliquée dans les secteurs de la santé et de l'éducation en vue d'améliorer l'indice du développement humain.

Dans le domaine du renforcement des aptitudes au développement, outre la réforme des curricula et la diversification des filières de formation, des actions concrètes ont été menées en direction du secteur privé avec plusieurs projets d'appui et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes. Par ailleurs, dans le contexte de la politique de l'emploi des actions vigoureuses de formation sont entreprises pour le succès des différents fonds de promotion de l'emploi des jeunes. De manière générale, le renforcement des capacités des acteurs est pris en charge dans les différents programmes tels que le PSAOP, le PLP, etc...

Les pouvoirs publics ont également renforcé les mesures de promotion du statut, le respect et la sauvegarde des droits de la femme.

La déclaration de la politique de population vient d'être mise à jour, alors que le Plan National d'Aménagement du territoire, adopté depuis 1997, n'est toujours pas mis en œuvre de manière formelle. Ceci explique en partie la faible maîtrise des flux migratoires en raison surtout d'une vraie délocalisation des activités socio-économiques et l'extension des zones d'habitation sur les sites inondables.

L'élargissement de la communication sociale a incontestablement bénéficié du dynamisme des médias tant écrits que parlés et surtout du secteur des télécommunications. Si au sein de l'administration le cloisonnement entre services se poursuit, il est important de signaler que la formulation des politiques économiques s'effectue en étroite collaboration avec les bénéficiaires dont l'adhésion est un impératif pour la réalisation des objectifs.

### **4. Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale**

S'inscrire dans la dynamique de cet axe revient à poursuivre la mise en valeur des ressources humaines, atténuer les tendances démographiques défavorables, renforcer le développement et l'intégration des régions et assurer une saine gestion des ressources de l'environnement.

L'expansion urbaine se poursuit, surtout au profit de Dakar et la dynamique d'échanges ville-campagne s'est affaiblie surtout à l'intérieur. Cette situation résulte du niveau faible des investissements en infrastructures socio-économiques à l'intérieur du pays d'où des disparités importantes entre régions et milieu urbain/ milieu rural.

L'application de la politique de décentralisation sans un schéma d'aménagement du territoire mis en perspective et une option politique claire en matière du développement régional est à la base de ce constat. Beaucoup de contraintes subsistent dans la décentralisation (faiblesse des ressources financières, cadre institutionnel inadéquat, faible participation des populations, absence de vision en matière de développement, etc.).

Les pouvoirs publics ont pourtant mis en place d'importants projets ou programmes en vue de renforcer les capacités surtout des communes et des communautés rurales. Dans ce cadre, les collectivités locales concernées ont pu élaborer des instruments de planification et mobiliser des ressources en appui à leurs programmes. D'importantes réformes d'ajustement budgétaires ont été également mises en oeuvre en vue d'assainir les économies locales et renforcer leur dynamisme. Toutes ces actions dérivent des politiques sectorielles sur la décentralisation et de la stratégie de lutte contre la pauvreté (PAC, PNIR, PLP, etc..)

Dans le cadre du développement durable, il y a lieu de souligner une amélioration de la base des connaissances des questions liées à l'environnement. Des actions concrètes méritent d'être engagées.

## **5. Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement international.**

D'importantes mesures ont été prises tout au long du IX<sup>e</sup> Plan pour s'inscrire dans cet objectif de long terme. Sur le plan diplomatique, notre pays a contribué activement aux travaux des grandes conférences organisées par les Nations Unies. Les résultats de celles-ci ont été pleinement pris en charge dans nos stratégies de développement, participant ainsi à la réalisation de leurs objectifs : Rio (PNAE), le Caire (PAIP2), Copenhague (PLP) ; New York (Enfance), Beijing (PNAF), etc....

Au niveau du continent, notre pays a contribué à la mise en place de la Commission Économique et Sociale (ECOSOC) de la Communauté Économique Africaine en 1996 chargée notamment de l'élaboration de projets et programmes de coopération et de développement économique et social inter et intra État africain. Le Sénégal a également ratifié l'acte constitutif de l'Union Africaine et joué un rôle actif dans l'élaboration du Plan NEPAD.

Ces dernières années, la dynamique d'intégration s'est accélérée dans le cadre de la coopération sous régionale au niveau de la CEDEAO bénéficiant du dynamisme de l'UEMOA. Les programmes conduisant à la création des marchés se sont accélérés ces dernières années.

Parallèlement, le Sénégal a renforcé sa coopération avec ses voisins, d'une part, dans le cadre de l'OMVS avec la création des sociétés d'exploitation SOGEM et SOGED et de l'OMVG, et d'autre part, avec l'adoption d'un programme minimum de mise en valeur des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal. Avec la Guinée Bissau, une agence de gestion et de coopération pour exploiter le gisement du Dôme Flore a été mise en place et la création de la société d'Exploitation du Transport International (SETI) pour l'exploitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako avec le Mali est en cours en 2001.

Malgré ces efforts en direction des pays voisins, le Sénégal reste particulièrement enclavé en raison des ruptures de charge quasi-impératives dans ses liaisons avec certains pays voisins ou des difficultés de transport à cause du mauvais état des routes. Cette situation a sans doute des conséquences négatives dans la consolidation de l'autonomie nationale qui passe au niveau économique par la création d'une économie compétitive avec une occupation rationnelle de

l'espace pour les entreprises et autres activités de production de biens et de services. Il n'y a malheureusement pas entre les régions une distribution équitable des services de transport, d'énergie, d'information, de fourniture d'eau potable et de services sociaux créant un désert économique à l'intérieur du pays. Seul, le téléphone reste accessible en tout point du territoire

## **8.2. Croissance encore insuffisante**

Le cadre macroéconomique sur la période du IX<sup>o</sup> Plan 1996-2001 était fondé sur la transformation de la reprise d'après dévaluation en un processus de croissance durable et forte dans un contexte d'inflation maîtrisée et d'amélioration des conditions de vie des populations.

A la fin du IX<sup>o</sup> Plan, l'économie a plutôt suivi le scénario tendanciel post dévaluation avec une mauvaise répartition des fruits de la croissance malgré une réorientation des dépenses budgétaires vers les secteurs sociaux en particulier l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau potable. Sur la période 1996/2000, le taux de croissance moyen du PIB s'est établi à 5,3%, le taux d'investissement moyen à 15,9%, le taux d'inflation maintenu à moins de 2%, un solde budgétaire hors dons qui commence à se dégrader en se situant à près de (-2%) et un solde courant hors dons atteignant près de -9%. Les performances auraient pu être plus importantes si ce n'était leur mise en œuvre timide ou la non exécution des réformes, mesures et actions retenues par le IX<sup>o</sup> Plan. Si l'objectif de viabilité financière de l'État a été atteint, il faut reconnaître par contre que la transformation en profondeur de la structure économique ne s'est pas opérée jusqu'ici. Les exportations, toujours basées sur des produits primaires dont les revenus fluctuent à la baisse, révèlent une faible adaptation de notre économie à la demande mondiale.

Si malgré la stabilité politique et la vigueur des réformes ces dernières années, les investisseurs restent méfiants. La raison est imputable notamment à l'inefficacité des facteurs de production à l'exclusion du téléphone, à la lourdeur des procédures administratives et judiciaires, au service élevé de la dette extérieure et surtout au poids excessif de l'État dans la vie économique. L'inefficacité des infrastructures occasionne des coûts qui réduisent les gains de compétitivité ; et le vecteur prix demeure encore rigide.

En matière de développement humain, des efforts importants ont certes été faits sur la période 96/2001, mais la situation reste préoccupante car les capacités nécessaires pour une croissance accélérée restent insuffisantes :

- le taux de scolarisation révèle que près de 7 enfants sur 10 fréquentent l'enseignement élémentaire, tandis qu'il est de 2 sur 10 pour le moyen, à peine 1 sur 10 pour le secondaire général et technique ;
- l'analphabétisme touche plus de la moitié des sénégalais ;
- le taux de mortalité, avec 18‰ reste très élevé avec des niveaux de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile se situant respectivement à 70‰, 81‰ et 145‰ et un taux de mortalité maternelle de 510 pour 100 000 naissances vivantes ;
- la morbidité demeure importante en raison de la subsistance de plusieurs maladies dont le paludisme ;

- la pauvreté touche près de 7 sénégalais sur 10 si l'on considère comme seuil 1\$ par jour et par personne occasionnant une forte inégalité dans l'accès aux ressources, l'exclusion sociale et l'insécurité ;
- la croissance démographique est élevée avec 2,7% malgré un léger recul de l'indice synthétique de la fécondité entraînant un doublement de la population tous les 26 ans dans un contexte de forte urbanisation mal maîtrisée ;
- la grande marginalisation des femmes qui accèdent moins à l'éducation et à la formation et à l'emploi salarié, persiste en déficit des efforts fournis ;
- la désarticulation des valeurs et mentalités en rupture avec les mécanismes et principes traditionnels fondés sur la solidarité et l'abnégation dans le travail au profit d'une culture universelle véhiculée par les médias occidentaux donnant une place de choix au mirage et à la facilité.

Durant le IX<sup>o</sup> Plan, le volume du financement destiné à l'investissement public n'a cessé de croître. Cette situation répond à l'option des pouvoirs publics à édifier les bases à long terme de la croissance en accélérant la mise en valeur des ressources humaines et l'implantation d'infrastructures d'appui à la production.

**Tableau 11 : Contenu en FBCF des investissements publics**

	Prévu (en milliards)	Réalisé (en milliards)	Taux en %	FBCF (administ.)	taux FBCF
1995	267,9	176,1	65,7	99,2	56,3
1996	273,7	178,7	65,3	151,2	84,6
1997	292,8	200,7	68,5	163,8	81,6
1998	318,8	216,4	67,9	196,9	91
1999	311,1	204,3	77,2	242,3	100,8
2000	368,0	221,7	60	193,2	87,1
2001	386,8	ND	ND	235,6	ND

**Source :** Bilan des investissements Publics DCEF et comptes économiques (DPS)

Le bilan des investissements publics sur la période 1995/2001 révèle que le taux de mobilisation des financements est relativement très faible même s'il tend à s'améliorer de même que le contenu en capital fixe. L'analyse de ces deux indicateurs et des disparités indique plusieurs contraintes ou insuffisances dont :

- la mauvaise gestion des programmes d'investissements publics depuis leur identification, conjuguée aux procédures lourdes de décaissement des financements qui explique le faible taux de réalisation ;
- le niveau élevé du taux de FBCF par rapport à la réalisation qui montre une certaine désarticulation entre les programmations financière et physique, parfois en raison des lois de finances rectificatives ;

- l'implantation physique des projets qui renforce les disparités régionales révélant ainsi l'ignorance du Plan National d'Aménagement du Territoire dans les critères de sélection des projets.

En matière de développement durable, l'amélioration de la base de connaissances des différents écosystèmes ne s'est pas accompagnée d'actions concrètes de renversement des tendances négatives. La forte pression sur les ressources naturelles des actions anthropiques ou climatiques constitue un facteur défavorable pour la durabilité de la croissance.

L'édification d'un État stratège marque le pas : la qualité du service public, la gouvernance locale et l'édification d'une justice équitable constituent notamment des domaines où des efforts doivent être menés. L'implication plus forte de tous les acteurs dans la vie politique a permis une nette amélioration des élections. Le pouvoir connaît une déconcentration avec la décentralisation qui renforce la responsabilisation des populations. De larges concertations avec les partenaires sociaux (patronat, syndicats de travailleurs, organisations paysannes) sont menées dans le cadre de différentes stratégies de développement.

# **PARTIE II : LES STRATEGIES DU X<sup>ème</sup> PLAN**

## CHAPITRE 9 : LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME

La définition des stratégies de développement ne peut s'effectuer sans prendre en compte les perspectives de développement à moyen terme. Il s'agit en particulier de la mondialisation persistante dans sa forme actuelle, des initiatives hardies prises tant au niveau régional que sous régional et des défis qui s'imposent en conséquence. On doit également considérer les atouts dont dispose la société sénégalaise et les germes de changements qui doivent être les leviers du développement à moyen terme.

### 9.1. Environnement International

#### 9.1.1 La mondialisation persistante

La mondialisation pourrait offrir des perspectives majeures de progrès à l'humanité, mais seulement à condition de renforcer les moyens de gouvernance. En effet, l'existence de marchés concurrentiels est peut-être la meilleure garantie de l'efficacité, mais pas forcément un gage absolu d'équité. Libéralisation et privatisation peuvent contribuer à l'établissement de marchés concurrentiels, mais ne sauraient les garantir. Par ailleurs, la "main invisible" ne peut sans interventionnisme promouvoir le développement humain. En effet, de multiples activités et de nombreux biens essentiels au développement humain s'exercent ou sont produits en dehors de ces marchés, et sont aujourd'hui menacés par les pressions de la concurrence mondiale. Des pressions budgétaires compriment les biens collectifs et réduisent la solidarité nationale. Enfin, l'environnement et les ressources naturelles restent menacés.

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, le défi de la mondialisation ne consiste pas à bloquer l'expansion des marchés mondiaux. Il s'agit plutôt de trouver les règles et les institutions permettant de renforcer les gouvernances locales, nationale, régionale et mondiale. Il importe de préserver les avantages que procurent les marchés et la concurrence mondiale en aménageant un espace suffisant pour l'épanouissement des ressources humaines, collectives et environnementales.

Pour relever ces nouveaux défis, les plans d'actions des conférences mondiales mettent en valeur une série de principes directeurs et des directives qui reflètent une nouvelle façon d'aborder la question du développement. Les politiques sectorielles ou les programmes nationaux s'en sont largement inspirés. Leurs versions, mises à jour par le biais de rencontres (comme Rio + 5 ou 10 ans) continueront à fonder les politiques sectorielles, visant à promouvoir le développement humain selon les principes suivants :

- **la personne humaine** doit être placée au centre du développement. Comme le bien-être dépend de plusieurs facteurs, il est essentiel d'adopter une stratégie du développement multidimensionnelle. Il faut donc fonder toutes les stratégies et politiques, de même que toutes les actions prises aux niveaux national, régional et international, sur une conception intégrée et globale du développement;
- **l'élimination de la pauvreté** : la satisfaction des besoins fondamentaux de tous et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, font partie des objectifs essentiels du développement. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques actives dans les domaines social et environnemental, promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et libertés fondamentales dans le cadre d'institutions démocratiques et sur la base d'une



participation très étendue. Il faut concilier de façon intégrée les objectifs de croissance économique et de progrès social dans une liberté plus grande ;

- **les investissements dans les domaines de la santé**, de l'éducation et de la formation sont d'une importance cruciale pour le développement des ressources humaines. Encourager activement l'autonomie et la participation au sein d'un système démocratique et pluraliste accroît les chances de parvenir au développement social, d'élargir les possibilités économiques, de les rendre égales pour tous, d'éviter l'exclusion et de surmonter les disparités qui favorisent les divisions dans la société, tout en respectant la diversité ;
- **l'amélioration de la condition de la femme**, notamment son émancipation, est une pièce maîtresse des efforts à accomplir pour parvenir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et écologique ;
- l'élaboration des politiques et programmes d'ajustement structurels doit tenir compte de la nécessaire **mobilisation de ressources additionnelles au profit des secteurs sociaux** qui souffrent le plus de déficit de financement. La promotion d'une croissance économique soutenue dépend de façon cruciale d'un environnement ouvert et équitable pour le commerce, les investissements et le transfert de technologie, ainsi que d'un renforcement de la coopération dans la gestion d'une économie mondialisée et dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques macro-économique sans sous-estimer l'importance d'un rôle actif des gouvernements dans l'élaboration des politiques sociales et environnementales ;
- **la nécessité d'accélérer le taux de croissance économique** en vue d'augmenter la base des ressources disponibles pour le développement et donc d'améliorer les transformations économiques, techniques et sociales pour l'élimination de la pauvreté. La croissance économique engendre les ressources financières, physiques, humaines et technologiques nécessaires pour répondre à la demande sociale et créer les conditions préalables à une coopération économique plus équitable au niveau mondial.

Dans le domaine des nouvelles règles régissant les échanges, l'Union Européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont conclu un accord à Cotonou en Juin 2000. C'est une nouvelle forme de partenariat basée sur la réciprocité qui va succéder à la Convention de Lomé à partir de février 2000. L'arrimage du Franc CFA à l'Euro depuis 1999 est aussi un facteur de développement des échanges entre la Zone Franc et l'Union Européenne.

### **9.1.2. Initiatives régionales hardies**

L'Union Africaine (UA) s'est concrétisée avec le Sommet de Lusaka de juillet 2001 qui marque sa naissance. Celle-ci se fera par la consolidation des cinq zones d'intégration déjà existantes à savoir : la CEDEAO, la CEMAC, la SADC, l'UMA et le COMESA. La nouvelle vision du développement des chefs d'État africains en réponse aux institutions de Bretton Woods est contenue dans ce qu'il est convenu d'appeler **le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**.

C'est un cadre stratégique global, exhaustif et intégré pour le développement socio-économique de l'Afrique. Il constitue une vision de l'Afrique, un relevé des problèmes du continent et un programme d'actions pour surmonter ces problèmes et atteindre les objectifs visés.

Ainsi, dans le NEPAD, les dirigeants s'emploient à promouvoir le renouveau, un nouveau départ et une orientation stratégique pour le continent au XXI<sup>ème</sup> siècle. Le NEPAD a pour ultime objectif de

combler le retard qui sépare l'Afrique des pays développés. Cette notion de fossé à remplir "bridging gap" est le cœur même du NEPAD. Il ne s'agit donc pas seulement de financer des projets tous azimuts mais de faire participer l'Afrique à l'économie mondiale, ce qui requiert à la fois des réformes en Afrique et l'assistance d'autres pays. Les domaines prioritaires identifiés par le NEPAD sont l'infrastructure, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les TIC et l'accès aux marchés développés.

En contrepartie des réformes promises, les pays développés doivent s'engager à fournir un minimum d'aide au développement et d'assistance financière et à faciliter l'accès de leurs marchés aux exportations africaines.

L'objectif fondamental du NEPAD est d'éliminer la pauvreté en Afrique et de mettre les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable pour mettre fin à la marginalisation de l'Afrique par rapport à la mondialisation en cours. Pour sa mise en œuvre, le NEPAD a été doté d'une structure de direction à trois niveaux :

- Le Comité de mise en œuvre des Chefs d'États et de Gouvernement comprenant 15 États, à raison de trois par sous-régions, détermine les politiques, les priorités et le programme d'action. Il se réunit trois fois par an et rend compte tous les ans au sommet de l'OUA/UA ;
- Le Comité directeur, composé des représentants personnels des cinq présidents qui ont engagé l'initiative (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria et Sénégal) met au point les termes de références des programmes et projets retenus. Il supervise le Secrétariat. Il est chargé de mettre au point, un plan stratégique de marketing et de communication aux niveaux national, sous-régional, continental et international ;
- Le Secrétariat, structure légère basée en Afrique du Sud, assure les fonctions de liaison et de coordination et celle d'administration et de logistique. Il fait faire les travaux techniques par les agences ou experts renommés du continent. Aussi plusieurs équipes de travail ont été formées et chargées de formuler dans le détail des programmes et projets spécifiques réalisables dans les domaines prioritaires.

Depuis 1987, les partenaires de l'Afrique sous la Direction de la Banque Mondiale avaient mis en place un forum de promotion de développement en Afrique sans la participation des bénéficiaires. Ce forum dénommé **Partenaire Stratégique pour l'Afrique** est un cadre informel regroupant les principaux bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour l'Afrique, traitant de questions de développement. Il sera désormais élargi aux pays africains et compte orienter son action sur les changements dans les pratiques des bailleurs et sur le suivi des progrès de l'aide publique au développement. Sur la base des priorités du NEPAD et des stratégies de réduction de la pauvreté, les partenaires comptent accroître les ressources affectées à l'Afrique sous forme d'appui budgétaire tout en respectant les projets et préoccupation des gouvernements, tout en respectant les principes de responsabilité, de transparence et d'obligation de résultats.

D'autres cadres de coopération se sont développés et se poursuivent au profit du continent avec le Japon et les USA. Le programme d'action de Tokyo issu de la première **Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD)** à l'initiative du Japon et des pays du Sud Est Asiatique, vise depuis 1993, à travers la coopération Sud-Sud, à relever les défis qui demeurent pour le développement de l'Afrique. A présent, il centre ses objectifs sur la réduction de la pauvreté sur la base de l'appropriation et du partenariat mondial. Il utilise des approches sectorielles fondées sur le renforcement de la coordination, la coopération et l'intégration

régionale, le renforcement des capacités, l'intégration des perspectives sexo-spécifiques et la gestion de l'environnement.

**L'African Growth and Opportunity Act (AGOA)** est un cadre créé par les USA pour favoriser les exportations de l'Afrique vers les États Unis. Mais à l'heure actuelle, seuls l'Ile Maurice et Madagascar arrivent à remplir les critères exigés sur les textiles et les vêtements. Le Sénégal doit faire des efforts d'amélioration en termes de qualité et de quantité des produits textiles pour profiter au maximum de cette opportunité.

Pour promouvoir les échanges sur le Continent, il a été mis en place **l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA)** et certains pays ont créé la **Conférence Internationale du Marché des Assurances (CIMA)**.

### 9.1.3. Initiatives sous-régionales redynamisées

L'expérience de l'UEMOA a conduit les pays de la CEDEAO, non membres de la zone franc, à s'engager, depuis la rencontre de Bamako (Mali) en 2000 à créer une seconde zone monétaire, ZMAO, d'ici 2003 qui doit converger vers l'UEMOA pour permettre la création d'une zone monétaire unique CEDEAO en 2004. Pour ce faire, un Institut Monétaire Ouest Africain (IMAO) sera mis en place en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En attendant, il est mis en circulation un chèque de voyage CEDEAO et décidé l'élimination progressive des barrières non tarifaires de nature monétaire et l'adoption de régimes de change basés sur les principes du marché. Au vu des résultats enregistrés pour la convergence des économies, une modification du calendrier sera nécessaire.

Au niveau de l'OMVS, le projet d'électrification va devenir effectif avec la fourniture d'électricité en Avril 2002 au Sénégal. Cette situation va engendrer une gestion plus rigoureuse de la ressource eau, ce qui réduira les volumes disponibles pour l'irrigation et l'alimentation bien avant l'opérationnalisation du projet de navigation. Par ailleurs, la gestion de l'environnement exige une bonne planification des crues. En ce qui concerne l'OMVG, d'importantes études sont en cours pour une mise en valeur efficiente du fleuve Gambie.

### 9.1.4. Contexte du X<sup>ème</sup> Plan

Le IX<sup>ème</sup> Plan avait pour ambition de placer l'économie sénégalaise sur un sentier de forte croissance dans un contexte d'émergence et de restructuration de l'espace de la concurrence et de coopérations régionale et internationale à l'extérieur. Il s'agit de répondre aux attentes des populations en terme de demande sociale forte dont la résolution est largement fondée par la décentralisation à l'intérieur. De plus, la préservation des ressources naturelles ajoute à la complexité de la prise en charge des enjeux économiques, sociaux et environnementaux aux niveaux macro-économique et sectoriel par une approche systémique.

En insistant sur l'importance de la productivité globale des facteurs et celle à accorder à la lutte contre la pauvreté, le IX<sup>ème</sup> Plan reposait déjà sur la relation entre croissance et développement. De cette approche, étaient ressortis les défis portant sur la compétitivité de l'économie, l'aménagement d'un espace attractif, l'édification d'un État-Stratège, le développement humain et le développement durable. Au regard des évolutions futures de l'environnement international, de la situation et des perspectives de développement du pays, ces défis restent actuels et méritent d'être mieux pris en compte pour que le pays puisse sortir de sa marginalisation économique.

Ces grands défis sont d'ordre économique, socio-culturel, démographique et environnemental. Ils

renvoient aussi aux axes stratégiques du NEPAD plus actuels que ceux de Sénégal 2015 comme le montre le tableau à la page suivante.

### **9.1.5. Défis actuels**

Face à un environnement de plus en plus concurrentiel, notre pays se doit de poursuivre la libéralisation, la déréglementation, l'ouverture des frontières et la restructuration du système productif pour se rendre moins dépendant des produits de base et élargir sa sphère de coopération dans une perspective de consolidation et de renforcement de la compétitivité de l'économie. La stabilité du cadre macro-économique et réglementaire, au regard des indicateurs en matière de finances publiques, d'inflation et surtout de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité des facteurs de production, bénéficie d'une attention importante des investisseurs.

En ratifiant les accords de Marrakech portant sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Sénégal incite les acteurs économiques à évoluer dans un contexte mondial en mutations qui a remis en question tout un ensemble de systèmes préférentiels et de pratiques considérées comme des entraves aux mécanismes normaux de fonctionnement des marchés. Ces mutations constituent sans nul doute, un des plus grands défis économiques pour les entreprises.

Dans cette optique, le choix d'une option en faveur de la libéralisation et de l'intégration à l'économie mondiale constitue un impératif pour restaurer la confiance et renforcer la capacité d'adaptation de l'économie aux règles du jeu international par la mise en œuvre de plusieurs conventions ou directives édictées notamment par l'O.M.C, l'U.E.M.O.A et d'autres instances compétentes.

Les dimensions macro-économique et réglementaire de la compétitivité ne présentent d'intérêt que si elles mettent en évidence leur caractère systémique ou structurel. L'analyse des déterminants de la compétitivité de l'économie sénégalaise révèle que l'appareil de production est peu compétitif même au plan national du fait de sa faible base technologique et managériale.

La demande intérieure est largement déconnectée de l'offre de produits locaux. L'État, à travers sa consommation et les normes dont il est le dépositaire, n'arrive pas encore à faire évoluer le comportement des entreprises vers des stratégies de diversification ou d'innovation et celui des ménages vers la consommation de produits locaux.

**Tableau 12 : Cohérence et traductions entre les enjeux, les défis et les axes.**

ENJEUX GLOBAUX	GRANDS DEFIS	AXES STRATEGIQUES	MOTS-CLES
<b>Mondialisation</b>	Accroître la compétitivité	Elever durablement la productivité globale de la nation, renforcer les exportations	Croissance, Concurrence, Libéralisation, Privatisation, Environ. Juridique et judiciaire, Stabilité, Financement, Partenariat, Règle du jeu international, OMC, UE/ACP (mise à niveau des entreprises)
<b>Partenariat / Intégration</b>	Comblent l'écart dans le domaine des infrastructures, de la science, de la technologie et de l'investissement	Consolider l'autonomie nationale et tirer parti des espaces de co-développement internationaux	Ouverture, Coopération/Partenariat, Désenclavement, Restructuration, Délocalisation/Attraction, UA, CEA, CEDEAO, UEMOA, Risque, Initiative, Sites, Service, PMI, Innovation, Taxation
<b>Gouvernance</b>	Edifier un État Stratège	Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité	Civisme, Dialogue social, Consensus, Contractualisation, Responsabilisation, Participation, Transparence, Capacités institutionnelles, Décentralisation, Déconcentration
<b>Système de culture</b>	Assurer le développement humain	Investir sur le capital humain, renforcer les aptitudes au développement, élargir la communication sociale	Enracinement et ouverture, Education, Formation, Qualification, Santé, Communication, Information, Femmes/Jeunes, Emploi
<b>Lieux de vie / Espace de vie</b>	Préserver les équilibres socio-démographiques et environnementaux	Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale	Environnement, Ressources naturelles, Eco-systèmes, Aménagement de l'espace, Sécurité alimentaire, Population, Aînés, Femmes, Jeunes, Petite enfance, Handicapés

Il apparaît donc clairement que la **compétitivité de l'économie nationale** dépend de sa capacité à stabiliser son cadre macro-économique, à soutenir son endettement et ses déficits, à libéraliser, à déréglementer et à garantir la libre circulation des facteurs de production. Cependant, les perspectives d'amélioration de la compétitivité par des stratégies d'ouverture et de libéralisation sont aussi limitées par la faiblesse du secteur privé. Dans ces conditions, l'aménagement de l'espace national pour le rendre attractif constitue un enjeu d'importance.

La promotion de l'esprit d'entreprise au niveau local, la capacité de l'État à canaliser les flux financiers et une réponse adéquate à la demande des firmes, organisations ou institutions, en quête d'implantation pour leurs projets, constituent des pistes de solution.

La qualité de l'aménagement de l'espace, une donnée majeure pour les investisseurs, ne peut réellement être prise en charge sans une vision globale et pertinente du développement régional reposant sur une répartition plus équilibrée des activités économiques et de la population entre les régions. L'effectivité d'une telle répartition permettrait l'organisation de sites industriels, technologiques, scientifiques là où l'initiative privée pourrait davantage se libérer, les capitaux circuler et les investissements se rentabiliser.

Il est bien établi que la main-d'œuvre bon marché, l'existence d'un code d'investissement ou l'existence d'institutions démocratiques ne sont pas les seuls critères d'implantation. Par contre, la capacité d'innovation, un niveau élevé de qualification, la qualité des infrastructures publiques, l'existence d'un consensus en faveur de l'investissement et de l'épargne, le coût des facteurs

techniques et enfin une armature urbaine dynamique, moderne et moins désarticulée sont plus déterminants dans la stratégie des firmes pour leur implantation dans un pays.

Au cours des dernières années, la mise en œuvre des réformes d'ordre économique, politique et social pour mieux s'insérer dans la mondialisation n'a pu bénéficier de la mise en œuvre d'un programme de bonne gouvernance visant la mise en place de mécanismes de participation, de transparence, de responsabilité, d'efficacité et de primauté du droit. Pourtant, l'État, interpellé sur les procédures pour optimiser les relations entre l'administration, les collectivités locales et l'U.E.M.O.A, se doit d'améliorer ses capacités stratégiques.

La mise en place d'un État stratège reste une priorité en raison de l'urgence attachée à l'amélioration de la qualité du service public et à la nécessité de gérer de manière optimale les enjeux nationaux (décentralisation, gestion publique de qualité, démocratisation) et internationaux (UEMOA , CEDEAO, NEPAD, OMC).

Pour les années à venir, la recherche de l'amélioration de la capacité d'absorption de l'État et celle de l'efficacité du capital public seront une préoccupation permanente. Les questions de coût, de qualité des infrastructures publiques au sens large, l'équité dans la répartition des revenus, les effets macro-économiques et la productivité du secteur public devront constituer des priorités.

Enfin une mise en œuvre efficiente de la politique de régionalisation et de décentralisation commande de repenser le système d'allocation des ressources publiques pour la satisfaction de la demande sociale et, par voie de conséquence, le système de planification aux niveaux national, régional et local. Il s'agira de rendre le système de planification plus ouvert aux autres échelons du domaine public (collectivités locales) de façon à accroître la visibilité des investissements publics.

Le développement humain a été une préoccupation constante des pouvoirs publics ces dernières années d'où l'affectation de ressources budgétaires conséquentes en direction de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable. Le capital humain joue un rôle central dans le processus de développement. L'amélioration de la capacité des populations à contribuer à l'accroissement des richesses et en tirer avantage nécessite qu'elles soient bien éduquées et en bonne santé. Les faibles performances des systèmes éducatif et sanitaire apparaissent comme un facteur explicatif déterminant de la déconnexion observée entre la croissance économique et le développement humain. La prise en charge de ce niveau ne doit pas être l'affaire de l'État tout seul, mais de toute la société.

Donner pleine satisfaction à la demande sociale suppose que les pouvoirs publics continuent d'agir simultanément sur les leviers démographiques et économiques. Le poids de la jeunesse, l'urbanisation de plus en plus rapide, l'inégale répartition spatiale de la population et des activités et l'insuffisante prise en compte du rôle et de l'importance des femmes dans le développement constituent des problèmes de développement majeurs. La réduction des taux élevés de mortalité maternelle et infantile et la mise en valeur des ressources humaines sont des préoccupations qui ne peuvent se résoudre qu'à long terme. Il convient de maîtriser la variable démographique en renforçant la sensibilisation sur les problèmes de population.

Le développement de la communication sociale, par la multiplication des canaux par lesquels la société échange ses expériences et se parle à elle même, contribuera à limiter au mieux les risques de fragmentation sociale et à renforcer la qualité, la diversité et la diffusion des produits culturels nationaux.

Les tendances auto-organisationnelles devraient être renforcées, pour aider à la valorisation de l'effort individuel, au développement de la culture d'entreprise et à la réhabilitation des métiers manuels.

En tout état de cause, les leviers d'actions que constituent la communication et le système éducatif peuvent contribuer au changement des mentalités, même s'il est dans leur nature de ne produire leurs pleins effets qu'à long terme.

Dans un pays devenant de plus en plus urbain, les villes intermédiaires de dimension humaine devraient constituer des ferments de rééquilibrage des rapports ville-campagne et de réorientation des réseaux d'échanges tant vers l'intérieur que vers la sous-région. La ville, qui deviendra le principal cadre du développement humain, pourrait prendre appui sur les capacités auto-organisationnelles et sur l'éducation des jeunes au développement humain pour cultiver le sentiment d'appartenance à une société sans exclus. C'est pourquoi, l'impérieuse nécessité, d'améliorer la justice sociale et le bien-être de la population pour réconcilier la croissance économique et le développement durable, a conduit l'État à accorder une place encore plus importante aux secteurs sociaux dans les priorités gouvernementales.

Comme indiqué dans le IX<sup>ème</sup> Plan, le développement durable est un objectif multidimensionnel d'ordre macro-économique et suppose la mise en œuvre de politiques globales. Les objectifs de création de richesses ne doivent pas se réaliser au détriment de l'équilibre de l'environnement. Il s'agit de concilier dans les stratégies les impératifs de court terme et les possibilités de croissance pour les générations futures. L'environnement fait partie du stock de capital qui permet d'assurer le développement durable et sa surveillance mérite autant d'attention que les usines, les machines et les routes. Pour attester de l'importance qu'il accorde à la sauvegarde de son patrimoine naturel et son désir de le transmettre aux générations futures, le Sénégal a souscrit à toutes les conventions internationales pour la protection de l'environnement.

Les risques d'épuisement des stocks ichthyologiques, de la couche fertile de terre arable et de forêts, conjugués à la prolifération des rejets et déchets industriels et domestiques, ainsi que la progression alarmante de la pollution de l'air et de l'eau constituent les phénomènes environnementaux majeurs au Sénégal.

Les problèmes de développement durable varient aussi en fonction de la qualité des écosystèmes. Dans les zones à potentiel de production agricole élevée mais à rendement faible règne souvent l'insécurité alimentaire du fait d'une mauvaise utilisation des ressources naturelles.

#### **9.1.6. Atouts de la société sénégalaise**

Pour relever les défis qui se présenteront au cours du X<sup>ème</sup> Plan, le Sénégal dispose de plusieurs atouts qui peuvent être analysés à travers l'environnement socio-politique et institutionnel, les ressources humaines, le secteur productif et d'appui à la production.

##### **9.1.6.1. Atouts généraux de la société sénégalaise**

Caractérisé par une stabilité politique fondée sur une longue tradition de démocratie, le Sénégal a pu réaliser une alternance pacifique, ce qui témoigne de la maturité des acteurs politiques et du peuple sénégalais. En outre, l'existence de groupes associatifs assez dynamiques et mobilisables peut être

mis à profit pour des actions tendant à orienter les valeurs et mentalités vers une dynamique de développement.

L'environnement institutionnel est marqué par de nombreuses réformes qui ont fini par promouvoir un esprit de concurrence et le goût du risque. Ainsi, les acteurs commencent à adopter de nouveaux comportements et sont plus sensibles aux signaux du marché, ce qui est de nature à renforcer le secteur privé.

Le pays dispose, en matière de ressources humaines, d'une main-d'œuvre à grande capacité d'assimilation et d'adaptation et de l'existence d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) expérimentées dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. L'esprit d'entreprise se développe avec le nouveau dynamisme du secteur privé, caractérisé par l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et le développement des mouvements associatifs.

Les atouts du Sénégal qui pourraient servir de socle au développement du secteur productif sont nombreux avec l'existence de potentialités appréciables dans les domaines agricole, halieutique, forestier et minier et les acquis de la recherche.

La mise en service effective des infrastructures hydroélectriques en 2002 (barrage de Manantali) peut largement faire baisser la facture pétrolière du Sénégal.

#### **9.1.6.2. Atouts spécifiques**

Au niveau agricole, plusieurs types de cultures sont possibles dans l'année. L'existence de superficies cultivables non encore utilisées constitue un réel avantage pour le développement des activités. La maîtrise de l'eau du fleuve Sénégal offre de grandes potentialités de développement agricole avec 240 000 hectares qui peuvent être aménagés dans la vallée du fleuve Sénégal.

Dans le sous-secteur de la pêche, outre l'importante disponibilité des ressources halieutiques, il existe d'autres atouts sur lesquels le Sénégal peut compter, à savoir l'existence de marchés attractifs porteurs et la grande expertise des pêcheurs Sénégalais.

Dans le sous-secteur industriel, l'existence de ressources minières et énergétiques relativement importantes mérite d'être soulignée.

Au niveau de l'artisanat, les atouts sont considérables. Parmi ceux-ci figurent, entre autres, la grande capacité d'absorption de main-d'œuvre et l'offre de produits très variée et accessible aux populations à faible pouvoir d'achat. L'artisanat est également un creuset pour l'apprentissage et la formation permanente des jeunes. Dépositaire du patrimoine artistique et culturel, il constitue en soi un facteur important pour le sous-secteur du tourisme. Ce dernier dispose de réelles potentialités et d'une compétitivité accrue depuis la dévaluation du Franc C.F.A.

Le secteur d'appui à la production dispose aussi d'atouts importants dans de nombreux sous-secteurs. Dans le domaine des télécommunications, un réseau fiable, connecté aux systèmes d'informations internationaux comme l'internet, couvre bien le territoire national. Dans le sous-secteur hydraulique, il existe d'importantes ressources en eaux souterraines dont l'exploitation actuelle ne représente qu'une faible partie du potentiel exploitable. Un autre atout du sous-secteur réside dans la densité du réseau hydrographique, constitué principalement d'une part par les cours d'eau internationaux que sont les fleuves Sénégal et Gambie et d'autre part, par le fleuve



Casamance et la dépression du lac de Guiers. Plusieurs ouvrages (surtout les barrages de Diama et de Manantali) participent de la valorisation de ce réseau.

## **9.2. Germes de changement**

Sur le plan international, l'harmonisation des politiques économique et monétaire au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la perspective de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise à combler les disparités fondamentales par rapport aux pays développés grâce à des investissements massifs et lourds dans les secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, constituent les meilleurs atouts d'intégrations sous-régionale et régionale.

Sur le plan national, la libéralisation de l'économie devra se renforcer avec l'avènement d'un régime libéral, ce qui, à coup sûr, va contribuer à l'accélération des privatisations et la généralisation de la concurrence dans tous les secteurs d'activité. En outre, le regain d'activités des groupements féminins en ville et en campagne, ainsi que le développement de l'initiative privée à travers l'auto organisation favorisent la relance de la production locale.

Au niveau démographique, la réduction de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) marque le début de la réduction du taux de croissance de la population. En même temps, l'économie vient de renouer avec des taux qui représentent le double du croît démographique, ce qui conduit à la hausse du revenu par tête.

## **CHAPITRE 10 : VISION DU NEPAD ET SCENARIO DE CROISSANCE DU X<sup>o</sup> PLAN**

La mise en œuvre des orientations stratégiques du IX<sup>o</sup> Plan a permis à l'économie de réaliser des taux de croissance de plus de 5%. Ce résultat est la conséquence d'un effort rigoureux de rationalisation de la gestion du pays avec une articulation plus impérative entre le cadrage macroéconomique et les politiques sectorielles en cohérence avec les objectifs du Plan. Les bonnes performances obtenues résultent surtout de :

- La bonne maîtrise des finances publiques à la faveur de l'amélioration des gains de compétitivité nés de la dévaluation et de la bonne allocation des ressources budgétaires entraînant la viabilité financière depuis 1998 ;
- La systématisation des politiques sectorielles donnant une vision claire à moyen terme des décideurs en cohérence avec les objectifs du Plan et du cadre macroéconomique ;
- L'élargissement de la communication sociale entre les pouvoirs publics et les acteurs de développement grâce à des mécanismes de participation et de consultation sur les politiques et programmes publics ;
- La qualité de la politique monétaire et des réformes macroéconomiques et structurelles qui ont permis une amélioration de l'équilibre extérieur.

Cependant, le niveau des performances aurait dû être meilleur si les secteurs de l'Agriculture et de l'énergie notamment, avaient suivi la dynamique d'ensemble. De même, des retards importants sont apparus dans la mise en place et surtout dans l'exécution des programmes d'investissement. Cette situation s'est répercutée sur le volume des investissements qui s'est toujours situé en deçà des prévisions avec un faible contenu en capital. Par ailleurs, d'importants projets n'ont jamais pu voir le jour durant la période du IX<sup>o</sup> Plan ou ont été abandonnés ou partiellement exécutés (Canal du Cayor, PDRG, Ceinture Verte, Technopole et Vallées Fossiles, PNBG). En définitive, le scénario du IX<sup>ème</sup> Plan, malgré des acquis certains, n'est pas suffisamment performant pour faire face aux nouveaux paradigmes du développement que sont la compétitivité et le développement humain durable.

### **10.1. Cadre de référence du X<sup>ème</sup> Plan et les axes stratégiques du NEPAD**

L'objectif global du X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social est de réaliser une croissance forte et durable dans un contexte de réduction de la pauvreté et de bonne gouvernance pour la période 2002-2007. Au regard des performances du IX<sup>ème</sup> Plan, le sentier de croissance sur la période à venir doit être plus ambitieux en vue de faire du Sénégal un pays émergent. Cette ambition s'exécute dans un environnement international de plus en plus concurrentiel et à un moment où le développement du continent devient une préoccupation majeure des plus hautes autorités africaines et de la communauté internationale. Elle prend en compte l'étude prospective "Sénégal 2015" et s'articule autour des orientations du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans les politiques nationales.

Les axes stratégiques de "Sénégal 2015" relatifs à la productivité globale de la nation, la dynamique de responsabilité et de solidarité, le système éducatif, l'essor urbain, l'économie rurale et à la

coopération internationale ont servi de cadre pour les stratégies du VIII<sup>ème</sup> et du IX<sup>ème</sup> Plan de développement. Ils ont effectivement contribué à relever les défis de la compétitivité de l'économie, de l'attractivité de l'espace national et du développement humain durable. Ces axes stratégiques devraient être actualisés pour tenir compte du renouvellement de la réflexion sur la problématique du développement dont le Plan OMEGA d'abord puis le NEPAD sont porteurs.

Le NEPAD est l'un des paris les plus exaltants des dirigeants africains fondé sur une vision commune et une conviction ferme et partagée. Il repose sur leur volonté fortement affirmée d'éradiquer la pauvreté et de placer leurs pays individuellement et collectivement sur la voie d'une croissance et d'un développement durable, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales<sup>1</sup>. Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de conditions doivent être remplies à savoir l'instauration de la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance économique et des entreprises.

Sortir le continent du malaise du sous développement et de la marginalisation exige que tous les pays individuellement et collectivement prennent en charge ces défis. L'intérêt que porte la Communauté Internationale au continent a favorisé un potentiel de ressources importantes, y compris le capital, la technologie et les compétences humaines pour renverser la tendance actuelle. Pour mobiliser ces ressources et les utiliser correctement, un leadership courageux, imaginatif et vraiment résolu demeure essentiel afin d'améliorer les conditions de vie et de promouvoir un partenariat mondial fondé sur la responsabilité conjointe et l'intérêt mutuel.

Un engagement de la part des gouvernements, du secteur privé et d'autres institutions de la société civile à une intégration de toutes les nations dans l'économie et dans la vie politique mondiale est nécessaire. Cela exige la reconnaissance de l'interdépendance mondiale en ce qui concerne les marchés, la base environnementale, la migration transfrontalière, une architecture financière mondiale qui récompense la bonne gestion socioéconomique et une gouvernance mondiale qui reconnaisse un partenariat entre tous les peuples. Il est clair qu'en l'absence de règles mondiales justes et équitables, surtout dans le domaine du commerce, des finances et de la technologie, la mondialisation ne bénéficierait qu'aux plus puissants.

Sur le continent, la démocratie gagne du terrain, soutenue par l'Union Africaine qui s'est montrée résolue à gérer les conflits et à censurer toute déviation par rapport à la norme. Il s'y ajoute l'implication de plus en plus grande de la société civile, y compris les associations de femmes, la jeunesse et les médias indépendants.

Tous les pays africains sont résolus à atteindre les objectifs de coopération et d'intégration économique au niveau régional et continental en vue de consolider le redressement économique et de renforcer les avantages de l'interdépendance mutuelle.

Face à ces évolutions, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée en septembre 2000, confirme l'engagement de la Communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique à lutter contre le sous développement et la marginalisation. Elle souligne également son soutien à la prévention des conflits et à la création de conditions de stabilité et de démocratie sur le continent ainsi qu'aux défis clés de l'éradication de la pauvreté et des maladies. Elle attire l'attention sur l'engagement de la communauté mondiale à accroître le flux de ressources vers l'Afrique, améliorant les relations dans le domaine de l'aide, du commerce et de la dette entre l'Afrique et le reste du monde. Le NEPAD constitue donc un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde. Il vise une croissance annuelle moyenne du produit intérieur Brut (PIB) de plus de 7% pour s'y

---

<sup>1</sup> Introduction NEPAD octobre 2001

maintenir pendant les quinze prochaines années et compte réaliser les objectifs convenus en matière de développement international.

Pour réaliser ces objectifs, les pays africains devront assumer en commun un certain nombre de responsabilités :

- Consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour restaurer et maintenir la paix ;
- Promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme partout en établissant des normes claires de responsabilités, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national ;
- Restaurer et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier, en mettant au point des normes et cibles appropriées en matière de politiques monétaires et budgétaires et en instaurant des cadres institutionnels adéquats pour en assurer la réalisation ;
- Instaurer des cadres juridiques et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers, pour assurer l'audit des compagnies privées comme du secteur public ;
- Revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé, en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies contagieuses ;
- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant des activités lucratives grâce à un accès plus facile au crédit et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays ;
- Renforcer la capacité des États d'instituer et de faire respecter la législation et de maintenir l'ordre ;
- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux comme de l'exportation.

En s'inspirant des axes stratégiques du NEPAD, le X<sup>o</sup> Plan s'est fixé les huit (8) orientations stratégiques suivantes :

**OS 1 : Miser sur les ressources humaines pour élever la productivité et renforcer le développement humain durable ;**

**OS 2 : Améliorer la gouvernance publique et privée pour bâtir un État-stratège et accroître la transparence ;**

**OS 3 : Faire de la région un pôle de développement ;**

**OS 4 : Mettre en place des infrastructures de qualité pour accroître les flux d'investissement privé ;**

**OS 5 : Créer une dynamique interne au système productif pour dégager des surplus exportables ;**

**OS 6 : Accélérer les efforts d'intégration sous régional, construire l'Union africaine et tirer profit des autres cadres de coopération ;**

**OS 7 : Poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement ;**

**OS 8 : Appuyer les efforts d'intensification et de diversification de la production pour sécuriser les revenus du monde rural.**

Ces orientations stratégiques interpellent pour l'essentiel l'État en tant que facilitateur mais doivent également être prises en charge par d'autres acteurs de la société. Le rôle stratège de l'État, dans ce contexte, doit être une réalité. En raison de leur interdépendance, la mise en œuvre des orientations stratégiques exige une synergie dans les interventions pour réaliser le cadrage macroéconomique prévu.

## **10.2. Cadrage macroéconomique sur la période du X<sup>eme</sup> plan (2002-2007)**

Après avoir réalisé pendant une période de sept ans un taux de croissance moyen de 5%, l'économie doit passer à un palier supérieur pour assurer à notre pays ses ambitions de pays émergent. Il s'agira de renforcer les réformes d'ordre structurel et la libéralisation de l'économie en vue de permettre à chaque acteur du développement d'exploiter au mieux ses capacités productives dans un cadre macroéconomique de qualité. Dans l'immédiat, il s'agira de :

- Poursuivre les réformes macroéconomiques et structurelles en vue de consolider la croissance économique pour une relance plus vigoureuse et plus équilibrée, de manière durable ;
- Poursuivre les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, déjà initiés durant le IX<sup>eme</sup> Plan ;
- Renforcer la synergie entre l'administration et le secteur privé dans la réalisation de nos objectifs de développement ;
- Réaliser dans les meilleurs délais les grands projets du Chef de l'État dont les investissements contribueront à doper l'économie ;

- Maintenir à tout prix la crédibilité financière du pays pour mieux drainer les financements nécessaires aux investissements, notamment privés;
- Restaurer la qualité de service de la Société Nationale d'électricité qui constitue de nos jours la contrainte majeure à la compétitivité et améliorer la performance des infrastructures notamment, le Port, les Chemins de Fer et les Aéroports ;
- Renforcer la promotion des investissements en direction des firmes à la recherche d'implantations rentables et, de manière générale, adopter une stratégie de captation des activités fortement internationalisées notamment dans le secteur des services ;
- Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles du pays par l'éradication de l'analphabétisme, l'appropriation des technologies de pointe, la refonte des structures administratives et l'élimination des pesanteurs culturelles.

La mise en perspective du programme d'investissement et d'actions tout au long du X<sup>ème</sup> Plan (2002-2007), décliné ci-dessous, permet de retenir un taux de croissance moyen au moins supérieur à celui prévu dans le cadre du NEPAD.

Pour ce faire, **le Secteur Primaire** devra, au cours du X<sup>ème</sup> Plan, augmenter de plus de 8% en moyenne annuelle pour accroître le revenu par tête en milieu rural où le phénomène de pauvreté est massif. Des réformes vigoureuses et profondes devront être engagées pour imprimer aux différents sous-secteurs des niveaux de croissance dépassant largement le double du croît démographique en milieu rural.

Le **Secteur Secondaire**, bénéficiant des effets des grands projets et de l'impact du primaire, va se retrouver avec un taux moyen de 10% sur la période considérée. Le secteur tirera également profit de la qualité des réformes structurelles notamment dans le secteur de l'énergie et des mesures incitatives visant à renforcer le secteur privé et à améliorer l'environnement de production.

Le **Secteur Tertiaire** va augmenter en moyenne de plus de 8%, grâce à la promotion de tous les secteurs de services dopés par le développement rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le tourisme.

Un tel scénario de croissance permet de réaliser une croissance par tête apte à contenir, voire à éradiquer la pauvreté dans un contexte de répartition équitable des fruits de la croissance. La réalisation de ce sentier de croissance suppose :

- La poursuite du relèvement du taux d'investissement de 19,3% en 2001 à 29,3% en 2007 grâce à une politique d'incitation permettant au secteur privé d'être au centre de la création de la richesse alors que l'État se limite à mettre en place des infrastructures structurantes de qualité, à accroître ses efforts de mise en valeur des ressources humaines, à accélérer son désengagement et à instaurer un climat propice aux affaires ;
- La croissance des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette avec la réduction des taux de fiscalité : la pression fiscale sera ainsi portée de 17,4% en 2001 à 20,4% en 2007 ;

- La maîtrise du taux d'inflation intérieure en deçà de 2% durant le X<sup>ème</sup> Plan grâce à la poursuite de la gestion rigoureuse de la monnaie et un accroissement de la productivité de la main d'œuvre plus rapide que celui des coûts salariaux ;
- L'effort d'exportation passant de 32,4% du PIB en 2001 à 40% en 2007 grâce aux dispositifs d'incitation à l'exportation alors que la structure d'importation évoluera favorablement au profit des biens d'équipement ;
- Les ratios d'endettement devront tous connaître un fléchissement à la baisse sur toute la période ;
- La mise en place d'infrastructures de transport modernes entre Dakar et Bamako doit constituer une priorité pour désenclaver le pays par rapport au reste des États membres de l'UEMOA, en plus des mesures diligentes visant à améliorer la compétitivité du Port de Dakar pour faciliter l'exportation ;
- La promotion des secteurs identifiés après l'inventaire des potentialités de développement dans une dynamique de grappes pour tirer profit des effets multiplicateurs des domaines prioritaires.

### **10.3. Politique Budgétaire**

L'objectif constant de la politique budgétaire est de dégager une épargne publique pérenne en vue de mieux prendre en charge la demande sociale et établir des infrastructures de qualité pour l'appui à la production. Cette politique continuera de s'inscrire dans le cadre de la surveillance multilatérale au niveau de l'UEMOA, volet important du pacte de convergence de solidarité et de croissance. En même temps, notre pays restera fidèle à ses engagements dans ce domaine au niveau de la CEDEAO.

L'amélioration des recettes fiscales se fera en augmentant le rendement fiscal et en élargissant l'assiette, notamment dans le secteur de la distribution. Des mécanismes sont en train d'être mis en place dans ce sens avec la création des centres de gestion agréés pour accompagner le secteur informel et l'ouverture d'un Centre des grandes entreprises au niveau de la Direction des Impôts et Domaines pour un meilleur suivi des grandes entreprises qui génèrent l'essentiel des recettes fiscales.

Dans la même foulée, l'informatisation de la Direction Générale des Impôts et Domaine et de l'ensemble des régies financières en cours va améliorer grandement l'efficacité de l'administration fiscale. En plus de l'amélioration du recouvrement des recettes, il sera procédé à la réduction du champ d'application des exonérations grâce à l'adoption au sein de l'UEMOA d'une liste commune et unique des biens et services non assujettis à la TVA. L'objectif en matière de pression fiscale est d'atteindre d'au moins 20% en 2007.

Au niveau des dépenses publiques, les acquis en matière des dépenses courantes (celle de la masse salariale surtout), doivent être consolidés. L'allocation des ressources doit reposer sur des critères de rentabilité et d'efficacité de manière transparente. Il importe également de renforcer l'articulation entre le fonctionnement et l'investissement en vue de généraliser l'approche budget par objectifs. Une telle évolution exige une réforme institutionnelle de la chaîne de dépenses avec la redéfinition des missions et du rôle de la Direction du Budget pour en faire l'unique organe de gestion des budgets.

En matière d'endettement, l'option de ne recourir qu'aux financements concessionnels sera maintenue afin de réduire le poids de la dette publique externe sur les finances publiques. A l'exception des crédits commerciaux destinés à financer les importations, le Gouvernement ne contractera pas et ne garantira pas non plus des emprunts non concessionnels. Les procédures des dépenses publiques doivent être revues en vue de mieux s'adapter aux exigences de la gestion des budgets par objectifs. Pour être plus efficace, le système de programmation triennale des investissements publics devra être amélioré grâce au renforcement des capacités d'évaluation et de suivi des projets et programmes et à la rationalisation des allocations des ressources budgétaires.

La mise en place d'infrastructures requiert des ressources importantes que l'État, par ses approches traditionnelles, ne pourra mobiliser. De plus, comme le binôme crédit-aide continue d'entraver le développement de l'Afrique en général en raison de l'impasse de la dette, le partenariat État/privé doit être développé. La capacité de proposer des projets de qualité et rentables s'impose pour réussir ce pari.

#### **10.4. Politique Monétaire et Financière**

Ces dernières années, la politique monétaire est caractérisée par une flexibilité des instruments de la gestion monétaire : politique de taux d'intérêt ajustable, recours au mécanisme des réserves obligatoires, accroissement du rôle du marché monétaire, contrôle plus strict des banques commerciales, etc. Cette politique devra être poursuivie avec la suppression du financement des trésors publics pour sauvegarder davantage la valeur de la monnaie. Ainsi la politique de la monnaie et du crédit restera prudente et compatible avec les objectifs de balance de paiements, d'inflation et de croissance.

L'importance des besoins de financement dans un contexte de croissance soutenue requiert de la part du système bancaire une politique plus active de mobilisation de l'épargne intérieure. Il importe également de redynamiser la Poste dans son rôle de collecte d'épargne et de renforcer le Système Financier Décentralisé en développant son réseau tout en améliorant son efficacité.

Mais, tirer un meilleur profit de ces institutions plus proches des bénéficiaires, demande l'élaboration et l'adoption d'une politique globale viable de financement du système productif. Une large complémentarité doit s'établir entre les systèmes bancaire et financier décentralisés en vue d'éviter des distorsions dans la distribution des crédits.

En ce qui concerne la bourse régionale, il est urgent de redynamiser l'antenne de Dakar grâce au développement de l'actionnariat populaire. Cet objectif requiert une stratégie de privatisation accordant une part aux épargnants nationaux, mais également le recours par l'État à des emprunts auprès de la BRVM.

Pour ce qui est de l'endettement extérieur de l'État, il s'agira de mobiliser des ressources à des conditions très douces. Cette situation s'impose davantage au Sénégal qui est éligible à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

La politique de libéralisation du système bancaire et financier doit être renforcée en vue de favoriser la mobilisation de ressources intérieures suffisantes et nécessaires pour le financement des investissements productifs. Il importe de renforcer l'intégration du système de financement et de le porter à la connaissance des opérateurs économiques nationaux.

#### **10.5. Balance des Paiements**



L'État s'attellera à améliorer la qualité du déficit commercial en encourageant l'importation de biens d'équipement et de biens intermédiaires au dépend des biens de consommation. Il demeure essentiel de renforcer la densification de la production et sa compétitivité en vue de résorber progressivement ce déficit structurel. Dans la même perspective, des mesures devront être prises pour que la balance des services soit favorable à notre pays. Pour les transferts sans contrepartie, ils continueront à progresser en raison de l'importance de la population migrante qui se spécialise de plus en plus.

Les capitaux nets continueront d'être excédentaires en raison de l'éligibilité de notre pays à l'initiative PPTE, aux modes de financement des grands projets et surtout à l'attraction des investissements directs étrangers qui bénéficient d'un cadre plus incitatif et des mesures de privatisation.

## CHAPITRE 11 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES POLITIQUES NATIONALES

Le renforcement de bases à long terme du développement devra se traduire par l'adoption de stratégies sectorielles pour élargir les bases de la production, l'amélioration de la qualité et de la couverture des infrastructures physiques, la valorisation du capital humain, la saine gestion des ressources naturelles, la consolidation des bases infrastructurelles et institutionnelles permettant au Sénégal de rester à l'avant garde de l'intégration régionale et enfin l'amélioration de la qualité de l'intermédiation financière.

C'est cette perspective que visent les orientations stratégiques qui constituent le principal output du Plan. Ce sont des options fortes et majeures de développement permettant d'articuler sur le moyen terme, les objectifs des politiques et les moyens de peser sur l'évolution de la société. L'élaboration de ces orientations s'est effectuée selon une démarche systémique qui privilégie les synergies entre secteurs et grande thématique du développement en lieu et place de l'approche sectorielle.

Par nature, il n'y a pas de hiérarchie et de séquences dans la mise en œuvre des orientations stratégiques qui s'effectue à travers les politiques sectorielles (objectifs spécifiques, projets programmes). Cette absence de séquences témoigne de la forte synergie entre les différentes orientations stratégiques. Cependant, par souci d'opérationnalisation, l'on peut choisir une porte d'entrée en partant de l'orientation stratégique diffusant le plus d'externalité positive. L'examen de ce tableau montre que la mise en œuvre des OS1, OS8, OS5 et OS4 ont des effets multiplicateurs importants dans l'économie. Ce qui permet de définir une hiérarchie dans la priorité des actions à la lumière du tableau suivant :

	OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6	OS7	OS8	TOTAL
OS1		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	21
OS2	XX		XX	XX	XX	XX	XX	XX	14
OS3	XX	X		XX	XXX	X	X	XX	12
OS4	X	X	XXX		XXX	XXX	X	XXX	15
OS5	XXX	XX	XXX	XXX		X	X	XXX	16
OS6	X	X	X	XXX	X		XX	X	10
OS7	X	X	XX	X	XX	X		XXX	11
OS8	XXX	X	XXX	XXX	XXX	X	XXX		17
TOTAL	13	10	17	17	17	12	13	17	

**Forte synergie : xxx, Moyenne synergie : xx, Faible synergie : x ; la synergie est définie comme conditionnalité et catalyseur de la mise en œuvre d'une orientation stratégique.**

Dans ce chapitre, des politiques et des lignes d'action sont déclinées pour chaque orientation stratégique afin de mieux guider l'élaboration des politiques sectorielles et des Plans Régionaux de Développement Intégrés (PRDI). L'articulation des politiques nationales à ces orientations est essentielle pour prolonger l'approche systémique et la synergie d'ensemble dans la mise en œuvre des programmes. Cette démarche globale permet d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles tout en tirant profit des importants effets multiplicateurs attendus.

Ces orientations stratégiques visent, à la lumière du NEPAD, à combler tous les déficits observés entre l'offre et la demande sociale. La prise en charge des lignes d'actions par tous les acteurs est une nécessité pour inscrire l'économie dans un sentier de forte croissance apte à réduire la pauvreté.

### **OS 1 : Miser sur les ressources humaines pour élever la productivité et renforcer le développement humain durable**

Dans un pays comme le Sénégal, les ressources humaines constituent un facteur de production disponible sans limite. Pour qu'elles constituent le socle de toute action de développement, il est indispensable, ainsi que le préconise le NEPAD, de les valoriser par le biais de l'éducation et de la formation et de porter une attention particulière aux soins de santé. La décision d'investir dans une localité prend en compte la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et à bon marché pour les secteurs en question. En effet, la main d'œuvre qualifiée réduit les coûts des firmes qui sont à la recherche des lieux de production qui garantissent les coûts les plus faibles et des lieux de commercialisation qui disposent de meilleurs pouvoirs d'achat. Plusieurs expériences de développement montrent que le pari sur les ressources humaines permet de bénéficier des processus de délocalisation industrielle en cours avec la globalisation de l'économie. Le profil de la population sénégalaise marqué par une prédominance de la jeunesse le prédispose à atteindre les objectifs de scolarisation totale à l'horizon 2015 et d'élargissement de l'enseignement secondaire fixé par le Gouvernement. Notre système éducatif doit intégrer et respecter les valeurs et les structures traditionnelles (daraa, école arabe) pour mieux s'insérer dans son corps social et jouer un rôle approprié dans le contexte de la mondialisation. La formation professionnelle devrait s'élargir et irriguer toutes les sphères et tous les ordres d'enseignement. Pour la santé, le Gouvernement cherche à prévenir les risques sanitaires, et à renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il vise à disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins et à assurer l'appui nécessaire au développement durable de soins de santé efficaces, assurer l'éducation sanitaire et réduire l'impact des maladies qui pèsent sur les personnes les plus pauvres.

Le rythme d'évolution de la population doit épouser celui de la création des richesses de l'économie afin d'éviter de creuser les déficits publics et de réduire les flux financiers destinés aux secteurs sociaux. La déclaration de politique de population intègre la nécessité de maîtriser le taux de croissance démographique par une campagne d'information et de sensibilisation visant à assurer le bien être familial. L'État doit être capable de mettre en place des infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement et de mettre à la disposition des populations un ensemble de services sociaux indispensables pour assurer un développement humain et lutter contre la pauvreté. Une solidarité nationale active doit s'organiser au profit des populations vulnérables en vue de renforcer leurs capacités productives et de rétablir l'équité sociale. Il s'agit, en définitive, d'éviter aux populations démunies de perdre toute possibilité de réinsertion. Cette orientation stratégique est en parfaite harmonie avec le challenge lancé dans le domaine de la santé et de l'éducation par le NEPAD. Des éléments de stratégies sont présentés pour tous les secteurs concernés en plus des lignes d'actions.

**Les projections démographiques** faites dans le cadre de la déclaration de la politique de population actualisée font ressortir une population qui sera proche de 11,8 millions d'habitants en 2007 avec une prédominance des femmes. Le taux de croissance démographique, malgré les efforts de maîtrise de son croît reste toujours supérieur à 2 %. Ce scénario propose de porter le taux de prévalence contraceptive de plus de 16% et de faire baisser les taux de natalité et de mortalité en les ramenant respectivement de 47,6 pour mille et 17,7 pour mille en 1998 à près de 36,6 pour mille et 10,1 pour mille en 2007. La mise en œuvre de la nouvelle déclaration de la politique de population constitue le cadre stratégique de la réalisation de ces objectifs.

La population urbaine devra s'accroître pour atteindre 5,857 Millions en 2007, soit près de 45% de la population totale. L'espérance de vie sera proche de 59 ans avec 57,8 ans pour les hommes et 58,9 ans pour les femmes. La population scolarisable reste importante de même que celle en âge de travailler. La demande sociale continuera donc à être très forte durant le X<sup>ème</sup> Plan. Ainsi, la recherche d'une plus grande maîtrise du croît démographique va s'accompagner de stratégies spécifiques pour la famille et les groupes cibles. L'éligibilité du Sénégal à l'initiative PPTE,

permettant de mobiliser près de 300 milliards sur 10 ans en faveur des secteurs sociaux, constitue un atout important.

La **promotion de la famille** sera organisée autour des points suivants : (i) la promotion des conditions socio-économiques des familles urbaines et rurales confrontées à la pauvreté, notamment les familles monoparentales ; (ii) la revalorisation de la famille comme cadre d'éducation, d'épanouissement, de concertation entre ses différentes composantes et de transmission des valeurs culturelles tels que la solidarité intra-familiale et le respect des aînés ; (iii) la lutte contre les phénomènes de stabilisateurs de la famille, notamment le divorce, les violences conjugales, la toxicomanie et les IST/SIDA, pour la protection de l'intégrité de la cellule familiale ; (iv) la recherche et sensibilisation sur les problèmes de la famille actuelle.

Pour la **femme**, les stratégies ci-après sont retenues : i) promotion de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur ; ii) accroissement du taux d'alphabétisation des femmes et de leur niveau de formation technique et professionnelle ; iii) amélioration de l'accès des femmes au crédit et aux moyens de production et développement d'activités génératrices de revenus en leur faveur ; iv) adoption de mesures particulières garantissant aux femmes le droit à la santé, notamment reproductive, à tous les âges ; v) élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; vi) renforcement de l'accès des femmes aux instances de décision ; vii) renforcement de la politique d'allègement des travaux domestiques de la femme ; viii) renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes ; ix) promotion de programmes spécifiques d'appui aux femmes pauvres et vulnérables (femmes chefs de ménage, femmes déplacées, domestiques, femmes rurales, femmes âgées, veuves, handicapées, etc...). Il importe de progresser vers l'égalité entre les sexes et de renforcer les capacités des femmes en supprimant les disparités dans les enseignements primaire et secondaire.

**Tableau 13** : Objectifs quantifiés en matière de population

Indicateurs	2000	2005	2007*
<u>Démographie</u>			
Population totale	9861292	11197100	11820914
Population (-15ans)	4312974	4787800	5054538
Population de 18 ans et plus <sup>2</sup>	4691402	5626618	6004072
Population féminine 15-49	4562373	5395000	5725318
Population (60 et plus)	440115	489595	516408
TAN	2.7	2.7	2.7
TBN	39	37.6	36.7
ISF	5.1	4.8	4.6
TBM	11.8	10.6	10.1
TP contraceptive	8.1	16.4	17.7
Population urbaine	4124231	4880888	5857095
Population rurale	5557063	6229716	6480390
Taux d'urbanisation	42.6	43.9	44.7
<u>Santé</u>			
Espérance de vie Hommes	50.3	55	57.8
Espérance de vie femmes	52.3	57	58.9
Espérance de vie moyen	51	56	59
Population (moins de 1an)	279015	354139	403215
Population (moins de 5ans)	1565813	1895152	1901466
<u>Education</u>			
Population (3-6 ans) <sup>3</sup>	991972	1175970	1415906
Population de 7ans <sup>4</sup>	228096	276109	330059
Population (7-12 ans) <sup>5</sup>	159930	1590283	1854047
Population (13-16 ans) <sup>6</sup>	601689	987218	1094427
Population (17-19 ans) <sup>7</sup>	412560	673051	765992
Population (20-27ans) <sup>8</sup>	892011	1328211	8578785
<u>Emploi</u>			
Population (15-64 ans)	3393023	5127300	6472822

**Source:** DPRH/ DPP 2001

\* = estimation DP

<sup>2</sup> Population en âge de voter

<sup>3</sup> Population d'âge préscolaire

<sup>4</sup> Population en âge d'entrée à l'école élémentaire

<sup>5</sup> Population scolarisable

<sup>6</sup> Population en âge d'être au collège

<sup>7</sup> Population en âge d'être au lycée

<sup>8</sup> Population en âge d'être à l'enseignement supérieur

Pour les **enfants**, les domaines d'intervention seront : i) amélioration de la situation nutritionnelle des enfants ; ii) promotion de l'éducation préscolaire et généralisation de la scolarisation des enfants de 7 à 12 ans, en particulier des filles ; iii) maintien des filles à l'école ; iv) réaménagement des programmes scolaires pour garantir une meilleure prise en compte de la dimension genre et de la spécificité de la jeune fille dans l'enseignement en vue d'augmenter le taux de scolarisation des filles ; v) amélioration des conditions de vie et de sécurité des enfants en stratégie de survie ; vi) mise en application de toute réglementation relative à la protection et aux droits civils et liberté des enfants. Le maintien des enfants de plus de 12 ans dans le système scolaire doit être encouragé grâce à la formation professionnelle en vue de lutter contre les pires formes de travail. L'apprentissage conventionnel peut les prendre en charge à la sortie et prévenir ainsi les risques d'augmenter la délinquance juvénile.

Concernant les **jeunes**, il s'agira surtout des actions suivantes : i) élaboration d'une politique nationale de jeunesse incluant la dimension genre ; ii) élaboration d'un programme d'investissement à moyen et long terme prenant en compte toutes les priorités nationales en matière de jeunesse ; iii) renforcement de la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes et de leur participation au processus de développement surtout dans l'agriculture ; iv) mise en place d'un fonds national de garantie pour les jeunes afin de leur faciliter l'accès au crédit ; v) l'intégration de la dimension "activités génératrices de revenus" dans les programmes d'éducation à la vie familiale et en matière de population destinés aux jeunes ; vi) renforcement des capacités des structures scolaires et extra-scolaires, formelles et non formelles, chargées de l'encadrement des jeunes ( espace jeunes ) ; vii) consolidation et renforcement des programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures scolaires, socio-éducatives, sportives et socio-culturelles en faveur des jeunes ; viii) réaménagement des programmes d'étude et de formation et création de nouvelles filières pour répondre aux attentes socio-professionnelles du milieu ; iv) renforcement des structures spécifiques chargées des jeunes en danger moral (cas sociaux, toxicomanes, etc...). Pour les secteurs sociaux, les stratégies à mettre en œuvre vont privilégier l'élargissement de l'accès tout en systématisant le recouvrement des coûts.

La politique **éducative du Sénégal** pour les dix prochaines années sera mise en œuvre à travers le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), fruit d'une réflexion partagée entre tous les acteurs du système. Il définit une vision à long terme sur les objectifs de développement du secteur et repose à la fois sur une approche globale de l'éducation et sur une articulation entre les différents niveaux et filières afin de garantir une maîtrise des flux.

Le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2000-2010) vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à : (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Dans sa première phase, le PDEF accorde la priorité à l'éducation de base et à la définition d'une politique pour le sous secteur de la formation professionnelle. Pour l'élargissement de l'accès, il sera créé un modèle de centre de développement intégré de la petite enfance répondant aux

aspirations et ressources des communautés à la base de façon à assurer une prise en charge intégrale des enfants en âge du préscolaire. Il est visé le relèvement du taux de pré scolarisation de 3% en 1998 à 25% en 2008. Il faut noter que depuis 2001, un vaste programme initié pour la petite enfance a permis la construction de près de 152 cases des tout-petits sur l'ensemble du territoire national.

**Pour l'enseignement élémentaire** (7 à 12 ans), la priorité est de réaliser une scolarisation totale de qualité (100%) en 2010. La stratégie retenue pour élargir l'accès est de développer l'offre d'éducation par la construction d'environ 2000 classes par an, le recrutement d'enseignants contractuels (2000 par an) et le redéploiement des maîtres occupés à d'autres tâches. La qualité sera développée en mettant l'accent sur un nouveau curriculum, l'introduction des langues nationales et la dotation gratuite de manuels scolaires aux élèves. La prise en compte dans les statistiques scolaires des écoles franco-arabes et daaras dont le nombre devient de plus en plus important permettra d'avoir une bonne lisibilité du taux brut de scolarisation.

S'agissant de **l'enseignement moyen** qui devra rejoindre le niveau élémentaire pour constituer le cycle fondamental, l'objectif principal est d'accueillir en 2007 au moins 50% des sortants de l'élémentaire contre 30% actuellement tout en améliorant la qualité. A cet effet, les capacités d'accueil seront accrues et des collèges de proximité seront aussi créés. La qualité sera améliorée en mettant l'accent sur les disciplines scientifiques et la responsabilisation des établissements par la mise en œuvre de projets d'établissements.

**Dans l'enseignement secondaire**, l'objectif est de renforcer le niveau d'éducation pour permettre aux élèves de mener des études supérieures de qualité ou de recevoir une formation professionnelle de cadre moyen. Pour cela, l'accès sera élargi à 50 % des sortants du cycle moyen en 2010 et l'amélioration de la qualité passera par le développement de l'enseignement des sciences et des mathématiques. Le curriculum sera réformé dans ce sens. Des ressources seront mises en place pour la construction de centres de documentation et de blocs administratifs et d'hygiène dans les lycées et collèges.

Pour **l'enseignement technique et la formation professionnelle**, l'objectif sera d'optimiser l'utilisation des structures de ce sous secteur tout en corrigeant les disparités régionales, afin d'absorber dans différentes filières mises en place, environ 25% des sortants de l'école fondamentale en 2010. Cet enseignement doit pouvoir être introduit dans les daraas et les écoles franco-arabes afin de réduire la déperdition scolaire des jeunes enfants et d'élargir la gamme des emplois pour les diplômés en arabe.

Pour l'enseignement supérieur, le Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES) sera poursuivi à travers : (i) la politique de régulation des flux pour l'entrée à l'université ; (ii) le développement de programmes d'enseignement de qualité dans tous les établissements d'enseignement supérieur. L'État appuiera le développement de structures d'enseignement supérieur et créera des Collèges Universitaires Régionaux (CUR) pour favoriser la décentralisation des enseignements.

Par ailleurs, il est prévu d'introduire **l'internet dans les programmes scolaires** afin de vulgariser les technologies de l'information en formation de base. Il s'agit d'initier les jeunes à ces technologies et d'intégrer celles-ci dans les différents niveaux de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur de telle sorte qu'à la fin 2007, tous les établissements soient équipés en matériel informatique. L'appropriation des TIC par le canal de l'enseignement offre des possibilités de connexion aux meilleures bibliothèques et laboratoires de recherche. L'objectif du projet

consistera à : (i) l'identification des objectifs d'apprentissage liés à l'utilisation des ordinateurs à toutes les années d'études et dans tous les programmes d'études ; (ii) le partage des ressources didactiques entre écoles, cycles, sections et membres du personnel enseignant; (iii) l'augmentation notable des cadres dans les technologies de l'information. Il s'agira de connecter les 7000 établissements scolaires du Sénégal à l'internet et permettre ainsi aux élèves du primaire et du secondaire de pouvoir utiliser l'outil informatique et de maîtriser l'accès aux services de base d'Internet. Les écoles seront progressivement équipées de deux salles de 20 ordinateurs connectés à Internet. Un ratio de 1 ordinateur pour 50 élèves sera recherché dans la perspective de permettre à chaque élève d'avoir 4 heures d'informatique et/ou de connexion par semaine. Les programmes scolaires devraient être disponibles sur le réseau pour mieux contribuer à l'objectif de scolarisation totale.

Dans le secteur de l'**alphabétisation** et de la promotion des langues nationales, l'État entend consolider les acquis et éradiquer en 2010 l'analphabétisme en mettant l'accent sur la réduction des disparités entre zones urbaine et rurale. Il s'agit de (i) réduire le taux d'analphabétisme de 5% par an ; (ii) promouvoir le développement d'un environnement lettré ; (iii) et développer les capacités de planification et de gestion des programmes d'alphabétisation ; (iv) promouvoir le partenariat et la stratégie du " faire-faire ".

Le financement du PDEF va s'appuyer sur un accroissement de l'effort interne. Le coût global du programme, estimé à 420 milliards de Francs CFA, sera pris en charge par l'État, les populations, les collectivités locales et les partenaires au développement. Il s'agira, à terme, d'arriver à une part des dépenses par rapport au PIB de 4,6 % contre 3,6 % en 1998. Les performances attendues reposent sur un effort de l'État à hauteur de 33 % des ressources budgétaires avec une réallocation interne au profit de l'éducation de base. Les collectivités locales accroîtront leurs efforts en faveur de l'éducation.

Pour ouvrir de nouvelles perspectives au secteur de la **culture**, l'État doit s'engager davantage à soutenir la création, la diffusion des œuvres culturelles et favoriser l'émergence d'industries culturelles performantes. En conséquence, il importe de restructurer le secteur pour favoriser l'éclosion d'initiatives individuelles et collectives, promouvoir des pôles autonomes d'expression et de valorisation du potentiel culturel à la base.

Par ailleurs, un agenda culturel et touristique devra être élaboré et mis en œuvre afin de faire des activités culturelles un vecteur pour le développement touristique et, partant, favoriser le développement économique. Les interventions des différents acteurs (État, collectivités locales, partenaires...) seront rationalisées de manière à les rendre plus efficaces. L'État doit aussi créer les conditions favorables à l'intervention des partenaires au développement dans le secteur culturel et à l'identification des mécènes. En définitive, des initiatives novatrices doivent accompagner le dynamisme d'un secteur qui a donné toutes les preuves de sa vitalité et dont l'essor contribuera au développement du pays. Il faut envisager, à cet effet, l'élaboration d'un programme décennal de la culture qui devrait prendre en charge tous les projets du secteur et assurer la planification cohérente des actions. Les TIC devraient être utilisées pour protéger et documenter les manuscrits précieux et les objets d'art afin de les rendre accessibles, grâce au CD ROM et aux sites internet.

Avec la mondialisation, le secteur éducatif doit jouer un rôle de préservation de nos cultures et mentalités dans ce qu'elles ont de positif pour éviter les effets pervers du mimétisme culturel.

Pour **la santé**, l'État a initié une réforme en profondeur depuis 1991 qui s'est traduite par l'élaboration des Plans Régionaux et Départementaux de Développement de la Santé PRDS/PDDS ;



Ils sont fondés sur les objectifs généraux contenus dans la Déclaration de Politique Nationale de Santé à savoir : (i) améliorer l'état de santé des populations ; (ii) améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables; (iii) réduire la prévalence des fléaux sociaux. C'est avec l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS) qu'une vision prospective pour l'évolution du secteur de la santé et de l'action sociale sur la période 1998-2007 a été construite. Les principales orientations retenues portent sur : (i) les réformes et l'appui institutionnels ; (ii) l'amélioration de l'accès et de la qualité des services (iii) le développement des ressources humaines ; (iv) l'amélioration de la performance des programmes de santé de la reproduction; (v) le renforcement de la surveillance épidémiologique et du contrôle des grandes endémies; (vi) la promotion des mesures d'hygiène de protection individuelle et collective ; (vii) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (viii) le développement de la recherche opérationnelle en santé ; (ix) l'amélioration du cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables.

S'inspirant de ces orientations, le Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS) 1998-2002 a mené les actions reposant sur des stratégies participatives dont :

- La promotion de la participation des populations à l'effort de Santé à travers les comités de santé ;
- Le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration dans la planification des activités et la gestion des ressources ;
- Le renforcement du partenariat avec les acteurs du développement (Ong, collectivités locales ...);
- La mise en place de cadres de coordination, de concertation et de suivi.

Sur la période du X<sup>ème</sup> Plan, tout en consolidant les acquis, il s'agira surtout d'accélérer l'accès pour tous à des services de qualité, en généralisant les soins de santé primaires dans le respect de la pyramide sanitaire. Il importe, dans ce cadre, de s'attaquer aux disparités régionales dans l'offre de soins, la mise en œuvre de stratégies de santé communautaire, la prise en charge des groupes vulnérables et des populations les plus pauvres, la meilleure gestion des ressources en faveur du secteur et en particulier des comités de santé. Les efforts accomplis pour atteindre un niveau d'allocation de 9 % de ressources par rapport au budget doivent également se traduire par une répartition du budget en faveur des services de santé de base en vue d'assurer le respect des normes de couverture sanitaire (infrastructure / habitant ou personnel de santé /habitant).

Un accent particulier sera davantage mis sur **la prévention des maladies** notamment sur celles qui sont les principales causes de la mortalité de la mère et des enfants, à travers : (i) le renforcement des programmes de vaccination et de complémentation en vitamine A ; (ii) le développement de l'éducation sanitaire et des programmes d'Information, Education et Communication ( IEC).

Le secteur de la santé devra bénéficier des opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour promouvoir le développement de la télé-médecine au Sénégal. Il s'agira, tout en contribuant au développement des activités de soin, de formation et de recherche médicale, d'améliorer le Système d'Information Médical (SIM) à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Pour l'**emploi** qui reste la préoccupation centrale des populations et des autorités, il sera procédé à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de son Plan d'Actions. Les orientations et stratégies sont essentiellement axées sur : (i) les actions de promotion de l'employabilité par la qualification de la main d'œuvre en vue de soutenir la croissance économique ; (ii) les actions de type macro-économique en vue d'intensifier le lien entre la croissance et l'emploi ; (iii) l'amélioration du fonctionnement du marché du travail par la modernisation du dispositif d'intermédiation avec la mise en place de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), du système d'informations sur le marché de l'emploi ( utilisant les TIC pour fournir des données sur les offres d'emplois disponibles) et la création d'une cellule interministérielle pour promouvoir les travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le but d'intensifier le contenu en emploi des projets d'investissement public ; (iv) le renforcement du dialogue social par l'adoption d'une charte nationale, le développement de la communication sociale sur l'emploi ; (v) la promotion de l'emploi local dans le cadre de la politique de décentralisation.

Pour le maintien de l'emploi dans l'entreprise, il importe de promouvoir la gouvernance d'entreprise par la promotion du dialogue social et le renforcement de la formation professionnelle continue des salariés devant permettre d'accroître la mobilité professionnelle et l'employabilité de la main d'œuvre. Une telle approche permet de réduire la vulnérabilité des travailleurs aux chocs tels que les licenciements économiques, les restructurations d'entreprise et les modifications technologiques.

Pour pérenniser les importants acquis en matière **de sport**, l'État devra articuler sa politique sur les leviers suivants : (i) la réactualisation et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire ; (ii) la mise en place d'infrastructures par la construction et la réhabilitation dans un contexte de renforcement de la qualité et de la maintenance ; (iii) la mise en œuvre d'un programme national de formation des ressources humaines et de promotion des structures de formation (centre de formation, écoles de formation, sport/ études).

Pour disposer d'une vision cohérente en la matière, l'État procédera à l'élaboration d'une politique sectorielle dont les stratégies contribueront à la démocratisation et au développement de la pratique sportive dans une perspective de création d'emplois tout en mettant l'accent sur un schéma de financement adapté aux nombreux besoins en investissement.

Des programmes d'accompagnement au profit des **populations démunies** devront être renforcés à la faveur de l'Initiative dite Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). En effet, malgré la reprise de la croissance, d'importantes couches de la population connaissent une dégradation continue de leurs conditions de vie et accèdent difficilement aux services sociaux de base. Il importe donc, dans le cadre de la stratégie de forte croissance, de prendre des mesures et actions vigoureuses venant en complément des programmes d'investissements sectoriels et visant à améliorer la situation socio-économique des couches vulnérables pour renverser la tendance actuelle. Ainsi, il s'agit, par des actions ciblées, d'assurer l'insertion sociale et économique des groupes déshérités en dépassant les mesures d'assistance sociale, comme celles engagées dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté (PLP) initié depuis 1997. Il s'agit donc de contribuer à l'objectif convenu de réduire de moitié le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en 2015.

Dans ce cadre, les actions devront se focaliser sur le renforcement de la capacité productive, la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre, l'amélioration de la couverture en infrastructures sociales de base dans les secteurs sociaux de base. Les investissements publics constituent un cadre de génération d'emploi grâce à l'adoption de technologies intensives en main d'œuvre pour mieux lutter contre la pauvreté.

**Le renforcement des capacités**, défini comme l'amélioration des compétences des personnes, est un investissement permettant d'atteindre les objectifs de développement. Il suppose un système éducatif performant et une politique de formation permanente de très haute qualité. Il s'agira d'éradiquer l'analphabétisme et d'accélérer les réformes engagées dans le système éducatif pour atteindre la scolarisation universelle (100%) en l'an 2010. Un mécanisme efficace d'implication de la diaspora sénégalaise, très féconde en capacité, doit être rapidement mis en place dans tous les secteurs d'activités, surtout dans la formulation des politiques de développement. Il s'agira, par ce biais, de renverser la tendance à la fuite des cerveaux et de réduire systématiquement le besoin en assistance technique.

Le renforcement des capacités concerne l'ensemble des acteurs de développement. A côté des institutions publiques, les députés, les collectivités locales, la presse et les autres organisations de la société civile doivent pouvoir jouer un rôle crucial dans la nouvelle dynamique d'implication et de responsabilisation de tous les acteurs de la vie socio-économique. Il convient, dans cette optique, de créer et de renforcer au niveau de l'État une forte capacité de management du développement, de réformer d'urgence la fonction publique pour la rendre plus attractive et transparente dans la gestion des carrières et de créer un environnement économique et juridique favorable à l'initiative privée. Les réformes visant à améliorer le service public devront jouer un rôle central dans ce processus. Pour tirer profit de l'environnement international, les capacités de négociation, dans le cadre de l'OMC et de maîtrise des accords internationaux, doivent être développées.

Les domaines de la science et de la technologie doivent faire l'objet de plus d'attention pour que notre pays soit efficace et compétitif et qu'il puisse participer aux flux accrus de technologie de pointe et à la mondialisation des processus de production. Dans la formulation de la politique de l'éducation et de la formation, la science et la technologie doivent être prises en compte et intégrées. Les centres d'excellence et les instituts techniques spécialisés doivent émerger pour faire du pays un pôle d'excellence.

Les lignes d'action suivantes pourront être retenues pour promouvoir un développement humain :

- **Accélérer les réalisations des objectifs du millénaire dans les domaines de l'éducation et de la santé en procédant** de manière efficace à la mise en œuvre du PDEF et en diligentant l'élaboration et l'exécution d'un nouveau programme d'Investissement pour la santé ;
- **Développer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication** dans tous les secteurs sociaux et en y développant la recherche scientifique et technique ;
- **Accroître le renforcement des capacités dans tous les secteurs sociaux** par l'élaboration de programmes spécifiques et renforcer les structures de formation par la création de Centres Techniques Spécialisés ;
- **Accélérer la mise en œuvre de la politique de l'Emploi et promouvoir les technologies** les plus intensives en main d'œuvre ;
- Favoriser le développement des projets d'investissement capables de générer des emplois ;
- Promouvoir l'emploi par le développement des PME petits fournisseurs, distributeurs ou intermédiaires dont les activités sont directement liées ou dépendantes des secteurs publics ;

- Accroître la flexibilité de l'emploi et mettre sur pied le centre de Production et de productivité ;
- **Contribuer à la réalisation des projets du chef de l'État** dans les domaines concernés (Université du Futur Africain, case des Tout petits, Université virtuelle ...) ;
- Mettre à la disposition des populations un ensemble de services sociaux indispensables au développement humain durable ;
- **Encourager la production de médicaments traditionnels améliorés à côté de la promotion du générique ;**
- Mettre en place un fonds pour l'accès gratuit des nécessiteux aux soins de santé ;
- **Augmenter les capacités productives des groupes vulnérables en facilitant leur accès** aux moyens et techniques de production ;
- **Intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes de développement** au niveau global comme sectoriel ;
- **Instaurer une discrimination positive en faveur des groupes vulnérables ;**
- **Renforcer les capacités des structures de prise en charge** des groupes vulnérables ;
- **Élargir le processus participatif sur la base des instruments de planification** à la base en respectant les stratégies de réponse à la demande et du faire-faire ;
- **Faciliter l'accès des édifices publics aux personnes handicapées ;**
- **Créer et renforcer les filets de sécurité pour assurer la protection économique et sociale des groupes vulnérables ;**
- Etendre la couverture des travailleurs en matière sociale en éliminant les discriminations faites aux femmes et en visant le secteur informel ;
- **Promouvoir des investissements sociaux notamment dans les domaines de l'assainissement, de l'hydraulique, du transport, de l'éducation et de la santé** en tenant compte des variables démographiques et spatiales ;
- **Garantir l'accès pour tous et plus particulièrement des groupes vulnérables aux services sociaux de base** par une politique soutenue d'équipement et de maintenance et la mise à disposition d'un personnel qualifié et en nombre suffisant ;
- **Mobiliser des ressources financières suffisantes notamment dans le cadre de l'initiative 20 /20**, en vue d'atteindre les objectifs internationaux dans les secteurs sociaux ;
- **Généraliser les comités de gestion des infrastructures communautaires par une plus grande implication des populations** et renforcer les responsabilités des collectivités locales dans la prise en charge des services d'éducation de base, des soins de santé primaires et de l'alimentation en eau potable ;

- **Assurer une meilleure prise en compte de la variable démographique dans la planification des investissements sociaux** notamment par la mise en œuvre de la Déclaration de Politique de Population actualisée (DPP) ;
- **Renforcer les capacités de pilotage stratégique et d'exécution des acteurs** impliqués dans la fourniture de services sociaux.

## **OS2 : Améliorer la gouvernance publique et privée pour bâtir un État stratège et accroître la transparence**

Le développement ne peut se réaliser en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance. Le respect de la gouvernance publique ainsi que celui de la gouvernance privée est inscrit dans l'agenda du NEPAD. Le Sénégal s'est engagé dans ce domaine depuis des décennies à respecter les normes mondiales en matière de démocratie dont les principales composantes sont le pluralisme politique et syndical, l'organisation périodique d'élections démocratiques libres, justes et transparentes afin de permettre aux populations de choisir librement leurs dirigeants. La gouvernance publique dépasse et englobe les aspects politiques, car le rôle de l'État n'est pas seulement de se limiter dans ses fonctions régaliennes traditionnelles. L'État stratège est un compagnon naturel du secteur privé national dont il assure la promotion en lui créant un environnement institutionnel et réglementaire plus incitatif lui permettant de faire face à la concurrence internationale. L'État compte poursuivre la promotion de toutes les pratiques transparentes basées sur le respect strict de la réglementation. La lutte contre la corruption participera à rétablir un climat de confiance des acteurs du privé, à réduire les coûts des prestations en même temps qu'elle installera une saine compétition entre les prestataires de biens et de services. Cette gouvernance publique implique une amélioration de la qualité des services rendus par les administrations. C'est pourquoi, des réformes urgentes utilisant les Technologies d'Information et de Communication ( TIC ) dans ses relations inter et extra services et avec le public doivent être mises en œuvre.

La gouvernance d'entreprise ou privée qui vient se greffer au dispositif d'appui de l'État conduit au respect des mécanismes susceptibles d'encadrer l'action des dirigeants afin que leur pratique et leurs choix stratégiques soient conformes aux règles de transparence et d'éthique pour le bénéfice de tous les acteurs à savoir, les actionnaires, les travailleurs et l'État. Pour les autres administrations privées ( ONG, syndicats, autres associations de droit privé ) il est attendu qu'elles adoptent la même démarche de transparence et d'équité dans leur fonctionnement et leur finalité.

Dans cette perspective, il s'agit d'aller plus loin dans la concrétisation de l'ambition du NEPAD. Des éléments de stratégies sont ainsi présentés pour les domaines concernés de même que les lignes d'action.

L'État s'est engagé à mener une réforme profonde de **l'administration**. L'idée est de redéfinir le rôle de l'État en termes politique, institutionnel, économique et social en vue d'assurer la participation et la responsabilisation de tous les acteurs dans la gestion des affaires. La qualité de l'administration est un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs de développement durable, de la prospérité et de la paix. Dans un monde de plus en plus ouvert et concurrentiel, avec l'apparition de nouvelles technologies, les administrations ne peuvent échapper à la recherche de la plus grande efficacité. Il devient urgent d'améliorer la productivité de l'administration par la réhabilitation de la culture du service public en mettant en œuvre les voies et moyens pour fournir un service accessible et de qualité.

En effet, une gestion plus efficace et plus transparente des affaires publiques, dans le respect des droits de l'homme et des principes de justice et de démocratie, remet en cause les procédures publiques, d'où les réformes qu'elle suscite et engendre. La réforme doit reposer sur une large concertation organisée avec les agents de l'État et ses partenaires (collectivités locales, organisations professionnelles et patronales, associations, usagers particuliers ou entreprises). A cet effet, il importe de porter les efforts sur les objectifs stratégiques que sont :

- la mise en œuvre d'une véritable politique de qualité au sein de l'administration par l'élimination des procédures inutiles et pesantes pour le citoyen qui entravent l'activité économique et l'institution de procédures administratives simples avec des critères et des dates-butoir précises ;
- la promotion du cadre juridique et judiciaire en vue de favoriser l'ancrage de l'État de droit notamment par le renforcement des institutions démocratiques ;
- la modernisation et le renforcement des capacités de l'administration publique dans le cadre d'une redéfinition des missions de l'État, la rationalisation des structures administratives, la coordination administrative, la valorisation des ressources humaines à travers notamment, l'amélioration des systèmes de formation et de rémunération, la déconcentration de la gestion et une meilleure circulation de l'information ;
- l'amélioration des capacités de contrôle de la gestion des ressources publiques par le renforcement des institutions impliquées notamment la Cour des Comptes et la redynamisation du contrôle administratif ;
- l'éradication de la corruption en renforçant le dispositif législatif et réglementaire par la répression mais également par la prévention : lutter contre toutes les formes non orthodoxes de gestion des affaires publiques en améliorant la transparence dans les procédures de passation des marchés publics et la vente ou l'octroi de licences pour des autorisations et intérêts économiques, en éliminant les obstacles bureaucratiques, en permettant une adjudication ouverte et concurrentielle pour tous les contrats publics ;
- l'appui au processus de décentralisation par la poursuite et la consolidation des acquis notamment le transfert des compétences, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources dans un contexte de participation effective des populations à la formulation des politiques et à la réalisation des actions de développement en vue de la satisfaction de leurs besoins à la base ;
- la redéfinition et la précision des objectifs de l'Administration Territoriale, l'adaptation des structures ainsi que leur modernisation, la restauration de l'autorité des représentants de l'État et le renforcement des capacités de l'Administration Territoriale et des autorités qui l'animent ;
- la promotion du secteur privé et de la société civile en vue de favoriser un environnement propice au développement économique et social, notamment par l'appui aux organisations professionnelles du secteur privé et la rationalisation du dialogue entre l'État et les partenaires privés ;
- la promotion d'un climat des affaires attractif pour les investissements privés, par une fiscalité claire et stable, bordée par des voies de recours et des procédures judiciaires transparentes et rapides, garantissant une bonne libéralisation de l'économie.

Pour accroître l'efficacité des programmes publics, un échange plus interactif doit s'établir entre les pouvoirs publics et les acteurs nationaux du développement. Outre la participation des acteurs, une plus grande implication de tous dans le processus de mise en œuvre et d'évaluation ex-post des programmes s'impose. Ceci exige une démarche plus transparente dans les procédures et un accès plus facile à l'information administrative.

En outre, une stratégie de communication des citoyens mérite d'être élaborée et mise en place en vue de mieux éclairer les acteurs sur les décisions des pouvoirs publics. Un accent particulier devra être porté sur les directives de l'UEMOA qui restent largement méconnues par les populations et celles de la CEDEAO.

Des mesures idoines méritent également d'être prises dans la perspective d'un renforcement de nos cultures et l'élimination des pesanteurs sociales néfastes au développement économique et social.

Pour mener à bien toutes ces réformes, il est nécessaire de mettre en place un programme de sensibilisation qui doit cibler aussi bien les agents que les usagers pour rétablir la conscience professionnelle chez l'agent et faire en sorte que l'utilisateur ne croit avoir bénéficié de faveur.

Le renforcement du **système électoral** devra constituer une priorité pour assurer un accès équitable et plus légitime au pouvoir. Ainsi, les pouvoirs publics vont : (i) favoriser une meilleure organisation et une supervision correcte des opérations électorales ; (ii) intensifier la concertation entre État, classe politique et société civile sur la réflexion autour des réformes électorales en vue d'améliorer le processus électoral ; (iii) améliorer la qualité du fichier ; (iv) renforcer les capacités de toutes les structures impliquées dans le processus électoral.

Les réformes portant sur le **système judiciaire** doivent viser sa modernisation matérielle et institutionnelle dans un contexte d'élargissement de la couverture territoriale des juridictions, la facilitation de l'accès à la justice en plus du renforcement du personnel. Il est devenu urgent de moderniser les outils de travail et d'informatiser les juridictions. Les magistrats, les auxiliaires de justice et le personnel de l'administration judiciaire doivent également bénéficier de mesures de renforcement de capacité, comme la formation permanente et les juridictions du centre de documentation. Tout en participant activement aux réformes en cours dans le cadre de l'OHADA, la législation nationale mérite d'être adaptée à notre environnement socio-culturel et économique.

**La paix et la sécurité**, conditions essentielles du développement, restent très liées à une vraie démocratisation de la vie politique et économique. Ainsi, en plus du renforcement du processus démocratique, des efforts seront faits pour accroître la lutte contre l'insécurité à travers tout le pays. De plus, à côté du renforcement du niveau opérationnel des structures et institutions concernées, il sera mis en place des mesures d'accompagnement d'ordre social comme la revalorisation des pensions d'invalidité.

Il est également important d'améliorer la **gestion parlementaire** par la mise en place d'un dispositif d'encadrement des députés et d'un environnement de recherche de haut niveau. L'objectif visé est de mettre en place une Assemblée Nationale fonctionnelle capable d'assurer son indépendance de façon à exercer sa mission de contrôle de l'action gouvernementale. De façon spécifique, les actions à court terme concernent : (i) le renforcement de la capacité d'intervention des députés ; (ii) l'alphabétisation des députés en langues nationales, leur perfectionnement en français et leur initiation en anglais ; (iii) la traduction simultanée des interventions en langues nationales pour démocratiser le débat parlementaire ; (iv) l'organisation de séminaires périodiques de mise à niveau ; (v) la modernisation des moyens de travail des députés.

Par ailleurs, l'Administration doit faire des TIC un moyen indispensable pour améliorer les relations internes entre ses services et ses relations avec le public par la mise en place d'intranet administratif dont le but est de bâtir un véritable réseau de communication pour l'administration publique. Il s'agit de mettre des accès Internet dans les sites fréquentés par le public tels que les CDEPS, les



centres culturels, télécentres, bibliothèques, Bureaux de poste, mairies, gouvernance. L'Administration doit poursuivre et étendre l'expérience de l'informatisation des registres d'état civil afin de freiner la dégradation graduelle attachée aux registres traditionnels d'archivage des faits et états civils.

L'État doit se doter d'un instrument permanent capable de fonctionner dans un environnement multi-administratif et multidisciplinaire qui puisse conseiller le gouvernement dans l'élaboration de cette politique globale et l'assister dans son exécution. Cette structure définira et mettra en œuvre une stratégie nationale globale et intégrée dans la poste, les télécommunications, l'informatique, l'audiovisuelle et la communication. Elle adoptera, dans sa politique de mise en œuvre, une approche participative et de partenariat notamment avec les collectivités locales et les associations professionnelles.

Mais l'accroissement de l'effort national pour les TIC suppose une étroite concertation entre acteurs publics et privés du secteur, ainsi qu'une association des acteurs économiques à la définition des orientations publiques dans ces domaines. Ainsi, ce cadre de concertation de tous les acteurs avec les plus hautes autorités proposera des orientations stratégiques dans le domaine des TIC, y compris la formation des compétences. Il permettra ainsi d'assurer : (i) Une meilleure coordination des acteurs publics et privés du secteur des TIC ; (ii) une concertation renforcée et permanente avec les industriels ; (iii) des échanges directs entre entrepreneurs, d'une part, et décideurs publics, de l'autre, pour définir plus efficacement les priorités nationales et les domaines prioritaires de renforcement. L'accent devra être mis sur l'organisation et la gestion rationnelle des ressources documentaires de l'État de sorte que ce dernier puisse sauvegarder sa mémoire et fournir en contenu l'intranet administratif.

En ce qui concerne **la gouvernance privée**, son importance réside dans la nécessité d'encadrer l'action des dirigeants des entreprises afin que leurs choix stratégiques soient conformes aux intérêts des actionnaires et, par extension, à l'économie nationale.

Sans interférer dans la gestion quotidienne des entreprises, il s'agit pour l'État, de ne pas rester indifférent compte tenu des raisons suivantes : (i) la gestion des conflits sociaux au sein des entreprises interpelle de plus en plus les pouvoirs publics qui, en dernier ressort, sont obligés d'en modérer les conséquences ; (ii) la réalisation des objectifs de recettes du budget de l'État dépend très largement des performances financières des entreprises et de leur comportement vis à vis du fisc.

Conscientes des enjeux et défis, les autorités gouvernementales ont entrepris un ensemble d'initiatives allant dans le sens d'une plus grande attention à l'endroit du secteur privé. A cet égard, l'on peut citer la mise en place de l'APIX, la signature de la charte sociale, et l'intérêt accordé à la promotion des PME et à l'entrepreneuriat notamment féminin.

En effet, il s'agit non plus seulement d'attirer les investisseurs, mais aussi de créer les conditions de génération durable de la prospérité et de la paix sociale au sein des entreprises mieux gérées et plus présentes dans les défis qui interpellent la Nation. Dans ce cadre, il faudra favoriser la mise en place de système moderne de gestion des entreprises par la systématisation des manuels de procédures financières administratives et comptable au sein des entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 employés. Il en est de même du système de comptabilité analytique favorisant la prise de décision rationnelle. Il importe aussi de favoriser l'émergence d'hommes d'affaires nationaux capables de soutenir la concurrence sur le marché national et conquérants par le

renforcement des capacités et la fourniture d'informations fiables et actualisées sur les potentialités locales (secteurs porteurs, politiques sectorielles..) et les opportunités d'affaires.

Restaurer une bonne gouvernance nécessite un renforcement des capacités en terme d'amélioration des institutions et des pratiques. Ainsi, les actions de renforcement de capacités du secteur public durant le X<sup>ème</sup> Plan auront comme principaux objectifs :

- Superviser le rôle changeant du secteur public dans le contexte de la mondialisation et de la démocratie multipartite qui exige la transparence, l'efficacité, l'innovation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de politiques de développement ;
- Concevoir, mettre en œuvre et superviser avec succès les réformes économiques et institutionnelles et orienter les programmes de développement ;
- Assurer une prestation de services compétitifs et de qualité ;
- Promouvoir un environnement propice qui favorise l'émergence d'un secteur privé et d'une société civile forts et dynamiques ;
- Mettre en place et superviser un cadre réglementaire et législatif apte à guider l'essor et le développement du secteur privé ;
- Mettre en place un meilleur cadre pour la gestion des ressources publiques, la décentralisation, la viabilité économique, la gestion de la dette et l'équité ;
- Promouvoir la diffusion, en temps opportun, d'informations socio-économiques et financières fiables.

Pour la société civile, il s'agit essentiellement de renforcer leurs capacités d'analyse indépendante des politiques et de consolider les organisations non gouvernementales et de base et leurs réseaux. Pour le secteur privé, il s'agit de :

- Soutenir la concurrence dans le contexte de l'économie mondiale ;
- Entretenir un dialogue réel avec d'autres acteurs du processus de développement, en particulier le secteur public et la société civile ;
- Promouvoir la bonne gestion de l'entreprise et la responsabilité sociale et établir des codes de bonnes pratiques ;
- Améliorer la productivité et le rendement ;
- Promouvoir l'adaptation et l'application de la science et de la technologie ainsi que l'esprit d'innovation ;
- Entreprendre la recherche et le développement.

Par ailleurs, le renforcement de capacités n'a de sens que si les bénéficiaires exercent effectivement des missions répondant à leur profil. Les ressources humaines doivent être utilisées de manière optimale, ce qui conduira à une réduction des coûts administratifs et de gestion de l'économie.

La transparence dans les affaires publiques et privées et le renforcement de l'État de droit constituent des préalables à un développement durable et équitable. C'est ainsi que la mise en œuvre des lignes d'actions suivantes permettra notamment d'atteindre cet objectif. Il s'agit de :

- **Assurer l'efficacité de la justice par le renforcement de son indépendance et de son accessibilité** ainsi que par la modernisation de ses services ;
- **Lutter contre la corruption et promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques** par une politique de contrôle plus efficace des procédures budgétaires plus accessibles et plus transparentes et le renforcement de la responsabilité des agents ;
- **Moderniser et rendre efficace l'administration par le renforcement des moyens, l'adoption de textes et procédures** adaptés aux réalités socio-économiques et par l'application de critères objectifs de promotion ;
- **Développer la concertation et les changements de comportement dans le secteur public dans un contexte de renforcement de la responsabilité et de la conscience professionnelle ;**
- **Renforcer les capacités des organisations de la société civile par un dialogue fructueux sur les politiques et la mise en œuvre des stratégies de développement**, tout en mettant l'accent sur leur indépendance et leur autonomie ;
- **Appuyer de façon concertée la promotion et l'émergence d'un patronat fort et unifié**, capable de jouer un rôle important dans le développement économique ;
- **Garantir l'effectivité des droits et libertés de la personne humaine** ainsi que la sécurité des citoyens ;
- **Renforcer l'indépendance des médias et la liberté du journaliste**, tout en garantissant le respect de l'éthique et de la déontologie par une formation appropriée ;
- **Développer la culture de la communication sociale en utilisant les médias** dans la gestion des affaires publiques.
- **Renforcer la gouvernance privée en encourageant les acteurs** à mettre en place des systèmes modernes de gestion transparents ;
- **Promouvoir des programmes concrets, assortis d'un échéancier**, visant à améliorer la qualité de la gestion économique et des finances publiques ainsi que la gouvernance des entreprises ;
- **Promouvoir un accès facile à l'information économique et commerciale.**

### OS 3 : Faire de la région un pôle de développement

La Planification régionale, la décentralisation, la politique de l'urbanisme et celle de l'habitat constituent les éléments essentiels de cette orientation stratégique. En effet, la nouvelle dynamique de développement doit corriger les distorsions géographiques et les disparités régionales héritées des politiques jusqu'ici en cours. La planification spatiale est une pierre angulaire du développement local qui doit s'appuyer sur la décentralisation pour assurer la participation des populations à la prise de décisions les concernant. Cette participation s'effectuera à travers la planification régionale conçue comme l'exercice d'élaboration par les différentes collectivités locales (Région, Commune, Communauté rurale) des instruments de politique et programme, de mise en œuvre et du suivi de leur exécution. Toute redynamisation de la planification régionale, et partant de la décentralisation, doit passer par la région en tant que collectivité locale. Son instrument de pilotage, à savoir le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), qui est un instrument de gestion consensuel, permet de lever les contraintes de développement régional et de définir ses priorités en partant des ressources et potentialités locales.

L'État doit aider les régions à disposer des ressources nécessaires à la réalisation de cette mission qui s'inscrit dans une étape décisive de la démocratie à la base car ce sont toutes les couches économiques et sociales, en parfaite synergie, qui décident d'assumer leur destin. Les programmes d'investissements des Ministères techniques seront élaborés et exécutés dans les régions tout en s'articulant aux plans régionaux et locaux de développement. Le Gouvernement veillera à ce que les options en matière de planification régionale s'inspirent du Plan d'Orientation afin d'assurer une cohérence d'ensemble. C'est là un défi de la double planification régionale et globale que le Sénégal peut réussir.

Pour répondre à la faiblesse des moyens des collectivités locales en général, il est urgent de faire jouer à la région son rôle de catalyseur du développement à la base en lui ouvrant, avec la coopération décentralisée, un nouvel espace de collaboration pour appuyer sa mission. Le Gouvernement doit également entreprendre une réflexion plus globale pour mesurer les progrès réalisés dans la gestion des compétences déjà transférées en vue d'accroître la qualité et les moyens d'intervention de tous les acteurs à la base.

Le but ultime de **la planification régionale** est de créer des pôles de développement, rééquilibrer la répartition des activités et des hommes sur le territoire, développer les régions de l'intérieur, et enfin renforcer les échanges ville-campagne. La perspective de translation des activités politique et administrative de Dakar vers le centre du pays est un signal fort pour enclencher cette dynamique. Si l'on ne peut égaliser le niveau et la qualité des infrastructures sur tout le territoire, il est urgent de corriger les déficits notés dans les régions périphériques qui bénéficieront d'une attention soutenue et d'une péréquation positive dans l'installation des infrastructures sociales et de production. Promouvoir un développement territorial diffus et équilibré au travers d'une politique volontariste d'aménagement du territoire est le point de départ de toute actions de développement régional.

L'approfondissement de la gouvernance locale est étroitement lié au renforcement du système démocratique et à l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. **La décentralisation** vise une meilleure répartition des centres de décision afin de rapprocher davantage l'administration du citoyen et de faciliter l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques. Cela suppose :

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, l'intensification du processus participatif, le renforcement des capacités des entités décentralisées et l'élargissement de l'accès aux ressources financières des collectivités locales ;
- L'adoption d'une charte de la déconcentration pour améliorer l'efficacité de l'action administrative et appuyer la politique de décentralisation ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux (PRDI), communaux (PIC) et locaux de développement (PLD) en assurant une bonne articulation notamment avec le Plan National d'Aménagement du Territoire et le Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social ainsi qu'une bonne maîtrise de la formulation et de la gestion des politiques régionales et locales avec l'appui des Agences Régionales de Développement ;
- La promotion d'une société civile impliquée dans la gestion des affaires publiques par le renforcement de l'éducation civique, la sensibilisation et l'information sur les droits et devoirs des citoyens.

Pour répondre aux attentes des populations, la décentralisation doit s'accompagner de mécanismes assurant une pleine participation des populations aux activités de développement à la base. Par ailleurs, en responsabilisant les élus locaux dans la promotion du développement, il est important que les structures décentralisées et déconcentrées soient dotées de ressources humaines bien formées à la formulation et à la gestion des programmes et projets à intérêt régional et local.

La décentralisation sera poursuivie suivant quatre axes :

- La mise en place d'une nouvelle réforme visant à corriger les insuffisances des textes de la décentralisation, plus particulièrement en matière de typologie des collectivités locales, de fiscalité locale et de découpage administratif ;
- La modernisation des services déconcentrés et la restauration de l'autorité des représentants de l'État ;
- Le renforcement du processus participatif notamment par la création de cadres de concertation incluant tous les acteurs concernés, l'information et la sensibilisation des populations sur les enjeux de la décentralisation et la promotion du partenariat entre les mouvements associatifs et les collectivités locales ;
- Le renforcement des capacités des acteurs plus particulièrement dans les domaines de l'administration, de la gestion, de la formulation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement.

Au niveau de l'**urbanisme**, le plan d'action à moyen terme prévoit l'établissement ou la révision des Plans Directeurs d'Urbanisme pour l'ensemble des Communes et en collaboration avec elles. Face à la forte demande, il ne faudrait pas moins de 12 000 parcelles viabilisées et de logements par an pour couvrir les besoins. Il importe également de mettre en place la fondation " droit à la ville " pour les aspects de la restructuration et de la régularisation foncière des quartiers non lotis et de faire respecter le code de l'urbanisme. Par ailleurs, il est devenu urgent de prendre en compte la dimension transfrontalière dans le processus de construction du réseau urbain national.

Le Sénégal dispose d'atouts non négligeables pour résoudre le problème de l'**habitat** dont : (i) l'existence d'institutions spécialisées dans le financement ; (ii) un dynamisme très fort des coopératives d'habitat ; (iii) une capacité de production des matériaux (ciment, fer rond, éléments en béton).

En plus de la meilleure application des plans d'urbanisme et des règlements en matière d'habitat et d'environnement et de la maîtrise démographique, les différents axes de la politique en matière d'habitat doivent se focaliser pendant le X<sup>ème</sup> Plan (2002-2007) sur les points suivants :

- Faciliter l'accès des promoteurs à des réserves foncières en respectant les règles de transparence dans l'affectation et la mise à disposition des terrains. L'État doit veiller en particulier à rendre disponibles les réserves foncières accessibles aux VRD. Pour éviter les conflits, il doit aussi organiser et renforcer le dialogue avec les propriétaires traditionnels ;
- Produire des logements pour le plus grand nombre notamment en redynamisant les sociétés publiques de promotion immobilière chargée en priorité de produire des parcelles viabilisées. Elles doivent aussi aider à la réalisation des opérations d'aménagement préalables en vue de limiter les occupations irrégulières ;
- Réduire le coût du logement. Ce point est indispensable pour permettre au grand nombre et aux populations moins nanties de disposer de logements décentes ; des actions doivent être envisagées au niveau du coût du matériel, du coût du crédit et des frais de mutation du foncier ;
- Mieux gérer la compétence transférée en matière d'habitat car les collectivités locales doivent être responsabilisées et aidées par un soutien technique et en ressources humaines.

La prise en charge de cette orientation stratégique requiert notamment l'exécution des lignes d'actions suivantes :

- **Doter les élus locaux d'un statut et stimuler leur esprit d'entreprise en renforçant leurs capacités techniques** notamment en matière d'investissement ;
- **Réfléchir sur un découpage plus pertinent des circonscriptions administratives ;**
- **Redynamiser les collectivités locales redéfinies dans un découpage économiquement plus viable;**
- **Réformer en profondeur la fiscalité locale en vue d'accroître les ressources financières des collectivités locales ;**
- **Renforcer les services déconcentrés de l'État dans leurs missions d'appui** et d'accompagnement des collectivités locales, d'une part et d'autre part, mettre en cohérence leur organisation et leur fonctionnement avec la politique de décentralisation ;
- **Créer une fonction publique locale et doter les collectivités locales d'une véritable administration régionale et locale ;**
- **Créer un guichet unique pour les programmes et projets d'appui aux collectivités locales** afin qu'une bonne synergie entre les interventions au niveau d'une région soit assurée ;

- **Renforcer les cadres de concertation pour une meilleure coordination des actions de développement** d'une part entre l'exécutif local et les populations et d'autre part entre les collectivités locales et les ONG ;
- **Mettre en cohérence les différents niveaux et instruments de planification** pour un pilotage plus efficient du développement local ;
- **Renforcer les capacités des jeunes et des femmes pour favoriser leur présence** dans les instances de décision au niveau local ;
- **Renforcer les capacités des collectivités locales, des services déconcentrés de l'État et des Agences Régionales de Développement (ARD)** en vue de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles ;
- **Redéfinir les instruments de planification régionale et locale** en vue de les rendre opérationnels, cohérents entre eux et cohérents avec les instruments du système national de Planification ;
- **Définir et adopter les meilleures conditions de mise en œuvre du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et des Schémas Régionaux d'aménagement du Territoire (SRAT)** ;
- **Privilégier dans l'aménagement des terroirs la création à l'intérieur du pays** de petites et moyennes entreprises, d'industries et de services d'appui à la production ;
- **Résoudre le problème de financement des plans régionaux par l'adoption de mécanismes appropriés** (renforcement des capacités financières des collectivités locales, création d'un fonds spécifiquement destiné au développement régional ou réaménagement de la procédure de sélection des projets au PTIP) ;
- **Renforcer l'intervention de l'État en matière d'infrastructures de base pour réduire les disparités régionales** et rendre plus attractives les collectivités locales pour les investisseurs ;
- **Promouvoir les contrats-plans comme outils pratiques de partenariat entre l'État** et les collectivités locales et comme instruments de mise en œuvre des stratégies de développement régional et local ;
- **Maîtriser l'essor urbain, en mettant en œuvre une stratégie** de réduction des disparités entre ville et campagne fondée sur l'amélioration du cadre de vie et d'échange ainsi que sur l'articulation du monde rural à l'économie de marché ;
- **Améliorer la gestion du cadre de vie urbain** en rationalisant notamment l'utilisation des espaces par l'adoption systématique des outils de gestion et de planification territoriale et locale;
- **Doter tous les centres urbains de documentations de référence pour la planification** (PDU ,SDAU, PUR ,etc...) et généraliser la procédure ZAC dans les aménagements urbains en faveur des centres à forte croissance démographique ;

- **Développer une stratégie d'intégration des économies urbaines et rurales par le renforcement et la re dynamisation des relations ville-campagne ;**
- **Redynamiser le développement communautaire pour mieux promouvoir l'économie rurale ;**
- **Promouvoir la gouvernance locale en impliquant les acteurs à la base à la prise de décision et à l'exécution des programmes ;**
- **Renforcer l'utilisation des technologies de l'Information et de la communication dans le développement local ;**
- **Favoriser l'émergence de cités durables et pour tous, notamment, par la prise en compte et l'intégration du patrimoine architectural et urbain dans les programmes de développement ainsi que par l'amélioration de la gestion du cadre de vie en mettant l'accent en particulier sur l'aménagement des espaces verts urbains ;**
- **Renforcer le développement des zones écogéographiques à fortes potentialités ;**
- **Réaliser des boulevards urbains qui relient les grands centres urbains nationaux (villes primaires) entre eux et à ceux des territoires nationaux voisins, assurant ainsi une accessibilité plus soutenue aux territoires traversés et les requalifiant ;**
- **Construire des infrastructures routières et ferroviaires transfrontalières et les utiliser comme éléments d'articulation des réseaux urbains nationaux ;**
- **Redéfinir les fonctions urbaines en tenant compte de la nouvelle dimension transfrontalière liée, en particulier au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique(NEPAD).**



## OS4 : Mettre en place des infrastructures de qualité pour accroître les flux d'investissement privé

Au Sénégal un des obstacles de taille à la relance de la production est l'insuffisance de l'investissement. Or, celui-ci constitue un des éléments moteurs de la croissance. Mais en dépit des progrès réalisés sur le plan macro économique, avec notamment un taux d'investissement qui avoisine les 20% en 1999, ce niveau reste insuffisant pour la construction des infrastructures aptes à lever les contraintes de développement. La construction d'infrastructures modernes, les critères de gouvernance, la disponibilité d'une main d'œuvre de qualité et un système d'incitation et de protection cohérent constituent des facteurs essentiels de mobilisation de flux d'investissement privé pour un pays qui ambitionne d'être émergent dans le contexte de la mondialisation.

La place des infrastructures dans la construction d'une économie est cruciale en raison du nombre important de secteurs concernés par les effets d'entraînement positifs et aussi par les gains de productivité indirects (Aéroport, énergie, technologie et communication, eau potable hydraulique urbain et assainissement ...). Les principaux effets attendus sont : (i) une redistribution des revenus à une échelle très grande d'où une amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) une réduction des durées d'échanges entre les lieux de production et ceux de la consommation ; (iii) une harmonisation au plan géographique des conditions de production ; (iv) une meilleure disponibilité des consommations intermédiaires en qualité et en quantité ; (v) une amélioration des moyens de télécommunication au service des acteurs.

La mise en place des infrastructures requiert des financements lourds que ne peut supporter l'État. Ainsi, à côté des modes traditionnels de financement, les pouvoirs publics devront imaginer des schémas novateurs pour la réalisation de nos objectifs dans ce domaine. Déjà, la construction de l'aéroport de Diass, la programmation du port du futur de Dakar et le port minéralier de Bargny constituent des projets qui s'inscrivent parfaitement dans cette orientation stratégique.

Parmi les sous secteurs ciblés figurent le transport, l'énergie, les télécommunications, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Un sous-secteur des **transports** performant constitue un facteur important de compétitivité en raison de la rapidité des échanges. Son efficacité facilite la mise en valeur des ressources locales et la délocalisation des activités économiques et sociales. Dans ce domaine, avec la déclaration de politique sectorielle de 1999 et la politique du sous-secteur des transports urbains de septembre 1996, le Sénégal dispose d'un cadre plus général de développement fondé sur d'importants programmes d'investissements avec l'appui des partenaires au développement.

La politique des transports de 1999, que le Gouvernement entend poursuivre, identifie des objectifs ainsi que des plans d'actions sous-tendus par un programme d'investissements qui fait l'objet du deuxième Projet Sectoriel des transports (PST II). Les orientations définies dans ce cadre consistent à : (i) consolider l'intervention du secteur privé en tant que prestataire de services ; (ii) étendre l'intervention du secteur privé à la gestion et au processus décisionnel, en ce qui concerne les infrastructures de transport ; (iii) appliquer, dans la mesure du possible, le principe de l'utilisateur payeur ; (iv) définir une stratégie appropriée pour le transport en zone rurale.

Le PST 2, d'un montant de 350 milliards FCFA, vise à accroître, outre la consolidation des acquis du Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST) aux plans institutionnel, organisationnel et financier, le développement des capacités nouvelles dans des domaines encore insuffisamment

exploités (routes rurales, cabotage, transport fluvial). Il s'agit également d'appuyer l'intégration sous-régionale et de promouvoir une plus grande participation du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des investissements et la gestion des infrastructures. C'est dans cette perspective que l'Agence Autonome des Travaux Routiers a été créée et que s'opère la privatisation de l'exploitation de l'axe ferroviaire Dakar – Bamako.

Il s'agira, en particulier, d'améliorer la qualité des infrastructures et des services, de nature à assurer un développement durable et cohérent du secteur des transports. Celui-ci pourra ainsi contribuer de manière significative à la compétitivité de l'économie nationale au sein des espaces économiques sous-régional, régional voire mondial. Il permettra également la réduction de la pauvreté en zones urbaine et rurale, ainsi qu'à la protection de l'environnement pour un meilleur cadre de vie.

Dans le **domaine routier**, il importe de poursuivre l'expansion du réseau et de désenclaver définitivement certaines zones de production, de renforcer les efforts consentis au profit du fonds routier pour un entretien correct du patrimoine et d'accroître l'efficacité opérationnelle des institutions. Par ailleurs, il importe de veiller à la promotion de toutes les mesures facilitant le transit routier inter-états. En fait, il sera visé une bonne conservation du patrimoine routier existant et le développement cohérent et harmonieux du réseau et une amélioration de l'efficacité opérationnelle des transports routiers. Des mesures et actions vigoureuses destinées à réduire l'ampleur et la gravité des accidents de la circulation devront être mises en œuvre.

La capacité de planification de tous les intervenants est une nécessité surtout pour les structures publiques. En effet, malgré l'existence d'une base de données, le réseau routier n'est pas encore maîtrisé. Cette base de données devra être actualisée, améliorée et complétée par une évaluation exhaustive du réseau non classé qui, du reste, est très peu connu.

Dans le **domaine ferroviaire**, il s'agira de poursuivre et d'achever les actions pour la création de la SETI, et d'adapter la SNCS à ses nouvelles missions par une restructuration requise tant sur le plan humain, financier que matériel. La restauration de la qualité des infrastructures et du matériel sur l'axe Dakar/Bamako constituera une base de la compétitivité sur cet axe, en assurant la sécurité des circulations et l'accroissement de la vitesse commerciale. L'exploitation des mines du Sénégal Oriental et des phosphates de Matam repose sur la capacité des Chemins de Fer à transporter des tonnages lourds. Il importe donc de faire jouer au chemin de fer son rôle de transport de masse sur longue distance, tout en valorisant son potentiel industriel.

Pour le domaine **fluvio-maritime**, les objectifs du secteur se résument à la poursuite des actions pour adapter les infrastructures à l'évolution du transport maritime international, le développement des fonctions de transit et de transbordement du port de Dakar, l'adaptation de la politique nationale au contexte actuel du transport maritime international, la réintégration des ports secondaires dans le système de transport en appui au développement local, et la création d'une société de cabotage pour la liaison maritime des pays de la Sous Région. L'expansion de la croissance avec le développement des échanges et surtout la nécessité d'exporter les ressources minières militent en faveur de la création du Port minéralier de Bargny pour désengorger la ville et le port de Dakar.

Pour ce qui est du **transport aérien**, les réformes et les restructurations des institutions du secteur, y compris la privatisation de la gestion des aéroports, seront menées pour conforter la fonction de plateforme de trafic international de l'aéroport de Dakar. Par ailleurs, il sera procédé à la réhabilitation de l'aéroport de Ziguinchor, la construction des aéroports de Diass et de Tobor. La Compagnie Air Sénégal International doit accroître ses ambitions en vue de faire de Dakar un aéroport d'éclatement.

Des mesures urgentes doivent être prises pour assurer la supervision de la sécurité et de la sûreté des aéroports.

Les actions prévues dans le PSTII, en direction des ports et des aéroports secondaires, devront faire l'objet d'une diligence toute particulière afin de permettre à ces structures de jouer pleinement leur rôle dans le processus de régionalisation.

Au cours du X<sup>ème</sup> Plan, les actions à entreprendre doivent être énergiques pour résoudre les nombreux problèmes qui sont souvent d'ordre institutionnel et organisationnel, désenclaver certaines zones parfois inaccessibles pour une bonne partie de l'année avec ses conséquences néfastes sur l'économie, et contenir l'état de dégradation avancé du réseau.

Le **transport rural** devra également être une priorité durant le X<sup>ème</sup> Plan. Ainsi, la gestion du réseau non classé devra t-elle être confiée aux collectivités locales qui devront aussi bénéficier d'un programme de renforcement de capacités et de moyens financiers conséquents (à la hauteur de leur mission). Elles devront aussi assurer la coordination des différents intervenants sur le réseau afin qu'il y ait une parfaite harmonie entre la programmation et l'exécution des actions.

Avec les exigences de la mondialisation, le Sénégal, en accord avec les pays voisins, doit s'engager résolument dans une politique de renforcement et de diversification des voies de communication internationales qui, du reste, est la condition sans laquelle l'intégration sous régionale ne se fera pas. A cet effet, la mise en place de la SETI pour la liaison ferroviaire Bamako/Dakar, le projet de réalisation de la route Eurafrique et le projet de création d'une compagnie de cabotage pour la liaison maritime avec les pays de la sous région devront être activés pour favoriser un réseau d'échanges beaucoup plus dense entre les pays. La privatisation des prestations doit être poursuivie et renforcée.

Conscients de l'enjeu que constitue le **sous-secteur des transports urbains** et de la très profonde crise qui le caractérise à Dakar, les pouvoirs publics ont mis en place un programme d'amélioration de la mobilité urbaine visant à améliorer de manière durable les conditions de déplacement des populations, notamment les plus démunies, de l'agglomération dakaroise des villes de Thiès et Kaolack tout en consolidant les acquis du projet de réforme et de renforcement des capacités.

Ce programme, d'un coût de 134,7 millions dollars US, sera réalisé sur la période 2001 – 2008, en deux phases de 4 et 3 ans respectivement correspondant chacune à un projet. Il est financé par l'État du Sénégal et ses partenaires au développement et il s'articule autour des cinq (5) composantes suivantes :

- **infrastructures routières, sécurité et gestion du trafic** : réhabilitation et construction de voiries, aménagement de carrefours dont les échangeurs de Cynros et Malick Sy – Autoroute, construction de trois gares routières, de trottoirs et de passerelles pour piétons, confection d'un plan de déplacement urbain pour l'agglomération dakaroise et de plans de circulation pour les capitales régionales, etc ;
- **réhabilitation et développement du chemin de fer de banlieue** : dans la première phase, il s'agira surtout de la sécurisation du trafic et des déplacements de piétons, le long de la voie ferrée avec l'aménagement de passages dénivelés et d'une clôture de l'emprise ferroviaire, la construction d'une troisième voie entre Hann et Mboi, etc ;

- **appui financier au développement du leasing** : ligne de crédit pour le renouvellement du parc de transport collectif avec une priorité pour les cars rapides, et appui institutionnel pour la professionnalisation du secteur ;
- **amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain** : construction de centres de contrôle technique automobile moderne, d'un laboratoire central de mesure de la qualité de l'air, etc ;
- **renforcement des capacités et appui institutionnel au CETUD** : étude sur le secteur et son environnement, formation des acteurs, etc.

Malgré ces efforts et compte tenu de l'urgence à résoudre la mobilité urbaine amplifiée par le taux de croissance élevé de la population urbaine en général et dakaroise en particulier, il est indispensable de promouvoir des dessertes par voie maritime. D'autres innovations seront nécessaires en rapport avec le secteur privé. Les autorités municipales doivent s'impliquer davantage dans la gestion du réseau urbain, et s'acquitter correctement de leur participation au Fonds de Développement du Transport Urbain (FDTU).

Durant la période du IX<sup>o</sup> Plan, l'**énergie**, avec un poids important dans le secteur secondaire, a fait l'objet de réformes en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre et de répondre à la demande globale. Pour faire face aux problèmes de capacités productives et de coûts de production, les pouvoirs publics ont procédé à la libéralisation du secteur en adoptant un nouveau cadre législatif et réglementaire et retenu les orientations générales suivantes :

- le recentrage des missions de la Direction de l'Energie (DE) avec la création de la Commission de régulation du secteur Energie (CRSE), le Comité National des Hydrocarbures (CNH) et de l'ASER, sur le contrôle et la supervision de ces nouvelles structures autonomes et du suivi du sous-secteur des combustibles domestiques mais aussi de la formulation et de la mise en œuvre d'une politique favorisant l'utilisation des énergies renouvelables ;
- la mise en place d'un dispositif institutionnel pour la préparation et l'exécution de la politique d'économie d'énergie et de protection de l'environnement et d'un système permanent d'information et de communication sur le secteur ainsi que l'établissement d'un bilan énergétique national ;
- l'adoption du nouveau code forestier pour une gestion rationnelle et durable des ressources forestières en prenant en compte les disponibilités des différentes formations ligneuses ;
- la poursuite de la réforme du secteur des hydrocarbures en vue d'encourager la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières du pays en tenant compte des impératifs de compétitivité économique et d'ouverture au marché international du brut ;
- la mobilisation des opérateurs privés dans le développement de la production d'électricité, grâce au recentrage de l'action des pouvoirs publics sur son rôle d'orientation et d'arbitrage avec la privatisation de la SENELEC. Il s'agit d'accroître le rôle de l'initiative privée dans la gestion du sous-secteur et la stimulation du développement accéléré de l'électrification du pays, surtout de l'électrification rurale par le développement de la coopération sous régionale en vue de l'interconnexion des réseaux électriques.

Il est d'une extrême urgence de fournir de l'électricité avec un service de qualité et à des coûts réduits. Le taux d'électrification estimé à 30% en 2000 doit être porté à près de 60% à la moyenne

mondiale tout en favorisant le milieu rural. En effet, l'électrification rurale permet non seulement de répondre à la demande énergétique pour les besoins vitaux comme l'exhaure, l'irrigation, la transformation des produits agricoles et la création des PME/PMI, mais également de faire évoluer la population vers des conditions de vie meilleures. L'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale ambitionne un objectif modeste de 20% du taux d'électrification en milieu rural en 2005, alors que l'électricité est le facteur de développement le plus reconnu de par le monde.

En raison de la raréfaction des combustibles ligneux, il importe de promouvoir des stratégies d'approvisionnement durable des ménages en combustible domestique tout en appuyant la promotion des aménagements forestiers. Les pouvoirs publics envisagent, d'ailleurs, de mettre en œuvre des mesures adéquates en vue de diversifier les combustibles de cuisson proposés aux ménages, notamment le kérosène. La libéralisation du secteur des hydrocarbures doit être renforcée et la politique des prix maintenue pour éviter des surcoûts au secteur productif.

De même, les bouleversements technologiques qui s'opèrent dans le monde obligent à procéder à l'appropriation des **Technologies de l'Information et de la Communication**. La mise en place de la Stratégie nationale d'insertion du Sénégal dans la société d'information élaborée depuis mars 2001 permettra la création de près de 100 000 emplois à l'horizon 2005. En raison du caractère transversal des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les actions à envisager concernent plusieurs domaines dont les plus importants sont les infrastructures à mettre en place, le cadre institutionnel à créer et la plus forte utilisation des TIC au sein de l'Administration et dans les rapports entre l'Administration et le public. L'éducation, la santé, le tourisme et la culture constituent les secteurs de choix pour ces technologies.

Il s'agit de promouvoir toutes les initiatives qui font du Sénégal la plaque tournante de la bande passante en Afrique Sub-saharienne avec les câbles trans-atlantiques et les satellites. Ceci permettra d'accroître fortement la pénétration internet et la télédensité.

L'information et la communication constituent des facteurs clés de développement économique et social. La promotion de la démocratie, le développement des ressources humaines et le commerce passent par l'accès à l'information ainsi que les capacités de s'en servir de manière efficace. La révolution en cours dans ce domaine est en train d'accélérer le processus de mondialisation en ce qui concerne les activités économiques et sociales, ce qui représente d'énormes défis à relever et de possibilités à saisir.

Pour maintenir les acquis et placer le Sénégal parmi les pays émergents dans le **domaine des télécommunications** en Afrique, il importe de renforcer la libéralisation du secteur et la concurrence tout en mettant en place un organe efficace de régulation. Déjà, l'ouverture du marché à la concurrence sur le téléphone fixe et sur les liaisons internationales devra être effective en 2004.

En raison du cadre propice, les opérateurs du secteur ont engagé d'importants investissements visant à la fois au développement par un maillage de tout le territoire pour un accès facile à un coût moindre des prestations et une bonne qualité de service. Sur la période 2001/2004, l'opérateur SENTELE compte promouvoir des services de la troisième génération, couvrir tout le territoire national et accroître sa clientèle.

Quant à la SONATELE, dans le cadre du Plan Directeur National des Télécommunications, elle mettra en œuvre plusieurs actions sur la période 2000-2006. Il s'agit notamment du centre de Visio Communication, de l'extension des réseaux d'accès, du Plan d'équipement, du Programme de desserte des zones rurales avec un objectif de 80 villages par an. Le Projet de câble sous marin

Ouest Africain permettra de satisfaire à long terme les besoins potentiels en circuits entre les pays de la sous région mais aussi d'acheminer le trafic de transit d'autres pays enclavés de la sous région vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La mise en place de la deuxième station terrestre devra, à cet effet, contribuer à accroître les moyens de transmission utilisés dans la sous région et les liaisons avec les pays non reliés au satellite primaire.

La **téléphonie rurale**, maillon fiable du système, doit connaître un développement important. Il s'agira de rapprocher toutes les localités d'un centre téléphonique. La SONATEL entend étendre le téléphone dans un certain nombre de villages, notamment les villages centres abritant des structures administratives et ceux de plus de 2.000 habitants avant 2005.

Avec la mondialisation des économies, le **paysage postal** subit des mutations profondes dues à la concurrence des sociétés de messagerie privées et à celle des technologies de l'information et de la communication, l'Internet en particulier.

La poste du Sénégal, faute de moyens adéquats, ne peut prétendre influencer les stratégies de la concurrence ; ainsi la stratégie consiste au renforcement de ses acquis, mais également à la poursuite des efforts de développement de diversification des prestations. Ces actions seront soutenues par des efforts de promotion et de commercialisation des produits postaux et parabancaires.

Dans son deuxième Plan de Développement 1999/2003, la Poste compte s'inscrire dans de meilleures perspectives grâce à l'augmentation des produits et à l'optimisation des politiques de maîtrise des coûts. Pour se donner les moyens de tendre avec succès vers ces objectifs, les mesures suivantes seront engagées :

- la clarification des relations entre l'État et la Poste en particulier par la signature d'un contrat plan et la rémunération par l'État du service public assuré par la Poste ;
- l'admission de la poste dans les domaines prioritaires de l'État par la prise en compte des projets postaux prioritaires dans les Programmes d'investissements publics ;
- la création et le développement des filiales (EMS, crédit) ;
- le développement et la modernisation des prestations postales dont la généralisation des boîtes postales et le développement du courrier électronique ;
- l'élargissement et la modernisation de la gamme des prestations financières en particulier le développement des mandats électroniques et le renforcement du partenariat en matière de transfert de fonds, de correspondances bancaires et de représentation.

L'**alimentation en eau potable** en milieu rural avec un taux de desserte de 28 litres par jour et par habitant, pour un taux de couverture national des besoins en eau de près de 54%, est loin de l'objectif de 35 litres par jour et par habitant en l'an 2000 recommandé par l'OMS. L'importance du déficit actuel impose la mise en œuvre rapide de programmes d'investissement d'envergure pour la couverture totale des besoins en eau potable du monde rural. Il est également urgent de procéder à l'application de la loi portant Code de l'Eau pour faire face aux problèmes liés à la demande d'autorisation généralisée, la tarification et les charges liées à la gestion des forages par les utilisateurs, le recouvrement de la redevance et la police des eaux . Une meilleure coordination

entre les différents acteurs intervenant dans le secteur (ministères, organisations gouvernementales, ONG, sociétés publiques ou privées etc ) mérite une attention, de même que la résolution des difficultés de fonctionnement des comités de gestion.

Pour l'**hydraulique urbaine et l'assainissement**, il s'agira surtout de pérenniser les acquis du Projet Sectoriel Eau en améliorant le niveau de collecte de la taxe d'exhaure, en la recouvrant effectivement. Le Fonds National de l'Hydraulique devra également être renforcé au profit des services de gestion des ressources en eau et de l'hydraulique rurale et en favorisant la mobilisation de ressources alternatives d'eau au profit des maraîchers. En raison du volume massif des investissements, la politique dans le secteur devra maintenir et renforcer son autonomie décisionnelle et financière.

La gestion de l'exploitation du secteur de l'eau en milieu urbain par un opérateur privé et la participation du secteur privé dans le financement des investissements marchands seront poursuivies. Ainsi, il sera mis en place une politique tarifaire basée sur le recouvrement des coûts (hausse des tarifs de 3% jusqu'en 2003), la garantie de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations les plus démunies et une politique cohérente de gestion de la demande en eau et de protection de l'environnement. Un cadre institutionnel approprié garantissant la viabilité financière du sous-secteur de l'assainissement urbain constitue également un acquis à renforcer.

La mise en oeuvre de cette stratégie permettra un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 85 % en 2005. Déjà en 2002, le nombre de branchements devra atteindre 332 000. Cette approche passera par (i) le renforcement et l'extension du réseau de distribution de Dakar et des centres secondaires afin de desservir les populations des zones périurbaines, (ii) le maintien de l'objectif du rendement à 85 % par la réhabilitation des réseaux et des branchements et la lutte contre les fuites d'eau, (iii) le transfert progressif de certains centres secondaires ruraux dont les populations dépassent 10 000 habitants dans le périmètre affermé de la SDE, après mise à niveau des installations; (iv) l'adoption d'une politique tarifaire permettant de consolider l'équilibre financier du sous-secteur attendu en 2003 ; (v) la poursuite du paiement à bonne date des factures d'eau de l'administration et des communes.

Pour le sous-secteur de l'**assainissement**, il s'agira de poursuivre la densification du réseau d'égoûts existant par la mise en place de branchements à l'égoût, d'améliorer le service dans les zones dotées de réseaux collectifs d'assainissement et de vulgariser les systèmes alternatifs et appropriés d'assainissement autonome dans les quartiers périurbains tout en favorisant la création d'emplois et le développement de petites entreprises. Au niveau institutionnel, il s'agira de renforcer l'ONAS et de le doter d'un statut lui permettant de jouer pleinement son rôle de maîtrise d'ouvrage (planification et contrôle de la réalisation des investissements, gestion de la dette, ...).

Au-delà de 2005, il importe de mettre en place des programmes de développement pour faire face à l'urbanisation croissante et surtout mettre en oeuvre le Projet Sectoriel Eau à Long Terme qui vise, entre autres, à : (i) améliorer les conditions sanitaires des populations urbaines et périurbaines, en particulier celles vivant dans les zones non assainies ; (ii) assurer la protection des ressources en eau ; (iii) favoriser l'accès à des services satisfaisants d'eau potable et d'assainissement aux populations des zones urbaines, périurbaines et des gros centres de l'intérieur par le renforcement des capacités des petites entreprises privées et communautaires à délivrer ces services ; (iv) renforcer les capacités de gestion, de planification, de programmation et de suivi des programmes d'eau et d'assainissement par les organismes publics.

Pour promouvoir les investissements privés, il est essentiel d'engager des réformes vigoureuses dans les domaines de l'allègement des procédures de mise en place d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et d'une fiscalité moins pesante en plus des infrastructures d'appui de qualité qui ressortent du rôle de l'État.

Avec l'engagement politique des pouvoirs publics, il est attendu au cours du X<sup>ème</sup> Plan une accélération du volume des investissements tant publics que privés en raison de l'importance et de la priorité accordée aux projets initiés par le Chef de l'État et du climat des affaires favorisé par la consolidation de la libéralisation.

Il importe de poursuivre la mise en place de mécanismes visant à développer une économie d'accumulation par le renforcement de l'autofinancement national qui passe par l'efficacité du réseau de collecte de l'épargne et l'incitation aux dépôts des différents agents.

Par ailleurs, la création de l'APIX, qui a aussi en charge les entreprises et points francs, constitue un fait majeur dans la rationalisation du dispositif de promotion des investissements. Des réformes restent nécessaires pour harmoniser les interventions entre le FPE, l'APIX, l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) et l'Agence de Promotion des Sites Industriels et Artisanaux (APROSIA).

Pour rendre l'économie performante, les pouvoirs publics vont mettre en œuvre les lignes d'actions suivantes :

- **Poursuivre dans les délais les programmes d'investissement en cours** (PST II, Energie, télécommunications, approvisionnement en eau et assainissement, ... ) ;
- **Accroître la mobilisation des investissements privés par l'amélioration du cadre juridique et réglementaire**, l'adoption de mesures d'incitation efficaces et adaptées aux besoins des investisseurs privés;
- **Accroître le niveau et l'efficacité des investissements publics, un service de la dette soutenable pour les finances publiques** ainsi qu'une politique fiscale efficace mettant l'accent sur l'élargissement de l'assiette et un recouvrement efficient ;
- **Renforcer les investissements et la participation dans les projets d'échelle sous régionale ;**
- **Développer les infrastructures économiques et mettre en place des réseaux adéquats et fonctionnels en matière de communication, des mécanismes de financement adaptés et des structures d'appui mieux coordonnées** et assurer l'adéquation formation /emploi et une meilleure articulation recherche /développement ;
- **Mettre en place des infrastructures de base rationnellement réparties sur l'ensemble du territoire ;**
- **Accélérer le processus de privatisation** en rapport avec des partenaires stratégiques forts en vue d'accroître l'efficacité et la qualité des facteurs de production essentiels à des coûts concurrentiels (énergie, transports, etc...) ;
- **Définir et mettre en œuvre une politique nationale** de l'information cohérente notamment en matière de TIC ;



- **Mettre en place un cadre institutionnel** apte à favoriser le développement des TIC ;
- **Elaborer des cadres législatifs et réglementaires** aptes à favoriser le développement harmonieux des activités de coordination des politiques, de traitement et de diffusion des informations ;
- **Faciliter l'accès aux réseaux et aux services** par la promotion de la présence du Sénégal sur Internet à travers ses diverses composantes (Administration, Recherche, secteur privé (opérateurs économiques, artistes, etc.), et le développement d'intranet dans les différents secteurs d'activité économique de manière à instaurer une communication permanente entre les services de l'administration ;
- **Suivre systématiquement l'exécution des cahiers de charges des services publics et sociaux, notamment les objectifs de volume et ceux relatifs à la disponibilité des offres consécutives aux investissements d'extension ;**
- **Favoriser le développement des usages collectifs et le commerce de détail (stratégies de micro-conditionnement) dans les zones de forte pénurie ;**
- **Assurer une organisation et une gestion rationnelles des ressources documentaires et informationnelles** de l'administration en vue de pourvoir un contenu à l'Intranet administratif et sauvegarder la mémoire de l'administration ;
- **Procéder au renforcement des moyens humains** (recrutement de bibliothécaires, archivistes, documentalistes) **et matériels** au sein des structures nationales de gestion de l'information (Direction des Archives Nationales, Centre National de Documentation Scientifique et Technique, Bibliothèque Universitaire/UCAD, etc) et des services de l'administration ;
- **Favoriser la mise en place d'infrastructures d'accès à l'information** (bibliothèque nationale, bureaux d'information et de documentation, cyberspaces, consortium de service public tout en privilégiant les zones rurales et les populations défavorisées ;
- **Améliorer le système d'information et de communication grâce à la promotion des outils de communication de base (langues nationales par exemple)** et à l'accès facile aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- **Créer les conditions d'une application plus large de certaines technologies nouvelles** telles les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication et les sciences des matériaux ;
- **Mettre en place un programme d'Information, Education, Communication (I.E.C)** pour une meilleure visibilité des politiques publiques en direction des citoyens ;
- **Promouvoir les projets du Chef de l'État dans le secteur des infrastructures** en vue d'améliorer de façon substantielle la compétitivité de l'économie (Aéroport Blaise DIAGNE, Port Minéralier de Bargny, ...) ;
- **Accélérer la mise en œuvre des importants programmes d'investissement en matière d'infrastructures** pour contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire.

- **Développer l'accès à l'internet** pour l'enseignement, la défense et la santé publique ;
- **Favoriser le développement de sites sous régionaux** capables d'intéresser les investisseurs, de promouvoir la « destination Sénégal » et de générer des emplois ;
- **Créer et rendre disponibles des bases de données publiques et utiliser les résultats** du développement informatique pour la modernisation des bases documentaires sollicitées ;
- **Favoriser le développement des technologies télévisuelles et des technologies grand public** très haut débit de moindre coût.

## **OS 5 : Créer une dynamique interne au système productif pour lui permettre de dégager des surplus exportables**

Notre objectif n'est pas seulement d'augmenter la croissance des secteurs de production, mais aussi de réduire les fluctuations erratiques du PIB. En fait, il s'agit pour chaque branche d'accroître sa capacité d'entraînement dans l'économie nationale. Cette dynamique peut s'appuyer sur une agriculture moderne dont les principaux produits devraient bénéficier d'une transformation opérée par les industries agro-alimentaires et l'artisanat de production permettant d'accroître leur valeur ajoutée et de multiplier les effets positifs.

Les surplus exportables ainsi créés doivent, pour assurer une présence sur le marché international, respecter des normes standard de production. C'est la condition pour que les produits "made in Sénégal " puissent relever le défi de la compétitivité-prix et qualité. Dans ce sens, le Gouvernement doit favoriser le dialogue entre les centres de recherche et les unités de production et informer les acteurs des opportunités offertes par les accords commerciaux dans lesquels notre pays est partie prenante. A titre d'exemple, il y a le projet " Sénégal-agricole " qui consiste à promouvoir les exportations des produits agricoles en s'appuyant sur l'ouverture du marché américain (AGOA) et sur la recherche.

Avec la mondialisation, notre ambition est de devenir un pays manufacturier tourné vers l'exportation de produits de qualité et compétitifs. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les réformes audacieuses aux termes de la stratégie de développement à long terme du **secteur industriel**. Les enjeux clés de l'industrie ont pour noms :

- le renforcement de la compétitivité du tissu industriel notamment par l'accès à un marché élargi et concurrentiel ;
- la densification du tissu industriel notamment par une meilleure valorisation des ressources locales et le développement des activités de soutien ;
- la diversification des débouchés, notamment par une intégration accrue aux marchés régional et mondial ;
- l'attractivité accrue pour les investisseurs étrangers.

Malgré un taux de croissance élevé, l'impact de l'industrie dans la production des richesses nationales et la création d'emplois est demeuré faible en raison de l'absence de mesures concrètes pour une véritable diversification et densification industrielles en s'appuyant sur les PME et PMI. Une attention plus soutenue devra être donnée à la promotion et au développement de ces entreprises dans les filières porteuses de croissance économique (la transformation des produits agricoles, les services, la sous-traitance industrielle, etc.).

La concertation entre l'État et le secteur privé constituera un cadre de dialogue et de partenariat pour identifier et lever les distorsions et les entorses au développement de l'investissement direct et permettre une prise en charge effective des objectifs de croissance.

La Nouvelle Politique de Redéploiement Industriel (PRI) en cours de formulation vise deux domaines précis :

- des politiques et stratégies de mise à niveau de l'industrie sénégalaise bâties autour de la restructuration industrielle pour améliorer la capacité concurrentielle des entreprises avec des mesures d'ordre spécifique pour les secteurs industriels ou les entreprises selon le niveau de dégradation ;
- une politique de développement industriel endogène visant à valoriser de manière efficiente les ressources naturelles, agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques, minières et énergétiques (solaire, éolienne , fossile) et à promouvoir une meilleure intégration industrielle par le développement des complémentarités intersectorielles et la remontée de la chaîne des valeurs et, enfin, réduire les disparités régionales par une densification du tissu industriel tout en diffusant l'esprit d'entreprise et renforçant les capacités professionnelles locales.

La mise en œuvre de ces stratégies nécessitera les mesures suivantes : (i) créer un environnement favorable, les conditions d'amélioration de la productivité et de la qualité de la production ; (ii) encourager l'intégration entre l'artisanat, l'agriculture et l'industrie et développer des réseaux inter entreprises ; (iii) promouvoir un système intégré recherche/développement au sein de l'entreprise et organiser le financement du redéploiement industriel ; (iv) rationaliser le dispositif d'appui à travers un cadre institutionnel unique ; (v) intégrer le marché de l'UEMOA et développer les synergies interrégionales et enfin mettre en place un cadre d'impulsion de la politique de redéploiement industriel.

De manière spécifique, pour les PME/PMI, il s'agit surtout de :

- mettre en place un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise par la création d'un fonds d'appui aux PME, le développement de nouveaux produits (capital-risque, crédit-bail, assurance-crédit...), la coordination des sources de financement non bancaire existantes et le renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne ;
- insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE).

Pour les micro et petites entreprises (MPE), la stratégie de promotion vise à faire des MPE un levier d'intégration socio-économique et un cadre de création de valeur ajoutée et de génération d'emplois et de revenus au niveau local. La stratégie doit aussi permettre aux MPE d'être un moyen pour relocaliser des activités dans l'espace national et un instrument de développement des filières porteuses. Pour ce faire, les MPE doivent s'intégrer judicieusement dans des filières, se moderniser grâce notamment à une adaptation des cadres juridiques et réglementaires et mieux répondre à la demande intérieure. Les micro et petites entreprises devront également bénéficier d'un partenariat technique, financier et commercial avec des entités plus grandes et être un lieu de promotion de la recherche appliquée.

Les objectifs et stratégies globales de l'**artisanat** visent à rendre le secteur beaucoup plus efficace et compétitif pour une contribution plus forte au développement économique et social.

Ainsi, les réformes devront porter sur :

- le cadre institutionnel, l'amélioration du niveau d'organisation des artisans, l'adaptation d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel aux besoins de croissance du secteur et l'accès à l'information et la sensibilisation des acteurs ;

- la formation et le perfectionnement des artisans par des actions visant à renforcer leur niveau d'instruction, assurer leur perfectionnement, adapter les programmes de formation, renforcer les structures et enfin recycler régulièrement les formateurs ;
- la promotion de la commercialisation des produits et services en renforçant leur compétitivité et en élargissant leurs débouchés ;
- le financement du secteur grâce au renforcement de la capacité des artisans, l'assouplissement des procédures et conditions d'accès des artisans au crédit, l'efficacité des systèmes financiers décentralisés et enfin le renforcement des mesures incitatives.

En raison de la priorité accordée par les pouvoirs publics aux activités rurales, les industries agro-alimentaires doivent de plus en plus s'impliquer dans le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt. Il s'agit de contribuer à l'amélioration des produits en soutenant les ruraux dans le processus de production en vue de disposer de biens intermédiaires en quantité et en qualité au niveau domestique.

Dans le sous secteur des **mines et géologies**, malgré le nombre important d'études géologiques et la diversité du potentiel minier, seules les productions de phosphate, d'attapulgite et de ciment ont connu un développement significatif. Conscients de l'enjeu que constitue le sous-secteur minier et de sa sous exploitation, les pouvoirs publics ont prévu sa restructuration. Actuellement, un nouveau code minier plus conforme à l'orientation générale du droit minier international et de l'UEMOA est en cours de finalisation. Cela permettra d'assurer la promotion de la recherche et de l'investissement minier et d'encourager une mise en valeur des ressources. Les pouvoirs publics devront, par ailleurs, accélérer la mise en place des projets d'infrastructures qui constituent un obstacle majeur à l'exploitation minière.

Le sous secteur du **tourisme** se donne comme ambition de multiplier par quatre les arrivées des touristes internationaux par la mise en œuvre du " Plan Stratégique de Développement du Tourisme à l'horizon 2010 ". Il s'agira d'accroître la réalisation d'investissements tant publics que privés, en vue de mettre en valeur les principaux sites permettant l'intervention des privés, pour atteindre une capacité de 35.000 lits. Ainsi, le pays pourra-t-il accueillir quelque 1,3 million de touristes à l'horizon 2010, au moyen d'actions de promotion intensifiées et conformes aux orientations reposant sur la diversification et la décentralisation du produit et des marchés, l'élargissement du circuit de distribution du produit sénégalais, l'étalement de la saison par une plus grande promotion de l'été et la promotion des opérateurs indépendants, des investissements et des sites. Pour mener à bien cette politique, il est impératif de relancer la formation et d'instaurer un cadre de concertation entre secteur public et privé pour un bon suivi/évaluation de la politique.

Pour le sous secteur de la **pêche**, la politique vise à poursuivre les orientations majeures suivantes : (i) l'adoption de nouvelles conditions d'accès à la ressource halieutique ; (ii) le renforcement des dispositions relatives au suivi, contrôle et surveillance des ressources et des zones de pêche ; (iii) la rationalisation des activités de production et de commercialisation ; (iv) la valorisation de la production débarquée par un aménagement des sites de débarquement et la réalisation d'infrastructures ; (v) la mise en place de lignes de crédit adaptées ; (vi) la création de cadre de consultation et de gestion participative du secteur ; (vii) la formation orientée vers les besoins des utilisateurs ; (viii) le renforcement de la politique de coopération sous régionale et internationale. Les mutations importantes intervenues dans le secteur militent en faveur du renforcement de l'efficacité, de la flexibilité et de la cohérence des actions structurelles à mener pour permettre un

développement durable de la pêche. L'administration des pêches devra également être dotée de moyens humains et matériels répondant aux besoins d'une surveillance maritime adaptée ainsi que d'un dispositif de suivi statistique plus performant.

Les perspectives de développement du secteur de la pêche peuvent être regroupées en deux composantes :

- **La gestion de la ressource halieutique** qui se caractérise par différentes situations allant de la sous exploitation ( cas des ressources pélagiques), à la surexploitation ( cas des ressources démersales) et dont les conséquences prévisibles sont la baisse des rendements de la pêche et les fluctuations de la production entraînant un sous approvisionnement du marché intérieur et des industries de pêche. Aussi, s'agit-il d'instaurer désormais une gestion rationnelle de la ressource halieutique basée sur la mise en place de programmes réguliers de suivi de la ressource halieutique et de mise en place d'un système plus performant de contrôle de l'effort de pêche et de surveillance des zones de pêches. Parmi les mesures envisagées, les plus importantes concernent l'appui à la recherche, le renforcement du rôle et des moyens des structures chargées du contrôle et de la surveillance de l'effort de pêche et l'appui à la gestion des zones côtières qui connaissent un état de dégradation progressive de l'écosystème marin. Ces mesures doivent bénéficier d'une stratégie de protection et d'aménagement rationnel ;
- **Le développement des activités de pêche**, avec la raréfaction de la ressource, ne peut être axé sur l'augmentation des captures, mais sur une meilleure valorisation de la production. Ainsi pour la pêche artisanale, il s'agira surtout de mener des activités portant sur l'aménagement des centres de pêche et la réalisation d'infrastructures valorisant la production, l'amélioration des conditions de traitement et de conservation, et celle des conditions de vie dans les centres de pêche, la sécurité en mer et la facilitation de l'accès au crédit. Pour la pêche industrielle, il s'agira surtout de poursuivre l'adaptation de l'outil industriel aux exigences des marchés, d'augmenter la valeur ajoutée des produits à l'exportation. D'autres pistes devront être renforcées à savoir le développement de l'aquaculture, la professionnalisation des acteurs et le renforcement de la coopération sous régionale.

Durant la période du IX<sup>ème</sup> Plan, la place du **secteur privé** était réaffirmée pour atteindre les objectifs de compétitivité de l'économie. Les mesures et actions préconisées dans ce sens seront prolongées et renforcées. Les contraintes majeures sont déjà identifiées dans la stratégie de développement du secteur privé élaboré de commun accord avec les principaux acteurs.

L'adoption de cette stratégie et de son plan d'actions participe de cette volonté commune de partager, dans une dynamique de solidarité, les ambitions pour une économie moderne qui crée davantage de richesse et qui participe activement à l'amélioration des standards de vie et à l'apaisement des tensions sur le marché de l'emploi.

Ainsi, les domaines prioritaires de cette stratégie devront être poursuivis et renforcés :

- Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'État en vue d'un renforcement des bases à long terme du développement, de la mise en place d'un environnement propice à l'investissement privé, la libéralisation du commerce et de l'investissement et la promotion et le renforcement de la concurrence, de l'accélération du programme de privatisation, l'adaptation de la législation du travail, la réforme de l'administration et l'amélioration de la gestion des ressources de l'État ;

- Poursuivre la simplification des procédures administratives en vue de réduire les coûts induits pour les entreprises ;
- Accélérer la réforme de la justice pour en accroître la transparence et la rapidité et renforcer le dispositif de promotion des exportations et l'amélioration de la fiscalité des entreprises ;
- Renforcer les capacités du secteur privé en vue de rendre plus utiles les concertations et le dialogue politique avec le gouvernement (renforcement des organisations patronales, et professionnelles, ajustement interne des entreprises, etc.), et de favoriser la compétitivité des entreprises et la densification du tissu industriel à travers la promotion de la création de PME - PMI. Elle devra s'appuyer sur une meilleure intégration industrielle, sur la stratégie de grappes et sur la sous-traitance ;
- Mettre en place un dispositif d'appui au développement du secteur privé plus rationnel qui l'implique dans la gestion des structures et qui favorise la promotion de l'investissement privé dans de nouveaux secteurs de services ou industriels et redynamiser les chambres de commerce.

La politique de **promotion des exportations** doit être axée sur la diversification. La stratégie devrait passer par une amélioration de la compétitivité et de la qualité et une spécialisation permettant une modification de la structure des exportations en faveur des produits à forte valeur ajoutée et répondant à la demande mondiale. La capacité du Sénégal à diversifier ses exportations par l'accroissement des produits manufacturés dépendra de la soutenabilité du déficit de sa balance courante et donc des performances dans l'accroissement du volume des investissements. Une telle évolution aurait permis de diminuer la vulnérabilité de l'économie sénégalaise en la rendant moins tributaire des fluctuations des prix des matières premières. Ainsi, les politiques macro-économiques et sectorielles doivent bénéficier de la confiance des investisseurs, surtout étrangers.

Une conquête judicieuse des marchés extérieurs requiert une bonne maîtrise des avantages et contraintes des conventions internationales notamment celles de l'OMC par tous les acteurs et un suivi prospectif mieux organisé de l'évolution de la demande mondiale. Un système d'information sur les produits porteurs et l'amélioration de l'efficacité des mesures incitatives à l'exportation, l'accès plus facile au crédit à l'exportation et au renforcement du système d'assurance-crédit contribueront à l'expansion de nos ventes à l'extérieur.

Le secteur des services doit être redynamisé avec la promotion des investissements dans le secteur du tourisme, des télécommunications et des transports. Pour le tourisme, il s'agit surtout de mettre en place une fiscalité suffisamment incitative notamment la poursuite du régime d'amortissement accéléré mais aussi par un système de crédit-investissement approprié.

Le secteur du transport doit non seulement faciliter l'accessibilité aux marchés étrangers, mais également fournir des services de qualité par :

- la mise en place des infrastructures de soutien aux exportations au niveau des transports aériens par l'installation d'infrastructures de conservation des produits périssables destinés à l'exportation et des infrastructures routières grâce à l'interconnexion du réseau sénégalais à celui des pays limitrophes ;
- la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion du port de Dakar pour en faire un " port d'éclatement et un pôle de compétitivité de l'économie nationale " ;

- la promotion de compagnies aériennes pour accélérer le mouvement de voyageurs entre notre pays et l'extérieur.

Les performances économiques sont largement tributaires du niveau de développement de **la recherche scientifique et technique** quel que soit le pays de référence. La naissance de grands laboratoires et de sociétés multinationales dans les domaines de la technologie détermine de nouvelles formes de génération du bien être social. Notre pays se doit de tirer profit du contexte actuel marqué par la globalisation et la délocalisation des activités de recherche, de production industrielle, de diffusion des produits de la technologie et du commerce. La période du X<sup>ème</sup> Plan doit permettre des réformes qui intègrent les nouvelles perspectives nées de la vocation africaine et du souci d'innovation radicale dans la politique, la coordination, la gestion et l'administration de la recherche et du secteur de la technologie.

Au niveau institutionnel, les réformes doivent assurer la stabilité de l'organe directeur de la politique scientifique et technique par la mise en place d'un mécanisme opérationnel de coordination de la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technique (PNRST) et d'une formule de gestion (suivi-évaluation) des programmes et projets de recherche et procéder à une réforme du statut des établissements publics à caractère scientifique et le renforcement des institutions en vue de mieux assurer leur rôle.

Au niveau sectoriel, la recherche doit surtout contribuer à l'élévation de la productivité, la diversification de l'économie et l'accroissement de la compétitivité. L'ISRA, l'ITA et l'UCAD ont un rôle fondamental à jouer dans ce sens. Leur collaboration est aussi attendue dans le domaine de la biotechnologie.

La mise en perspective de cette orientation stratégique requiert la mise en œuvre des lignes d'actions suivantes :

- **Instaurer un environnement propice pour assurer l'innovation et le transfert de technologies ;**
- **Promouvoir une coopération à tous les niveaux (international, régional, etc.) et renforcer le partenariat État-Secteur privé** afin d'offrir des incitations à la création de savoirs ;
- **Assurer la cohérence et la stabilité du cadre institutionnel de la recherche scientifique et technique ;**
- **Développer les activités de recherche-développement** en tenant compte de la promotion des acteurs et des structures de recherche ;
- **Renforcer le partenariat entre les centres de recherche et les utilisateurs des résultats de recherche** notamment par la promotion des parcs technologiques ou de technopôles ;
- **Créer les conditions d'une utilisation à grande échelle des résultats de la recherche dans l'appareil productif par l'adoption de mesures incitatives d'ordre fiscal propres** à favoriser l'exploitation industrielle de ses résultats et par le renforcement de structures de valorisation ;
- **Créer un cadre de coopération étroit entre le secteur privé, les institutions de recherche et tous les partenaires financiers** (État, bailleurs de fonds, grandes sociétés multinationales, mécènes, etc...) ;



- **Moderniser le sous secteur pêche par des systèmes de financements** adaptés aux activités de la pêche artisanale et industrielle ;
- **Accroître les moyens de contrôle et surveillance pour la gestion** de la ressource halieutique ;
- **Augmenter les capacités techniques en matière de gestion et maintenance** des ouvrages hydrauliques ;
- **Développer l'activité économique et industrielle grâce à des procédures** et mécanisme de fonctionnement de services appropriés ;
- **Réduire les pesanteurs sociales marquées par la fréquence de fêtes religieuses assorties** de journées chômées et payées ;
- **Accroître la compétitivité des entreprises par la maîtrise des facteurs techniques** de production (eau, électricité, communication) ;
- Concevoir, mettre en place et communiquer sur des « plans antigaspillages » pour accroître la compétitivité de chaque secteur ;
- **Rendre attrayantes les conditions législatives, réglementaires et fiscales** régissant l'investissement minier ;
- **Mettre en place des infrastructures de transport efficaces** pour l'évacuation des produits miniers ;
- **Renouveler périodiquement les installations de production de l'électricité** qui sont vétustes ;
- **Créer un cadre attractif pour les investissements dans le domaine de l'électrification rurale** ;
- **Renforcer les capacités des artisans et les permettre d'accéder au crédit** ;
- **Mettre en œuvre le plan stratégique de développement du tourisme** en mettant l'accent sur la promotion des produits adaptés ;
- **Renouveler constamment le parc technologique**, les laboratoires et ateliers de recherches ;
- **Encourager un cadre de coopération entre paysans et industriels** pour mieux contribuer à la relance du secteur primaire ;
- **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du secteur privé** en s'attaquant résolument aux contraintes qui limitent son développement ;
- **Encourager la concertation dans les entreprises** pour réaliser des objectifs de développement ambitieux et consensuels ;

- **Faire participer le secteur privé à toutes les rencontres où se définissent les politiques commerciales** (conférences internationales, commission mixte, conseils interministériels et autres) pour leurs bonnes informations sur les conditions d'exportation ;
- **Développer et animer dans chaque secteur les pratiques de « benchmarking »** entre administration ou entre entreprises sous régionales par la promotion des « best-practices » ;
- **Encourager le renforcement des capacités du secteur privé** par la formation en management et l'information sur les règles commerciales.

## **OS 6 : Accélérer les efforts d'intégration sous-régionale, construire l'union africaine et tirer profit des autres cadres de coopération**

Les priorités autour du NEPAD doivent constituer les lignes directrices de notre coopération tant avec les pays africains qu'avec les autres continents. Il importe également de prendre en compte des consensus au niveau international contenus notamment dans la déclaration de Doha pour l'Organisation Mondiale du Commerce, dans le Consensus de la Conférence Internationale sur le financement du Développement de Monterrey et du Plan d'Action du Sommet Mondial sur le Développement Social de Johannesburg, en plus de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Comme réponse à la mondialisation, le processus d'intégration s'est renforcé avec l'avènement de l'Union Africaine en 2001. Ainsi, cinq sous-régions à savoir la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union Maghreb Arabe (UMA), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) vont constituer des zones de libre échange dans une première phase avant de se transformer en marchés communs. L'Union Africaine et ces sous-régions vont jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). L'exacerbation de la compétition née de la mondialisation a conduit à une évolution qualitative du processus d'intégration marqué, de nos jours, par l'adoption de critères de convergence et de règles de surveillance des directives issues des organismes d'intégration régionale. L'harmonisation du droit des affaires (OHADA) et du marché des assurances (CIMA) doit être poursuivie et renforcée.

Notre pays devra, dès lors, jouer un rôle éminent dans l'établissement de l'Union Africaine et surtout dans la mise en œuvre et le fonctionnement de tous ses organes. Notre pays devra s'efforcer ainsi de contribuer à la résolution des problèmes de gouvernance à la fois dans les institutions africaines qu'au niveau des pays, au règlement des conflits et au renforcement des réformes économiques et sociales à travers le Continent.

En matière d'intégration, dans la perspective du NEPAD, l'accent sera mis sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements, inter-africains. Tout cela exige que soient repensés le cadre institutionnel et les mécanismes d'intégration économique.

Au niveau de la CEDEAO, au-delà des problèmes de paix et de bonne gouvernance, notre pays doit participer activement au processus d'intégration en contribuant à l'accélération de sa mise en œuvre. Il est important et urgent de mettre en place des mécanismes de surveillance notamment pour la liberté de circulation des biens et des personnes, pour l'harmonisation des droits et des nomenclatures statistiques en matière économique et financière, par la mise en place des critères de convergence dans le domaine monétaire, des finances publiques et des politiques sectorielles. L'harmonisation des politiques reste surtout urgente en matière d'énergie, de transport et d'éducation.

L'évolution des deux zones monétaires de la CEDEAO vers une zone unique doit constituer une préoccupation en raison de son impact sur le renforcement des échanges et du financement sous régional. Des mécanismes d'arbitrage efficaces doivent être mis en place pour mieux régler rapidement les contentieux parfois dommageables pour le processus d'intégration.

L'exemple de l'UEMOA doit être mis à profit par la CEDEAO. En effet, d'importants acquis sont enregistrés au niveau de cette organisation plus réduite. Cependant, des progrès sont encore à réaliser dans le domaine du renforcement du processus d'intégration. Il s'agira d'élargir les critères de convergences aux réserves en devise et au financement bancaire du déficit public par la BCEAO, de mettre en place des textes de lois et d'instituer le comité de suivi annuel de la surveillance multilatérale capable de prendre les décisions en matière de politique économique. L'intégration, grâce à des mesures incitatives de dimension sous régionale, permettra l'émergence d'entreprises sous-régionales performantes. Les prises de participation dans les États membres méritent d'être soutenues.

Le Sénégal fait également partie d'autres cadres de coopération fondée sur la coordination sectorielle comme le CILSS et des programmes d'investissement comme l'OMVG et l'OMVS. Il importe de les poursuivre et les renforcer.

Il existe une multitude d'organisations régionales en Afrique dont certaines remontent historiquement à la période coloniale avec un nombre variable d'États concernés. Il est essentiel de les rationaliser pour accroître leur efficacité et surtout soulager la pression de leurs contributions sur les finances publiques. De manière générale, tout le cadre institutionnel de l'intégration économique doit être revu.

Durant le X<sup>o</sup> Plan, notre pays doit participer activement à l'émergence de **nouvelles relations avec les pays industrialisés** comme souligné par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. Il s'agit surtout de contribuer à la formation d'un nouveau cadre de mobilisation de l'aide au développement moins contraignante et fondée sur un vrai partenariat. Les conditions imposées actuellement à l'aide créent des inefficacités qui limitent le potentiel de croissance du Continent. Sur la base de performances et de normes déjà convenues, l'aide publique au développement doit transiter par le budget national. De plus, il est essentiel d'amener les partenaires à harmoniser leurs procédures et réduire les interlocuteurs dans la gestion, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

Avec les institutions de Brettons Woods, il s'agit surtout de renforcer le partenariat et de promouvoir la responsabilité mutuelle au service des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il importe donc de relever le défi de la mise en œuvre des programmes opérationnels pour atteindre les objectifs fixés dans le respect des principes de responsabilité, de transparence et d'obligation de résultats. Notre pays devra également s'inscrire dans le cadre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Plan d'Action Union Européenne/Afrique du Caire et le Partenariat Stratégique de la Banque Mondiale pour l'Afrique en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Cette coopération doit tenir compte des consensus qui se sont dégagés sur le plan international à la suite des réunions de Doha, de Monterrey et de Johannesburg.

Les relations entre l'Afrique et ces partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent être fondées sur les responsabilités et obligations suivantes :

- Apporter un soutien matériel aux mécanismes et processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique, ainsi qu'aux initiatives de maintien de la paix ;
- Accélérer la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, en articulation avec les programmes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté et améliorer les stratégies d'allègement de la dette pour les pays à revenus moyens ;

- Renverser la tendance à la diminution de l'APD en réalisant l'objectif de 0,7 pour cent du Produit National Brut (PNB) dans le court terme. Cette aide accrue devrait servir à compléter les fonds libérés par la réduction de la dette pour accélérer la lutte contre la pauvreté ;
- Traduire en engagements concrets les stratégies internationales adoptées en matière d'éducation et de santé ;
- Faciliter l'instauration de partenariats entre les États, les sociétés pharmaceutiques internationales et les organisations de la société civile pour faciliter et accélérer l'accès des Africains souffrant de maladies infectieuses aux médicaments ;
- Assurer aux produits des pays en développement l'accès aux marchés des pays développés au moyen d'initiatives bilatérales et négocier en faveur des pays d'Afrique des conditions plus équitables dans le cadre des accords multilatéraux de l'OMC ;
- Encourager les investissements du secteur privé des pays développés en Afrique, notamment par la mise en place de mécanismes d'assurance et d'instruments financiers qui contribuent à diminuer les primes de risque en matière d'investissement en Afrique ;
- Faire en sorte que la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales de financement du développement apportent des investissements aux projets cruciaux d'infrastructures économiques, pour faciliter et appuyer la participation du secteur privé ;
- Offrir un soutien technique pour accélérer la mise en œuvre du programme d'action du NEPAD, notamment la consolidation des capacités de l'Afrique pour la planification et la gestion du développement, les réglementations en matière de finances et d'infrastructures, la comptabilité et l'audit ainsi que la conception, la construction et la gestion des infrastructures ;
- Appuyer les réformes à la gouvernance des institutions financières multilatérales pour qu'elles tiennent mieux compte des besoins et des préoccupations de l'Afrique ;
- Mettre en place des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption et s'engager à rendre à l'Afrique tous les gains provenant de ces pratiques.

En matière d'intégration, beaucoup d'efforts restent à faire pour tirer profit des nombreux atouts dont dispose notre pays. Il importe dès lors de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des lignes d'actions suivantes :

- Faire de la réalisation des objectifs du millénaire une priorité de nos politiques nationales ;
- **Désenclaver le Sénégal par rapport au reste de la sous-région par la mise en place d'infrastructures** adaptées (routes, chemins de fer, transport fluvio-maritime, transport aérien) en rapport avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD);
- **Poursuivre la construction de l'intégration sous-régionale, régionale et africaine** dans le cadre des institutions existantes CILSS, UEMOA, CEDEAO, Union Africaine, OMVS, OMVG, etc... ;

- **Développer le commerce régional , notamment par l'application des schémas de libéralisation des échanges**, l'organisation de foires commerciales et l'amélioration des infrastructures routières ;
- **Promouvoir des programmes sectoriels d'intégration dans plusieurs domaines** (transport, télécommunications, industrie, environnement, agriculture ...);
- Favoriser et promouvoir l'investissement et les prises de participation dans les sociétés des pays de la CEDEAO ou de l'UEMOA par des agents économiques de la sous région en particulier les entreprises les plus performantes ;
- **Mettre en place un cadre de gestion et de prévention des conflits** avec les pays voisins ;
- **Renforcer le rôle économique des représentations diplomatiques et consulaires pour la mobilisation de l'investissement** et la promotion de la destination Sénégal et accroître l'implication des sénégalais de l'extérieur dans le développement économique ;
- **Renforcer la lutte contre l'insécurité et la propagation** des grandes endémies dans la sous-région ;
- **Renforcer les échanges entre les réseaux et organisations corporatives** sous régionales pour le brassage des peuples ;
- **Développer une opinion publique favorable à l'intégration** sous régionale et régionale ;
- **Promouvoir l'envoi de coopérants sénégalais à l'étranger** ;
- **Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des structures régionales existantes** et rationaliser les organisation d'intégration régionale et sous régionale ;
- **Intégrer dans nos politiques nationales les résultats des grandes conférences comme les plans d'action de DOHA pour l'OMC**, de Monterrey pour la mobilisation des ressources affectées à l'aide publique au développement et du Sommet sur le développement Durable de Johannesburg ;
- **Participer activement aux rencontres traitant des problèmes de développement** pour mieux influencer sur les nouvelles relations internationales en cours de redéfinition ;
- **Contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans les institutions financières et commerciales internationales.**

#### **OS 7 : Poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement**

Les éléments caractéristiques de sa situation géographique prédisposent notre pays, à porter une attention vigilante à l'environnement et aux équilibres de ses éco-systèmes. Le Sénégal est un pays sahélien disposant d'une côte de 500 km de long. Son climat tropical, avec une faible pluviométrie, et sa proximité avec le désert du Sahara qui ne cesse de s'étendre, sont autant de facteurs qui dénotent de la fragilité de nos ressources naturelles. Leur bonne connaissance devient donc une exigence pour une utilisation rationnelle qui ne compromette pas celles des générations futures. Il s'agit de restaurer le potentiel de production et d'établir une adéquation entre la demande intérieure

et le rythme d'exploitation par une saine gestion des ressources naturelles. Cela suppose notamment : (i) une approche intégrée des actions de développement en particulier pour la conservation des systèmes de production sur le plan biologique ; (ii) des relations villes-campagnes équilibrées ; (iii) une intégration de la dimension environnementale dans l'exercice de planification et de gestion de l'économie nationale.

Puisque la planète terre est un héritage commun à l'humanité, la protection de l'environnement n'a de sens et d'efficacité que si elle est une œuvre commune à tous les pays. C'est pourquoi notre pays est signataire de toutes les conventions relatives à la protection de l'environnement. La dernière Conférence de Johannesburg témoigne de cette volonté de coordonner à l'échelle internationale les actions de préservation de la qualité de la vie pour toutes les espèces (humaine, végétales et animales). Ses délibérations se sont focalisées sur des thèmes cruciaux pour le Sénégal tels que l'accès à l'eau et à l'énergie. Notre pays doit, de toute urgence élaborer le plan d'action permettant de mettre rapidement en œuvre ses résolutions de la dernière conférence de Johannesburg sur l'environnement en tenant compte des secteurs prioritaires du Nepad que sont : (i) lutter contre la désertification ; (ii) protéger les zones humides ; (iii) lutter contre les espèces exotiques envahissantes ; (iv) gérer les côtes ; (v) lutter contre le réchauffement planétaire ; (vi) protéger les zones transfrontalières et l'environnement ; (vii) impulser la gouvernance écologique et rechercher le financement.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'**Environnement**, le Sénégal a adopté une démarche plus cohérente soutenue par une vision à long terme du développement durable en vue de résoudre ses problèmes environnementaux tels que la dégradation du couvert végétal, la pollution de l'air, des eaux et des sols et les risques industriels. Dans ce cadre, notre pays s'est doté d'outils de planification de sa politique environnementale comme le PNAE, le PAN/LCD, la stratégie de conservation de la biodiversité, le plan national de gestion des déchets dangereux. La mise en œuvre des stratégies repose sur le transfert des compétences aux collectivités locales.

La révision du code de l'environnement et l'appui sectoriel préconisé permettront au Gouvernement de continuer, en partenariat avec les collectivités locales, la mise en place d'un cadre institutionnel de la gestion des ressources naturelles et d'un programme de restauration de la fertilité des sols en mettant l'accent sur la rationalisation de l'espace rural. Cette stratégie s'appuiera sur le PNAE, le PAN/LCD, et le PNAT qui sont les cadres de référence globaux. Le Sénégal a également souscrit à une série de conventions dont il doit tirer le maximum de profit.

Pour réussir la coordination des interventions, il faudra nécessairement prendre les mesures ci-après : (i) réformer le foncier pour ne pas compromettre la qualité de l'environnement, pour sauvegarder la biodiversité dans certaines zones du pays et, enfin, éviter les graves conflits entre paysans et pasteurs ; (ii) articuler les systèmes de planification notamment en alliant la planification régionale des ressources naturelles et de l'environnement avec les politiques industrielles, agricoles, de l'éducation, de la santé, de la culture et de la lutte contre la pauvreté ; (iii) intégrer l'agriculture et la GRNE, car la réussite de ce programme dépend essentiellement des stratégies de développement du monde rural et du niveau d'intégration des systèmes de production ; (iv) relever les défis en matière de déchets, de pollutions et d'assainissement.

En raison de l'importance accordée au niveau international aux processus de production dits propres, notre pays doit s'investir avec vigueur dans la défense de l'environnement en mettant en œuvre les lignes d'action suivantes :

- **Renforcer l'éducation environnementale** pour mieux restaurer et préserver les ressources naturelles et l'environnement ;
- **Mettre en place un système d'information à l'échelle nationale géré par le Centre de Suivi Ecologique (CSE)** et coordonner les actions des différents centres pourvoyeurs d'informations (CSE, ISRA, CRODT, INRA) en vue de créer une base de données nationales sur les ressources naturelles et l'environnement ;
- **Renforcer les capacités de planification et de gestion des acteurs** en vue d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des stratégies contenues dans l'agenda 21 notamment en rendant obligatoire l'étude d'impact environnemental préalable aux investissements dans les différents secteurs de développement ;
- **Asseoir une gestion durable de l'environnement par une exploitation rationnelle des ressources naturelles** et par l'atténuation de la pression démographique et impliquer davantage les populations et les collectivités locales dans la gestion et l'exploitation des ressources locales ;
- **Accroître les ressources financières au profit de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement** par l'augmentation des ressources budgétaires nationales d'une part, par une mise en application plus judicieuse du contenu des multiples conventions ratifiées par notre pays, d'autre part ;
- **Mettre en place une stratégie nationale de développement durable** conformément aux programmes en cours dans le cadre des activités de la Commission Nationale de Développement Durable ;
- **Mettre en place des plans directeurs régionaux de gestion des déchets** au niveau régional et local (ordures ménagères et déchets industriels et hospitaliers) ;
- **Promouvoir un programme d'information et de sensibilisation** pour une utilisation rationnelle des pesticides et autres produits chimiques dangereux en vue de protéger l'environnement et la santé humaine ;
- **Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action** du volet environnement du NEPAD ;
- **Favoriser une conservation de la biodiversité en vue d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles** ;
- **Participer activement à l'initiative mondiale pour l'assainissement et l'environnement** afin de promouvoir des méthodes et des projets sanitaires d'élimination des déchets ;
- **Appuyer le Programme Habitat des Nations Unies sur la conservation des ressources en eau** dans les villes africaines en participant activement au processus;
- **Intégrer les résultats du Sommet sur le Développement Durable de Johannesburg** dans les politiques et programmes ;
- **Prendre en compte dans toutes les politiques des mesures de préventions des risques** en milieu de travail en matière d'environnement industriel ;



- **Elaborer des programmes visant à accélérer le passage à des modes de consommation** et de productions durables et propres et le respect de la capacité de charge des écosystèmes ;
- **Promouvoir et faciliter l'accès à des technologies non polluantes** et savoir-faire correspondant.

## **OS 8 : Appuyer les efforts d'intensification et de diversification de la production pour sécuriser les revenus du monde rural**

La promotion de l'agriculture vivrière et des cultures d'exportation est une sur-priorité inscrite dans la nouvelle vision du développement agricole et rural contenue dans le NEPAD. Pour parvenir à la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique, les gouvernements doivent appuyer la mise en place d'infrastructures d'irrigation et mettre en valeur des terres irrigables, dans la perspective d'améliorer la production alimentaire.

Pour le cas du Sénégal, près de 75% des revenus des ruraux proviennent d'une seule spéculacion, à savoir l'arachide. Pour des raisons éthiques, sociale et d'efficacité économique, le Gouvernement doit organiser la solidarité nationale autour des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour atténuer les effets néfastes du dérèglement climatique sur leur production et leurs revenus. Il convient aussi de veiller de façon globale à une plus forte maîtrise de l'eau pour augmenter les zones de production sécurisée (irrigation, pluies artificielles, mares artificielles, bassins de rétention...), diversifier la production, échapper à l'hégémonie de l'arachide à travers la diversification agricole, allonger les périodes de cultures et rétablir la dignité des ruraux.

**Le sous secteur agricole** doit connaître une croissance accélérée en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et relancer le potentiel d'exportation grâce à la promotion de l'investissement privé. Durant le IX<sup>ème</sup> Plan, le secteur a connu des contre-performances graves ayant accru l'ampleur de la pauvreté en milieu rural. Il importe dès lors de poursuivre et de renforcer la politique de désengagement de l'État dans les activités productives et créer les bases d'un réel développement agricole et rural. A court terme, la nouvelle stratégie du développement agricole et rural durable en cours de formulation devra améliorer l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité. Un accent particulier sera porté sur l'exploitation de type familial, la libéralisation économique au sein du marché commun UEMOA dans une dynamique sous-régionale de compétition et de solidarité. Les cinq domaines prioritaires d'intervention dégagés sont : la compétitivité des filières agricoles, la restructuration des systèmes de production agricole et le développement des systèmes de production commerciaux, le développement des activités non agricoles, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des ruraux. Le plan stratégique opérationnel proposé pour atteindre les objectifs globaux sera organisé autour de six lignes d'action dont notamment : (i) le renforcement et l'amélioration de la qualité et de la durabilité des infrastructures ; (ii) l'amélioration des conditions de développement du secteur privé ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs en zone rurale ; (iv) la gestion des ressources naturelles ; (v) et un système de suivi et d'information performant ; (vi) la mise en place et l'organisation de réseaux financiers privés plus efficaces à même de mobiliser l'épargne intérieure et de faciliter le crédit direct et viable aux communautés et groupes en milieu rural, dans la perspective d'approfondir l'intermédiation financière et le développement de l'investissement. Dans cette perspective, il est essentiel de diligenter la poursuite ou la mise en œuvre des programmes actuels laborieusement élaborés au cours du IX<sup>ème</sup> Plan. Il s'agit :

- Du **Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)** qui vise à renforcer progressivement les communautés rurales et leurs institutions locales dans la maîtrise du développement local. Ces activités de renforcement comprendront notamment des appuis institutionnels et la mise en place d'un Fonds d'Investissement Local (FIL) qui concourent à : (i) un renforcement institutionnel et un appui à la décentralisation ; (ii) un Fonds d'Investissement Rural destiné à financer les investissements d'intérêt communautaire et

d'intérêt productif ; (iii) un programme de réhabilitation et de construction de pistes prioritaires de production pour le désenclavement des zones à haute potentialité agricole ;

- Du **Programme de Gestion Intégrée des Eaux et Sols (PGIES)** en vue de lutter contre la dégradation des sols avec entre autre, la poursuite du programme de phosphatage de fond ;
- Du **Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI)** qui vise la maîtrise de l'eau à travers la mise en place d'ouvrages hydro-agricoles (barrages de retenue ; digues anti-sel) ;
- Du **Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP)** qui appuie le recentrage du rôle de l'État sur ses missions essentielles à la faveur d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural (ONG , OP, Privés) grâce à la restructuration du MA, de la recherche agricole et agro-alimentaire, la mise en place d'une Agence de Conseil et d'Appui Rural et le renforcement institutionnel des organisations paysannes.

D'autres programmes et projets déjà en exécution, notamment le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) en appui à la stratégie de sécurité alimentaire, le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et du Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA) viennent en complément.

L'ensemble de ces programmes et projets s'inscrivent dans la consolidation et l'approfondissement des réformes relatives à la politique de libéralisation, de privatisation, de restructuration institutionnelle pour promouvoir la compétitivité. Les réformes et mesures engagées devront contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles, à une sécurisation foncière accrue, la génération d'emplois et l'accroissement des revenus en milieu rural où la pauvreté est massive. Les stratégies et orientations de ces programmes demeurent actuelles et leurs objectifs devront se traduire par :

- l'accroissement du taux de croissance annuel du secteur agricole à un taux double de celui du croît démographique en milieu rural pour mieux renverser la tendance à la paupérisation ;
- la réduction des importations alimentaires grâce à l'amélioration de la compétitivité et de l'accès plus facile des produits agricoles, surtout les céréales ;
- la promotion des actions et des technologies améliorées qui permettent une augmentation à grande échelle, de la productivité des sols, du bétail et de la main d'œuvre ;
- la limitation de la dégradation des ressources naturelles par la mise en œuvre d'un système de gestion durable dont les collectivités rurales seront les principaux acteurs de la conception à la mise en œuvre ;
- l'accroissement des exportations agricoles grâce à la relance de toutes les filières et l'amélioration de la fertilité des sols, de la qualité des semences et des produits phytosanitaires et la promotion des produits agricoles par la mise en place d'un système de commercialisation adéquat.

L'amélioration des conditions de vie en milieu rural constitue déjà une priorité des pouvoirs publics qui visent à terme la généralisation de l'accès à l'électricité, au téléphone, à l'eau potable, à l'éducation et à la santé en milieu rural.

Dans le domaine de l'**hydraulique rurale**, il est essentiel de garantir une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau dans le but de sécuriser les productions agricoles, de libérer les paysans des aléas climatiques et de provoquer l'émergence d'une société rurale dynamique parce que pouvant relever le défi de la sécurité alimentaire.

C'est dans cette perspective que doivent s'inscrire les programmes sous-régionaux de mise en valeur des fleuves Sénégal et Gambie, de la mise en place de l'Agence de promotion du réseau hydraulique national et des programmes et projets ayant pour objet la réalisation d'ouvrage de stockages et la mise en valeur des terres jouxtant les plans d'eau. Au niveau des aménagements hydro-agricoles, le secteur privé devra fortement s'impliquer et la tarification de l'eau mieux établie. L'expérience fort réussie des bassins de rétention à Thiès ainsi que celle du reprofilage des marres méritent d'être renforcées et étendues. Parallèlement à ces actions, il est prévu d'initier un programme de pluies artificielles en rapport avec les partenaires marocains.

**L'élevage**, malgré ses potentialités immenses, reste confronté à des systèmes pour la plupart extensifs. Pour tirer le maximum de profit, il doit s'inscrire dans des orientations stratégiques aptes à relancer sa productivité, à savoir : (i) l'intensification des systèmes de production et d'exploitation animales et le développement et la valorisation des productions animales ; (ii) l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et la promotion d'une politique de proximité de soins vétérinaires à travers la privatisation de la médecine vétérinaire ; (iii) l'amélioration de l'organisation des acteurs et le renforcement de leurs capacités.

A court terme, les réformes doivent viser essentiellement une meilleure gestion des ressources pastorales, un développement de l'aviculture et de l'élevage des petits ruminants et une éradication de la peste bovine. En conséquence, les programmes structurants vont porter sur : (a) l'amélioration de la santé animale et de la qualité de la viande ; (b) les grands aménagements et les infrastructures ruraux ; (c) l'amélioration de l'alimentation hydrique et fourragère ; (d) le développement de l'insémination artificielle ; (e) la mise en place des services d'élevage qui seront adaptés au nouveau contexte de la régionalisation et la nécessité de recentrer l'État sur ses missions essentielles à la faveur d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde rural ; (f) le renforcement institutionnel des organisations paysannes.

Pour la **pêche artisanale**, la stratégie de développement épouse celle globale du sous secteur de la pêche. Cependant, pour revaloriser les revenus dans ce secteur, les pouvoirs publics vont renforcer l'effort de valorisation des produits et accompagner leur commercialisation avec notamment l'amélioration de la distribution à l'intérieur du pays.

La sécurisation des revenus agricoles est également synonyme de croissance moins erratique. Il est donc essentiel, pour y contribuer de mettre en œuvre les lignes d'action suivantes :

- **Mettre en place des réseaux financiers à même de mobiliser l'épargne locale** et faciliter le crédit direct en milieu rural ;
- **Améliorer et renforcer la qualité et la durabilité** des infrastructures en milieu rural ;
- **Améliorer les conditions de développement** du secteur privé en milieu rural ;
- **Promouvoir des actions et des technologies améliorées** qui permettent une augmentation de la productivité des sols, du bétail et de la main d'œuvre ;

- **Garantir une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité** de la ressource en eau ;
- **Favoriser l'intensification et la diversité** des systèmes de production animale et végétale ;
- **Améliorer l'organisation des acteurs et renforcer** leurs capacités technico-financières ;
- **Promouvoir des organisations paysannes** fortes capables d'anticiper sur l'évolution du secteur ;
- **Renforcer les actions d'intensification agricole et pastorale** ;
- **Créer un cadre favorable à l'entrepreneuriat paysan** ;
- **Valoriser la recherche-développement par la formation et l'information** des producteurs ;
- **Améliorer la maîtrise de l'eau en aménageant des bassins de rétention** pour recueillir en sus des eaux pluviales, les pluies artificielles afin de sécuriser et de diversifier les productions agricoles ;
- **Développer la réflexion afin de trouver des solutions « courageuses » et durables** aux difficultés liées à la saturation du secteur de la pêche ;
- **Poursuivre la concertation avec les pays limitrophes du Sénégal (Mauritanie), Guinée Bissau)** pour atténuer les conflits liés à l'exploitation des ressources halieutiques.

**PARTIE III LES INSTRUMENTS  
D'EXECUTION ET DE SUIVI DU  
PLAN**

## **CHAPITRE 12 : L'EVALUATION DES INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES**

Pour assurer une mise en œuvre adéquate des stratégies de développement retenues, il convient de revoir les instruments et procédures en matière de planification et tous les autres modes d'interventions et actions publiques.

### **12.1. Instruments de planification et de gestion de l'Economie**

Le système de planification repose sur trois piliers essentiels à savoir une vision prospective, une loi-plan et un programme triennal d'actions et d'investissements publics.

#### **12.1.1. Stratégies à long terme**

Le système de gestion de l'économie se caractérise par l'existence de deux instruments à long terme : le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et l'Etude Prospective.

##### **12.1.1.1. Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)**

Il définit les orientations stratégiques nationales en matière d'organisation de l'espace et de mise en relief des potentialités à l'horizon d'une génération. Il constitue un cadre indicatif de référence en matière de mise en place d'infrastructures structurantes.

La décision d'élaborer le Plan National d'Aménagement du Territoire prise à l'issue du Conseil Interministériel du 14 Février 1977 n'a pu être concrétisée qu'en janvier 1997. Ce long délai démontre, les difficultés d'affirmation de la politique d'aménagement du territoire. En effet, celle-ci souffre :

- du manque d'une volonté politique forte et soutenue ;
- de l'instabilité institutionnelle de la structure chargée de la conception et du suivi de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- des lacunes en ce qui concerne l'intégration de la politique d'aménagement du territoire dans le dispositif public de planification économique et sociale.
- de la faible appropriation, par les différents acteurs, des outils, instruments et documents majeurs de la politique d'aménagement du territoire.

La tentative de définition d'un système parallèle de planification spatiale n'a pas permis une bonne prise en compte des exigences d'un développement harmonieux au niveau du système national de planification et explique, en partie, les difficultés de concrétisation des différentes propositions du PNAT.

##### **12.1.1.2. Etude Prospective**

Elle procure un cadre général de référence, par sa vision globale des composantes économique, sociale et culturelle et leurs interrelations pour le choix des stratégies de la loi-plan d'orientation. L'Etude constitue une réflexion prospective sur le Sénégal et son environnement, explorant à l'horizon d'une génération le champ des futurs possibles et plausibles, afin d'éclairer les choix stratégiques de développement. Ce premier maillon de la chaîne du système de planification

s'élabore en trois phases : une étude rétrospective, une analyse structurelle et l'élaboration de scénarii pour aider à un choix de société à long terme. L'Etude " Sénégal 2015 " qui constitue la troisième au Sénégal devait tout au plus éclairer les VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> Plans mais en l'absence d'une nouvelle, elle a servi aussi de socle aux stratégies du X<sup>ème</sup> Plan. Notons par ailleurs que plusieurs exercices de prospectives ont été réalisés dans les ministères techniques (Industrie, Femme, éducation, santé, etc.).

Une intégration du PNAT aux autres instruments de planification doit être recherchée pour une meilleure articulation d'ensemble. Pour consolider la complémentarité entre le PNAT et l'Etude Prospective, il importe d'harmoniser les horizons respectifs. En effet, l'étude prospective et le Plan National d'Aménagement du Territoire doivent s'éclairer mutuellement et se compléter. Une telle démarche contribuera à intégrer ce dernier aux instruments du Système National de Planification.

### **12.1.2. Stratégies à moyen terme**

#### **12.1.2.1. Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social**

Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social pour six ans s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques proposés par le scénario constituant le choix de société retenu par les sénégalais dans l'Etude Prospective. Il fournit des repères et des critères tant pour la sélection et la programmation des projets et actions publiques qu'en vue du choix des mesures d'impulsion des initiatives privées. Il constitue la référence pour les politiques sectorielles et le PTIP et est voté comme loi d'orientation.

Le démarrage des travaux du Plan est marqué par l'adoption d'un décret consacrant les termes de référence et la création des Commissions Nationales de Planification composées d'hommes et de femmes issus de l'Administration, du Secteur privé et de la société civile. La Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale en assure le Secrétariat.

#### **12.1.2.2. Politiques sectorielles**

A partir des stratégies globales et systémiques du Plan résumées par les orientations stratégiques, chaque politique sectorielle décline les actions, mesures et réformes à mettre en œuvre. Ces dernières années un important effort a été mené dans le sens de la généralisation des politiques sectorielles assorties de programmes d'actions et d'investissement. Toutefois, en raison de l'absence de structure de planification dans certains ministères, l'approche programme longtemps édictée n'a pu se généraliser. Il importe donc de corriger ces difficultés pour mieux préparer la généralisation des budgets par objectifs.

De façon globale, les difficultés de mise en œuvre des politiques résultent souvent de l'instabilité institutionnelle, de la faiblesse des capacités des ministères techniques, de la complexité des procédures d'exécution et des difficultés à mettre en œuvre les réformes du fait des résistances aux changements.



### **12.1.3. Programme Triennal d'Investissements et d'Actions publics**

Le processus d'élaboration de la loi-programme comprend deux étapes avec l'élaboration des perspectives triennales et la programmation des investissements publics.

#### **12.1.3.1. Perspectives Triennales**

Le rôle des Perspectives Triennales glissantes est de traduire en actions opérationnelles les orientations stratégiques et d'assurer un cadrage macro-économique cohérent. Elles doivent servir de cadre de cohérence entre les réformes économiques, la programmation des investissements et les contraintes budgétaires. Leur élaboration est une étape du processus itératif de la planification qui se déroule entre le Ministère chargé des Finances (financement) et le Ministère chargé du Plan (coordination et définition de la stratégie macro-économique) et les ministères techniques (politiques et programmes sectoriels, identification et préparation des projets). Elles doivent être utilisées comme instrument de coordination et de communication entre le Ministère de l'Economie, des Finances et les ministères techniques dans la conception de la politique des dépenses publiques. Les projets présentés par les Ministères Techniques dans le cadre de la Loi-Programme doivent respecter les objectifs et stratégies à moyen terme. Les Perspectives Triennales sont élaborées par la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale sur la base des données macroéconomiques les plus récentes et les bilans d'exécution des projets.

#### **12.1.3.2. Programme Triennal d'Investissements Publics ( PTIP)**

Son processus général d'élaboration résulte des directives pour l'évaluation, la programmation, la budgétisation et le suivi des investissements publics. Le PTIP rassemble les projets et études à réaliser au cours des trois années couvertes par le programme. Il constitue le budget d'investissement prévisionnel de l'État et vise de ce fait à rationaliser l'effort d'investissement public selon des procédures d'acceptation de projets et d'arbitrage définies. Ainsi, sont du domaine de la programmation triennale, les projets de l'État ( mis en œuvre par les ministères techniques essentiellement ), les projets des établissements publics, collectivités locales et sociétés nationales pour le financement desquels l'État est sollicité soit pour subvention ou prise de participation soit pour aval ou rétrocession d'emprunts. Ajustable chaque année, le PTIP se présente également comme une loi dès lors que sa partie exécutoire, constituée par le Budget Consolide d'Investissement (BCI), est intégrée dans la loi de finances.

Dans le souci de rationaliser la programmation des investissements, ne sont sélectionnés dans le PTIP que les projets répondant aux critères suivants : (i) cohérence avec les objectifs et stratégies de développement définies dans le plan et les politiques sectorielles ; (ii) viabilité technique, financière et économique, (iii) opportunité d'exécution physique et financière ; (iv) couverture adéquate de leurs charges récurrentes.

La bonne opérationnalisation des fonctions ci-dessus requiert la mise en place et le renforcement des instruments méthodologiques d'analyse et d'aide à la planification des projets. Ainsi, l'élaboration d'un guide sur la formulation et la présentation de projets à l'intention des ministères techniques pourrait constituer un support important. De plus le PTIP doit continuer à s'articuler aux Perspectives triennales (cadrage macro-économique et sectoriel) et au budget de fonctionnement (charges récurrentes). Il doit aussi privilégier l'inscription des programmes sectoriels plus que celle des projets et être plus détaillé dans la nomenclature des dépenses. Le Programme Triennal d'Investissements Publics est élaboré par la Direction de la Coopération Economique et Financière.

## **12.2. Budget**

Le budget est en réalité l'état comptable des prévisions de recettes et de toutes les autorisations de dépenses de l'État. Son élaboration obéit à des règles strictes en vue d'une part, d'apporter toute la précision, la transparence et la sincérité requises et, d'autre part, de faciliter les mécanismes opérationnels de contrôle. Dans ce cadre, les cinq principes budgétaires gardent leur pertinence : annualité budgétaire, universalité, unité, spécialité et équilibre.

Il est évident que ces différents principes subissent des assauts répétés et érosifs dus à la complexité des réalités politique, économique et financière. Ils demeurent, malgré tout, nécessaires pour une bonne élaboration de la Loi de Finances mais aussi pour son exécution efficace et efficiente et pour un contrôle multiforme et régulier réellement approprié.

Son élaboration s'inscrit à présent dans le cadre des directives de l'UEMOA qui vise à harmoniser les nomenclatures budgétaires au sein des États-membres pour asseoir la politique de surveillance multilatérale en matière de politique budgétaire et financière.

Les documents budgétaires devront fortement s'inspirer des mesures et actions édictées par les Perspectives Triennales qui visent la réalisation des objectifs de développement fixés par le Plan et déclinés par les politiques macroéconomiques et sectorielles.

## **12.3. Gestion des projets et programmes**

### **12.3.1. Conception et la formulation des projets/programmes.**

Ces fonctions relèvent des ministères techniques qui ont la charge de conduire les politiques sectorielles. A la suite d'une politique sectorielle élaborée par les ministères techniques avec l'appui de la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale dans un large processus participatif incluant les partenaires publics et privés, des propositions de programmes à inscrire au PTIP sont formulées. Ces programmes doivent découler d'un objectif quantifié avec des mesures et des actions favorisant sa réalisation. Le programme d'investissement retenu doit résulter d'un processus itératif en fonction des ressources disponibles et des objectifs compatibles.

### **12.3.2. Evaluation ex-ante des projets/programmes.**

Les opérations d'investissement et les réformes sectorielles ne sont retenues qu'après avoir fait l'objet d'études préalables et une fois prise la décision quant à l'opportunité de leur réalisation. Cette évaluation dite ex-ante est la base fondamentale de toute programmation correcte des investissements. Il s'agit de procéder à une analyse critique du dossier de projet soumis afin de confirmer les résultats à travers une exploitation des données de l'étude suivant différentes méthodes d'évaluation. C'est une tâche continue d'instruction de dossiers qui est indépendante de tout cycle budgétaire. Elle doit permettre de constituer une banque de projets adaptés, programmables et prêts à être exécutés au niveau même des ministères techniques. Les projets en cours d'exécution et ceux devant être sélectionnés doivent s'imbriquer harmonieusement dans un programme à objectifs bien définis.

Pour chaque projet, un rapport d'évaluation fournissant tous les arguments nécessaires est rédigé. Cette fonction évaluation (ex-ante) des projets/programmes relève de la Direction de la Coopération Economique et Financière depuis mars 2001.

Du fait de l'insuffisance de ressources humaines de qualité au sein des ministères techniques, les dossiers de pré-factibilité soumis à l'évaluation restent très mal ficelés. En effet, les informations fournies par les ministères techniques sur la base desquelles l'analyse approfondie doit être faite sont souvent incomplètes, et même parfois en deçà du minimum requis. Cela résulte à la fois d'un manque de personnel qualifié en préparation de projets/programmes dans les ministères techniques et de moyens financiers pour recourir, en cas de besoin, à des consultations externes pour ficeler de bons dossiers. La suppression des structures de planification dans la plupart des ministères techniques intervenue avec la réforme administrative de mars 1990 a laissé un grand vide. Elle a engendré un véritable déficit de prise en charge de la fonction de planification dans ces ministères et le recours souhaité aux services externes s'est heurté aux contraintes financières en ce qui concerne un transfert de ces activités à des bureaux d'études.

### **12.3.3. Sélection des projets**

Dans le système actuel, la fonction sélection des projets/programmes s'exerce en principe sur une base continue et indépendante des cycles de planification- programmation- budgétisation. Elle est assurée par un comité de sélection dont la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) assure le Secrétariat. Il a été élargi à la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) et à la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) pour tenir compte des dimensions spatiale ou environnementale. Les critères devant prévaloir pour l'éligibilité d'un projet se réfèrent à sa rentabilité économique, ses effets sur la collectivité nationale, sur l'environnement, sur le déséquilibre régional ou spatial, sur les finances publiques et sa compatibilité avec les objectifs macroéconomiques fixés par le plan et les contraintes financières établies par les perspectives triennales.

### **12.3.4. Programmation des projets.**

Cette fonction se réfère à l'inscription des projets à la loi-programme et sert de base de lancement des recherches de financement. Même si, dans la plupart des cas, des accords de principe de financement sont obtenus avec tel ou tel bailleur, ce n'est qu'à partir de l'inscription à la loi-programme que l'accord définitif est recherché.

En effet, selon le schéma de programmation-budgétisation en cours, ne doivent s'exécuter que les projets qui procèdent de la cohérence globale de la loi-programme. Mené après la phase de sélection du projet/programme, l'exercice de programmation relève principalement de la DCEF. La procédure de programmation est constituée de plusieurs étapes : (i) le bilan de l'exécution physique et financière des investissements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année précédente ; (ii) le niveau de maturité des requêtes de financement ; (iii) l'état d'exécution des projets-programmes et le point sur la consommation des crédits mis à leur disposition.

Cette fonction de programmation se heurte à une contrainte de taille à savoir la difficulté quasi permanente de disposer à temps des éléments exhaustifs de bilan des projets.

### **12.3.5. Recherche de financement**

Cette fonction est du ressort du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Il s'agit de trouver les moyens financiers nécessaires à l'exécution des projets/programmes sélectionnés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les ressources extérieures à mobiliser devront l'être dans le respect des principes et objectifs en matière d'endettement.

### **12.3.6. Exécution physique des projets**

Lorsque la loi-programme est adoptée, des notifications de crédits sont faites par le MEF aux ministères techniques pour confirmer l'existence de ressources financières destinées à l'exécution des projets/programmes placés sous leur tutelle.

Le non-fonctionnement du comité de relance des investissements a eu un impact très négatif sur l'exécution physique des projets. En effet, les efforts de suivi périodique qui permettaient d'identifier à temps les blocages majeurs et de prendre des mesures correctives ne sont pas poursuivies avec rigueur.

### **12.3.7 Suivi physique et financier des projets et programmes**

En principe le suivi physique est conjointement assuré par la DCEF et le ministère technique concerné alors que le suivi financier est assuré par la DDI.

Le suivi physique ne concerne qu'un nombre réduit de projets au lieu de porter sur tout le programme d'investissement. Il est sous-traité à des cabinets d'étude dont la qualité du travail est jusque-là satisfaisante au regard de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la programmation des investissements.

Le suivi financier se limite à une constatation comptable des dépenses. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de l'exécution des projets avec la plupart des partenaires au développement, des revues techniques sont régulièrement tenues au même titre que des visites de terrain organisées conjointement avec les services impliqués dans le processus (DCEF, DDI, DP, ministères techniques, bailleurs de fonds). Le modèle actuel des fiches de suivi des projets qui sert en même temps à l'exercice de programmation comprend trois (3) modules : la présentation du projet/programme, le suivi financier et le suivi physique.

### **12.3.8. Evaluation ex-post des projets/programmes .**

Cette fonction d'évaluation ex-post renvoie à l'appréciation des performances des projets/programmes en fin d'exécution. Elle permet d'apprécier l'impact du projet sur tous les plans ( physique, financier, environnemental ... ) et surtout sa contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques. Cette activité relève de la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale, si le projet sort complètement du programme d'investissement.

Toutefois, l'évaluation ex-post des projets/programmes reste encore confrontée à des problèmes tels que les coûts souvent élevés pour sa réalisation, l'inexistence de structures de planification dans la plupart des agences et ministères techniques et surtout la quasi absence d'archives.

## **12.4. Agences**

Les agences autonomes sont nées des déficiences constatées dans le système de gestion publique des projets et programmes. Il s'agit de mettre en place un système de gestion adapté qui soit souple et efficace. L'agence sera chargée de la gestion des projets et programmes sous forme de maître d'ouvrage délégué. Elle repose sur une logique de "délégation" de certaines responsabilités des ministères vers des structures dont les managers sont individuellement et personnellement responsables. La spécificité de l'agence se résume à la fois dans l'autonomie et la responsabilité.

La mise en place des agences autonomes dans la gestion des projets et programmes se justifie par une harmonisation et une simplification des procédures (manuel de procédure unique) et par une plus grande transparence et efficacité. En effet, il existe une multiplicité et une diversité de partenaires qui interviennent dans le financement des projets et programmes de développement avec chacun, ses conditionnalités et ses procédures spécifiques.

Ce n'est que vers la fin des années 80 que nous avons assisté au Sénégal à la mise en place de la première agence autonome (AGETIP) chargée de l'exécution des projets d'intérêt public contre le sous emploi. Par la suite, plusieurs autres agences de même nature ou presque, ont suivi surtout dans la fin des années 90. Il s'agit de l'ADM, de l'AATR et plus récemment de l'APIX. Aussi bien les partenaires au développement que les pouvoirs publics semblent s'accorder sur le rôle fondamental et la place prépondérante qu'il faut accorder aux agences dans l'exécution et le contrôle des projets publics.

Contrairement aux deux premières agences (AGETIP-ADM) qui sont de type associatif, les deux dernières (AATR, APIX) semblent répondre à un souci de déconcentration de pouvoir, tout en séparant la fonction politique de la fonction technique. Malgré cette tentative de caractérisation ou d'homogénéisation, la typologie des agences au Sénégal n'est pas aisée. Chaque expérience est un cas spécifique qui répond à des problèmes politiques et économiques particuliers. Mais, seule l'AATR répond aux spécifications souvent retenues par les définitions à la fois théoriques et pratiques. En effet, l'AATR est une structure technique déconcentrée du Ministre chargé des Transports avec une gestion privée autonome. Son fonctionnement est basé sur la transparence, l'efficacité et l'efficience. Elle est exclusivement responsable de sa gestion et des résultats. L'Agence tire principalement ses ressources du budget de l'État. Elle s'occupe uniquement des routes et ne bénéficie d'aucune exonération fiscale. D'autres agences viennent s'y ajouter à savoir : L'Agence pour l'Innovation Technologique (ASIT), l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME) et l'Agence pour la Propreté de Dakar (APRODAK). Il y a aussi celles en voie de création telles que l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence Nationale pour l'Emploi et enfin l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels et Artisanaux (APROSIA) en lieu et place de la SONEPI.

Pour que les agences assument pleinement les fonctions qui leur sont assignées, il convient de tenir compte des orientations suivantes :

- élaborer une législation adaptée à notre contexte politique et économique qui permet de clarifier le statut des Agences en supprimant l'intermédiaire au second degré et en libéralisant ce secteur dans lequel d'autres agences vont apparaître en se spécialisant et en compétissant valablement pour gagner des marchés au titre de Maître d'œuvre (MO) ou Maître d'œuvre Délégué (MOD) et d'avoir un contrôle de qualité sur leurs activités ;
- choisir des agences spécialisées dans une fonction ou une matière et placée sous tutelle d'un ministère, tout en conservant son autonomie de gestion et sa responsabilité ;

- pouvoir être une institution privée, jouant le rôle d'intermédiaire de développement, dans un contexte concurrentiel du marché ;
- réformer les procédures budgétaires et de passation des marchés publics en vue d'améliorer le niveau d'opérationnalité des agences.

## **12.5. Procédures d'élaboration et d'exécution des dépenses publiques**

Les dépenses publiques sont programmées dans la phase de la préparation de la loi des Finances. Cet exercice s'effectue sous la direction du Ministre de l'Economie et des Finances qui est l'ordonnateur principal du Budget de l'État des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes sous l'emprise des directives de l'UEMOA. Mais, en pratique, cette prérogative du Ministre de l'Economie et des Finances est déléguée au :

- Directeur du Budget pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement hors personnel ;
- Directeur de la Coopération Economique et Financière pour les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ;
- Directeur de la Dette et de l'Investissement pour les dépenses d'investissement financées sur ressources nationales.
- Directeur de la Solde, des Pensions et des Rentes Viagères (DSPRV) pour les dépenses du personnel.

### **12.5.1. Programmation des dépenses publiques**

Le processus de programmation démarre avec la prise de la circulaire de préparation du budget adressée aux différents administrateurs de crédits au mois de mars. Dès sa réception, les services dépensiers disposent d'une période de trois mois pour préparer leurs propositions de dépenses. Les documents de prévision des dépenses sont transmis aux services du ministère chargé des finances.

Depuis 2002, les conférences budgétaires se tiennent en même temps aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement. Elles sont présidées par le Directeur Général des Finances ou par le Directeur du Budget en présence des représentants de la DCEF et de la Cellule de Contrôle des Effectifs et de la Masse salariale. Elles se tiennent au mois de juillet. Pendant les réunions, les administrateurs de crédits défendent devant les services ordonnateurs les propositions de dépenses qu'ils entendent exécuter à la prochaine gestion. Les documents contenant les projets de budget sont adressés aux correspondants budgétaires des différents ministères.

A la suite des conférences, une série d'arbitrage est effectuée sur les propositions de dépenses collectives. En effet, un 1<sup>er</sup> arbitrage est fait par le Ministre chargé du Budget sur proposition du Directeur Général des Finances ; un 2<sup>ème</sup> arbitrage est fait sous l'égide du Premier Ministre.

La programmation budgétaire prend fin avec l'adoption du projet de loi par le Conseil des Ministres. Enfin, le projet de budget est transmis à l'Assemblée Nationale au plus tard le 15 Octobre de l'année en cours.

### **12.5.2. Contraintes liées à la préparation des dépenses publiques**

#### **12.5.2.1. Cas des dépenses de fonctionnement**

L'un des problèmes majeurs qui entrave la bonne programmation des dépenses est liée à la notion de services votés qui consiste à reconduire les dotations antérieures sous réserve de la réévaluation faite avec la consolidation ou non des crédits octroyés en cours de gestion.

Cette situation découle de l'absence des moyens objectifs d'estimation des besoins des services dépensiers. D'où le constat du volume important de réaménagement des dotations budgétaires à travers les virements et les transferts de crédits opérés en cours de gestion. Une autre difficulté dans la programmation des dépenses de fonctionnement est relative aux mesures nouvelles. En effet, ces dernières présentent des difficultés liées à leur évaluation, leur octroi, et au fait qu'elles soient gagées sur le reliquat de l'enveloppe budgétaire diminuée des services votés.

### **12.5.2.2 Cas des dépenses d'investissement**

Au regard des procédures du système national de planification, la préparation des budgets d'investissement révèle un ensemble de contraintes majeures liées à la faible capacité de présentation de dossiers de projets suffisamment documentés et argumentés, au défaut d'une évaluation systématique et de qualité des propositions d'investissements et au faible lien de celles-ci avec le budget de fonctionnement des initiateurs de ces projets et programmes. A ce niveau, il convient de souligner que malgré la tenue conjointe des conférences budgétaires par les services concernés, la prise en compte des charges récurrentes n'est pas encore assurée. Un décalage entre la réalisation des investissements et leur prise en charge par l'État au plan du fonctionnement est réel et n'est pas encore résolu malgré l'adoption croissante de la pratique des budgets par objectifs. Bien que le système de programmation des dépenses d'investissement ait connu d'importants progrès, des lacunes subsistent : absence de normes dans l'évaluation des coûts des actions et faible exhaustivité de la nomenclature des dépenses.

En effet, les dossiers de projets transmis à l'ordinateur n'étaient pas suffisamment renseignés et argumentés. Mais avec la nouvelle nomenclature UEMOA, l'imputation budgétaire donne assez d'informations sur le projet. Par ailleurs, l'absence d'outils de vérification de données et d'instruments d'appréciation des coûts constitue également une lacune de l'évaluation des projets. Mais enfin, la faible prise en compte des charges récurrentes est aussi une faiblesse.

### **12.5.3. Exécution du budget**

Les circuits de la dépense publique sont différents selon sa nature (dépense de fonctionnement ou dépense d'investissement) et sa source de financement pour les dépenses d'investissement (ressources internes ou ressources externes).

#### **12.5.3.1. Cas des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'exécutent suivant plusieurs procédures. La procédure de droit commun pour l'exécution du budget de fonctionnement hors personnel consiste à établir un bon d'engagement au niveau central ou une autorisation de dépenses pour les régions et l'extérieur (délégation de crédit à exécuter par bon de commande et autorisation d'exécuter du MAESE). Quant aux procédures d'exécution des dépenses, il s'agit des demandes de paiement par anticipation et des

demandes d'avance de trésorerie à régulariser par la suite. Le délai d'exécution d'une créance sur l'État est d'un maximum de 60 jours dans le cadre de la procédure de droit commun ; pour les régies d'avance, le principe du paiement au comptant est de rigueur ; pour les autorisations de dépenses, les comptes spéciaux du trésor et les autres fonds, la procédure est beaucoup plus simple et le règlement survient en principe dans des délais très courts.

Mais à côté de ce principe, la réalité semble être tout autre. En effet, aussi bien l'engagement, l'ordonnancement que le paiement peut parfois, prendre un temps anormalement long. Cette lenteur crée un renchérissement des coûts par les fournisseurs et explique parfois que certains ministères n'ont pas le temps de consommer tous leurs crédits durant une gestion. De même, la lenteur de la procédure a conduit aujourd'hui à une utilisation abusive des procédures dérogatoires ou exceptionnelles pour contourner le circuit ordinaire.

Par ailleurs, la procédure d'exécution des dépenses souffre de complexité souvent causée par des doubles emplois inutiles. En effet, les contrôles exercés par le Contrôle des Opérations Financières (COF), la Division du Contrôle des Engagements de la Direction du Budget (DCE) sont souvent les mêmes pour les mêmes phases notamment à l'engagement et à l'ordonnancement. Avec l'unification du contrôle financier, le double contrôle de régularité est supprimé. Le contrôle des opérations financières est chargé du contrôle a priori des opérations budgétaires de l'État. Les ordonnateurs délégués ont un pouvoir de liquidation et d'ordonnancement.

La vérification matérielle de la livraison des fournitures, objet d'une réglementation précise et non équivoque, ne fonctionne pas de façon efficace. Le logiciel de gestion des dépenses, en installation à la DGF, permettra de traiter les dépenses de fonctionnement avec plus de célérité et d'améliorer la certification des fournitures et services.

L'on peut noter une disposition du nouveau code de marché faisant passer le seuil à partir duquel l'appel d'offre devient nécessaire de 10 à 15 millions, comme une initiative facilitant la passation des marchés publics.

#### **12.5.3.2. Cas des dépenses d'investissement**

La procédure d'exécution des dépenses d'investissement est fonction de la nature des ressources qui les financent. En effet, la procédure est différente selon qu'il s'agit des projets financés sur ressources nationales ou sur ressources extérieures. Cette procédure comporte des particularités par rapport aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'abord de son caractère pluriannuel. Cependant, des crédits annuels sont prévus pour chacun des projets dans le BCI : ce sont les crédits de paiement.

Les crédits disponibles du budget consolidé d'investissement en fin de gestion ne sont pas automatiquement reportés. Une commission comprenant des représentants des services compétents se réunit pour examiner les demandes de report de crédits émanant des projets. La Commission se fonde sur certains critères pour reporter les crédits : état d'avancement du projet, crédits de la nouvelle gestion, justification de la demande de report, plafond du TOFE.

#### **12.5.3.3. Dépenses d'investissement sur ressources nationales**

Elles suivent la même procédure que les dépenses de fonctionnement à la différence que pour ces types de dépenses le rôle de l'ordonnateur délégué est joué par le service chargé de la dette et de l'investissement.



Les chefs de projets des ministères sectoriels, en leur qualité d'administrateur de crédits propose à l'ordonnateur délégué la dépense souhaitée sur la base d'un programme d'exécution technique et financière qu'ils établissent. Le Programme doit être approuvé par le Contrôle financier placé sous l'autorité du Président de la République qui intervient pour l'ensemble des dossiers d'investissement. Les dépenses sont ensuite engagées puis, après service fait, ordonnancées. L'utilisation de fiche d'exécution technique et financière et du programme d'utilisation des crédits par les Ministères techniques n'est plus nécessaire depuis l'adoption de la directive n° 4/98/CM/UEMOA portant nomenclature de l'État et son application au Sénégal dans le Budget d'investissement 2002.

#### **12.5.3.4. Dépenses d'investissement sur ressources extérieures**

La principale particularité de cette catégorie de dépenses est que, le Trésor public n'est pas comptable assignataire. Ainsi les dépenses financées sur ressources extérieures ne transitent pas par le Trésor. L'exécution est assurée par des unités de projets autonomes en fonction du PTIP qui est le référentiel en matière d'investissement.

Les dépenses sont initiées, engagées et ordonnancées par le service chargé de la dette et de l'investissement ou par les Chefs de projets en leur qualité d'administrateurs délégués. Dans cette procédure, l'ordonnateur délégué joue également le rôle de comptable et son ordonnancement se confond avec l'émission de chèque. Cependant, certains bailleurs effectuent le règlement des dépenses suivant un modèle de décaissement qui leur est spécifique. Dans ce cas, les flux de Trésorerie ne sont pas maîtrisés dans la chaîne des dépenses sauf pour ce qui concerne la contrepartie financière de l'État.

L'application du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, édictée par les dispositions législatives et réglementaires en matière de comptabilité publique est réaffirmée par les directives de l'UEMOA qui préconisent la création d'une agence comptable centrale chargée du règlement des dépenses des projets.

#### **13.5.4. Contraintes relevées dans l'exécution des dépenses d'investissement**

A l'instar des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement souffrent également de plusieurs contraintes liées à la phase de recherche de financement, à la lenteur dans le paiement, un système d'information incomplet et à un problème de maîtrise de procédures et des flux financiers injectés par les bailleurs de fonds. Ce qui fait que les dépenses d'investissement sont souvent sous estimées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE). L'élaboration de la fiche d'exécution technique et financière, nécessaire pour la mobilisation des ressources, n'est plus une contrainte car l'essentiel des catégories de dépense des projets sont prévues dans le budget avec l'adoption de la nomenclature UEMOA. Enfin, il y a la multiplicité des procédures (celle nationale et celle des bailleurs), ce qui contribue de manière notable à la complexité et aux problèmes d'efficacité de l'exécution des dépenses d'investissement. Les différentes difficultés montrent l'ampleur des tâches à accomplir pour asseoir un système efficace des dépenses publiques.

#### **12.5.5. Réformes sur les procédures d'exécution des dépenses publiques**

Pour réaliser un système budgétaire efficace, transparent et fiable, des réformes s'imposent au niveau de la programmation des dépenses mais également au niveau de l'exécution. Les principaux objectifs de toute réforme de la programmation et de l'exécution des dépenses budgétaires consistent d'abord à faire en sorte que l'ensemble du processus soit mieux adapté aux exigences de

développement et de réduction de la pauvreté. Il s'agit en fin de compte d'une part d'opérer les meilleurs choix au niveau des dépenses et d'autre part de mettre en application d'une façon efficiente ceux-ci.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, partant des contraintes ci-dessus soulignées, il convient d'améliorer la programmation des dépenses de fonctionnement en agissant essentiellement sur deux points à savoir l'identification des besoins et l'évaluation des dépenses. En effet, comme le montre la structure de nos budgets, les dépenses de fonctionnement englobent plus de la moitié de nos ressources.

Ces dépenses qui sont récurrentes et inévitables doivent, au demeurant, obéir à une logique de flexibilité et d'efficacité afin de prendre en compte d'une part les évolutions et changements intervenus et d'autre part le souci de produire des résultats dans la dynamique du développement et de la satisfaction des besoins. Toutefois, il ne suffit pas simplement de maîtriser les besoins pour effectuer des dépenses efficaces, il faut également une bonne maîtrise de l'expression chiffrée de ces besoins.

L'évaluation des besoins en dépenses repose sur une méthode d'évaluation réelle qui, utilisant des paramètres quantitatifs et qualitatifs, permet de déterminer avec plus d'objectivité les montants des dépenses à effectuer.

Chaque service, compte tenu de la rareté des ressources devra, pour une bonne évaluation de ses dépenses de fonctionnement, maîtriser l'effectif de son personnel, définir clairement les tâches que ses agents exécutent et avoir une bonne connaissance des coûts unitaires des biens ou prestations dont il a besoin.

L'exécution des dépenses d'investissement connaît des problèmes liés à l'exécution financière et à l'exécution physique. La principale difficulté réside dans le domaine du suivi-évaluation avec l'absence d'indicateurs d'impacts permettant d'évaluer le niveau de réalisation des projets chaque année. Les procédures de décaissement devraient être harmonisées au moins par secteur grâce à un guide de procédures fiable et efficace.

L'État n'a pas la maîtrise de la procédure édictée par les bailleurs de fonds. Chaque bailleur de fonds dispose de sa propre procédure de décaissement. La solution aurait été que les ressources extérieures soient gérées par le Trésor. Par ailleurs, la contrepartie financière de l'État pour certains projets doit également être disponible à temps pour faciliter la mise à disposition des ressources extérieures.

S'agissant de l'exécution des dépenses d'investissement, il faut élaborer, dans l'optique d'un meilleur suivi des projets, des indicateurs d'impacts pour que le niveau de réalisation des projets puisse être repéré chaque année avant de prendre la décision de poursuivre ou non. Aussi, un bon suivi des projets suppose également l'intégration des tâches réalisées par la DP, la DCEF et la DDI ainsi qu'un programme de suivi qui servira de cadre d'activités au sein du MEF. Une réforme institutionnelle profonde s'impose dans la gestion des investissements publics.

L'exécution ordinaire des dépenses de fonctionnement gagnerait en rapidité, célérité, efficacité et transparence par simplification du circuit du bon d'engagement, par l'informatisation du circuit, par la suppression ou la fusion de certaines étapes de la procédure, la fixation de délais de traitement et la vérification systématique des livraisons.

Pour la procédure des marchés publics, leur importance dans l'économie nationale et leur volume en nette croissance dans les dépenses publiques montrent de façon claire et urgente la nécessité d'une réforme en profondeur de la réglementation en la matière. Celle-ci devrait mettre en place des leviers et mécanismes permettant une saine concurrence des différentes entreprises, une parfaite transparence dans la procédure, une efficacité et efficience de l'Administration. Les procédures exceptionnelles doivent être rationalisées et garder réellement leur caractère exceptionnel.

## **CHAPITRE 13 : LES INSTRUMENTS ET MECANISMES D'ARTICULATION ENTRE LE PLAN ET LE NIVEAU DECENTRALISE**

La politique de décentralisation est conçue pour asseoir la libre administration des collectivités locales par des assemblées élues et pour impulser leur développement économique et social. Dans le cadre de cette mission de développement, les collectivités locales élaborent des plans et réalisent des investissements. Cependant, il convient de noter que la planification décentralisée connaît encore des problèmes d'opérationnalité et de bonne articulation avec le système national de planification.

### **13.1. Instruments de Planification Existants au Niveau Décentralisé**

Plusieurs types de plans sont élaborés au niveau décentralisé.

#### **13.1.1. Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)**

Le S.R.A.T a la vocation d'organiser le développement de la région en tenant compte de l'option d'aménagement à long terme du territoire national défini dans le Plan Général d'Aménagement du Territoire (PGAT). Il met l'accent sur les aspects spatiaux (zones éco-géographiques, découpage administratif, hiérarchie des établissements humains, grands réseaux) et vise le développement équilibré de tout l'espace régional.

#### **13.1.2. Plan Régional de Développement Intégré (PRDI)**

C'est le document de planification économique à moyen terme de la région. Il met en évidence les caractéristiques économiques et sociales, détermine les enjeux et objectifs de développement de la région et identifie les projets à réaliser durant la période du plan. Sa référence spatiale est le SRAT qui définit les axes de développement à long terme de la région.

#### **13.1.3. Plan d'Investissement Communal (PIC) et le Plan Local de Développement (PLD)**

Comme le PRDI, le Plan d'Investissement Communal ( PIC) et le Plan Local de Développement (PLD) sont les documents de planification économique à moyen terme de la commune et de la communauté rurale respectivement. Ils présentent pour l'entité concernée la situation économique et sociale, les objectifs et stratégies de développement et les projets à réaliser durant la période du plan. Le PIC et le PLD doivent s'articuler au PRDI qui leur sert de cadre d'orientation.

#### **13.1.4. Plans d'urbanisme**

Il existe plusieurs types de plans d'urbanisme selon leur degré d'élaboration et de précision. Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme ( SDAU), du Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) et du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU).

Le plan d'urbanisme trace les axes du développement à long terme de la localité concernée par une bonne utilisation de l'espace, dans une perspective de développement harmonieux.

#### **13.1.5. Documents de planification sectorielle**

La planification sectorielle répond à un souci de meilleure coordination des projets et programmes de développement dans un secteur donné. Elle intègre également l'aspect " décentralisation ". C'est ainsi que les plans élaborés au niveau national ont leurs correspondants aux niveaux régional et départemental.

Ainsi, on a pour la santé le Plan National de Développement Sanitaire ( PNDS), le Plan Régional de Développement Sanitaire (PRDS) et le Plan de Développement de District Sanitaire (PDDS). Il en est de même pour les autres secteurs.

### **13.2. Processus d'exécution des PRDI, PIC et PLD**

Les plans élaborés au niveau décentralisé, Plans régionaux de développement intégré (PRDI), Plans d'Investissement Communaux (PIC) et Plans Locaux de Développement (PLD) doivent être articulés au Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PO.D.E.S). Leur élaboration et leur mise en œuvre sont de la responsabilité des exécutifs locaux. L'exécution de ces plans suit un processus qui se déroule en trois étapes.

#### **13.2.1. Préparation des projets :**

Les plans élaborés au niveau des collectivités locales comportent des programmes d'actions qui représentent des réponses aux problèmes identifiés dans le diagnostic. Cependant, pour rendre ces programmes opérationnels, il convient de transformer chaque idée de projet en dossier suffisamment étudié et documenté. A ce niveau, intervient la préparation du projet qui est généralement attendue de son initiateur (service technique régional, départemental ou local, service technique d'une collectivités locale, Organisations Non Gouvernementales (ONG), promoteur privé ). Il s'agit de réaliser une étude détaillée montrant la faisabilité technique, financière et économique et les résultats attendus.

#### **13.2.2. Evaluation des projets**

Il s'agit de procéder à une analyse critique du dossier de projet soumis afin de confirmer ou d'infirmer les résultats à travers une exploitation des données de l'étude suivant différentes méthodes d'évaluation. Ce travail revient à l'Agence Régionale de Développement (ARD).

Après évaluation, les projets dont la viabilité technique et la rentabilité financière ou l'intérêt social sont prouvées, sont proposés pour la sélection.

#### **13.2.3. Sélection, programmation et budgétisation des projets**

Les collectivités locales ont des ressources (du reste très maigres) destinées à leurs investissements. Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des projets identifiés dans leurs plans de développement. A cet effet, la Commission statutaire chargée des Finances et du Plan procède à la sélection, à la programmation et à la budgétisation des projets jugés prioritaires en tenant compte des ressources disponibles.

Il convient de noter cependant que ce procédé est pratiqué par très peu de collectivités locales pour les raisons suivantes :

- inexistence de documents de planification dans certains cas ;
- faiblesse ou inexistence de ressources financières propres destinées aux investissements ;
- autres ressources telles que le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) difficilement programmable car jamais connu à l'avance ;
- faiblesse des capacités locales en matières de formulation et d'évaluation des projets.

Ainsi, les rares collectivités locales à systématiser une procédure de programmation de leurs investissements le font dans le cadre de projets d'appui financés par nos partenaires au développement.

Une procédure de planification régionale et locale efficace mérite d'être systématisée au niveau de toutes les collectivités locales. Elle consistera essentiellement à établir le lien entre la planification, la programmation et la budgétisation des investissements régionaux et locaux. Il s'agira de programmer en priorité les investissements figurant dans les documents de planification validés.

### **13.3. Articulation plan- programme- budget des collectivités locales**

Le PRDI, le PIC et le PLD sont les documents de planification économique à moyen terme de la région, de la commune et de la communauté rurale respectivement. Ils mettent en évidence leurs caractéristiques socio-économiques, déterminent leurs enjeux et objectifs de développement et identifient les projets à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Pour assurer leur mise en œuvre, il convient d'établir le lien entre le Plan et le Budget de la collectivité locale. Concrètement, il s'agit de systématiser, au moment du vote annuel du budget d'investissements, l'utilisation des ressources pour réaliser des projets planifiés.

Entre l'étape d'élaboration du plan et l'étape de budgétisation, la programmation des investissements doit être affinée sur la base d'une banque de projets bien ficelés, étudiés et évalués et des prévisions de recettes fiscales fiables.

Ainsi, en coopération avec les partenaires au développement, les collectivités locales bénéficient de plus en plus d'appui institutionnel et d'apports financiers pour renforcer leur capacité de pilotage et de financement du développement local. A cet égard, le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (F.E.C.L) mérite d'être réformé dans le sens d'une meilleure prise en charge des investissements de ces collectivités décentralisées. Cette réforme s'appuiera sur les axes suivants :

- maintien du Fonds de concours ordinaire pour récompenser les efforts de bonne gestion ;
- renforcement du Fonds de concours extraordinaire dont le montant sera fixé sur la base de projets pertinents proposés par les collectivités locales. En conséquence, la Direction des Collectivités Locales devra disposer d'une banque de projets concluants à l'évaluation ;
- fixation des sommes allouées ( au titre du F.E.C.L) à chaque collectivité locale, avant le début de chaque année budgétaire ;
- communication diligente de l'information sur la répartition du F.E.C.L aux bénéficiaires pour leur permettre d'en tenir compte dans la programmation de leurs investissements.

Au delà du F.E.C.L, la fiscalité locale devrait connaître une réforme en profondeur pour permettre aux collectivités locales de pouvoir générer elles-mêmes les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Ainsi, il sera possible de systématiser les instruments d'exécution de ces plans que sont le programme triennal d'investissements et le budget annuel d'investissements.

### **13.4. Instruments de suivi des plans régionaux et locaux**

#### **13.4.1. Suivi technique**

Le suivi technique de la mise en œuvre du Plan est effectué par les services techniques des collectivités locales y compris l'Agence Régionale de Développement (ARD) avec l'appui de ceux de l'État.

Il s'agit pour ces structures de mener en collaboration avec d'autres structures (services techniques et projets) des investigations afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan en se référant :

- aux objectifs poursuivis par le Plan ;
- aux moyens mis en œuvre pour sa réalisation ;
- aux effets attendus des actions et investissements.

Au niveau régional et local, cette évaluation doit tirer profit des résultats du suivi de l'exécution des projets effectué par le Service Régional de la Planification (S.R.P) avec la collaboration des collectivités locales, des services techniques et des responsables de projets.

Ce travail permet d'établir un bilan annuel du PTIP régionalisé et un bilan annuel des investissements des collectivités locales.

#### **13.4.2. Suivi administratif**

Au niveau de la région, la principale instance de suivi politique de l'exécution du Plan est le Comité Régional de Développement (C.R.D) qui consacre des réunions périodiques au suivi du Plan et des projets dans la région avec des temps forts aux périodes d'élaboration ou de réajustement du Plan . Certaines régions ont institué un Comité Régional de Suivi des Projets (CRSP) s'acquitte de cette mission avec une périodicité plus rapprochée. Le C.R.D et le Comité Régional de Suivi des Projets sont placés sous la présidence du Gouverneur de Région. Il existe au niveau du département et de l'arrondissement des instances de coordination similaires. C'est le Comité Départemental de Développement (C.D.D) et le Comité Local de Développement (C.L.D) respectivement présidés par le Préfet et le Sous-préfet.

#### **13.4.3.Suivi politique**

Actuellement, avec le transfert de la compétence " planification " aux collectivités locales, les instances les plus habilitées à assurer le suivi politique du plan au niveau décentralisé sont les conseils régionaux, municipaux et ruraux (plus particulièrement leur commission chargé du Plan). Les bilans annuels préparés par les services techniques sous la coordination de l'A.R.D devraient constituer les inputs au document qui servira de base technique aux travaux de la commission. Cette activité qui n'est pas encore entrée dans leurs habitudes mérite d'être promue avec l'appui de l'État et de ses services techniques.

En outre, il serait intéressant d'amener cette commission à mieux jouer son rôle au niveau du suivi politique en instituant des comités de suivi des projets et programmes de développement et des réunions périodiques (semestriel par exemple) pour faire le point sur la mise en œuvre des options de développement. A cet effet, le CRD, le CDD et le CLD méritent d'être réformés pour mieux prendre en compte la mise en œuvre des initiatives locales.

Le suivi politique est le moment privilégié pour sensibiliser les acteurs locaux sur l'exécution des plans, projets et programmes qui concernent leurs collectivités afin que des mesures appropriées soient prises.

## **CHAPITRE 14 : LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PLAN**

La planification implique l'organisation des choix collectifs de développement à moyen et long termes, ainsi que le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. La mise en œuvre du X<sup>e</sup> Plan et la réalisation de ses orientations stratégiques ne peuvent s'effectuer qu'en s'appuyant sur les principaux acteurs (État, régions, secteur privé et société civile) qui disposent d'instruments ou documents de politique leur permettant de respecter leur agenda. Cette mise en œuvre s'appuie aussi sur un suivi technique permanent, mais aussi et surtout, sur un suivi périodique, au niveau politique.



## 14.1. Mise en œuvre du plan

Le X<sup>ème</sup> Plan d'Orientation, par son approche systémique ne met pas en évidence les actions et les investissements des secteurs. D'où la nécessité d'explicitier les objectifs chiffrés pour chaque secteur avec un programme d'actions. C'est le rôle de la politique sectorielle qui est une interprétation opérationnelle dans un secteur donné, des orientations stratégiques. Le Plan d'orientation se réalise à travers les politiques sectorielles et les Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI) pour une plus grande cohérence du Système National de Planification.

L'élaboration par une approche participative de la politique sectorielle dans chaque secteur et des Plans Régionaux de Développement Intégré dans chaque région est la première tâche après l'adoption des orientations stratégiques. Tous les acteurs (État, région, secteur privé et autres), qui se sont appropriés les mesures, actions et réformes, sont interpellés dans la mise en œuvre des politiques.

**Du côté de l'État** le processus de planification de l'investissement public comprend plusieurs étapes à savoir :

1. Identification, préparation et évaluation des programmes ou projets par chaque Ministère technique dans le respect de la politique sectorielle. L'approche programme reste privilégiée car elle met en cohérence les projets, mesures et réformes et permet de mieux évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs. Cette approche facilite également l'élaboration des budgets par objectifs. Le Ministère technique fait parvenir sa proposition de programme au service chargé de l'évaluation.

2. Contre évaluation économique et financière pour vérifier la conformité des programmes ou projets aux objectifs de développement fixés par la politique sectorielle par le service compétent. Les projets, dont l'évaluation est concluante, sont soumis au Comité de Sélection des Projets (CSP). L'avis favorable de ce comité déclenche d'abord la recherche de financement, puis la programmation. Le comité de sélection des projets (CSP) est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre chargé du Plan et son secrétariat assuré par le service chargé de la programmation des Investissements. Les rapports d'évaluation des projets élaborés servent de base de discussion aux réunions du comité ;

3. Elaboration des Perspectives Triennales sur la base des données macro économiques les plus récentes et le bilan physique et financier des investissements. La Direction du Budget en rapport avec le service chargé de la programmation fournit à la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale le volume financier affecté au budget d'investissement pour l'année à venir. Les Perspectives Triennales dégagent un cadrage macro-économique sur trois ans qui donne le volume et l'allocation macro sectorielle (primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire) des investissements publics. Elles donnent également le tableau de mesures et réformes d'accompagnement et les incitations nécessaires pour les acteurs non publics dans la réalisation des objectifs.

4. Programmation des programmes ou projets nouveaux et réajustement des anciens sur la base des résultats du suivi physique et financier pour la confection du Programme Triennal d'investissement. Ne seront retenus dans ce programme que les projets ayant acquis un financement ou dont la négociation sera à terme durant l'exercice budgétaire. La recherche de financement, activité permanente, se poursuivra pour les programmes ou projets dont l'évaluation est concluante ;

5. Signature des conventions de financement et ordonnancement des dépenses l'investissement. Pour alléger l'impact tant internes que celles des bailleurs sur la mobilisation des ressources, l'appui budgétaire sera privilégiée dans les conventions.

6. Exécution sur le terrain du projet par les Ministères techniques ou une structure créée à cet effet. En cas de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre, le projet peut être soumis au **Comité de relance des investissements dirigé par la Primature** pour recherche de solution ;

7. Suivi de l'exécution des programmes ou projets par tous les partenaires impliqués sous la responsabilité des ministères techniques ;

8. Evaluation ex-post réalisée par la **Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale** est destinée à estimer l'impact réel des investissements et de mesurer les écarts entre les objectifs initiaux et les réalisations effectives.

**Pour la région**, la succession des activités se présente comme suit :

1. Elaboration du PRDI avec les acteurs de la région sur initiative du Conseil régional tout en tenant compte des plans sectoriels régionaux. Se référant au PRDI, les Communes et les Communautés rurales vont élaborer leurs Plans d'Investissement Communaux et leurs Plans Locaux de Développement respectivement

	DK	DL	FT	KL	KD	LG	MT	SL	TC	TH	ZG	Total	Rang
OS1	++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	32	1
OS2	++	+++	++	++	+++	++	++	++	+++	+++	+++	27	3
OS3	++	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++	+++	31	2
OS4	+	++	++	++	+++	++	++	++	++	++	++	22	7
OS5	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	+++	23	6
OS6	+	+	++	++	++	+	+++	++	+	+	++	18	8
OS7	+	+++	++	+++	+++	+	++	++	+++	++	+++	25	5
OS8	+	++	++	++	+++	+++	+++	+++	+++	++	++	26	4
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>21</b>		
<b>Rang</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>		

Légende : +++ Très fort, ++ Fort, + moyen

En recoupant les orientations stratégiques et les priorités régionales qui ressortent des bilans-diagnostic, il apparaît que la mise en valeur des ressources humaines et la promotion du développement régional sont des préoccupations fortes des régions. Une bonne mise en œuvre des orientations du X<sup>ème</sup> Plan permettra aux régions périphériques de renouer vigoureusement avec la reprise économique.

2. Définition et évaluation financière et économique du programme d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du PRDI par l'ARD.

3. Recherche de financement pour l'exécution du programme d'action par le Conseil régional sur ressources propres, auprès de l'État par la conclusion d'un contrat Plan ou par la coopération décentralisée. Les ONG pourront également être saisies

4. Exécution sur le terrain des projets d'initiative régionale dont le financement est acquis.

## 5. Suivi de l'exécution des projets par le Conseil Régional.

Tous les services membres du Comité Technique de l'ARD peuvent être requis pour contribuer à toutes les activités de la région. A la demande du Conseil Régional, toute structure publique, dont l'implication est jugée utile, peut être mobilisée. A cet égard, une convention d'utilisation des services extérieurs de l'État peut être signée entre l'autorité administrative et l'élu local.

Pour une bonne mise en œuvre de ces différentes actions, il est urgent de produire des manuels pour mieux harmoniser les travaux. Les documents mériteraient une large diffusion pour contribuer aux renforcements des capacités de tous les agents concernés.

Du côté du secteur privé et de la Société Civile, en raison du processus participatif, tous ces partenaires sont déjà bien informés des ambitions de l'État. Il reste à ce dernier d'édicter les mesures incitatives nécessaires pour une pleine intervention du secteur privé dans la réalisation des objectifs. Pour les ONG, en plus de leurs ressources propres, elles pourront bénéficier des financements extérieurs publics destinés aux projets de l'État. La bonne coopération de tous les syndicats de travailleurs, du patronat et de la paysannerie est nécessaire pour la bonne réalisation des objectifs de développement.

### 14.2. Suivi du Plan

**Le Conseil Supérieur du Plan**, dont la mission est de donner son avis sur les orientations générales et les objectifs globaux conduisant à l'élaboration des plans de développement, en assure également le suivi. Il suit annuellement la réalisation des plans et donne son avis sur les mesures à prendre pour leur meilleure exécution, notamment la mise en place des moyens nécessaires. Son avis est également requis sur l'évaluation des résultats de chaque plan en vue d'en tirer les conséquences pour la préparation des plans futurs.

#### 14.2.1. Suivi technique

Le suivi de l'exécution du plan au niveau technique, est un dispositif de mesure du degré de fidélité aux orientations stratégiques définies. Véritable système de suivi évaluation, le suivi technique cherche à tenir compte de divers événements de tous ordres ayant un impact quelconque sur l'exécution du plan.

##### 14.2.1.1. Principes du suivi

Le suivi et l'évaluation du X<sup>e</sup> Plan s'effectuent à partir :

- du repérage des objectifs : réponse des programmes d'investissements et des réformes à la problématique posée et aux politiques retenues dans le plan de développement ;
- de l'analyse des moyens mis en œuvre : compatibilité et niveau de contribution des projets et réformes progressivement mis en chantier, avec les orientations et les programmes retenus par le plan de développement ;
- de l'examen du processus collectif de recherche de solutions de mobilisation effective des acteurs internes et externes autour de la problématique et des objectifs du X<sup>ème</sup> Plan, concrétisé par le degré plus ou moins élevé de synergie de leurs stratégies propres, implicites ou explicites, avec la mise en œuvre des orientations et des programmes esquissés par le Plan ;

- de l'étude des effets des actions décidées et investissements réalisés sur la relance de l'économie, sur l'ajustement structurel, ainsi que de leur impact potentiel en termes de changement de comportement ou de modification de l'environnement, sur le développement à long terme de la communauté nationale.

L'évaluation du Plan va être menée en plusieurs étapes ; elle deviendra ainsi un travail collectif, interne et externe, menée par les cadres du département chargé des tâches de planification, d'évaluation, de sélection, de programmation, de suivi et d'analyse ex-post des programmes d'actions publiques et élargi à la Commission Macro-Economique et de Synthèse. L'exercice va ainsi permettre d'effectuer une auto-évaluation de la mise en œuvre du Plan et, d'autre part, de tester l'intérêt et la capacité de mener d'autres approches d'évaluation, de programmation et de suivi des actions d'une stratégie globale de développement.

Cet exercice permettra de préparer un rapport annuel d'avancement du X<sup>ème</sup> Plan. Ce rapport annuel d'avancement, sanctionné par la Commission Macroéconomique et de Synthèse, sera transmis au Conseil Supérieur du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

Cette démarche va nécessiter :

- le respect des orientations stratégiques du Plan ;
- la conception d'un cadre macroéconomique davantage orienté vers l'analyse des simulations (impact des politiques actuelles sur les scénarii choisis ou tendanciels), la recherche de variantes (alternatives ou marge de manœuvre ouvertes aux responsables de la stratégie) et l'observation rétrospective et prospective de l'évolution de l'environnement économique, régional et international (axée sur les facteurs concernant la stratégie de développement choisie ou pouvant influencer sur les scénarii à long terme) ;
- le système de suivi de la réalisation des lignes d'actions à travers les programmes d'investissements successifs et les réformes engagées ;
- la disponibilité d'un bilan annuel, exhaustif et rapide (publié moins de deux mois après l'échéance) de l'exécution physique et financière des projets, complété par une estimation précise des dépenses en capital à un an. Le Ministère chargé du Plan pourra ainsi disposer d'une part, de repères précis pour effectuer les arbitrages techniques et caler le futur programme triennal, et d'autre part, d'informations objectives et récentes pour débloquer les situations figées, et accélérer la mobilisation des ressources (relance des investissements) ;
- le renforcement de la participation des acteurs locaux à la conception et l'évaluation des effets attendus des projets et programmes, jusqu'au stade de la sélection préalable, à la programmation (choix en fonction du degré d'adéquation à la stratégie globale de développement), et la mise en œuvre complète du projet et son exploitation (effets réels ex-post du projet) ;
- la participation plus large des différents secteurs de la vie socio-économique et culturelle afin d'obtenir une vision partagée du rythme de progression de notre pays ;
- la disponibilité d'évaluations d'impact (ex-post ou en cours) méso-économique afin de permettre aux décideurs de s'assurer du degré de compatibilité des programmes triennaux aux

stratégies qu'ils sont censés exécuter. Cet exercice va permettre d'ajuster les orientations stratégiques à leurs finalités de long terme (axes stratégiques) ;

- le renforcement des capacités d'analyse et de suivi des politiques économiques car le développement économique dépend de la capacité d'analyser, d'adapter, de susciter et de gérer le changement afin de se donner les meilleures chances dans le cadre toujours plus compétitif de l'économie mondiale. Pour cela, il s'avère de plus en plus indispensable de disposer d'une masse critique d'experts en analyse économique (formulation et gestion des stratégies macro-économiques et sectorielles, gestion des projets et programmes de développement) afin de disposer de la capacité de réflexion nécessaire pour définir les grandes orientations de politiques économiques et les appliquer efficacement. Ces considérations militent pour un renforcement des capacités (ressources humaines, instruments de travail) des structures chargées de la gestion du développement.

#### 14.2.1.2. Déroulement du processus

Les différentes phases du suivi technique vont être assurées par :

- a) **L'analyse macro-économique, sectorielle et régionale** (mise à jour du diagnostic, suivi des différents indicateurs macro et socio-économiques) ;
- b) **Le suivi et le bilan de l'exécution** des mesures de politiques et réformes.
- c) **L'état d'exécution des Orientations Stratégiques** : à partir du suivi de l'exécution des stratégies, investissements et actions effectués par le Ministère chargé du Plan pour déceler les blocages ou retards qui freinent la réalisation des projets, le Comité de Relance des Investissements devrait permettre d'améliorer la mobilisation des ressources, financières, humaines et techniques et d'accélérer l'exécution des stratégies retenues au X<sup>ème</sup> Plan.
- d) **L'évaluation ex-post** de l'impact des programmes d'actions et des stratégies. Afin de vérifier ex-post l'effectivité de la contribution des projets à la réalisation des orientations stratégiques du X<sup>ème</sup> Plan, et d'ajuster les stratégies à leurs finalités à long terme, il serait souhaitable que la Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale procède à l'évaluation ex-post (une année après l'achèvement de la phase d'investissement) de l'impact des projets les plus importants ou les plus significatifs pour le développement.
- e) **Validation du rapport annuel d'avancement de l'exécution du Plan** par la Commission Macro-Economique et de Synthèse.

Ce bilan annuel d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies devra être transmis au Conseil Supérieur du Plan afin de lui fournir des éléments pertinents en vue de l'ajustement et de l'amélioration des stratégies sectorielles et multisectorielles.

#### 14.2.2. Suivi politique

Le suivi politique a avant tout, un objectif de rendre compte aux autorités du niveau de réalisation des objectifs fixés par le plan dans les domaines macro-économique, sectoriels et micro-économique à travers le suivi-évaluation des projets et programmes. Il vise ensuite à susciter la

prise de décisions concertées afin de lever, sinon atténuer, les facteurs qui limitent la performance de notre économie.

Le suivi de l'exécution du Plan fera l'objet d'une session annuelle du Conseil Supérieur du Plan, avant l'élaboration de chaque programme triennal d'investissements et d'actions publics, afin :

- d'évaluer la contribution du précédent programme à la réalisation des orientations stratégiques du X<sup>ème</sup> Plan ;
- d'examiner les blocages à lever, les ajustements à envisager au niveau des actions ou des ressources, ainsi que des mesures complémentaires à prendre, pour que le programme triennal à venir puisse atteindre les priorités fixées par le gouvernement ;
- de fixer parmi les lignes d'actions, les priorités à respecter lors de l'élaboration du prochain programme triennal et de poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques à moyen terme décidées dans la loi-plan.

Préparés par les ministères techniques, sous la coordination et l'animation du Ministère chargé du Plan, les bilans annuels d'évaluation ex-ante, de suivi et d'évaluation ex-post des programmes et des stratégies serviront de base technique aux travaux du Conseil Supérieur sur le suivi de l'exécution du Plan. Le suivi politique de l'exécution du Plan est le moment privilégié pour l'Administration économique et financière de sensibiliser les différents acteurs sur les enjeux majeurs de notre politique économique.

En raison de la contribution demandée au secteur privé et à la société civile à la réalisation des objectifs du X<sup>ème</sup> Plan, leur implication dans le suivi sera renforcée. Ils doivent être partie prenante dans la préparation de divers documents d'évaluation et aux différentes rencontres des comités préparatoires pour le suivi en Conseil Supérieur. L'implication du secteur privé et de la société civile devra permettre à ces derniers de s'exprimer sur l'orientation souhaitée des efforts publics pour rendre l'économie nationale plus compétitive et plus efficiente.